



Population agricole du Canada

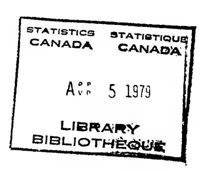
par Paul Shaw

Étude analytique du recenseme

Populatio..
agricole du Canada:

Analyse du revenu et des caractéristiques connexes

Par Paul Shaw



Publication autorisée par
le ministre de l'Industrie et du Commerce

Mars 1979
8-0003-508

Prix: $2.80

Catalogue 99-750F

Ottawa

This publication is available in English
upon request (Catalogue 99-750E).

AVANT-PROPOS

Le recensement du Canada représente une mine de renseignements sur la situation des groupes et collectivités du peuple canadien, pour une période s'étendant sur de nombreuses années. Il s'est révélé avantageux au Canada, comme dans d'autres pays, de compléter ces rapports statistiques de recensement par des monographies analytiques sur un certain nombre de sujets choisis. Le recensement de 1931 a servi de source à plusieurs monographies très utiles, mais, pour diverses raisons, il a été impossible de reprendre cette formule dans un programme semblable avant 1961. Les monographies du recensement de 1961 ont été bien reçues par le public, et ont été citées à plusieurs reprises dans de nombreux documents donnant sur les problèmes de planification ayant rapport à diverses questions telles que la main-d'oeuvre, l'urbanisation, le revenu, le statut de la femme et les tendances du marché. Elles ont eu aussi une importance capitale dans l'évaluation et l'amélioration dans la qualité et la pertinence des données sociales et économiques fournies par Statistique Canada. Cet heureux résultat a mené à la décision de continuer ce programme d'études analytiques de recensement. La présente série d'analyses est largement basée sur les résultats du recensement de 1971.

L'objet de ces études est de fournir une analyse des phénomènes sociaux et économiques au Canada. Bien que s'appuyant en grande partie sur les résultats du recensement de 1971, ces études ont aussi utilisé des renseignements provenant d'autres sources. Ces exposés sont présentés de telle façon que leurs conclusions essentielles et leurs interprétations peuvent être comprises par une audience générale de citoyens et de fonctionnaires intéressés, qui très souvent ne disposent pas des ressources nécessaires pour interpréter et digérer les rangées de chiffres qui apparaissent dans les bulletins statistiques de recensement. Pour ces personnes, des textes interprétatifs qui ramènent à la vie des statistiques arides sont un aspect important de la diffusion des données de recensement. Ces textes sont souvent la seule façon que les citoyens et fonctionnaires intéressés ont pour percevoir les bénéfices de placements de fonds nationaux dans le recensement. Le présent ouvrage s'inscrit dans le cadre de la série qui sera publiée traitant de plusieurs aspects de la population canadienne, comprenant le revenu, l'usage de la langue, l'agriculture, la composition de la famille, la migration, l'immigration, la fertilité humaine, la participation à la main-d'oeuvre, le logement, le trajet journalier entre la résidence et le lieu de travail et la répartition de la population.

Je tiens à remercier les universités qui ont permis aux membres de leur personnel de contribuer à cette série, les auteurs à Statistique Canada qui ont donné généreusement un effort supplémentaire, en dehors des heures de bureau, dans la préparation de leurs études, et un certain nombre d'autres membres de Statistique Canada qui ont également prêté main-forte. Le Conseil canadien de recherches en sciences sociales a grandement aidé dans la sélection des auteurs pour certaines de ces études, et en prenant les dispositions nécessaires pour la

critique de plusieurs des manuscrits. Nous remercions également les divers lecteurs, tous experts dans leur domaine, dont les observations ont grandement aidé les auteurs.

Bien que ces études aient été rédigées à la demande de Statistique Canada qui se charge de les publier, chaque auteur assume l'entière responsabilité de ses analyses et conclusions.

Le statisticien en chef du Canada,

PETER G. KIRKHAM.

REMERCIEMENTS

Nombreuses sont les personnes qui ont contribué à la présente étude. Bob Ellis, directeur de la Division du recensement de l'agriculture, s'est occupé de la supervision des diverses étapes du couplage agriculture-population et de la préparation de la présente étude et nous a aidé de ses encouragements. Wilson Freeman (de la même Division) nous a facilité l'accès à un nombre considérable de données statistiques et Ray Davey, ancien directeur de la Division du recensement de la population, nous a accordé le personnel et les ressources qui nous ont permis de surmonter les difficultés initiales du couplage de deux recensements nationaux, et de produire un éventail de totalisations agriculture-population croisées. Leroy Stone, directeur du Programme d'analyse du recensement, a dirigé la planification, la préparation et la publication du présent ouvrage.

Nous adressons également nos remerciements à David Bond, ancien directeur général du Secteur du recensement, pour les encouragements qu'il nous a prodigués; à Julius Mage (*University of Guelph*) et James MacMillan (*University of Manitoba*), pour leurs commentaires précieux sur la première ébauche de notre étude; à Gerry Quinn, Juan Scott, Herb Scott, Roman Brzezinski, Roméo Cinq-Mars et Bob Huang (Recensement de l'agriculture), qui nous ont aidé de bien des façons; à Joseph Van den Boomen et Louise Kantrow, de l'Organisation des Nations Unies, pour leurs encouragements au cours de la préparation de notre étude; à Richard Holmes, qui nous a apporté son aide pour ce qui a trait à l'informatique, et, enfin à Bonnie Roberts, qui s'est chargée des travaux de secrétariat et de dactylographie.

R. Paul Shaw,
août 1976.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES – suite

TABLE DES MATIÈRES – fin

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES TABLEAUX – suite

LISTE DES TABLEAUX – suite

LISTE DES TABLEAUX – fin

Tableau Page

LISTE DES GRAPHIQUES

LISTE DES GRAPHIQUES – suite

Graphique Page

LISTE DES GRAPHIQUES – fin

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

Dans la plupart des pays, l'établissement d'une politique agricole adéquate est freiné par un manque troublant d'information et par de graves lacunes touchant la connaissance de la situation socio-économique, des possibilités et du rendement effectif de la population agricole[1]. Le Canada ne fait pas exception. Les problèmes les plus déconcertants que connaît maintenant le secteur agricole canadien sont avant tout d'ordre humain: la famille agricole n'accède pas au même niveau de vie que le reste de la population, la main-d'oeuvre agricole est mal utilisée et le taux de croissance de même que la distribution de la prospérité économique démontrent une certaine instabilité (Anderson, 1967; Gilson, 1967; Fitzpatrick, 1965; Purnell et Heighton, 1970; Bawden, 1973; Plaunt, 1971 et 1973). En dépit des diverses politiques destinées à y remédier, la situation demeure souvent la même en raison du fait que les investigateurs ont du mal à identifier et à évaluer les sous-groupes de la population agricole qui sont les plus touchés par ces problèmes, où ceux-ci sont plus évidents (Dawson, 1967 et 1969).

Ainsi, il y a tout lieu de croire qu'un fort pourcentage des familles agricoles canadiennes ont un revenu inférieur au "seuil de pauvreté" défini par le Conseil économique du Canada (CPAC, Commission de planification de l'agriculture canadienne, 1969). Toutefois, il est très difficile de déterminer quelles sont les familles concernées ou si leurs problèmes sont dus à la taille de leur exploitation agricole, au manque de capitaux, à la carence d'emplois hors ferme ou au manque d'aptitude à la gestion (CPAC, 1969). Il est donc difficile de définir des politiques visant le regroupement des exploitations agricoles, l'attribution de crédits aux exploitations de petite taille et aux exploitations marginales, l'élaboration de programmes de perfectionnement à l'intention des exploitants agricoles ou la relocalisation des familles agricoles, si l'on n'a pas d'abord recueilli et analysé des données sur le revenu qui reflètent des problèmes particuliers nécessitant des solutions particulières. Ce besoin est surtout ressenti par la Commission de planification de l'agriculture canadienne et le Conseil consultatif national de l'agriculture, qui se sont penchés sur les moyens susceptibles d'améliorer le rendement et la valeur concurrentielle des exploitations agricoles, par exemple en aidant les exploitants de fermes non rentables à quitter l'agriculture, à mieux gérer leur exploitation, etc.

Le facteur humain a été longtemps négligé dans le secteur agricole canadien. Ainsi, la plus importante revue canadienne d'agriculture, *Canadian Journal of Agriculture Economics*, n'a-t-elle consacré que 6.4 % de ses articles aux aspects socio-économiques de la population agricole canadienne, au cours des 10 dernières années (Bawden, 1973). Le problème tient, en partie, au fait que les études sur la productivité agricole négligent les analyses portant sur l'importance numérique de

---

Voir note(s) à la page 27.

la population agricole, sur sa qualité et sur sa répartition géographique. Cette situation apparaît nettement dans une étude de la Commission de planification de l'agriculture canadienne (CPAC, 1969) qui met essentiellement l'accent sur les données du recensement et les résultats d'enquêtes concernant les prix et le volume des récoltes, plutôt que sur le revenu réel des exploitants et des exploitations. L'étude ne consacre que quelques 16 pages à la condition de l'exploitant agricole défavorisé, ce qui ne contribue pas à donner une idée juste de l'aspect humain de la question.

Dans les pays plus ou moins industrialisés, le facteur humain est généralement négligé à cause d'un manque de données pertinentes. Par exemple, au Canada, la plus importante source de renseignements (le recensement de la population) ne fournit que des données d'ordre démographique et économique sur la population agricole qui demeure dans les fermes du recensement. Avant 1971, les tableaux du recensement ne contenaient que des données d'ensemble sur la population rurale agricole du pays. Ils ne permettaient pas de distinguer clairement les exploitants agricoles, leurs épouses et les membres de leurs familles, ni de définir leurs caractéristiques socio-économiques. C'est pourquoi les données sur les exploitants agricoles canadiens et leurs familles sont si fragmentaires. Jamais le lien n'est établi entre les caractéristiques socio-économiques des divers sous-groupes de la population agricole et les caractéristiques de leurs types respectifs d'exploitation.

Le recensement de l'agriculture, pour sa part, visait principalement à dénombrer les exploitations agricoles et donnait relativement peu de renseignements sur les exploitants eux-mêmes. De plus, depuis 1941, les dépenses d'exploitation (à l'exception de quelques-unes parmi les plus importantes) n'ont jamais été envisagées par le recensement de l'agriculture. La seule publication annuelle sur le sujet, *Revenu net agricole,* ne donne les estimations détaillées que pour les dépenses d'exploitation et les recettes monétaires. Par conséquent, il n'était pas facile pour les chercheurs de déterminer la répartition du revenu et le régime des dépenses dans le secteur agricole. (Voir les premières études effectuées à ce sujet: Fitzpatrick, 1965; Davey et Hassan, 1974.) Dans un domaine aussi peu homogène que l'agriculture, les moyennes qui ne tiennent pas compte de la répartition du revenu peuvent facilement tromper le lecteur mal renseigné et l'inciter à tirer de fausses conclusions.

Il est facile de voir combien le manque d'information dont nous avons parlé plus haut constitue un handicap sérieux qui nuit à l'élaboration d'une politique agricole rationnelle. Ainsi,

1. Si l'on veut que le tout nouveau Programme de développement des petites fermes réussisse à consolider les exploitations rentables et à éliminer progressivement les exploitations marginales les plus petites, il faudra procéder à une analyse très poussée, au niveau régional, de la matrice des profits agricoles par rapport aux caractéristiques des exploitants agricoles eux-mêmes (Plaunt, 1971 et 1973)[2].

Voir note(s) à la page 27.

2. Dans le passé, le ministère de l'Expansion économique régionale, le ministère fédéral de l'Agriculture, le Conseil économique du Canada et le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration ont dû s'en tenir aux résultats d'enquêtes isolées, à l'opinion des experts et à des évaluations intuitives pour déterminer les types de mesures qui permettraient d'accroître le rendement des exploitations agricoles, de faciliter la transformation des structures de l'économie agricole et de répondre aux besoins des exploitations non rentables (Buckley, *et al.*, 1967).

3. La pertinence du concept de "ferme familiale" est sérieusement remise en question en raison d'une tendance caractérisée par (i) l'accroissement du nombre de grandes fermes de capital, (ii) l'importance accrue d'une infrastructure non agricole dans le traitement et la distribution des produits agricoles et (iii) la nécessité croissante, pour les exploitants, de disposer d'un revenu non agricole et d'emplois hors ferme. En fait, on a souvent considéré que cette course à l'agrandissement des fermes sonnerait le glas de la ferme familiale. Par conséquent, dans l'étude des interprétations possibles du concept de ferme familiale, il serait très important de déterminer a) dans quelle mesure la famille bénéficie de son effort de production et du profit qui en résulte; b) dans quelle mesure la ferme familiale canadienne constitue véritablement une entreprise agricole où l'exploitant assume lui-même la gestion et les risques de son exploitation et où, avec la collaboration de sa famille, il effectue le plus gros du travail; c) quelle est la source principale de revenu des exploitants pour qui la ferme paraît constituer un travail à temps partiel et dans quelle mesure leur revenu agricole contribue à accroître ou diminuer leur revenu total.

Ces questions n'ont rien de nouveau: depuis quelque temps déjà, elles préoccupent les technocrates et les chercheurs. C'est pourquoi Statistique Canada, en tant que principal organisme canadien de diffusion des données, s'est appliqué à mieux rendre compte de la situation socio-économique de la population agricole au Canada. À cette fin, Statistique Canada a lancé un programme intitulé Couplage agriculture-population du recensement de 1971 (ci-après désigné par l'expression "couplage ag-pop"), dans le cadre duquel s'inscrit la présente étude.

1.1. Historique du couplage ag-pop de 1971

Entre 1965 et 1968, il fut surtout question d'utiliser au maximum des quantités considérables de données sur l'agriculture recueillies, totalisées et stockées à part dans les banques nationales de données du recensement. Après étude des diverses façons possibles de procéder à l'extraction, il fut décidé de coupler les données mécanographiques des recensements de l'agriculture et de la population de 1971. Encouragée par une étude favorable des Nations Unies au sujet d'un tel projet (ONU, 1947), par les résultats positifs d'un certain nombre de programmes d'interclassement manuel appliqués au Canada et aux États-Unis et par le montant raisonnable des coûts prévus pour l'ensemble du projet (environ $400,000), la Division du recensement a lancé un vaste programme de couplage

mécanographique ag-pop. À notre connaissance, le programme canadien de couplage intégral des données du recensement et la base de données qui en résulte constituent une première mondiale.

En résumé, le couplage ag-pop a été conçu comme:

a) un interclassement de toutes les données recueillies au cours des recensements nationaux de l'agriculture et de la population, afin de pallier l'insuffisance des données socio-économiques concernant la population agricole;

b) un rapprochement des données statistiques sur l'agriculture et la population, afin de mettre en évidence les rapports entre les divers états propres aux unités agricoles et les caractéristiques socio-économiques des exploitants agricoles et des membres de leurs familles.

Étant donné que le couplage fait ailleurs l'objet d'un exposé détaillé (voir Shaw, 1971 et 1975b, de même que l'annexe A.1), nous nous contenterons de souligner ici que les résultats obtenus ont été de beaucoup supérieurs aux prévisions; en effet, environ 98 % des 366,000 dossiers ag-pop ont pu être couplés du premier coup. On peut déjà se procurer plusieurs bulletins sur le recensement de l'agriculture, où sont résumées les statistiques ag-pop. Toutefois, il faut préciser que les données totalisées de la présente étude ont été conçues principalement en vue d'une analyse et que, par conséquent, elles ne reprennent pas exactement les chiffres (par exemple, le nombre d'exploitants agricoles) que l'on trouve dans les publications régulières du recensement de l'agriculture de 1971. Ainsi, il ne faut pas perdre de vue que les chiffres des tableaux de la présente étude peuvent varier de ± 2 % par rapport aux résultats correspondants du recensement de l'agriculture de 1971[3].

L'utilisation des données des recensements s'est répandue par suite de la mise en application d'un système d'extraction particulièrement efficace et économique (voir l'annexe A.1) qui permet de disposer d'un large éventail de variables (voir l'annexe A.2) pour les régions géographiques indiquées par les utilisateurs. Le lecteur devra se familiariser avec le contenu de la nouvelle base de données et les possibilités d'extraction et d'utilisation de celles-ci pour étendre et élargir sa recherche dans les domaines énoncés précédemment.

1.2. Avantages et limites de la base de données ag-pop

L'utilisation des données du couplage ag-pop pour l'analyse offre un certain nombre d'avantages bien connus:

a) les données sur les caractéristiques détaillées des exploitants, des familles et des exploitations agricoles sont recueillies dans une population très importante (dans le recensement de la population, couverture intégrale des ménages et échantillon couvrant 33.3 % de la population; dans le recensement de l'agriculture, couverture intégrale détaillée des exploitations agricoles);

Voir note(s) à la page 27.

b) pour la première fois, des données sont disponibles sur le revenu total (et ses composantes) des familles agricoles de l'ensemble du Canada et des petites régions;

c) la préparation et l'essai préliminaire des questionnaires ont exigé un travail considérable de la part des experts du recensement et des représentants du gouvernement et du monde des affaires;

d) le dénombrement et le traitement des données ont fait l'objet d'un contrôle qualitatif systématique; et

e) les questionnaires abordent une grande variété de sujets – la loi oblige les recensés à y répondre sous le couvert de la confidentialité.

L'utilisation des données du recensement comporte un certain nombre de limites (particulièrement en ce qui concerne les exploitations agricoles) qui expliquent la façon dont nous avons abordé certaines questions dans la présente étude. En voici quelques exemples:

a) à cause de la nature confidentielle des réponses, il ne peut être question ici des données se rapportant à chaque exploitation. Par conséquent, notre analyse ne peut porter que sur des données globales (par exemple, les caractéristiques moyennes ou les répartitions globales par division de recensement). Toute analyse à plusieurs variables (corrélation, régression) doit donc se fonder sur une interprétation de la covariation régionale du rendement agricole, par exemple. Cela signifie également qu'il serait préférable, dans cette étude, de mettre en évidence les caractéristiques générales de la corrélation entre les revenus agricoles et, par exemple, la composition de la population des fermes de recensement, plutôt que de chercher à mesurer rigoureusement les variations du rapport entrées-sorties (pour ainsi dire) des exploitations agricoles;

b) il n'est pas possible de vérifier la véracité des réponses concernant les revenus. Bien plus, il est reconnu que les revenus déclarés sont généralement inférieurs à la réalité. Par conséquent, les chiffres du recensement portant sur les niveaux absolus de revenu sont discutables. Tout ce que l'analyste peut alors déclarer, c'est que (i) les montants déclarés correspondent à un pourcentage constant du revenu total véritable de tous les répondants, et que (ii) l'erreur se répète régulièrement dans tous les questionnaires. Bien entendu, les utilisateurs des données du recensement doivent toujours être à l'affût d'écarts importants; et

c) beaucoup d'autres facteurs connus influent sur les profits agricoles sans pouvoir être mesurés au cours du recensement; ce sont, par exemple, (i) les aptitudes innées (plutôt qu'acquises) à la gestion, le goût du risque, etc.; (ii) les répercussions sur la production des changements de temps, des maladies, des aléas de la chance, etc.; (iii) le fait que certaines fermes ne sont pas exploitées en vue du rendement, mais constituent un passe-temps, un moyen de réduire l'impôt ou un objet de spéculation immobilière; (iv) la fluctuation des prix (découlant en particulier de la fluctuation de la demande étrangère) et son incidence sur la régularité des revenus monétaires. En ce qui

a trait à cette dernière constatation, notons que notre analyse porte principalement sur les entrées (l'approvisionnement) des exploitations agricoles, et non sur la demande de produits agricoles. En conséquence, la présente étude ne vise nullement à évaluer l'importance qualitative ou quantitative des fluctuations de la demande par rapport aux revenus agricoles, etc.

1.3. Exposé des objectifs

La question des caractéristiques socio-économiques de la population agricole canadienne est beaucoup trop vaste et les données recueillies, beaucoup trop insuffisantes pour que l'on puisse évaluer un modèle particulier ou même un ensemble d'hypothèses. Par conséquent, les chapitres suivants consisteront essentiellement en une étude approfondie des données du recensement de 1971 sur les revenus et les caractéristiques socio-économiques de la population agricole canadienne.

Trois objectifs généraux guident notre recherche:

a) donner au lecteur un aperçu des caractéristiques générales d'ordre démographique, géographique et socio-économique de la population agricole canadienne de 1971, en puisant de façon sélective dans le vaste éventail des variables de la base de données ag-pop de 1971 qui dispose de beaucoup plus de données qu'il ne serait possible d'en exposer (sans parler de les analyser) dans une monographie du recensement;

b) définir et mesurer le revenu agricole à partir de ces seules données; et

c) tenter d'établir un cadre de travail permettant de montrer comment le facteur humain (aptitudes personnelles), les possibilités d'emploi hors ferme, les différences régionales et les caractéristiques des exploitations agricoles peuvent influer sur les revenus des exploitants et des familles agricoles.

Les objectifs b) et c) commandent la plus grande partie des études analytiques découlant de la présente enquête. Étant donné l'importance évidente du revenu dans l'évaluation du bien-être économique de la population des fermes de recensement du Canada, notre étude porte principalement sur les niveaux, les sources et les facteurs déterminants du revenu monétaire des exploitants et des familles agricoles recensés.

Bien que la réalisation du troisième objectif soit indispensable à la compréhension des écarts entre les profits agricoles, on comprendra que cet aspect particulier de notre étude soit traité de façon incomplète. En effet, la base de données dont nous disposons ne nous offre que l'un des termes (les entrées) nécessaires au calcul de la productivité agricole (la base de données ag-pop ne contient pas de données sur les prix ou autres aspects de la demande); par

conséquent, cela signifie que notre étude, effectuée dans le cadre du recensement, ne saurait proposer une évaluation de la productivité agricole en établissant un rapport quantitatif entre les entrées et la demande[4].

Bien entendu, une bonne partie de cette analyse porte sur les questions de politique agricole et de recherche soulevées à la suite des changements, des contraintes et des tensions que l'agriculture canadienne a connues au cours des dernières décennies[5]. Nous conseillons fortement à nos lecteurs de se familiariser avec les courants et les événements qui ont conduit à la situation actuelle avant d'aborder les aspects particuliers de la population agricole canadienne de 1971.

1.4. Plan de l'étude

Le chapitre 2 résume ce que la base de données ag-pop nous indique au sujet des principales variations des caractéristiques socio-économiques des familles et des ménages agricoles canadiens entre les provinces et les petites régions. Il porte principalement sur la composition et les principales sources du revenu familial total, le niveau de scolarité et de formation professionnelle, la profession, l'activité économique, etc. Dans les cas où les particularités régionales, les disparités socio-économiques ou les caractéristiques des sous-groupes sont particulièrement intéressantes, on peut effectuer une analyse approfondie en faisant des croisements plus détaillés des variables pertinentes. Ce chapitre établit les bases qui permettront de déterminer où se situent les petites fermes à faible revenu et les grandes exploitations à revenu élevé, et de définir les véritables caractéristiques socio-économiques des populations correspondantes.

Le chapitre 3 fait ensuite une analyse approfondie des relations entre le revenu des familles agricoles, le rendement et les caractéristiques des fermes familiales, et les revenus agricoles et non agricoles des membres de ces familles. La recherche porte sur deux questions principales: Dans quelle mesure le bien-être des familles agricoles (leur revenu, leur condition d'habitation, etc.) est-il en rapport avec les revenus de l'exploitation (soit le profit brut ou net par rapport au capital investi ou la taille de la ferme)? et Existe-t-il un rapport constant entre certains niveaux du revenu de la famille agricole et le type, la taille, le mode d'occupation et l'emplacement des fermes?

Le chapitre 4 porte essentiellement sur les exploitants agricoles. Il classe les exploitations et les caractéristiques des exploitants en six catégories correspondant aux produits agricoles vendus. La question principale est alors la suivante: Dans quelle mesure chaque catégorie d'exploitants constitue-t-elle un tout homogène par rapport à l'âge, au niveau de scolarité, au lieu de résidence et au mode d'exploitation, à l'importance relative du travail agricole comme moyen de subsistance, à l'importance du revenu non agricole, au type et à la taille de la ferme, à sa valeur en capital et à ses dépenses? Ce chapitre vise, entre autres, à

Voir note(s) à la page 27.

établir un portrait type de l'exploitant agricole à faible revenu. Le profil socio-économique de ce sous-groupe agricole pourrait révéler ses possibilités d'emploi dans d'autres domaines. Nous voulons également, dans ce chapitre, mettre en évidence les caractéristiques professionnelles des exploitants agricoles en portant une attention particulière à l'activité et au statut qu'ils ont déclarés au cours de la semaine.

Le chapitre 5 porte sur les facteurs reliés au rendement agricole et tente de déterminer le poids relatif (coefficient de pondération) de certains facteurs humains et autres dans l'agriculture. Les principales questions sont les suivantes: Dans l'étude de la taille, de la valeur en capital et du type d'exploitation, trouve-t-on un rapport direct entre, d'une part, certaines combinaisons de caractéristiques portant sur l'âge, le sexe et le niveau de scolarité de l'exploitant et la composition de la famille agricole et, d'autre part, les profits supérieurs, ou bien les différences de productivité dépendent-elles uniquement des caractéristiques de l'exploitation elle-même? Quel est le lien entre l'activité non agricole des gros exploitants, d'une part, et, d'autre part, la structure et la production des exploitations agricoles? Pour répondre à ces questions, on utilise principalement des techniques de régression logarithmico-normale par étapes multiples afin d'en évaluer grossièrement les variations.

Le chapitre 6 reprend les principales conclusions et définit de nouveaux champs de recherche.

NOTES

[1] Dans la présente étude, le terme "politique" signifie "intervention directe ou indirecte dans un système socio-économique pour modifier l'une de ses caractéristiques, ou pour en modifier plusieurs ou l'ensemble, dans un sens donné".

[2] Le Programme de développement des petites fermes a été lancé vers la fin de 1971; le gouvernement fédéral a alloué une somme de $150,000,000 pour les sept premières années d'application de ce programme. Des crédits accrus sont offerts aux petits exploitants pour l'achat des terres ou du matériel supplémentaires ou leur donner une subvention de compensation lorsqu'ils veulent vendre leur ferme.

[3] Il arrive souvent que les totaux globaux des tableaux mécanographiques ag-pop soient quelque peu différents de ceux des publications sur le recensement de l'agriculture. Cela provient de ce qu'on a utilisé des coefficients de pondération pour établir les tableaux ag-pop, ce qui n'était pas le cas dans les tableaux découlant directement de la base de données du recensement de l'agriculture. Rien n'a été fait en vue d'uniformiser ces résultats, étant donné que les écarts sont généralement minimes et que, de toute façon, ils influent peu sur notre analyse des tendances, des variations, etc. (voir Freeman, 1976).

[4] Enfin, la présente étude ne prétend nullement analyser en profondeur les relations entre les caractéristiques des entreprises agricoles, d'une part, et les exploitants marginaux ou à temps partiel et le nombre de jours de travail hors ferme, d'autre part, étant donné que ce domaine fait l'objet d'autres études sur le recensement.

[5] Une version antérieure de la présente étude contient une annexe pertinente intitulée "Historique de la population agricole du Canada: 1911 - 1971", qui peut être obtenue en vous adressant à l'auteur.

CHAPITRE 2

SOUS-GROUPES ET REVENUS DE LA POPULATION AGRICOLE

2.1. Introduction

Ce chapitre porte sur les variations, entre les provinces, d'un certain nombre de caractéristiques socio-économiques de la population agricole du recensement de 1971. Les sections 2.2 - 2.6 décrivent principalement des caractéristiques telles que l'âge et le niveau d'instruction, la mobilité, la composition des familles, la profession et l'activité, etc. Les caractéristiques de la population canadienne non agricole sont souvent mentionnées, pour faire ressortir des contrastes. Ainsi, les sections 2.2 - 2.6 étudient certaines des nombreuses variables socio-économiques de la base des données ag-pop de 1971, pour aider le lecteur à saisir les traits généraux de la population des fermes de recensement au Canada.

Le reste du chapitre indique certaines caractéristiques du revenu des personnes ou des familles vivant dans des fermes de recensement, établit des comparaisons avec la population canadienne non agricole, et sert d'entrée en matière pour l'analyse plus détaillée (au chapitre 3) des revenus des familles vivant sur les fermes de recensement.

2.2. Structure démographique

La population agricole du Canada se divise en trois sous-groupes. Le groupe le plus important est constitué des ménages des exploitants agricoles qui demeurent dans des fermes de recensement (exploitation d'au moins une acre, dont les ventes rapportent $50 ou plus au cours de l'année). Le deuxième groupe se compose de personnes qui ne demeurent pas dans les fermes qu'elles exploitent. Le troisième groupe est formé de personnes qui demeurent dans les fermes, mais n'en font pas l'exploitation agricole. Pour les besoins de cette étude, le premier groupe forme la **population des fermes de** recensement, le second, la **population** agricole **hors ferme** et le troisième, la **population d'autres ménages agricoles.**

Les termes "population des fermes de recensement", "familles des fermes de recensement" ou "population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus" ne désignent que les membres des ménages des exploitants agricoles qui résident dans des fermes de recensement (la population des fermes de recensement). Nous prêtons donc à ce terme un sens différent de celui que lui donnent les publications du recensement de l'agriculture de 1971, où le terme englobe les premier et troisième groupes décrits ci-dessus.

Le tableau 2.1 indique les chiffres de la population de chaque groupe dans les colonnes 3, 4 et 5, et la population totale dans la colonne 1, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest exclus, puisqu'on n'y trouve que 18 fermes. Ce chapitre porte en grande partie sur les caractéristiques de la population des fermes de

recensement du Canada (1,413,000 personnes – colonne 3) et, dans une mesure moindre, sur celles de la population agricole hors ferme (176,000 personnes). Nous prêtons principalement attention au premier groupe vu que (i) c'est le plus vaste, (ii) il correspond mieux à la conception traditionnelle de la population agricole rurale et (iii) les totalisations et les analyses qui permettraient de comparer les groupes de résidents et de non-résidents demanderaient trop de temps et d'espace, surtout dans les cas où seules de faibles différences existent entre les deux. Malheureusement, le couplage ag-pop n'a pas permis d'isoler la population des autres ménages (83,000 personnes), vu les difficultés survenues au

TABLEAU 2.1. Composition de la population agricole du Canada, selon la résidence, Canada et provinces, 1971

Province	Population agricole totale	Population résidant dans des exploitations agricoles			Population vivant dans des ménages d'exploitants agricoles ne résidant pas dans des fermes dc recensement
		Totale	Dans le ménage de l'exploitant	Dans un ménage autre que le ménage de l'exploitant	
	1	2	3	4	5
	Répartition numérique				
	milliers				
Canada	1,673	1,496	1,413	83	176
Terre-Neuve	6	5	5	1	1
Île-du-Prince-Édouard	23	21	20	2	2
Nouvelle-Écosse	28	27	24	3	1
Nouveau-Brunswick	30	27	24	3	3
Québec	356	335	314	21	21
Ontario	423	392	361	31	31
Manitoba	146	131	129	2	15
Saskatchewan	307	241	239	2	67
Alberta	267	238	229	9	30
Colombie-Britannique	86	79	69	10	7
	Répartition en pourcentage[1]				
Canada	**100.0**	89.4	84.5	**5.0**	**10.6**
Terre-Neuve	100.0	87.3	78.0	9.2	12.7
Île-du-Prince-Édouard	100.0	93.3	85.3	8.0	6.7
Nouvelle-Écosse	100.0	95.1	85.2	9.8	4.9
Nouveau-Brunswick	100.0	91.5	80.4	11.1	8.5
Québec	100.0	94.1	88.2	5.8	5.9
Ontario	100.0	92.6	85.3	7.3	7.4
Manitoba	100.0	89.9	88.7	1.2	10.1
Saskatchewan	100.0	78.3	77.6	0.7	21.7
Alberta	100.0	88.9	85.5	3.5	11.1
Colombie-Britannique	100.0	92.2	80.1	12.1	7.8

[1] Les pourcentages dans ce tableau et autres tableaux présentant des pourcentages ont été calculés avant l'arrondissement des chiffres.

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

cours de l'énumération et du traitement des données. Il semble cependant qu'une grande partie de ces personnes peuvent être comptées parmi les ouvriers agricoles engagés, les parents des exploitants agricoles ou les ménages non apparentés vivant dans des logements loués[1].

Dans le cas des 176,000 non-résidents (colonne 5), la répartition en pourcentage du tableau 2.1 indique que ce groupe présente les variations les plus importantes dans les colonnes 2 et 3 pour les provinces des Prairies (Manitoba, Saskatchewan et Alberta). Ces variations s'expliquent en partie par les différents types d'exploitations agricoles. Ainsi, en Saskatchewan, la culture du blé prédomine et nécessite moins d'attention que, par exemple, l'élevage du bétail. Les variations sont aussi attribuables en partie au fait que, lors du recensement, les personnes qui exploitaient une ferme dans un endroit, mais habitaient une ferme située en un autre, furent comptées deux fois.

Dans le tableau 2.2, la répartition des sous-groupes de la population agricole du Canada (colonnes 2 - 4) est comparée à celle de toutes les personnes qui résident dans chaque province. La répartition indiquée dans la colonne 2 est bien connue (les chiffres les plus élevés concernent le Québec, l'Ontario et les Prairies), mais celle de la colonne 3 l'est moins et souligne l'importance numérique des non-résidents, dans le cas de la Saskatchewan, et celle de la population des autres ménages agricoles (83,000 au total) au Québec et en Ontario (colonne 4). Soixante-deux pour cent de la population des autres ménages agricoles appartient au Québec et à l'Ontario; cela tient probablement au fait que ces deux provinces

Voir note(s) à la page 83.

TABLEAU 2.2. Répartition en pourcentage de la population totale et de la population agricole selon les catégories de résidence, Canada et provinces, 1971

	Population totale	Population agricole		
		Population des fermes de recensement	Population agricole hors ferme	Population d'autres ménages agricoles
	1	2	3	4
	pourcentage			
Canada	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**
Terre-Neuve	2.4	0.3	0.4	0.6
Ile-du-Prince-Édouard	0.5	1.4	0.9	2.2
Nouvelle-Écosse	3.7	1.7	0.8	3.3
Nouveau-Brunswick	2.9	1.7	1.4	4.0
Québec	28.0	22.3	12.0	24.9
Ontario	35.8	25.5	17.7	36.9
Manitoba	4.6	9.2	8.4	2.0
Saskatchewan	4.3	16.9	37.9	2.4
Alberta	7.6	16.2	16.8	11.2
Colombie-Britannique	10.2	4.9	3.8	12.4

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, vol. 1 - 2, tableau 14; et tableau 2.1.

sont plus densément peuplées et que leurs nombreux centres urbains rendent la vie à la campagne plus attrayante aux yeux des ménages non agricoles désirant s'y établir.

Le tableau 2.3 compare la répartition, entre les provinces, selon le sexe, de la population des fermes de recensement et de la population agricole hors ferme, par rapport à la population urbaine. Compte tenu des légères différences, entre les zones rurales et urbaines, dans le rapport de masculinité à la naissance et dans la durée de la vie moyenne, il est évident que plus de femmes que d'hommes quittent les régions agricoles. Bien entendu, la proportion moins élevée de femmes sur la ferme est probablement due au fait qu'il y a moins de possibilités d'emploi pour les femmes, les exploitants agricoles étant habituellement des hommes (ainsi que la plupart des ouvriers agricoles engagés). Les femmes sont surtout réduites au travail familial non rémunéré.

Il est reconnu que les taux d'activité des femmes ont augmenté considérablement dans le secteur agricole canadien, au cours des dernières décennies[2]. Toutefois, cette augmentation semble plutôt due au fait que les femmes accomplissent plus souvent des travaux familiaux peu ou non rémunérés que des travaux agricoles rémunérés, à plein temps. Dans les cas où les épouses jouent un rôle plus important dans l'exploitation des fermes de recensement, il semble qu'elles se substituent aux ouvriers agricoles (qu'il n'est plus nécessaire d'embaucher à plein temps), ou qu'elles permettent à leur époux de trouver un emploi

Voir note(s) à la page 83.

TABLEAU 2.3. Répartition en pourcentage selon le sexe, des populations urbaine et agricole des fermes de recensement et hors ferme, Canada et provinces, 1971

Province	Population urbaine		Population des fermes de recensement		Population agricole hors ferme	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	1	2	3	4	5	6
	pourcentage					
Canada	**49.4**	50.6	53.9	**46.1**	53.6	46.4
Terre-Neuve	50.2	49.8	54.7	45.3	54.0	46.0
Île-du-Prince-Édouard	47.8	52.2	54.0	46.0	52.9	47.1
Nouvelle-Écosse	49.2	50.8	54.5	45.5	51.8	48.2
Nouveau-Brunswick	49.2	50.8	53.3	46.7	50.8	49.2
Québec	49.1	50.9	53.5	46.5	50.4	49.6
Ontario	49.4	50.6	53.4	46.6	52.2	44.8
Manitoba	49.1	50.9	54.0	46.0	53.6	46.4
Saskatchewan	49.0	51.0	54.5	45.5	55.2	44.8
Alberta	50.0	50.0	54.4	45.6	54.1	45.9
Colombie-Britannique	49.7	50.3	53.0	47.0	53.3	46.7

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, vol. 1.1, tableau 10; et Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

hors ferme. Ainsi, le revenu moyen d'environ 4,500 épouses désignées comme "exploitant d'une ferme de recensement" (14,500 exploitants féminins, au total) est égal à environ 20 % du revenu moyen de leur conjoint et à 25 % seulement du revenu moyen des hommes qui sont chefs de ménage désignés comme "exploitant d'une ferme de recensement".

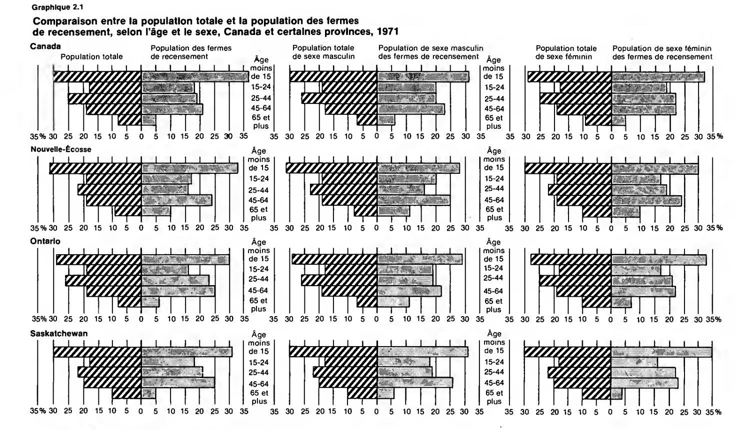
Le graphique 2.1 concerne également la migration hors des zones agricoles qui indique, pour l'ensemble du Canada, en Nouvelle-Écosse, en Ontario et en Saskatchewan, un nombre d'hommes et de femmes dans les fermes de recensement beaucoup plus faible dans le groupe d'âge 25 - 44. Ainsi, la répartition selon l'âge, pour chaque secteur géographique, indique que le groupe d'âge 25 - 44 est numériquement plus important dans le cas de la population totale (Canada ou provinces, hommes ou femmes) que dans celui de la population des fermes de recensement. Cette disproportion suppose donc que les taux de mortalité sont beaucoup plus élevés pour les personnes de ces groupes d'âge qui résident dans les régions rurales, ou que les taux de naissance, à la naissance, sont très différents, ou bien que la migration hors des secteurs agricoles est assez forte. Puisque nous savons que les deux premières possibilités ne sont pas conformes aux faits, nous devons retenir la troisième. En fait, les chercheurs connaissent bien cette tendance à la migration dans les groupes d'âge 25 - 44 et 65 et plus; dans presque toutes les sociétés, cette tendance est plus forte dans ces deux groupes qu'en tout autre, quel que soit le statut économique des personnes qui en font partie (voir Shaw, 1975a).

Il convient aussi de noter que, dans la population des fermes de recensement âgée de 15 - 24 ans (les femmes de ce groupe d'âge sont prêtes à exercer à plein temps des emplois rémunérés, mais les zones agricoles semblent ne leur offrir que peu de possibilités d'emploi), les femmes sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes, comme dans le groupe des personnes âgées de 65 ans et plus (les termes "population des fermes de recensement de sexe masculin et de sexe féminin" ne s'appliquent qu'aux membres des ménages des exploitants agricoles qui résident dans ces fermes). Dans ce dernier groupe d'âge, le fait que la femme ait une espérance de vie plus élevée que l'homme et doive assumer la responsabilité de l'exploitation agricole après le décès de son conjoint l'incite probablement à vendre la ferme et à se retirer dans des zones non agricoles où les commodités sont plus nombreuses et centralisées.

Si on considère l'origine ethnique, il n'est pas surprenant de constater que les agriculteurs d'origine britannique (41.1 %) et française (20.3 %) dominent. Les groupes les plus nombreux sont ensuite les Allemands (13.9 %), les Ukrainiens (6.9 %), les Scandinaves (4.5 %), les Néerlandais (4.3 %) et les Polonais (2.6 %). Par rapport à leur nombre dans l'ensemble du Canada, les Français et les Britanniques sont légèrement sous-représentés dans la population des fermes de recensement au Canada (environ 5 % de moins dans chaque cas), alors que les autres groupes sont deux ou trois fois plus considérables dans le secteur agricole.

Graphique 2.1

Comparaison entre la population totale et la population des fermes de recensement, selon l'âge et le sexe, Canada et certaines provinces, 1971



Sources: Statistique Canada, Recensement de 1971, vol. 1.2, tableau 7; et Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

2.3. Structure de la famille

Environ 93 % des 326,000 exploitants agricoles qui résident dans des fermes (approximativement 366,000 au total) font partie de familles. Environ 96 % des chefs de ces familles (ci-après, familles des fermes de recensement) sont des hommes, comparativement à 93 % de toutes les familles du Canada. Les parties A et B du tableau 2.4 classent ces chefs de famille des fermes de recensement en quatre groupes d'âge; on peut voir que le profil d'âge est considérablement plus élevé dans le cas des chefs de famille des fermes de recensement que dans celui de l'ensemble des chefs de famille. De la partie A du tableau 2.4, il ressort que les plus jeunes de ces chefs de famille sont proportionnellement plus nombreux en Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique et en Alberta. Nous verrons plus loin que cela découle en partie du fait que ces régions agricoles sont les plus riches, surtout si l'on tient compte des revenus non agricoles qui s'ajoutent aux revenus agricoles. C'est une des raisons pour laquelle la migration hors de ces régions (qui se refléterait par une réduction de la proportion des jeunes chefs de ménage) est moins élevée que dans les autres (celles des provinces Maritimes, par exemple).

L'étude des colonnes 8 et 9 des parties A et B du tableau 2.4 indique également que la famille moyenne des fermes de recensement est généralement plus nombreuse que la famille moyenne de l'ensemble du pays. Pareillement, la portion de familles des fermes de recensement comptant six membres ou plus est plus élevée, ce qui s'explique assez simplement par la théorie socio-économique de la fécondité, selon laquelle il en coûte moins cher d'élever des enfants à la campagne qu'à la ville: il est plus avantageux que l'enfant participe aux travaux d'une ferme où l'exploitant est établi à son propre compte, plutôt qu'il travaille pour un salaire ou un traitement en milieu urbain (voir Shaw, 1974, où cette théorie est expliquée et étayée).

En ce qui concerne la composition des familles des fermes de recensement (voir l'annexe A.5, Glossaire), 91 % de la population agricole âgée de 15 ans et plus fait partie de familles des fermes de recensement (voir le tableau 2.5, colonne 2). De même, environ 90 % de tous les exploitants des fermes de recensement, résidents et non résidents, appartiennent à des ménages familiaux. Dans les deux cas, les variations légères entre les provinces indiquent une structure relativement constante.

2.4. Caractéristiques de la mobilité

Un taux rapidement croissant d'émigration a caractérisé le secteur agricole du Canada au cours des dernières décennies. (Voir la note 5, au chapitre 1.) Bien que le nombre absolu de migrants ait considérablement diminué (ce qui signifie que les régions non agricoles doivent en absorber un moins grand nombre, en termes absolus et relatifs), le taux de migration hors des zones agricoles a augmenté, en fait.

TABLEAU 2.4. Comparaison de la répartition, selon le nombre et l'âge, de l'ensemble des chefs de famille et des chefs de famille des fermes de recensement, Canada et provinces, 1971

Nº	Province	Nombre total de familles	Pourcentage de familles dont le chef est un homme	Âge du chef de famille – Total	Âge du chef de famille – 15 - 24 ans
		1	2	3	4
		Partie A – Familles des fermes de recensement			
		000's	pourcentage		
1	**Canada**	**304**	**96.8**	**100.0**	**1.9**
2	Terre-Neuve	1	95.9	100.0	4.1
3	Île-du-Prince-Édouard	4	94.2	100.0	2.8
4	Nouvelle-Écosse	5	95.1	100.0	1.9
5	Nouveau-Brunswick	5	96.2	100.0	2.7
6	Québec	56	96.9	100.0	1.5
7	Ontario	82	96.9	100.0	1.9
8	Manitoba	29	96.6	100.0	2.2
9	Saskatchewan	55	96.6	100.0	2.0
10	Alberta	51	97.0	100.0	2.0
11	Colombie-Britannique	16	97.1	100.0	1.4
		Partie B – Ensemble des familles			
		000's	pourcentage		
12	**Canada**	**5,076**	**92.5**	**100.0**	**6.4**
13	Terre-Neuve	108	93.2	100.0	8.1
14	Île-du-Prince-Édouard	24	92.0	100.0	6.7
15	Nouvelle-Écosse	182	91.7	100.0	7.1
16	Nouveau-Brunswick	141	92.3	100.0	7.6
17	Québec	1,357	92.0	100.0	5.2
18	Ontario	1,884	92.9	100.0	6.6
19	Manitoba	236	92.4	100.0	6.7
20	Saskatchewan.	216	93.2	100.0	6.0
21	Alberta	383	92.8	100.0	7.6
22	Colombie-Britannique	535	92.6	100.0	6.4

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, vol. II - 2, tableau 29; et Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture - population.

TABLEAU 2.4. Comparaison de la répartition, selon le nombre et l'âge, de l'ensemble des chefs de famille et des chefs de famille des fermes de recensement, Canada et provinces, 1971

Âge du chef de famille			Taille moyenne des familles	Pourcentage de familles de six membres et plus	
25 - 44 ans	45 - 64 ans	65 ans et plus			
5	6	7	8	9	N°
Partie A – Familles des fermes de recensement					
pourcentage					
35.8	49.9	12.5	4.5	24.9	1
28.0	53.4	14.0	4.8	31.6	2
31.3	46.8	19.3	4.7	29.1	3
26.2	51.3	19.4	4.3	22.6	4
27.0	53.9	16.4	4.7	29.9	5
36.7	50.8	11.0	5.2	41.5	6
36.2	48.5	13.4	4.3	21.5	7
33.9	51.3	12.5	4.3	20.7	8
34.2	51.9	11.9	4.2	19.1	9
38.6	47.8	11.7	4.4	22.3	10
37.7	50.0	11.3	4.4	21.9	11
Partie B – Ensemble des familles					
pourcentage					
46.2	35.7	11.8	3.7	14.1	12
45.4	35.0	11.6	4.4	25.4	13
39.5	36.4	17.4	4.0	20.6	14
42.3	36.9	13.6	3.8	16.2	15
42.0	36.6	13.8	4.0	19.8	16
48.4	35.6	10.7	3.9	16.9	17
46.6	35.6	11.1	3.6	11.5	18
42.0	36.8	14.4	3.6	13.1	19
39.5	38.1	16.3	3.7	15.4	20
48.2	33.2	11.0	3.7	14.2	21
45.1	35.8	12.7	3.5	10.6	22

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, vol. II - 2, tableau 29; et Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture - population.

TABLEAU 2.5. Population âgée de 15 ans et plus et exploitants des fermes de recensement faisant partie d'une famille, Canada et provinces, 1971

Province	Population des fermes de recensement		Exploitants des fermes de recensement	
	Total	Pourcentage dans des ménages familiaux	Total	Pourcentage dans des ménages familiaux
	1	2	3	4
	000's		000's	
Canada	949	91.4	366	90.2
Terre-Neuve	3	92.4	1	92.3
Île-du-Prince-Édouard	13	88.1	5	88.6
Nouvelle-Écosse	17	86.9	6	88.7
Nouveau-Brunswick	17	88.6	5	90.9
Québec	203	92.5	61	93.2
Ontario	249	91.4	95	91.2
Manitoba	88	91.1	35	89.0
Saskatchewan	162	91.1	77	88.5
Alberta	151	91.3	63	88.6
Colombie-Britannique	46	92.0	18	91.0

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

La colonne 1 du tableau 2.6 indique l'importance du déclin de la population agricole totale (somme des trois groupes définis plus haut) en établissant un rapport entre la population agricole totale de 1971 et celle de 1961; là encore, les régions agricoles moins prospères du Québec et des Maritimes enregistrent les plus fortes baisses, qui auraient été plus fortes encore si, au moyen d'analyses plus rigoureuses, nous avions tenu compte des différences entre les provinces au chapitre de la fécondité.

Malheureusement, les données du recensement sont limitées et permettent peu de déterminer **qui** émigre et **pourquoi**. Bien qu'il soit possible de déterminer qui a quitté les zones rurales (il y a cinq ans) en vérifiant les lieux de résidence en 1971, et de savoir dans quelle mesure ces personnes provenaient de régions agricoles, il est par contre impossible de savoir si ces émigrants résidaient vraiment dans des fermes, ou de connaître les caractéristiques des fermes qu'ils ont quittées. Et même s'il était possible d'identifier ces migrants, il serait difficile de calculer les coûts et bénéfices découlant de leur départ, étant donné que les fermiers sont à leur compte et que l'on connaît mal la nature de leurs revenus, de leur capital-actions et de leur niveau de bien-être, qui sont difficiles à évaluer et n'ont presque pas de rapport avec les traitements et salaires qu'ils recevraient en milieu

urbain. Par conséquent, l'analyse de la migration hors ferme se limite à une évaluation transversale des taux de migration par rapport aux caractéristiques du lieu d'origine. Bien que ce genre d'analyse ait été effectué au moyen d'une coupe transversale de régression, l'étude des résultats en est reportée à la section 5.4 du chapitre 5.

TABLEAU 2.6. Certaines caractéristiques sur l'immigration[1] et le lieu de résidence des exploitants agricoles et de la population des fermes de recensement, Canada et provinces, 1971

Province	Rapport entre la population agricole de 1971 et la population agricole de 1961	Exploitants des fermes de recensement	
		Ayant immigré	Ayant immigré entre 1961 - 1971
	1	2	3
		pourcentage	
Canada	0.70	15.6	0.7
Terre-Neuve	0.46	1.4	0.0
Île-du-Prince-Édouard	0.61	4.1	0.3
Nouvelle-Écosse	0.46	7.0	0.7
Nouveau-Brunswick	0.43	5.4	0.8
Québec	0.57	2.3	0.3
Ontario	0.75	19.4	1.2
Manitoba	0.76	11.7	0.2
Saskatchewan	0.76	14.4	0.1
Alberta	0.83	22.6	0.4
Colombie-Britannique	0.94	40.4	4.2

Province	Chefs de ménage des fermes de recensement		Exploitants ayant résidé sur une ferme depuis moins de neuf mois	Exploitants des fermes de recensement non-résidents	Exploitants agricoles résidant dans des zones urbaines[2]
	Ayant immigré	Ayant immigré entre 1961 - 1971			
	4	5	6	7	8
			pourcentage		
Canada	22.3	4.9	14.8	11.0	6.4
Terre-Neuve	2.7	1.0	13.6	11.8	14.9
Île-du-Prince-Édouard	4.9	0.8	5.7	4.2	1.8
Nouvelle-Écosse	6.9	1.5	4.6	3.1	3.6
Nouveau-Brunswick	5.2	0.9	5.4	3.6	7.2
Québec	11.6	3.7	5.2	3.3	9.4
Ontario	30.8	7.2	8.3	6.0	8.1
Manitoba	22.4	3.3	16.0	13.0	3.2
Saskatchewan	18.8	1.3	30.7	24.1	5.8
Alberta	26.7	3.9	17.7	12.1	4.2
Colombie-Britannique	32.1	5.7	10.9	5.5	10.5

[1] "Immigration" signifie migration venant au Canada d'un autre pays.
[2] Exploitants déclarant leur occupation, au cours de la semaine du recensement, comme "exploitant agricole".

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, vol. III.1, tableau 3 A et vol. IV.1, tableau 2; et Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

Bien entendu, les exploitants qui migrent ne quittent pas tous le secteur agricole. D'après la colonne 1 du tableau 2.7, 9.7 % (127,000 personnes) de la population agricole totale du Canada (la somme des trois sous-groupes) se constitue de nouveaux venus ou d'exploitants qui se sont déplacés. Dans l'ensemble, ceux qui passent d'une province à une autre choisissent surtout la Colombie-Britannique et l'Ontario. Contrairement à la période 1944 - 1960, les étrangers qui immigrent vers le secteur agricole canadien représentent un très petit groupe (seulement 0.7 % du nombre total d'exploitants agricoles recensés en 1971 au Canada – voir les colonnes 2 et 3 du tableau 2.6), tandis que les migrations entre les provinces constituent la principale influence externe sur la croissance de la population agricole ou sur la modification de sa répartition géographique (tableau 2.7, colonne 5). Si la mobilité de la population agricole semble plus grande en Ontario et en Colombie-Britannique, c'est que la plupart des nouveaux venus s'installent sur des fermes marginales ou de petite taille. Environ 60 % des personnes qui se déplacent ne le font qu'une fois, 20 %, deux fois et un autre 20 %, trois fois ou plus. Ces pourcentages sont relativement constants dans toutes les provinces. Il n'est pas surprenant de constater, d'après le profil d'âge des migrants, que ces derniers sont relativement jeunes.

TABLEAU 2.7. Migration dans et vers les zones rurales des fermes de recensement, Canada et provinces, 1971

Province	Population des fermes de recensement âgée de cinq ans et plus qui a changé de résidence entre 1966 - 1971						
	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble de la population des fermes de recensement âgée de cinq ans et plus	Répartition en pourcentage des migrants				
			Total	De la même province	D'une autre province	De l'extérieur du Canada	Province de résidence en 1966 non indiquée
	1	2	3	4	5	6	7
	000's	pourcentage					
Canada	127.4	9.7	100.0	74.9	11.8	7.3	6.0
Terre-Neuve	0.3	6.2	100.0	69.0	19.0	5.2	6.9
Île-du-Prince-Édouard	1.1	5.9	100.0	54.8	28.1	7.5	9.2
Nouvelle-Écosse	2.0	7.9	100.0	57.1	26.5	9.8	6.6
Nouveau-Brunswick	1.5	6.4	100.0	59.7	18.4	13.4	8.9
Québec	15.0	5.2	100.0	83.8	3.1	4.7	8.4
Ontario	44.9	13.3	100.0	81.5	5.8	7.3	5.4
Manitoba	9.2	7.7	100.0	74.2	16.0	3.8	6.1
Saskatchewan	14.2	6.6	100.0	73.0	18.5	2.8	5.6
Alberta	22.5	10.4	100.0	71.9	16.0	6.7	5.4
Colombie-Britannique	16.6	24.3	100.0	60.5	18.0	15.5	6.0

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, vol. 1- 2, tableau 29.

Une plus faible immigration s'ajoute chaque année à la population des fermes de recensement du Canada et des provinces (influence décroissante). Cette diminution s'explique par le fait que les caractéristiques de l'activité des immigrants doivent être compatibles avec la structure et les besoins industriels et

professionnels du Canada (voir Shaw, *et al.*, 1973); donc, vu l'actuelle migration hors ferme, on considère souhaitable de recevoir de moins en moins de fermiers. L'énorme attraction qu'exercent les zones agricoles de la Colombie-Britannique est probablement due au fait que, dans ce cas, les migrants résident habituellement dans de petites fermes et se livrent davantage à des activités non agricoles.

Un autre aspect de la mobilité hors ferme est la transition lente vers un mode de vie non agricole: les exploitants ne résident souvent dans leur ferme qu'une partie de l'année (voir les colonnes 6 - 8 du tableau 2.6), ou résident dans des régions urbaines. Dans ce cas, il arrive souvent que les exploitants agricoles exercent à la fois des activités agricoles et non agricoles.

2.5. Instruction

L'instruction acquise joue une incidence considérable sur l'intégration sociale, l'accès aux avantages d'ordre socio-économique et la compréhension des réalités toujours plus complexes et des spécialités toujours plus poussées. L'instruction met en principe à la portée de tous les Canadiens un rapport étroit et positif avec les plus hauts niveaux de bien-être socio-économique. Bien que d'autres facteurs comme les aptitudes naturelles, le sexe, l'origine ethnique, l'âge et la fortune personnelle influent aussi sur le degré de bien-être socio-économique, bon nombre d'entre eux échappent au contrôle.

Compte tenu de ces faits, il n'est pas surprenant de constater que l'on donne beaucoup d'importance à cet accès à l'instruction, comme moyen de développer les talents naturels. L'instruction donne aux travailleurs de meilleurs moyens de produire plus avec les ressources dont ils disposent (effet dit de production) et d'agencer ces ressources pour produire plus (effet dit de répartition), et de plus les systèmes d'enseignement visent à distribuer également les possibilités d'emploi en attestant officiellement que les travailleurs possèdent les qualifications nécessaires à un poste[3].

Le tableau 2.8 répartit la population des fermes de recensement au Canada par niveaux d'instruction. Si on compare la répartition des chefs de famille des fermes de recensement à celle de l'ensemble des chefs de famille, on constate que le niveau d'instruction de la population des fermes de recensement du Canada est inférieur à celui de l'ensemble des Canadiens. Si on compare le nombre de chefs de famille des fermes de recensement au nombre total de chefs de famille qui ont 5e - 8e, 9e - 11e et 12e et 13e années d'études ou un diplôme universitaire, les proportions sont respectivement d'environ 1.6, 0.9, 0.5 et 0.2.

Ce déséquilibre dépend d'au moins trois facteurs. D'abord, comme l'émigration rurale sélective favorise surtout les jeunes gens, ceux qui restent sont généralement des personnes plus âgées qui ont terminé leurs études depuis 10 ou

Voir note(s) à la page 83.

20 ans, à une époque où de faibles niveaux de scolarité étaient suffisants pour le marché du travail et acceptés par la société. Ces facteurs permettent de pondérer la répartition observée dans les plus bas échelons. D'ailleurs, dans les colonnes 7 - 11 du tableau 2.8, on voit que la répartition des exploitants agricoles résidents ou non résidents âgés de moins de 25 ans et de 25 - 44 ans correspond plus à la moyenne nationale que celle des exploitants agricoles âgés de 45 ans et plus. Comme les exploitants agricoles âgés de moins de 25 ans et de 25 - 44 ans sont sous-représentés dans le profil de l'ensemble des exploitants des fermes de recensement, il n'est pas étonnant de constater que les chiffres relatifs au niveau d'instruction soient plutôt bas. Il faut aussi noter, dans la colonne 3 du tableau 2.8, que si l'on tient compte des membres des familles des fermes de recensement autres que le chef (ceux-ci étant habituellement des exploitants des fermes de recensement plus âgés et de sexe masculin), les chiffres sont plus élevés.

TABLEAU 2.8. Répartition en pourcentage selon le niveau de scolarité des chefs de famille des fermes de recensement, des personnes âgées de 15 ans et plus qui font ou ne font pas partie de la famille des exploitants agricoles, Canada, 1971

Niveau de scolarité	Chefs des familles de recensement		Membres des familles des fermes de recensement autres que le chef	Membres qui ne font pas partie des familles des fermes de recensement	Personnes âgées de 15 ans et plus qui font partie d'une famille des fermes de recensement	
	Total	Fermes de recensement			Hommes	Femmes
	1	2	3	4	5	6
Nombre . . . . 000's	5,076	304	563	74	465	403
	Répartition en pourcentage selon le niveau de scolarité					
Moins de la 5e année	7.0	8.7	3.4	17.0	6.1	4.0
5e - 8e année	32.4	51.2	27.9	48.1	39.8	31.8
9e - 11e année	31.6	28.3	41.8	23.1	35.9	38.7
12e et 13e années.	16.2	8.1	20.6	8.0	13.1	19.9
Cours universitaire inachevé	5.6	2.5	5.2	2.4	3.9	4.7
Diplôme universitaire.	7.2	1.2	1.1	1.4	1.3	0.9

Niveau de scolarité	Âge des exploitants des fermes de recensement				
	Total	Moins de 25 ans	25 - 44 ans	45 - 64 ans	65 ans et plus
	7	8	9	10	11
Nombre . . . . 000's	366	9	131	184	43
	Répartition en pourcentage selon le niveau de scolarité				
Moins de la 5e année	9.6	1.5	2.3	9.6	21.9
5e - 8e année	50.2	19.8	42.7	55.7	55.2
9e - 11e année	28.6	39.4	36.6	25.5	15.2
12e et 13e années.	8.8	28.3	12.6	6.1	4.8
Cours universitaire inachevé	2.7	8.3	3.7	1.9	2.0
Diplôme universitaire.	1.4	2.5	2.0	1.1	0.9

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

En deuxième lieu, le plus faible niveau d'instruction de la population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus peut être dû au fait que, pour l'exploitant agricole, une instruction poussée ne rapporte pas forcément davantage. En d'autres mots, il n'est pas nécessaire de posséder un certain niveau d'instruction (un diplôme d'études secondaires, par exemple) pour exercer le métier d'agriculteur et les cours généraux ou traditionnels ne profitent pas de façon évidente, dans ce domaine. Ainsi, ceux qui ont opté pour ce métier jugent-ils probablement que le temps passé à s'instruire ne fait que retarder le moment de percevoir des gains.

Le troisième facteur concerne le désir d'atteindre des niveaux supérieurs d'instruction. Les familles et les groupes vivant dans des régions des fermes de recensement peuvent ne pas aspirer à une instruction aussi poussée que les résidents des villes, et n'en pas éprouver un si grand besoin. D'une part, le fait qu'un moins grand nombre de chefs de famille ait une instruction supérieure dans les régions agricoles incite moins les jeunes à l'étude. D'autre part, si les parents pensent que les études supérieures suscitent chez leurs enfants des aspirations qui ne peuvent être réalisées que dans des régions non agricoles, ils peuvent hésiter à les y inciter, surtout si cela les oblige à se séparer de leurs enfants.

Les colonnes 1 et 2 du tableau 2.9 indiquent l'écart qui existe, par rapport aux niveaux d'instruction, entre l'ensemble des ménages et ceux qui résident dans des fermes de recensement, au Canada et dans les provinces. Les différences entre les provinces, dans les pourcentages des personnes qui ont moins d'une 9e année (leur nombre augmente avec l'âge; voir les colonnes 6 et 7) sont à la base des problèmes que posent actuellement les programmes visant à relocaliser dans des régions non agricoles les fermiers peu instruits des régions agricoles moins prospères (particulièrement ceux de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et du Québec). On peut prévoir les problèmes que pourrait poser la relocalisation des exploitants agricoles d'une province à une autre, si on considère qu'en ce qui concerne le niveau d'instruction, les écarts entre la population agricole et la population non agricole sont souvent plus importants entre les provinces qu'à l'intérieur des provinces mêmes. En somme, les différences marquées entre les diverses régions du Canada, en ce qui a trait au niveau d'instruction, ne peuvent que nuire au transfert des ressources en des endroits que les autorités concernées jugent plus convenables. Si on n'intervient pas au moyen d'une politique, la loi du marché peut faire en sorte que des fermiers peu instruits qui désirent déménager soient obligés de rester sur leurs fermes actuelles, où ils sont peut-être dans la meilleure situation concurrentielle possible, étant donné leurs aptitudes limitées.

Bien que, en règle générale, une instruction poussée soit moins nécessaire à l'apprentissage et à l'accomplissement des travaux de nature agricole qu'elle ne l'est dans le cas des métiers non agricoles, tel n'est pas le cas pour la formation professionnelle. Or, on constate avec surprise, dans le tableau 2.10, que les cours de formation professionnelle suivis par les exploitants des fermes de recensement (résidents et non résidents) portent plus souvent sur des domaines non agricoles. Ce choix peut être dû au fait que les cours de formation professionnelle, dans les

TABLEAU 2.9. Répartition en pourcentage des chefs de ménage des fermes de recensement ayant moins d'une 9e année, selon l'âge, par rapport à l'ensemble des chefs de ménage, Canada et provinces, 1971

Province	Pourcentage ayant moins d'une 9e année: Ensemble des chefs de ménage	Total des exploitants des fermes de recensement	Chefs de famille des fermes de recensement selon l'âge: Total	15 - 24 ans
	1	2	3	4
	pourcentage			
Canada	**39.4**	**58.4**	**60.0**	**25.4**
Terre-Neuve	53.4	67.9	66.3	37.5
Île-du-Prince-Édouard	46.4	56.8	58.2	60.9
Nouvelle-Écosse	38.5	41.7	42.3	40.0
Nouveau-Brunswick	52.1	69.6	70.6	33.3
Québec	50.2	79.3	80.4	48.0
Ontario	34.3	56.7	57.5	21.6
Manitoba	38.9	61.1	63.1	30.2
Saskatchewan	44.7	55.5	57.4	21.8
Alberta	30.2	47.5	48.5	11.2
Colombie-Britannique	28.0	44.2	43.6	11.6

Province	Chefs de famille des fermes de recensement selon l'âge: 25 - 44 ans	45 - 64 ans	65 ans et plus	Population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus ne faisant pas partie d'une famille agricole
	5	6	7	8
	pourcentage			
Canada	**46.4**	**66.3**	**79.2**	**64.4**
Terre-Neuve	50.0	72.8	85.1	67.4
Île-du-Prince-Édouard	43.4	63.7	73.0	66.1
Nouvelle-Écosse	31.8	42.4	56.2	53.8
Nouveau-Brunswick	54.7	78.1	78.2	71.0
Québec	70.0	86.8	90.4	73.9
Ontario	44.5	62.4	79.7	63.0
Manitoba	49.7	69.3	79.7	69.7
Saskatchewan	41.7	63.6	81.8	65.4
Alberta	32.4	56.7	74.0	56.6
Colombie-Britannique	32.5	49.0	60.7	49.3

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

domaines non agricoles, sont plus nombreux et sont offerts partout au Canada, pour répondre à la demande d'une société principalement industrielle et non agricole. Il se peut aussi que la plupart des fermiers estiment qu'ils peuvent se passer de cours de formation professionnelle en agriculture et optent pour des cours de formation dans d'autres domaines, pour pallier leur manque d'instruction et chercher à s'assurer des emplois hors ferme. Nous verrons plus loin que le revenu hors ferme dépend du niveau de formation professionnelle, mais non le revenu net des agriculteurs à leur compte.

TABLEAU 2.10. Pourcentage des exploitants des fermes de recensement ayant reçu une formation professionnelle, par type de formation, Canada et provinces, 1971

Province	Total des exploitants des fermes de recensement	Pourcentage ayant reçu une formation professionnelle en agriculture	Pourcentage ayant reçu une formation professionnelle dans d'autres domaines que l'agriculture		
			Total	Appren-tissage	Autres
	1	2	3	4	5
	000's				
Canada	366	2.0	6.9	4.0	2.9
Terre-Neuve	1	0.5	5.2	1.9	3.3
Ile-du-Prince-Édouard	5	1.0	5.4	3.0	2.4
Nouvelle-Écosse	6	0.8	6.5	3.3	3.2
Nouveau-Brunswick	6	1.6	5.9	3.5	2.4
Québec	62	4.2	4.6	2.7	1.9
Ontario	94	1.6	7.4	4.5	2.9
Manitoba	35	1.7	5.5	3.1	2.4
Saskatchewan	77	0.8	5.7	3.1	2.6
Alberta	62	9.7	30.4	17.4	13.0
Colombie-Britannique	18	1.4	14.3	8.1	6.1

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

2.6. Caractéristiques des professions et activités économiques

Environ 63 % du nombre total de Canadiens âgés de 15 ans et plus (l'âge minimum de la population active est de 15 ans) ont travaillé durant toute l'année ou une partie de l'année 1970, comparativement à 70 % de la population des fermes de recensement correspondante (voir les colonnes 2 et 4 du tableau 2.11)[4]. Ce taux d'activité plus élevé est d'abord dû au fait que l'agriculture est une activité économique autonome dont le taux d'absorption est presque illimité, du moins de façon apparente. Bien entendu, cela ne tient pas compte du sous-emploi, ni du fait que l'agriculture emploie une main-d'oeuvre saisonnière constituée en grande partie de membres de la famille, qui ne sont pas rémunérés. Il est donc établi qu'une plus grande partie de la population agricole travaille au moins pendant une

Voir note(s) à la page 83.

partie de l'année. Par contre, dans la plupart des emplois hors ferme, la plupart des travailleurs reçoivent des salaires et traitements pour un travail à plein temps, alors que d'autres chôment et que la possibilité de trouver du travail familial non rémunéré est limitée.

TABLEAU 2.11. Pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus (population totale et population des fermes de recensement) ayant travaillé et ayant un revenu en 1970, Canada et provinces, 1971

Province	Population totale ayant 15 ans et plus		Population des fermes de recensement ayant 15 ans et plus	
	Pourcentage ayant un revenu en 1970	Pourcentage ayant travaillé en 1970	Pourcentage ayant un revenu en 1970	Pourcentage ayant travaillé en 1970
	1	2	3	4
Canada	76.2	63.1	66.2	70.8
Terre-Neuve	67.7	51.4	62.7	55.5
Île-du-Prince-Édouard	78.3	64.1	73.7	71.7
Nouvelle-Écosse	74.3	58.5	70.4	65.0
Nouveau-Brunswick	73.0	58.8	64.9	61.1
Québec	71.2	58.2	58.2	59.4
Ontario	79.5	66.9	71.9	75.4
Manitoba	78.5	65.4	65.8	73.0
Saskatchewan	75.7	63.5	65.7	73.2
Alberta	77.9	68.0	65.8	75.6
Colombie-Britannique	79.2	63.6	71.6	75.2

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, n° 94-789 au catalogue (AE-5, 1974), tableaux 1 et 2; et Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

Les variations de ce taux d'activité des fermes de recensement dépendent aussi, au niveau provincial, de la demande en ouvriers non agricoles. Or, cette demande dépend elle-même de la prospérité d'une région donnée. Nous verrons plus loin qu'il existe, au niveau provincial, une forte corrélation entre le taux d'activité et le nombre de personnes gagnant un revenu, d'une part, et la prospérité de l'ensemble de la province, d'autre part.

Il faut également relever que la proportion de personnes gagnant un revenu est uniformément plus basse dans la population des fermes de recensement que dans la population totale de chaque région, ce qui s'explique surtout par le fait qu'un grand nombre d'exploitants agricoles ont déclaré qu'ils n'avaient touché aucun revenu agricole ou avaient subi des pertes. Dans les provinces des Prairies, les mauvaises récoltes de 1970 (année de déclaration) expliquent cette situation, comme, également, le fait que des fermiers réinvestissent leurs profits dans leur capital-actions (richesse accumulée) et réclament en raison de leurs fermes des exemptions d'impôt. Ces problèmes sont étudiés en détail plus loin.

Les colonnes 1 et 3 du tableau 2.12 indiquent qu'environ 30 % des personnes âgées de 15 ans et 25 % des chefs de famille des fermes de recensement (surtout exploitants agricoles de sexe masculin) travaillaient à des emplois hors ferme au cours de la semaine de recensement. Le fait que la période de référence n'ait été que d'une semaine ne doit pas servir à minimiser l'importance de cette constatation. Le recensement décennal du Canada a pour objet de présenter un instantané de la vie du pays au cours de la semaine de recensement, période que l'on suppose représentative de l'année entière. Le fait que la semaine de recensement survienne en juin permet de bien recenser l'agriculture, les activités agricoles étant plus intenses durant cette période au cours de laquelle on présume que les personnes qui tirent vraiment leur revenu de l'exploitation agricole sont occupées à des tâches agricoles.

TABLEAU 2.12. Pourcentage de la population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus selon l'activité professionnelle et économique du chef de famille, Canada, 1971

Sujet	Population des fermes de recensement	Membres de familles constituant des ménages des fermes de recensement			N'appartenant pas aux familles
		Total	Chefs de famille	Autres que chef	
	1	2	3	4	5
Nombre . . . . 000's	949	867	304	563	82
Pourcentage ayant travaillé en 1970	70.8	70.9	96.4	57.1	70.1
Pourcentage dans un domaine agricole	62.5	62.3	67.5	57.6	64.0
Pourcentage dans des domaines non agricoles	30.5	31.5	25.3	37.1	20.8
Pourcentage non indiqué.	7.0	6.2	7.2	5.2	15.2

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

Alors que le tableau 2.12 porte principalement sur les chefs de famille des fermes de recensement (exploitants agricoles de sexe masculin), le tableau 2.13 établit le profil de l'activité professionnelle et économique de la population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus, à l'exception des exploitants. Environ 672,000 (71 %) des 949,000 personnes âgées de 15 ans et plus ont travaillé en 1970, et 68 % furent considérées comme actives au cours de la semaine de recensement. Environ 50 % de ces 646,000 personnes étaient des exploitants agricoles et 50 % étaient d'autres personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans les fermes de recensement. Un peu plus de la moitié de ces dernières faisait partie de la population active agricole (surtout comme travailleurs familiaux non rémunérés); la plus grande partie des autres se composait surtout des personnes gagnant des traitements et salaires hors ferme.

TABLEAU 2.13. Population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus, selon l'activité, Canada et provinces, 1971

Province	Population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus			Exploitants des fermes de recensement résidents	
	Total	Ayant travaillé en 1970	Actifs	Total	Pourcentage d'actifs
	1	2	3	4	5
	000's				
Canada	949	672	646	323	89.1
Terre-Neuve	3	2	2	1	74.4
Île-du-Prince-Édouard	13	10	9	4	89.0
Nouvelle-Écosse	17	11	11	6	87.0
Nouveau-Brunswick	17	10	10	5	86.3
Québec	203	120	119	57	81.1
Ontario	249	187	178	87	91.1
Manitoba	88	64	61	31	89.9
Saskatchewan	162	119	113	59	91.3
Alberta	151	114	110	55	91.3
Colombie-Britannique	46	35	33	17	90.6

Province	Actifs âgés de 15 ans et plus, autres que les exploitants des fermes de recensement						
	Activité agricole				Activité non agricole		
	Total	Pourcentage du total	Pourcentage recevant salaires et traitements[1]	Pourcentage de travailleurs familiaux non rémunérés[1]	Pourcentage du total	Pourcentage recevant salaires et traitements[1]	Pourcentage des travailleurs familiaux non rémunérés[1]
	6	7	8	9	10	11	12
	000's						
Canada	323	55.1	14.0	34.3	44.9	40.7	1.1
Terre-Neuve	1	26.4	7.5	16.4	73.6	64.1	2.5
Île-du-Prince-Édouard	5	42.7	10.9	28.9	57.3	57.9	1.2
Nouvelle-Écosse	5	35.8	11.1	22.4	64.1	59.8	1.1
Nouveau-Brunswick	5	36.2	9.2	25.0	63.8	59.3	1.4
Québec	62	45.2	8.7	33.7	54.8	49.6	1.1
Ontario	92	48.7	13.1	31.0	51.4	47.5	1.2
Manitoba	30	63.9	16.1	37.8	36.1	32.4	1.2
Saskatchewan	53	64.8	17.3	34.8	35.2	21.8	0.7
Alberta	54	64.0	16.8	39.1	36.0	32.0	1.1
Colombie-Britannique	16	42.9	12.9	27.0	57.1	51.5	1.5

[1] Les colonnes 8 et 9, et 11 et 12 n'égalent pas 100 %, étant donné les catégories "autre" et "non déclaré".

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la population active non agricole compte peu de travailleurs familiaux non rémunérés (voir la colonne 12 du tableau 2.13). En étudiant les pourcentages provinciaux qui indiquent dans quelle mesure les actifs âgés de 15 ans et plus vivant dans des fermes de recensement font partie de la population active agricole ou non agricole, on remarque que la proportion d'actifs en agriculture augmente avec la prospérité de la région agricole. À Terre-Neuve, par exemple, le faible taux d'activité des

TABLEAU 2.14. Pourcentage de la population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus, selon le nombre d'actifs et l'activité économique, Canada et provinces, 1971

Région	Population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus	Population des fermes de recensement ayant travaillé en 1970		
		Total	Pourcentage dans l'industrie agricole	Pourcentage dans l'industrie manufacturière non agricole
	1	2	3	4
	000's			
Canada	949	672	62.3	30.5
Terre-Neuve	3	2	29.9	57.3
Île-du-Prince-Édouard	13	10	51.7	38.7
Nouvelle-Écosse	17	11	41.8	49.0
Nouveau-Brunswick	17	10	43.1	47.0
Québec	203	120	52.9	35.7
Ontario	249	187	55.5	37.5
Manitoba	88	64	70.9	24.0
Saskatchewan	162	119	80.4	15.4
Alberta	151	114	70.6	24.0
Colombie-Britannique	46	35	43.8	45.9

Région	Population des fermes de recensement ayant travaillé en 1970			
	Pourcentage dans la construction, les transports, communications et autres services	Pourcentage en commerce, affaires, service de personnel, défense et administration publique	Pourcentage non déclaré	Pourcentage dans d'autres industries
	5	6	7	8
Canada	6.5	6.4	15.9	7.0
Terre-Neuve	6.1	17.4	27.3	12.8
Île-du-Prince-Édouard	5.8	7.7	22.5	9.4
Nouvelle-Écosse	7.4	12.2	24.6	9.0
Nouveau-Brunswick	9.8	9.0	22.9	9.7
Québec	10.6	6.8	15.2	11.3
Ontario	9.9	7.3	19.7	6.7
Manitoba	3.7	5.9	13.4	4.9
Saskatchewan	1.2	3.3	9.9	4.1
Alberta	5.3	5.6	13.8	2.5
Colombie-Britannique	8.9	9.9	22.9	9.9

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

exploitants agricoles (74 % – voir la colonne 5), qui indique une pénurie d'emplois dans les fermes, concorde avec le fait que seulement 16 % du reste de la population agricole de la province fait du travail familial non rémunéré et que 64 % reçoit des traitements et salaires. Dans les provinces des Prairies, c'est l'inverse.

Dans le tableau 2.14, les personnes âgées de 15 ans et plus qui vivaient dans des fermes de recensement et qui ont travaillé en 1970 sont réparties d'après leur participation à des activités économiques non agricoles. La colonne 3 indique clairement qu'une proportion surprenante de la population active des fermes de recensement de toutes les provinces, à l'exception des Prairies, participe à des activités économiques non agricoles. Comme dans la plupart des pays où la population active délaisse l'agriculture au profit d'activités non agricoles, elle se dirige en grande partie vers le commerce, les services, etc.

Le tableau 2.15, qui porte seulement sur les exploitants des fermes de recensement (résidents et non résidents), montre également qu'au cours de la semaine de recensement, un nombre relativement important d'agriculteurs exerçait des activités non agricoles (colonnes 1 et 2) et aussi qu'un grand nombre

TABLEAU 2.15. Pourcentage des exploitants des fermes de recensement ayant des occupations non agricoles ou des emplois hors ferme, Canada et provinces, 1971

Région	Pourcentage des exploitants des fermes de recensement classés comme des travailleurs agricoles autonomes au cours de la semaine de recensement	Pourcentage des exploitants des fermes de recensement ayant déclaré une occupation agricole au cours de la semaine de recensement	Pourcentage des exploitants des fermes de recensement ayant déclaré un revenu provenant d'un emploi hors ferme	Pourcentage des exploitants agricoles ayant déclaré des salaires et traitements
	1	2	3	4
Canada	**55.7**	64.9	46.3	**37.8**
Terre-Neuve	26.0	34.4	71.3	55.7
Île-du-Prince-Édouard	54.0	60.6	47.7	37.0
Nouvelle-Écosse	38.2	46.0	63.9	52.5
Nouveau-Brunswick	40.5	47.3	60.6	50.5
Québec	51.3	59.9	47.6	38.7
Ontario	49.2	57.2	53.0	45.0
Manitoba	63.3	73.3	40.3	32.0
Saskatchewan	69.1	79.3	34.0	26.2
Alberta	60.2	70.9	43.7	35.3
Colombie-Britannique	31.4	39.0	67.6	58.2

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

d'exploitants gagnait un revenu (surtout des traitements et salaires) provenant d'un emploi hors ferme. Voici clairement indiqué que de classer la population en fonction de la présence d'un exploitant dans une ferme de recensement risque de donner une fausse impression de la proportion réelle de la population canadienne que l'agriculture occupe entièrement. À moins que ce phénomène n'indique qu'il s'agit d'un nouveau venu en agriculture ou qu'une telle composition du revenu ne soit stable à long terme, la présence d'emplois et de revenus non agricoles peut indiquer qu'on s'apprête à quitter le domaine de l'agriculture. Si tel est le cas, il faudra probablement modifier cette conception actuelle de l'agriculture.

2.7. Composition et niveaux généraux du revenu

2.7.1. Introduction

Le niveau, la composition et la source du revenu monétaire de la population des fermes de recensement du Canada constituent sans doute le point le plus important de cette étude. Du point de vue économique, le revenu monétaire signifie la possibilité d'acheter des biens et des services de consommation, et aussi d'épargner et d'investir dans le processus de production. Du point de vue sociologique, il signifie la possibilité de s'intégrer pleinement dans une société où la plupart des transactions sont monétaires. La présente section traite de nombreux aspects de cette question importante, y compris le fait que le revenu monétaire ne représente qu'une mesure partielle du niveau de vie[5].

Voir note(s) à la page 83.

TABLEAU 2.16. Population totale des fermes de recensement, population des fermes de recensement active en 1970, âgée de 15 ans et plus et ayant un revenu, nombre total d'exploitants des fermes de recensement et nombre d'exploitants ayant un revenu positif, Canada et provinces, 1971

Province	Population des fermes de recensement	Population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus			Exploitants des fermes de recensement	
		Total	Ayant travaillé en 1970	Ayant un revenu	Total	Ayant déclaré un revenu
	1	2	3	4	5	6
	000's					
Canada	1,413	949	672	628	366	230
Terre-Neuve	5	3	2	2	1	1
Île-du-Prince-Édouard	20	13	10	10	5	3
Nouvelle-Écosse	24	17	11	12	6	3
Nouveau-Brunswick	24	17	10	11	6	3
Québec	314	203	120	118	62	42
Ontario	361	249	187	179	95	55
Manitoba	129	88	64	58	35	23
Saskatchewan	239	162	119	107	77	54
Alberta	229	151	114	99	63	39
Colombie-Britannique	69	46	35	33	18	8

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

Le tableau 2.16 fournit des données récapitulatives sur le nombre de personnes qui gagnent un revenu. Environ 30 % des exploitants agricoles du Canada ne déclarent aucun revenu agricole ou signalent des pertes (colonne 5 moins la colonne 6). Bien que ce pourcentage augmente dans les régions agricoles des provinces plus pauvres, il est quand même important dans les provinces prospères de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Nous verrons plus loin que les fermes marginales, l'évasion fiscale et d'autres facteurs sont en partie responsables de ces chiffres élevés.

Le tableau 2.17 répartit selon le sexe les membres de la population des fermes de recensement âgés de 15 ans et plus qui gagnent un revenu, par rapport à l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus. Les économistes savent que les possibilités de gagner un revenu sont moindres pour la population de sexe féminin des fermes de recensement (partie A, colonnes 5 et 6) que pour celles de la population totale (partie B, colonnes 5 et 6), ce qui cadre bien avec notre

TABLEAU 2.17. Distribution selon le sexe de la population totale, de la population des fermes de recensement et des personnes ayant un revenu, âgées de 15 ans et plus, et rapport entre les revenus totaux moyens des hommes et des femmes, Canada et provinces, 1971

Province	Population âgée de 15 ans et plus			Personnes ayant un revenu			Rapport entre les revenus moyens des hommes et des femmes
	Nombre	Pourcentage		Nombre	Pourcentage		
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
	1	2	3	4	5	6	7
	Partie A – Population des fermes de recensement						
	000's			000's			
Canada	949	55.0	45.0	628	71.8	28.2	2.06
Terre-Neuve	3	54.6	45.4	2	71.2	28.8	2.23
Île-du-Prince-Édouard	13	54.8	45.3	10	66.4	33.6	1.82
Nouvelle-Écosse	17	55.0	45.0	12	68.4	31.6	1.91
Nouveau-Brunswick	17	53.8	46.2	11	68.9	31.1	2.00
Québec	203	54.6	45.4	118	73.3	26.7	1.88
Ontario	249	54.2	45.8	179	67.7	32.3	2.24
Manitoba	88	55.7	44.3	58	73.7	26.3	1.88
Saskatchewan	162	56.0	43.9	107	76.0	24.0	1.96
Alberta	151	55.8	44.2	99	74.5	25.5	2.08
Colombie-Britannique	46	53.8	46.2	33	67.7	32.3	2.80
	Partie B – Population totale						
	000's			000's			
Canada	15,190	49.6	50.4	11,573	58.8	41.2	2.27
Terre-Neuve	328	50.9	49.1	222	64.7	35.3	2.43
Île-du-Prince-Édouard	76	50.2	49.8	60	58.7	41.3	2.02
Nouvelle-Écosse	548	49.9	50.1	407	60.2	39.8	2.22
Nouveau-Brunswick	431	49.9	50.1	315	60.3	39.7	2.21
Québec	4,242	49.1	50.9	3,020	60.2	39.8	2.12
Ontario	5,496	49.4	50.6	4,370	57.1	42.9	2.35
Manitoba	701	49.8	50.2	551	58.0	42.0	2.27
Saskatchewan	646	50.8	49.2	489	61.0	39.0	2.08
Alberta	1,113	50.7	49.3	868	59.7	40.3	2.35
Colombie-Britannique	1,575	50.2	49.8	1,247	58.5	41.5	2.45

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, vol. III.1, tableau 29; et Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

TABLEAU 2.18. Répartition en pourcentage de la population totale, de la population des fermes de recensement et des exploitants des fermes de recensement, et revenu total de chaque groupe, Canada et provinces, 1971

Partie A – Répartition en pourcentage des sous-groupes de la population

Province	Population totale	Population totale âgée de 15 ans et plus	Population âgée de 15 ans et plus, ayant un revenu	Population des fermes de recensement	Population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus	Personnes âgées de 15 ans et plus des fermes de recensement, ayant un revenu	Exploitants des fermes de recensement
	1	2	3	4	5	6	7
	pourcentage						
Canada	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Terre-Neuve	2.4	2.2	1.9	0.3	0.3	0.3	0.3
Île-du-Prince-Édouard	0.5	0.5	0.5	1.4	1.4	1.6	1.2
Nouvelle-Écosse	3.7	3.6	3.5	1.7	1.8	1.9	1.6
Nouveau-Brunswick	2.9	2.8	2.7	1.7	1.8	1.7	1.5
Québec	28.0	28.0	26.2	22.3	21.4	18.8	16.7
Ontario	35.8	36.3	37.8	25.6	26.2	28.5	25.9
Manitoba	4.6	4.6	4.8	9.2	9.2	9.2	9.6
Saskatchewan	4.3	4.3	4.2	16.7	17.1	17.0	21.0
Alberta	7.6	7.4	7.5	16.2	15.9	15.8	17.1
Colombie-Britannique	10.2	10.4	10.8	4.9	4.9	5.3	5.0
	Population						
Nombre ... 000's	21,568	15,190	11,573	1,420	949	628	366

Partie B – Répartition en pourcentage du revenu global de la population âgée de 15 ans et plus, gagnant un revenu

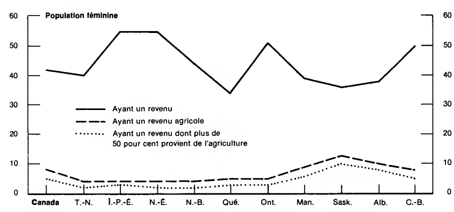
Province	Revenu gagné par toutes les personnes de 15 ans et plus	Revenu gagné par la population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus	Revenu agricole gagné par la population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus	Revenu gagné par les exploitants des fermes de recensement	Revenu agricole gagné par les exploitants des fermes de recensement
	8	9	10	11	12
	pourcentage				
Canada	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Terre-Neuve	1.5	0.3	0.2	0.2	0.1
Île-du-Prince-Édouard	0.4	1.2	1.2	1.0	1.1
Nouvelle-Écosse	2.9	1.7	1.2	1.5	0.8
Nouveau-Brunswick	2.1	1.4	1.1	1.3	0.9
Québec	25.8	18.5	14.7	16.5	19.2
Ontario	41.0	33.0	24.4	31.6	26.3
Manitoba	4.2	7.5	10.3	7.3	8.2
Saskatchewan	3.3	14.5	25.6	16.9	22.8
Alberta	7.4	16.0	18.1	16.8	17.5
Colombie-Britannique	11.4	6.7	4.2	6.6	3.1
	Montant global des revenus				
Nombre ... 000's	58,241,876	2,281,524	677,979	1,811,512	616,764

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, vol. I.2, tableau 8, et vol. III.1, tableau 29; et Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

Graphique 2.2

Pourcentage de la population des fermes de recensement de sexe masculin et féminin âgée de 15 ans et plus ayant un revenu, un revenu agricole et un revenu dont plus de 50 pour cent provient de l'agriculture, Canada et provinces, 1971

Pourcentage
Pourcentage
Population masculine
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
Ayant un revenu
Ayant un revenu agricole
Ayant un revenu dont plus de 50 pour cent provient de l'agriculture
Canada T.-N. Î.-P.-É. N.-É. N.-B. Qué. Ont. Man. Sask. Alb. C.-B.



Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

hypothèse selon laquelle la faible proportion de femmes âgées de 15 - 24 ans des fermes de recensement (voir la section 2.1) relève du nombre limité de possibilités d'emploi. Si on compare le revenu moyen des hommes à celui des femmes, dans les fermes de recensement et dans l'ensemble du pays (tableau 2.17, parties A et B, colonne 7), on peut voir la justesse de cette hypothèse. Il est aussi important de noter que, dans les provinces où le rapport entre le revenu des hommes et des femmes est élevé (faible) dans la population totale, il l'est également dans le cas de la population agricole. En fait, le coefficient de corrélation est de r = 0.62. Là encore, cela laisse supposer que le niveau de revenu dans l'ensemble de la région ou de la province influe de façon considérable sur les niveaux des revenus agricoles. Il influe certainement sur la mesure dans laquelle les profits tirés de l'agriculture dépendent de la prospérité économique régionale.

Le tableau 2.18 présente les chiffres et la répartition de la population totale et de la population des fermes de recensement pour le Canada et les provinces. Il est intéressant de comparer la répartition de la population (partie A) et celle du revenu gagné (partie B). Pour ce qui est de la répartition de la population totale et du revenu total gagné (partie A, colonne 1 et partie B, colonne 1), l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique sont en tête. Presque la même chose se produit dans le cas de la répartition de la population des fermes de recensement et de son revenu (partie A, colonne 5 et partie B, colonne 2). Toutefois, l'étude de la répartition des revenus gagnés par des personnes âgées de 15 ans et plus des fermes de recensement (partie A, colonne 6 et partie B, colonne 3) montre que les provinces des Prairies devancent les autres; cette même répartition est plus équilibrée dans le cas des exploitants agricoles (partie A, colonne 7 et partie B, colonne 5), sauf pour les Maritimes qui sont toujours défavorisées.

L'importance de l'agriculture comme source de revenu, pour la population de sexe masculin et féminin des fermes de recensement, est démontrée dans le graphique 2.2. Par exemple, de tous les hommes âgés de 15 ans et plus qui vivent dans les fermes de recensement et gagnent un revenu (soit environ 86 % de tous les hommes de 15 ans et plus), seulement 56 % (50 % de tous les hommes de 15 ans et plus) gagnent un revenu agricole, tandis que seulement 39 % (34 % de tous les hommes de 15 ans et plus) gagnent un revenu dont la moitié ou plus provient de l'agriculture. Dans le cas des femmes des fermes de recensement, le rapport du revenu agricole au revenu total est encore moins élevé. Là encore, il semble que le revenu net provenant d'emplois agricoles autonomes compte pour peu dans le revenu d'une large partie de la population agricole du Canada et soulève des questions, à savoir: dans quelle mesure les exploitants agricoles réinvestissent-ils leurs profits dans leur capital-actions et quelle influence le revenu en nature exerce-t-il vis-à-vis le bien-être économique des familles agricoles?

2.7.2. Notes méthodologiques sur l'interprétation des revenus agricoles

Pour comparer les revenus avant déductions (principalement celles des impôts) entre les régions urbaines et agricoles, il faut garder en tête que:

1. Le revenu est une donnée de flux qui mesure uniquement le profit que peut réaliser une personne louant ses services pendant un certain temps (par

exemple, une personne ayant certaines aptitudes et gagnant un salaire ou un traitement) ou une personne qui possède ou loue des facteurs de production (un fermier qui exploite la terre et la machinerie qu'il possède ou loue). Ainsi, l'afflux du revenu peut être interrompu à tout moment en raison de problèmes de santé, du chômage (dans le cas d'employés recevant salaires et traitements), de mauvaises récoltes, etc. Par conséquent, le revenu reçu au cours d'une certaine période ne représente pas nécessairement un revenu possible ni régulier. Ainsi, le principe fondamental du recensement (revenu déclaré vient représenter le revenu moyen de la personne "moyenne" qui déclare un revenu) s'applique davantage aux travailleurs urbains, dont les salaires et traitements sont relativement stables, qu'aux exploitants agricoles à leur compte.

2. Lors d'un recensement, lorsqu'il est question de revenu, les réponses ne sont pas toujours exactes, les gens ne se souviennent pas toujours exactement, etc.

3. Les revenus déclarés lors du recensement ne représentent pas toujours le "revenu avant déductions". Les personnes dont le revenu provient d'emplois autonomes ont le droit de déclarer leur revenu après soustraction des frais d'exploitation. Ces coûts peuvent bien être exagérés (par exemple, le coût en capital ainsi que les coûts d'exploitation et l'amortissement réels). De plus, les fermiers à leur compte qui gagnent aussi un revenu hors ferme sous forme de traitements et salaires cherchent probablement à gonfler les coûts d'exploitation afin de diminuer le revenu imposable total. Si les exploitants agricoles font de tels calculs lorsqu'ils remplissent les formules du ministère du Revenu (Impôt) du Canada, n'est-il pas raisonnable de supposer qu'ils déclarent les mêmes chiffres lors du recensement?

4. Le revenu peut également être "en nature". Certains métiers permettent à ceux qui les pratiquent de produire et de consommer des biens sans avoir à passer par le marché, où les transactions sont essentiellement monétaires. Ainsi, ceux dont le revenu se présente sous forme de traitements et salaires reçoivent, pour leur travail de production, un revenu monétaire qui leur permet d'acheter des biens et des services. La production d'un ouvrier à son compte lui rapporte seulement une part de revenu monétaire. Il produit et consomme une plus grande partie de ses biens sans effectuer aucune transaction monétaire. La population agricole a une nette tendance à recevoir de plus en plus de revenus en nature, de sorte que l'économie de marché et le système monétaire s'en ressentent.

5. Le revenu ne représente pas de façon adéquate les "niveaux de bien-être socio-économique", puisqu'il ne tient pas compte des valeurs différentes des richesses acquises (donnée de stock). Ainsi, l'interprétation du revenu diffère selon le niveau de prospérité des individus. Une des questions les plus difficiles à trancher, à laquelle nous ne répondons pas ici, c'est de savoir dans quelle mesure le bien-être général des exploitants agricoles diminuerait ou augmenterait, par rapport à celui de la population non agricole, si le capital-actions de chaque sous-groupe de population était transformé en revenus. Étant donné l'inflation et les prix toujours croissants des terres, la propriété foncière prend une importance accrue dans l'appréciation du bien-être des exploitants agricoles.

6. Le revenu ne nous renseigne pas sur le niveau de vie que peuvent traduire les services et les installations publiques ou propres à la région. Ainsi, les personnes qui ont un revenu élevé, mais ne jouissent pas de services de transport public, d'eau courante, etc., ont un niveau de vie inférieur à celles qui gagnent le même revenu et profitent de ces services (toutes choses étant égales par ailleurs).

7. Le revenu ne nous renseigne pas sur le coût relatif de la nourriture, des vêtements, des taxes, du logement et d'autres facteurs qui ont des effets différents sur le pouvoir d'achat du dollar.

8. Le niveau de revenu ne nous renseigne pas sur le revenu relatif (concept économique) ou sur le dénuement relatif (concept sociologique), à moins que nous ne connaissions la répartition des revenus dans et entre les régions, de même que le dénuement relatif dans les modes de vie accessibles.

Compte tenu de ces observations, il faut se demander s'il est utile d'aborder la question du revenu non agricole de la population agricole, question qui se complique par le fait que notre année de référence (1970) n'a pas été favorable pour les producteurs de blé. Comme le blé constitue de loin la récolte la plus importante pour le Canada, la baisse des exportations (1965 - 1968) a entraîné (i) la présence de stocks invendus, (ii) la réduction spontanée (d'environ 15 %) des surfaces ensemencées en 1969 - 1970 et (iii) l'établissement d'un projet fédéral d'un an visant à couper la production de blé sur 22,000,000 d'acres de terres des Prairies, en 1970.

Quelle est l'importance de la question du blé dans cette étude des revenus? Bien que les revenus aient augmenté en raison des subventions grâce auxquelles l'État incitait les producteurs de blé à se lancer dans la production de l'orge, des fourrages, de la graine oléagineuse, ou de l'élevage du bétail, il reste que le revenu agricole total net, dans le secteur agricole canadien, est inférieur de 14 % à la moyenne de 1961 - 1971. Est-ce que cette baisse justifie un rajustement, à la hausse, des revenus totaux des exploitants agricoles et des membres de leurs familles, et s'il en est ainsi, de combien? Il est bien évident qu'il nous est presque impossible de le déterminer parce que, d'abord, comme nous le verrons, les revenus provenant d'un emploi hors ferme et les prestations d'assurance-chômage constituent une part importante du revenu des exploitants et des familles agricoles. Dans certaines provinces, en effet, l'agriculture semble constituer, en moyenne, la moindre source des revenus. Si une grande partie de la population agricole du Canada gagne régulièrement un revenu hors ferme, la diminution du revenu agricole lui-même aura donc beaucoup moins d'impact sur les revenus monétaires totaux. Ensuite, l'importance des revenus hors ferme (par rapport à la diminution de la production agricole) signifie peut-être que les fermiers reçoivent de plus en plus de salaires et traitements. Ainsi, si des personnes ayant de faibles revenus agricoles réussissaient à y suppléer en occupant temporairement des emplois hors ferme, leurs revenus totaux pourraient être beaucoup plus bas que ceux ayant résulté d'une année agricole favorable. Cette question reste toutefois à vérifier et n'entre pas dans le cadre de notre étude. Quoi qu'il en soit, nous ne sommes nullement tentés de rajuster à la hausse les revenus totaux de façon à compenser la baisse du rendement agricole de 1970.

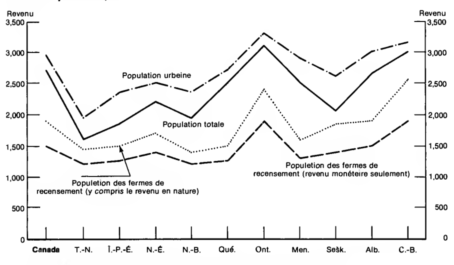
Chaque problème mentionné ci-dessus fait douter qu'il soit valide et utile de comparer les revenus entre différents secteurs. Toutefois, il faut aussi considérer la nécessité d'estimer approximativement jusqu'à quel point les revenus, dans le secteur agricole canadien, se comparent à ceux d'autres secteurs. Ainsi, compte tenu de nos précédentes observations, nous allons comparer sommairement ci-après les revenus entre les différents secteurs.

2.7.3. Revenus moyens et comparaisons entre les secteurs

Le graphique 2.3 indique le revenu par tête de la population totale, de la population urbaine et de la population des fermes de recensement du Canada et des provinces. Les données sont présentées de façon à indiquer les différences entre les provinces ainsi qu'entre les sous-groupes de population.

Graphique 2.3

Revenu par habitant, population totale et urbaine par rapport à la population des fermes de recensement ayant un revenu monétaire plus un revenu en nature et la population des fermes de recensement ayant un revenu monétaire seulement, Canada et provinces, 1971



Sources: Statistique Canada, Recensement de 1971, vol. I-1, tableau 10 et vol. III-1, tableau 29; et Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

Si on considère seulement le "revenu monétaire" déclaré (de toutes sources), le revenu par tête de la population agricole du Canada est d'environ 0.54 de celui de la population totale du pays. La fraction augmente à environ 0.69 lorsque l'on ajuste sommairement le revenu monétaire par habitant en fonction du revenu en nature (voir l'annexe A.5, Glossaire)[6]. Nous avons déjà indiqué que les

---

Voir note(s) à la page 83.

niveaux des revenus sont généralement plus élevés pour chaque sous-groupe de population en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique (voir l'annexe A.5, Glossaire et liste des questions portant sur le revenu, dans le questionnaire du recensement).

Bien entendu, la comparaison des revenus moyens, surtout entre des groupes, engendre le risque d'agrandir les disparités entre les revenus moyens et médians de chaque sous-groupe. À titre d'illustration, le tableau 2.19 présente les

TABLEAU 2.19. Revenu moyen et médian de la population totale, de la population urbaine et de la population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus ayant un revenu, et rapport entre revenus médian et moyen, Canada et provinces, 1971

Région	Revenu moyen		
	Population totale	Population urbaine	Population des fermes de recensement
	1	2	3
	dollars		
Canada	5,033	5,317	3,633
Terre-Neuve	3,816	4,382	3,216
Île-du-Prince-Édouard	3,416	4,109	2,734
Nouvelle-Écosse	4,210	4,704	3,164
Nouveau-Brunswick	3,946	4,408	3,004
Québec	4,969	5,199	3,585
Ontario	5,459	5,634	4,208
Manitoba	4,452	4,842	2,938
Saskatchewan	3,926	4,497	3,097
Alberta	4,978	5,321	3,664
Colombie-Britannique	5,255	5,329	4,624

Région	Revenu médian			Rapport entre les revenus médian et moyen	
	Population totale	Population urbaine	Population des fermes de recensement	Population urbaine	Population des fermes de recensement
	4	5	6	7	8
	dollars				
Canada	3,943	4,288	2,389	0.81	0.66
Terre-Neuve	2,727	3,309	2,057	0.76	0.64
Île-du-Prince-Édouard	2,368	2,920	1,856	0.71	0.68
Nouvelle-Écosse	3,181	3,645	2,183	0.77	0.69
Nouveau-Brunswick	2,965	3,417	2,019	0.78	0.67
Québec	4,048	4,303	2,724	0.83	0.76
Ontario	4,426	4,625	2,715	0.82	0.65
Manitoba	3,320	3,761	1,910	0.78	0.65
Saskatchewan	2,725	3,368	1,914	0.75	0.62
Alberta	3,746	4,175	2,251	0.78	0.61
Colombie-Britannique	4,093	4,179	3,023	0.78	0.65

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, vol. III.1, tableau 29; et Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

revenus moyens et médians par tête, pour chaque groupe de personnes âgées de 15 ans gagnant un revenu. Les colonnes 7 et 8 fournissent une comparaison intéressante entre ces deux types de revenu. On note d'abord que l'écart des sous-groupes population urbaine et population des fermes de recensement est d'environ 10 % - 20 % (à l'exception du Manitoba). En fait, cet écart signifie que la répartition du revenu est plus inégale dans les régions agricoles rurales que dans les régions urbaines. Toutefois, en ce qui a trait à la population des fermes de recensement, il faut aussi noter que les proportions sont sensiblement égales entre les provinces (à l'exception du Québec). Par conséquent, nous serions mieux fondés de comparer les revenus moyens des populations des fermes de recensement des différentes provinces qu'à analyser ceux des populations urbaines. Il faut tenir compte de ce fait, puisqu'une grande partie de cette étude porte sur les revenus moyens de la population des fermes de recensement.

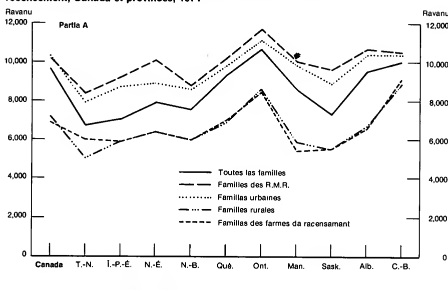
La partie A du graphique 2.4 compare aussi les revenus moyens totaux, mais cette fois pour les familles de recensement qui résident dans des régions métropolitaines de recensement et, de façon générale, dans des zones urbaines, pour l'ensemble des familles, les familles des fermes de recensement et les familles rurales non agricoles. Sur les 366,000 exploitants des fermes de recensement au Canada, 326,000 résident dans des fermes et de ce nombre, 303,000 résident dans des fermes en tant que membres de familles; ce dernier groupe constitue pour nous les **familles des fermes de recensement.** Notre constatation la plus importante, dans ce cas, c'est que l'écart entre la population des fermes de recensement et la population non agricole, en ce qui concerne le revenu, est moins grand si on considère la famille de recensement comme unité de comparaison. Comparativement à la proportion de 0.54 par laquelle nous avons défini plus haut le rapport entre les revenus des deux groupes de personnes âgées de 15 ans et plus, le revenu moyen des familles des fermes de recensement du Canada est égal à environ 0.69 de celui des familles urbaines et à environ 0.72 de celui de l'ensemble des familles canadiennes. La diminution de l'écart entre les revenus des familles des fermes de recensement et ceux de l'ensemble des familles vient du fait que les familles des fermes de recensement comptent généralement plus de membres dont les revenus constituent le revenu familial total.

Afin de voir si ces proportions traduisent une amélioration au cours de la dernière décennie, nous nous reportons aux études de Buckley et Tihanyi (1967) et à l'enquête par sondage de 1958, sur le revenu des familles agricoles. Au début des années 1960, le revenu des familles des fermes de recensement (approximativement $3,600) était d'environ 37 % inférieur à celui des familles urbaines (à peu près $5,800). Ce pourcentage est un peu plus élevé que celui de 1970 (31 % – voir le graphique 2.4, partie A) et le serait peut-être encore davantage si nous pouvions ajuster l'état des revenus en 1970 en fonction des gains réels de capital au cours de la période de 1958 - 1970, etc.

La partie A du graphique 2.4 présente, entre les provinces, le même type d'écart dans les revenus familiaux que celui qui a été observé pour la population des fermes de recensement par rapport à la population urbaine âgée de 15 ans et

Graphique 2.4

Comparaison du revenu moyen de toutes les familles, des familles urbaines, des familles des R.M.R., des familles rurales et des familles des fermes de recensement, Canada et provinces, 1971



Proportion du revenu monétaire moyen plus le revenu en nature des familles des fermes de recensement par rapport au revenu monétaire moyen de toutes les familles

Proportion du revenu monétaire moyen des familles des des fermes recensement par rapport à celui de toutes les familles

Rapport

120
100
80
60
40
20
0

Partie B

Canada T.-N. Î.-P.-É. N.-É. N.-B. Qué. Ont. Man. Sask. Alb. C.-B.

Sources: Statistique Canada, Recensement de 1971, Bulletin AH-4, Publication 93-746;
et Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

plus. Il faut aussi noter que le revenu moyen des familles des fermes de recensement est habituellement un peu plus élevé que celui des familles rurales non agricoles. Si tel était le cas au niveau des petites régions, les chefs de famille des fermes de recensement désirant augmenter leur revenu au moyen d'emplois hors ferme devraient peut-être s'installer directement dans des régions urbaines.

Le graphique 2.4, partie B, fait une comparaison plus réaliste du revenu de l'ensemble des familles par rapport à celui des familles des fermes de recensement qui reçoivent, en plus du revenu familial, un revenu en nature. Cette addition permet d'augmenter à 0.9 la proportion du revenu de la famille des fermes de recensement par rapport au revenu de l'ensemble des familles. De fait, les familles des fermes de recensement de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique semblent relativement plus à l'aise que les familles qui résident dans des régions non agricoles. Le Manitoba, l'Alberta et le Québec présentent les écarts les plus importants entre le revenu des familles agricoles et non agricoles.

Toujours à propos des revenus monétaires, le graphique 2.5, parties A et B, indique les proportions des familles dont le revenu est faible ou élevé. Dans l'interprétation de la partie A, nous supposons qu'un revenu annuel total de $4,000 (dans le cas de la famille agricole) et de $4,500 (dans le cas de la famille urbaine) (avant les déductions d'impôt) constitue un seuil raisonnable de faibles revenus permettant de déterminer les états de pauvreté dans les régions urbaines et agricoles. Les données qui suivent appuient cette hypothèse:

1. Le Canada n'a pas officiellement défini de seuil de pauvreté, mais Statistique Canada a établi et mis à jour le seuil des faibles revenus de 1961, que le Conseil économique du Canada a utilisé dans ses 5e et 6e exposés annuels[7].

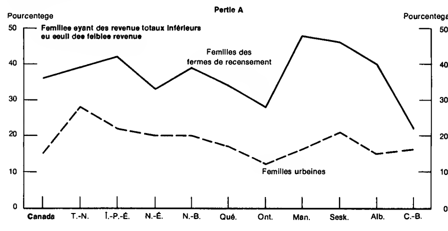
2. Le seuil révisé des faibles revenus (fondé sur les données de l'enquête de 1969 sur les dépenses des familles[8]) est (i) d'environ $4,650 pour une famille urbaine "moyenne" de 3.0 - 3.5 personnes en 1970 (l'année de référence de recensement, pour le revenu déclaré), et (ii) d'environ $4,150 pour une famille agricole rurale "moyenne" de 4.0 - 4.5 personnes en 1970. Les deux seuils valent indépendemment du lieu de résidence et n'ont pas besoin d'être ajustés en fonction des revenus en nature. À prime abord, la taille de la famille agricole rurale (4.0 - 4.5 membres; en fait, 3.9) peut sembler petite; toutefois, les types de migration et la prédominance des chefs de famille âgés font qu'une grande partie des familles agricoles sont dépeuplées.

L'utilisation de ces chiffres comme seuils ne constitue qu'un expédient statistique qui permet d'étudier la situation générale et de faire une analyse de la taille et des caractéristiques de la population à faible revenu.

Voir note(s) à la page 83.

Graphique 2.5

Pourcentage des familles urbaines et des familles des fermes de recensement ayant des revenus totaux inférieurs au seuil des faibles revenus (1) et supérieurs à $15,000, Canada et provinces, 1971



Partie B

Familles ayant un revenu total supérieur à $15,000

Familles urbaines

Familles des fermes de recensement

20 18 16 14 12 10 8 6 4 2 0

Canada T.-N. Î.-P.-É. N.-É. N.-B. Qué. Ont. Man. Sask. Alb. C.-B.

(1) Familles des fermes de recensement ayant des revenus totaux de moins de $4,000 et les familles urbaines ayant des revenus totaux de moins de $4,500.

Sources: Statistique Canada, Recensement de 1971, vol. II-2, tableau 81; et Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

Compte tenu de ce qui précède, le graphique 2.5, partie A, révèle qu'environ 36 % des familles des fermes de recensement au Canada se situent sous ce seuil, par rapport à environ 15 % des familles urbaines, soit approximativement 2.4 fois plus. Dans la partie B, l'écart augmente entre les pourcentages associés aux revenus familiaux élevés: environ 8 % des familles des fermes de recensement gagnent un revenu total de $15,000 ou plus par année, comparativement à 16 % des familles urbaines, soit environ la moitié moins. Les écarts entre les niveaux des revenus faibles et élevés sont relativement constants entre les provinces, et nous constatons le même phénomène entre les sous-groupes familiaux.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les problèmes touchant l'interprétation des revenus ne concernent pas seulement leur niveau absolu, mais aussi la valeur réelle et psychologique de ce critère. En d'autres mots, si le revenu suffisant ne dépend pas simplement du niveau de vie qu'il procure, mais également des écarts que les gens perçoivent entre les revenus qu'eux-mêmes et d'autres reçoivent. Au point de vue statistique, il est possible de concevoir les inégalités de revenu au sein des sous-groupes et des régions, ainsi qu'entre les régions; la perception de ces inégalités constitue le dénuement relatif. Ainsi, si on évalue les revenus des Canadiens, et que l'on détermine qu'il faut "Y" dollars pour acheter "X" biens en vue d'atteindre un "niveau de vie" acceptable, on n'a étudié qu'un aspect de la question. L'autre aspect, c'est le dénuement relatif des gens et leur perception de ce que les autres possèdent; dans une société où les services sociaux constituent une solide infrastructure grâce à laquelle pratiquement personne ne meurt de faim, est-il raisonnable de supposer que cet aspect est moins important? Dans une société où, grâce aux média d'information, presque tout le monde est mis au courant des commodités, des niveaux de vie, etc. (comparativement à ce qui se passe dans les sociétés moins prospères), peut-on supposer que les Canadiens ne soient pas conscients de ce que possèdent leurs voisins?

Par conséquent, il est très important d'étudier la question de la suffisance du revenu; si on négligeait de le faire, il ne serait pas possible d'évaluer le bien-être relatif de la population des fermes de recensement par rapport à celui de la population non agricole. Il va sans dire que cette étude, puisqu'elle se fonde presque exclusivement sur les données de recensement, peut tout au plus donner un aperçu de ce domaine hautement complexe.

Bien que très sommaire, notre tentative d'évaluer la suffisance du revenu vise à suggérer des moyens d'interpréter les revenus de façon plus significative. Le tableau 2.20 A, utilise trois unités sommaires de mesure des revenus et une unité un peu plus raffinée. La première unité **P** vise à déterminer le seuil de pauvreté en évaluant la proportion des membres des familles des fermes de recensement dont les revenus par tête sont inférieurs à celui défini par le seuil des faibles revenus. Dans la formule donnée, le seuil des faibles revenus est représenté par le symbole c. Pour les familles agricoles, c = $1,000. Ce chiffre provient d'une source citée antérieurement. Pour les familles urbaines, c = $1,400.

TABLEAU 2.20 A. Unités de mesure de la suffisance du revenu

Symbole	Concept	Définition	Formule	Définitions des variables
P	Seuil des faibles revenus ou mesure du degré de pauvreté	Proportion des membres des familles dont le revenu par tête est moins de $1,000	$P = \int_{i=1}^{c} F / \int_{i=1}^{q} F_i$	F = familles i = revenu par tête des membres des familles q = plafond de 'i' c = seuil des faibles revenus $p = 0 \leqslant, \leqslant 1$
I	Inégalité	Coefficient de concentration de Gini	$I = ½ \sum_{i=1}^{n} (X_{i-1} Y_i - X_i Y_{i-1})$	X = pourcentage cumulatif de la population Y = part cumulative des revenus i = sous-groupes de population n = nombre de groupes $I = 0 \leqslant, \leqslant 1$
D	Dénuement relatif	Rapport entre le revenu par tête de la population des fermes de recensement et celui de la population urbaine	$D = 1 - (PCI_r/PCI_u)$	PCI = revenu par tête de tous les membres des familles r = régions agricoles rurales u = régions urbaines $D = 0 \leqslant, \leqslant 1$
D*	Mesure raffinée	Ajustement de D par comparaison du "pouvoir d'achat" du dollar dans les régions rurales et les régions urbaines	$D^* = \{1 - [(PCI_r - \gamma_r)(PCI_u \cdot \gamma_u / PCI_r \cdot \gamma_r)] + [PCI_r \cdot (1 - \gamma_r)]\} / PCI_u$	γ_r = proportion de PCI_r dépensée pour l'achat de biens et services, $X_1 \ldots n$ lorsque les coûts diffèrent substantiellement entre les régions rurales et urbaines pour $X_1 \ldots n$ pour approximativement la même quantité et qualité γ_u = même que γ_r pour région urbaine $1-\gamma_r$ = proportion de PCI_r, dépensée pour l'achat de biens et services $Y_1 \ldots n$, lorsque le pouvoir d'achat est approximativement le même $\frac{PCI_u \cdot \gamma_u}{PCI_r \cdot \gamma_r}$ = multiplicateur permettant de donner aux dollars PCI_r le même pouvoir d'achat que les dollars PCI_u

Dans les régions urbaines et des fermes de recensement, le facteur d'inégalité (I) est calculé au moyen du coefficient de concentration de Gini. Le dénuement relatif (**D**) est le rapport entre le revenu moyen par tête (population des fermes de recensement) et le revenu moyen par tête (population urbaine), moins un. Pour chaque unité de mesure **P** et **I**, $O \leqslant P$, $I \leqslant 1$. Par conséquent, si $I = 0$, les revenus sont égaux. Dans le cas des régions des fermes de recensement et **D**, le dénuement relatif est indiqué par $0 \leqslant \mathbf{D} \leqslant 1$, tandis que, dans les régions urbaines, $\mathbf{D} = 0$, puisqu'il s'agit de la situation "idéale" qui constitue notre point de référence.

Étant donné que les seuils des faibles revenus sont définis en fonction des lieux de résidence, le revenu en nature entre dans la composition du seuil défini pour les revenus agricoles ruraux. Il n'est donc pas nécessaire de modifier P en

fonction du revenu en nature. D'autre part, D* doit être ajusté pour tenir compte du fait que le pouvoir d'achat du dollar est plus grand dans les régions rurales agricoles que dans les régions urbaines.

Pour ce faire, nous distinguons d'abord entre revenu par tête des régions rurales agricoles et revenu par tête des régions urbaines servant à la satisfaction des besoins élémentaires et qui sont quoique comparables, probablement fort différents. Au tableau 2.20 A, la proportion du revenu par tête des régions agricoles rurales consacrée à ces dépenses apparaît comme γ_r;γ_u vaut pour les régions urbaines. Par ailleurs l'expression $(1 - \gamma_r)$ désigne la proportion du revenu par tête dans les régions rurales qui va à l'acquisition de biens et services et qui sont vraisemblablement aussi coûteux dans les régions des fermes de recensement que dans les régions urbaines.

Convenons-en, le choix de certains articles appartenant à la catégorie des biens et services "les moins coûteux" paraît être non seulement arbitraire, mais découler de prémisses plutôt minces. Toutefois, il semble raisonnable de s'attendre à ce que les prix de certaines dépenses dites de première nécessité, comme la nourriture, le logement, l'entretien d'une maison, le vêtement, les soins personnels, le loisir, et autres, soient beaucoup moins élevés en régions agricoles rurales qu'en régions urbaines. Par ailleurs, les prix des appareils ménagers, des soins médicaux, des automobiles, des voyages, etc., seront sensiblement les mêmes d'une région à l'autre. Également, si les dépenses sont évaluées selon la taille de la famille et la province de résidence, on pourra s'attendre à ce que des dépenses moindres pour une famille de quatre personnes dans une région rurale agricole que pour une famille de même grandeur en région urbaine reflètent le pouvoir d'achat plus grand du dollar rural. Bien sûr, cette dernière constatation s'appuie sur l'hypothèse que la qualité et la variété des biens et services considérés demeurent constantes. En effet, on pourrait prétendre que l'accès à des produits maraîchers frais, à des vêtements de confection artisanale, à des loisirs en pleine nature, la vie au grand air et l'accès à des jardins, à des secteurs de récréation et de stationnement, etc., comporte des avantages qu'on ne retrouve pas ailleurs.

Cette approche peut sembler simpliste, mais elle offre tout au moins une base D* permettant de comparer les niveaux absolus des revenus familiaux entre les régions urbaines et rurales des fermes de recensement. Là encore, des ajustements de ce genre ne peuvent être apportés qu'aux revenus ruraux, vue que le secteur urbain constitue notre point de référence. Pour effectuer ces ajustements, nous avons utilisé les données sur les "régimes de dépenses" publiées en 1969 par la Division des prix de Statistique Canada, dans la série *Dépenses des familles au Canada* (vol.'s I - III). Les ratios calculés pour **D***, dans les tableaux 2.20 A et B sont fondés sur les données relatives aux dépenses moyennes d'une famille urbaine et d'une famille rurale de quatre personnes.

Dans le tableau 2.20 B, nous constatons que les niveaux de $\mathbf{P_r}$ sont relativement élevés pour toutes les provinces, sauf l'Ontario, la Colombie-

Britannique et la Nouvelle-Écosse; le rapport P_r/P_u est de deux, en moyenne; il est plus élevé pour le Québec, le Manitoba et l'Alberta et plus bas pour Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique.

TABLEAU 2.20 B. Rapports des unités de mesure de la suffisance du revenu[1]

Province	P_r	I_r	D_r	D_r^*
Canada	0.37	0.45	0.49	0.23
Terre-Neuve	0.44	0.41	0.38	0.17
Île-du-Prince-Édouard	0.41	0.42	0.46	0.21
Nouvelle-Écosse	0.34	0.41	0.44	0.20
Nouveau-Brunswick	0.41	0.43	0.49	0.22
Québec	0.43	0.43	0.53	0.22
Ontario	0.26	0.42	0.41	0.21
Manitoba	0.46	0.46	0.55	0.27
Saskatchewan	0.44	0.47	0.45	0.22
Alberta	0.40	0.48	0.49	0.24
Colombie-Britannique	0.21	0.40	0.39	0.19
	P_u	I_u	P_r/P_u	I_r/I_u
Canada	0.18	0.29	2.06	1.55
Terre-Neuve	0.32	0.31	1.38	1.32
Île-du-Prince-Édouard	0.26	0.32	1.58	1.31
Nouvelle-Écosse	0.24	0.30	1.42	1.37
Nouveau-Brunswick	0.24	0.31	1.72	1.39
Québec	0.20	0.31	2.15	1.39
Ontario	0.14	0.26	1.86	1.62
Manitoba	0.19	0.31	2.42	1.48
Saskatchewan	0.24	0.31	1.83	1.52
Alberta	0.17	0.30	2.35	1.60
Colombie-Britannique	0.18	0.25	1.17	1.60

[1] Voir le tableau 2.20 A pour la définition des termes.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, lorsque nous avons comparé les revenus moyens et médians des personnes âgées de 15 ans et plus gagnant un revenu, nous nous attendions à ce que les revenus soient plus inégaux dans le secteur agricole du Canada. Dans le tableau 2.20 **B**, colonne 2, les valeurs de I (coefficient de Gini) sont environ 1.5 fois plus élevées pour les régions agricoles que pour les régions urbaines correspondantes.

Pour ce qui est du dénuement (**D**) à l'intérieur des provinces ou entre les régions, nous constatons une fois de plus que l'Ontario, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve présentent les chiffres les plus bas (colonne 3). Si **D*** traduisait une comparaison réaliste des revenus par tête entre les régions urbaines et celles des fermes de recensement, nous pourrions être portés à croire que le revenu des fermes de recensement n'est pas aussi faible qu'on ne le pense généralement. Bien que les valeurs de **D*** n'indiquent en rien que les revenus des fermes de recensement soient égaux, elles permettent au moins de constater que l'écart est plus faible entre les niveaux moyens en fonction desquels les distributions se répartissent, pour les différents secteurs. La question qui se pose alors est la suivante: s'il était possible de déterminer adéquatement dans quelle mesure les exploitants agricoles réinvestissent dans leur capital-actions les profits après amortissement (nous avons des raisons de croire qu'ils agissent ainsi), et de déterminer le nombre d'exploitants agricoles qui utilisent la ferme comme un moyen d'obtenir des exemptions d'impôt sur le revenu hors ferme, ou la considèrent comme passe-temps (utilisation limitée des ressources), les revenus moyen des familles agricoles n'augmenteraient-ils pas davantage?

2.7.4. Aspects démographiques et activité économique

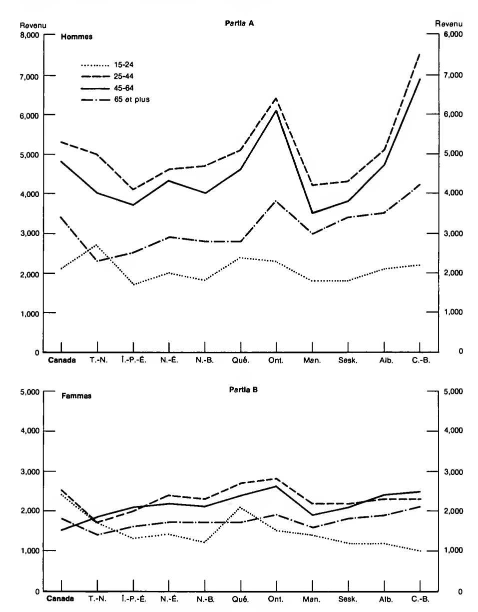
Dans le graphique 2.6, parties A et B, nous remarquons un rapport positif étroit entre l'âge et les revenus de la population des fermes de recensement de sexe masculin âgée de 15 ans et plus; ce rapport est plus faible dans le cas des femmes du même groupe. Il n'est pas surprenant que le rapport soit positif: progressant dans le cycle vital, les gens acquièrent plus d'instruction, d'expérience, de maturité et de capital d'exploitation – facteurs en corrélation avec les revenus élevés. Le revenu supérieur des hommes des fermes de recensement, âgés de 25 - 44 ans (par rapport à ceux de 45 ans et plus), est probablement attribuable au fait que le niveau d'instruction est plus élevé dans ce groupe d'âge, ce qui est important surtout dans le cas du travail hors ferme.

Les revenus moyens des femmes varient peu selon les groupes d'âge, probablement parce que les femmes doivent souvent cesser de travailler à cause d'une grossesse (perte de l'ancienneté), ou parce qu'elles occupent plus souvent, à temps partiel, des emplois non spécialisés qui offrent des salaires relativement uniformes, ou parce qu'elles sont beaucoup moins nombreuses à occuper des emplois autonomes où l'accumulation du capital, avec le temps (l'âge), traduit habituellement un revenu personnel plus élevé. Par conséquent, l'accumulation du "capital humain" est moins forte.

Ce raisonnement peut expliquer les niveaux de revenus (relativement faibles et uniformes entre les provinces) des "personnes faisant partie des familles agricoles, à l'exception des chefs" (graphique 2.7). Ce groupe est principalement constitué de femmes (73 %). Par contre, comme les personnes ne faisant pas partie des familles des fermes de recensement sont surtout des hommes, nous remarquons que les revenus de ce sous-groupe présentent, si on compare les provinces, les mêmes profils en pointe pour les revenus des chefs de famille (principalement des hommes) et des chefs de famille des fermes de recensement (là encore, surtout des hommes).

Graphique 2.6

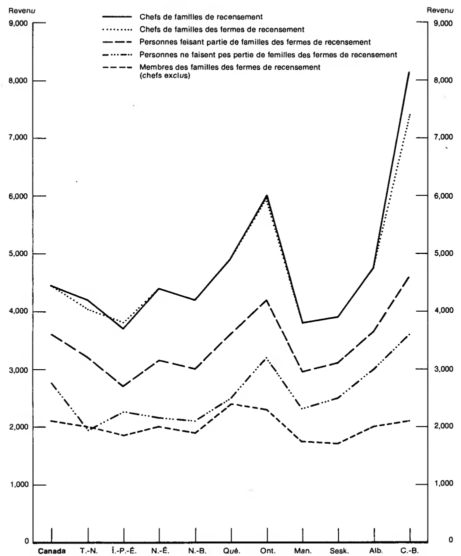
Revenu total moyen de la population des fermes de recensement, âgée de 15 ans et plus selon le sexe et l'âge, Canada et provinces, 1971



Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

Graphiqua 2.7

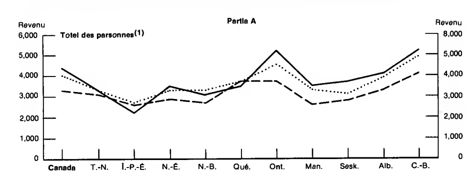
Revenu moyen de la population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus, selon les catégories de famille et de chef de famille, Canada et provinces, 1971

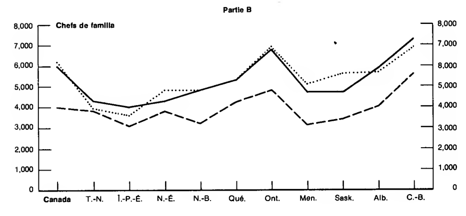


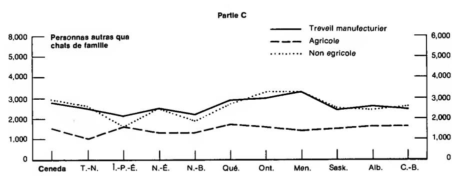
Source: Stetistique Cenede, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage egriculture-populetion.

Graphique 2.8

Population des fermes de recensement, âgée de 15 ans et plus, selon l'activité économique et le revenu moyen provenant d'un emploi, Canada et provinces, 1971







(1) Exclus les personnes ayant 0 revenu ou des pertes.

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

Le graphique 2.8 révèle plusieurs points intéressants concernant les personnes qui gagnent un revenu de fermes de recensement et exercent différentes activités économiques. Les revenus moyens des hommes (dans la partie B, la plupart des chefs de famille sont des hommes) qui déclaraient occuper un emploi dans l'industrie manufacturière ou non agricole au cours de la semaine de recensement sont environ 1.5 fois plus élevés que ceux des chefs de famille des fermes de recensement déclarant un revenu agricole. Si des possibilités d'emploi non agricole sont offertes et si les membres des familles agricoles répondent aux exigences, les tendances du graphique 2.8 montrent clairement que les revenus des agriculteurs seraient nettement plus avantageux, dans toutes les provinces, s'ils quittaient l'agriculture. Bien entendu, cette généralisation repose sur les données de 1970, mais il y a de fortes chances que les graphiques (et, donc, notre hypothèse) auraient été différents, dans le cas des Prairies, si la récolte de blé avait été meilleure cette année-là. Une deuxième observation s'applique surtout à la population des fermes de recensement de sexe féminin: les taux uniformes des revenus provenant de secteurs manufacturiers et non agricoles plutôt que du secteur agricole (graphique 2.8, partie C) s'appliquent à des personnes qui gagnent un revenu, sans être chefs de famille. Or, les femmes constituent 60 % de ce sous-groupe.

2.7.5. Corrélations de certains facteurs socio-économiques

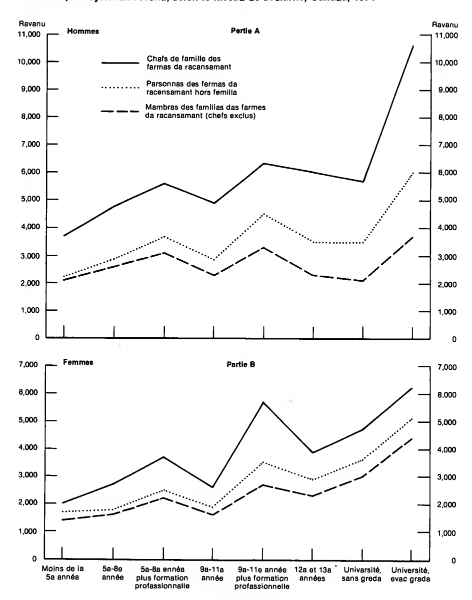
L'une des questions les plus importantes de cette étude porte sur le rapport entre le niveau d'instruction et le niveau de revenu. Il est évident que les niveaux supérieurs d'instruction sont en rapport direct avec les niveaux supérieurs de revenu. Il importe toutefois de savoir dans quelle mesure les différents niveaux d'instruction influent différemment sur les revenus selon que l'on exerce une activité économique agricole ou non agricole.

Le graphique 2.9 concerne un aspect de la question. Il est entendu que notre classification par recoupement entre le niveau d'instruction et le revenu total (c'est-à-dire le profit tiré de l'exercice d'activités économiques non agricoles et agricoles combinées) est assez simple et néglige le rapport de simultanéité (voir Huffman, 1974). Bien que le rapport soit positif entre l'instruction et le revenu de la population agricole de sexe masculin (partie A) et de sexe féminin (partie B), il est bien intéressant de comparer l'augmentation du revenu en fonction de l'ensemble "instruction et formation professionnelle" (c'est-à-dire de la 5e à la 8e et de la 9e à la 11e année) et en fonction de l'ensemble "instruction sans formation professionnelle" (de la 5e à la 8e). Toutefois, dans l'ensemble, de la 5e à la 8e année jusqu'au "cours universitaire inachevé", l'augmentation du revenu est relativement faible, surtout si on la compare au saut brusque qui suit l'obtention d'un diplôme universitaire.

Dans le cas où les femmes qui sont chefs de familles agricoles ont étudié entre 9e et 11e années et acquis une formation professionnelle, le salaire est presque aussi élevé que dans celui des femmes qui ont un diplôme universitaire. Cela dépend peut-être du fait que (i) les premières obtiennent des emplois techniques relativement bien rémunérés, tandis que celles qui ont un diplôme universitaire occupent des postes professionnels relativement peu rémunérés (ce

Graphique 2.9

Revenu total moyen des chefs de familles (hommes et femmes) des fermes de recensement, des membres de la famille et des personnes hors famille âgés de 15 ans et plus ayant un revenu, selon le niveau de scolarité, Canada, 1971



Source: Statistique Caneda, Racensamant da 1971, chiffras non publiés tirés du couplege agricultura-population.

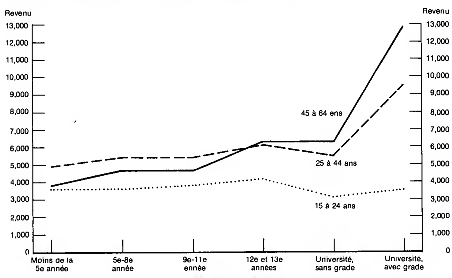
qui constitue un important facteur de discrimination), ou que (ii) les femmes qui ont reçu une formation professionnelle cherchent à améliorer leur sort en trouvant un meilleur emploi à plein temps, alors que celles qui ont un diplôme universitaire ne pensent pas nécessairement à exercer une profession à plein temps. En ce qui a trait au premier (i) point, il n'est malheureusement pas rare qu'une diplômée d'université gagne à peu près le même salaire qu'une femme qui n'a pas terminé ses études secondaires et qui a suivi un cours de formation professionnelle.

Les résultats présentés dans le graphique 2.10, au sujet des hommes âgés de 15 - 24 ans qui sont chefs de famille des fermes de recensement (en grande partie, des chefs d'exploitations agricoles) sont surprenants si on les compare au rapport instruction-revenu noté pour les chefs de famille de sexe masculin âgés de 25 - 44 ans et de 45 - 64 ans. En effet, ce rapport n'est pas apparent dans le cas du groupe le plus jeune, ce qui peut signifier qu'ils n'ont pas eu suffisamment de temps pour accumuler le capital nécessaire à l'agriculture, ou qu'un bon nombre de ces jeunes exploitants sont encore aux études et ne travaillent qu'à temps partiel ou durant l'été.

Le tableau 2.21 présente l'exemple le plus frappant de l'effet positif que le diplôme universitaire exerce sur le revenu total gagné. Si on compare avec les autres niveaux d'instruction, on voit que les hommes qui gagnent un revenu total de plus de $10,000 sont proportionnellement trois fois plus nombreux à ce niveau-ci qu'à tout autre, et les femmes, sept fois.

Graphique 2.10

Revenu total moyen des chefs masculins de familles des fermes de recensement, selon l'âge et le niveau de scolarité, Canada, 1971



Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

TABLEAU 2.21. Proportion de la population des fermes de recensement, âgée de 15 ans et plus ayant un revenu supérieur à $10,000 en 1970, selon le niveau de scolarité, Canada, 1971

Sexe	Niveau de scolarité: Moins de la 5e année	5e-8e année: Sans formation professionnelle	5e-8e année: Plus formation professionnelle
	1	2	3
	pourcentage		
Total	3.7	6.8	7.9
Hommes	4.6	8.3	10.4
Femmes	0.6	0.9	1.0

Sexe	9e-11e année: Sans formation professionnelle	9e-11e année: Plus formation professionnelle	12e et 13e années	Cours universitaire inachevé	Diplôme universitaire
	4	5	6	7	8
	pourcentage				
Total	6.3	7.4	5.1	5.6	23.7
Hommes	8.5	12.5	8.4	8.0	28.0
Femmes	0.8	1.4	1.1	2.9	15.0

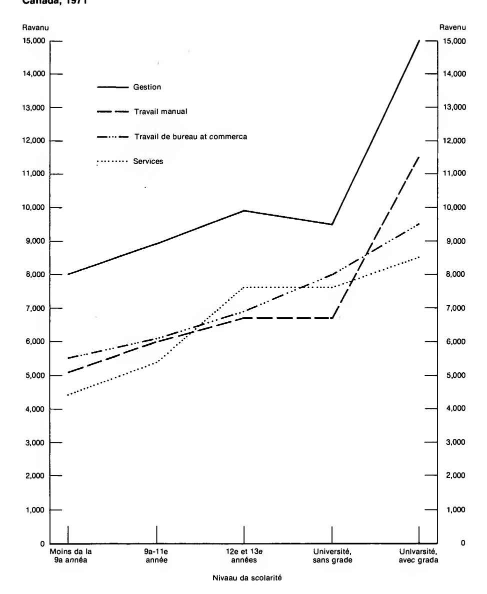
Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

La relation entre le niveau d'instruction et le revenu d'un emploi hors ferme est nettement plus lâche (voir le graphique 2.11). Comme nous l'avons déjà mentionné, 34 % des exploitants des fermes de recensement ont déclaré un travail hors ferme au cours de la semaine de recensement; entre autres: travail manuel (17 %), emploi de bureau et ventes (3 %), gestion (3 %) et services (2 %).

D'autres données (non présentées ici) concernant de façon plus précise la question du revenu par rapport au niveau d'instruction, selon la mesure dans laquelle l'agriculture constitue le principal revenu. Dans le cas des hommes sur les fermes de recensement, âgés de 15 ans et plus dont seulement 0 % - 24 % du revenu total provient de l'exploitation agricole, on observe un lien plus direct entre le revenu et le niveau d'instruction. Ici encore, le revenu des diplômés d'université marque une hausse importante.

Graphique 2.11

Revenu moyen provenant d'emplois hors ferme déclarés par des exploitants des fermes de recensement exerçant des activités non agricoles au cours de la semaine de recensement, selon le niveau de scolarité et certains groupes professionnels, Canada, 1971



Source: Statistiqua Canada, Racensamant da 1971, chiffras non publiés tirés du couplaga agricultura-population.

Il semble malheureusement que plus l'agriculture constitue la principale source de revenu, moins les revenus sont élevés et moins ils sont proportionnels au niveau d'instruction. Si on considère seulement le cas des hommes dont 75 % du revenu provient de l'exploitation agricole, le rapport entre le revenu et les niveaux d'instruction est beaucoup moins évident, sauf pour ceux qui ont une 5e année ou moins. Heureusement, notre interprétation de cette tendance quelque peu déconcertante ne s'arrête par ici; il semble qu'une autre variable intervienne (les personnes ayant un niveau d'instruction supérieur tendent à ne pas déclarer tous leurs revenus) et empêche de déterminer le lien de façon précise. Nous en traiterons plus en détail dans le chapitre 4, section 4.5.

2.8. Notes sur les caractéristiques des logements agricoles

Il est extrêmement difficile d'évaluer le bien-être économique des ménages agricoles en fonction des caractéristiques de logements. Contrairement à ce qui se passe dans le cas des familles habitant dans les logements urbains, les questions se rapportant au mode d'occupation, au nombre de pièces, à l'âge de la maison, au nombre de chambres, à la valeur de revente, etc., ne donnent ici qu'un aperçu sommaire. En effet, les logements agricoles sont souvent très vieux, spacieux, inséparables (quant à leur valeur) des grandes propriétés sur lesquelles ils sont situés, et font habituellement partie de l'héritage familial. Contrairement aux logements urbains, qui sont comparables en fonction des normes de construction, les logements agricoles permettent difficilement d'établir des comparaisons, même à l'intérieur du secteur agricole.

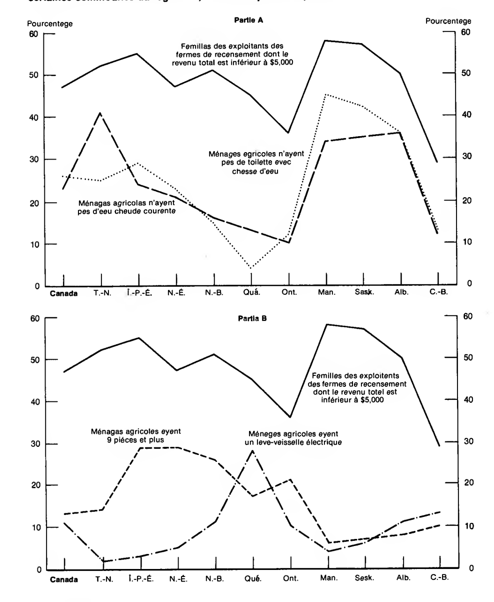
Toutefois, certaines installations permettent mieux de comparer les logements des secteurs agricole et non agricole. Nous voulons simplement souligner, pour le moment, que si le revenu permet de consommer des biens et des services (dont les installations des logements sont une part importante), de même, la présence d'installations plus ou moins essentielles pourraient constituer un indice du bien-être des ménages des fermes de recensement.

Le graphique 2.12, parties A et B, tend à appuyer l'hypothèse selon laquelle il y a un rapport positif entre certaines installations et les niveaux de revenu. Dans la partie A, on constate un rapport positif très étroit entre le pourcentage des ménages "n'ayant pas de toilette avec chasse d'eau" ni "eau chaude courante", et le pourcentage des "familles agricoles dont le revenu total est inférieur à $5,000". Dans la partie B, par contre, il y a un rapport négatif très étroit entre le pourcentage des ménages des exploitants qui possèdent un lave-vaisselle électrique et le pourcentage de familles dont le revenu total est inférieur à $5,000[9]. Nous savons que, dans l'ensemble de la population canadienne, il y a un lien positif entre le revenu et l'acquisition de commodités; par conséquent, le nombre de ménages à faible revenu, dans le secteur agricole canadien, permet de supposer que ces ménages ont moins de commodités de base et "de luxe" que les ménages non agricoles.

Voir note(s) à la page 83.

Graphiqua 2.12

Pourcentage des familles des exploitants des fermes de recensement dont le revenu total est inférieur à $5,000, et pourcentage des ménages agricoles selon certaines commodités du logement, Canada et provinces, 1971



Source: Stetistique Cenade, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage egriculture-populetion.

2.9. Résumé

Dans les sections précédentes, nous avons tenté de déterminer les variations générales du profil géographique, socio-économique et démographique de la population agricole du Canada. En bref, nos conclusions sont les suivantes:

1. La population agricole du Canada peut être divisée en trois sous-groupes: la population faisant partie des ménages d'exploitants agricoles habitant dans des fermes de recensement, la population faisant partie des ménages d'exploitants agricoles habitant ailleurs que dans les fermes de recensement, et la population faisant partie d'autres ménages habitant dans des fermes, mais ne comprenant pas d'exploitants agricoles. Des 1,756,000 personnes faisant partie de la population agricole totale du Canada, environ 85 % appartiennent au premier groupe, 10 %, au deuxième et 5 %, au troisième. La présente étude porte principalement sur le premier groupe que nous désignons sous le nom de "population des fermes de recensement", expression dont le sens diffère de celui que lui donnent les publications du recensement de l'agriculture de 1971 où l'expression "population des fermes de recensement" désigne les premier et troisième groupes.

2. Les jeunes gens émigrent plus facilement des régions des fermes de recensement que leurs aînés, mais les jeunes femmes émigrent en plus grand nombre que les jeunes hommes. Ces deux tendances peuvent être attribuées au fait que les possibilités d'emploi et de revenu sont moins bonnes dans les régions agricoles rurales que dans les régions urbaines. La répartition selon l'âge indique un mouvement migratoire des membres les plus âgés de la population agricole qui prennent leur retraite.

3. Environ 127,000 personnes, soit 9 % de la population totale des fermes de recensement du Canada sont des immigrés ou des migrants. Il s'agissait surtout de migration interprovinciale; l'immigration elle-même n'a joué qu'un faible rôle. Dans l'ensenble, l'Ontario et la Colombie-Britannique ont accueilli les plus grands nombres de migrants interprovinciaux.

4. Environ 93 % des exploitants agricoles du Canada qui résident dans des fermes sont membres de familles, tandis qu'approximativement 91 % de la population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus sont membres de familles. Le profil d'âge des chefs de famille est similaire à la distribution générale, qui comporte un pourcentage plus important de personnes âgées. Les faibles proportions de jeunes ménages dans les régions des fermes de recensement ont tendance à diminuer l'effet des taux élevés de fertilité sur la taille moyenne des familles, au point où la famille moyenne non agricole comprend environ 3.5 - 4.0 membres, comparativement à 4.0 et 5.0, dans la famille agricole moyenne.

5. Le niveau d'instruction des chefs de famille des fermes de recensement est considérablement plus faible que celui des chefs de familles non agricoles. Environ 60 % des chefs de famille des fermes de recensement ont moins d'une 9e année, comparativement à 40 % pour l'ensemble des chefs de famille au Canada. Le profil d'instruction plus bas est attribuable à l'émigration des jeunes gens (plus instruits) et au fait qu'une instruction poussée rapporte moins en agriculture qu'en d'autres domaines. Les plus faibles niveaux d'instruction se trouvent dans les Maritimes et

au Québec, où nous constatons aussi un nombre disproportionné de chefs de famille des fermes de recensement dans les catégories d'âge plus avancé. La majorité des exploitants agricoles qui ont suivi des cours de formation professionnelle pour parfaire leur instruction ont opté pour des cours dans un domaine non agricole.

6. Si on compare les provinces, on constate des écarts notables non seulement entre les niveaux d'instruction des populations des fermes de recensement de chacune, mais aussi entre les niveaux d'instruction des populations agricoles et non agricoles. Comme le niveau d'instruction influe considérablement sur la mobilité, l'absence de mobilité peut signifier que des exploitants agricoles peu instruits qui désireraient émigrer n'en font rien, considérant que leur situation actuelle leur offre les conditions concurrentielles les meilleures, compte tenu de leurs capacités sur le marché du travail.

7. Environ 70 % de la population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus a travaillé pendant toute l'année ou une partie de l'année 1970. Les taux d'activité sont habituellement plus élevés dans le secteur agricole canadien que dans les domaines non agricoles, en raison du fait que l'agriculture est une activité autonome qui occupe un grand nombre de travailleurs familiaux non rémunérés.

8. Dans toutes les provinces, les personnes qui gagnent un revenu sont toujours proportionnellement moins nombreuses dans la population des fermes de recensement que dans la population totale parce que environ 15 % de la population des fermes de recensement (exploitants des fermes de recensement en grande partie) ne déclarent aucun revenu ou signalent une perte de revenu.

9. Environ 30 % de la population des fermes de recensement et 25 % des exploitants agricoles exerçaient des activités non agricoles au cours de la semaine de recensement. La plupart d'entre eux recevaient des traitements et salaires et s'occupaient de commerce et de services. Le nombre de personnes exerçant des activités non agricoles décroît en fonction de la prospérité de la région des fermes de recensement. Ainsi, le nombre est plus faible dans les Prairies et plus élevé dans les Maritimes.

10. Les femmes qui gagnent un revenu sont considérablement moins nombreuses dans la population des fermes de recensement (0.28) que dans la population non agricole (0.41). Cela s'applique à toutes les provinces. Comme les possibilités d'emploi sont moins nombreuses pour la population de sexe féminin des fermes de recensement, on a lieu de croire que l'émigration des femmes les plus jeunes, qui veulent chercher de meilleurs emplois en milieu urbain, explique qu'elles soient sous-représentées dans la répartition, selon l'âge, de la population des fermes de recensement de sexe féminin.

11. Bien que l'évaluation du revenu des familles et des exploitants agricoles constitue un des objectifs importants de cette étude, il faut tenir compte du fait que le revenu monétaire n'est qu'une mesure partielle du revenu et des niveaux de vie dans les secteurs agricoles. Par exemple, le revenu monétaire ne tient pas compte du "revenu en nature", de la valeur du patrimoine, des avantages ou des installations du lieu de résidence, ni du dénuement relatif défini en fonction de la perception d'inégalités dans les revenus. On se demande si les niveaux de revenu

agricole net provenant d'un emploi autonome sont représentatifs, quelle que soit l'année à laquelle ils correspondent, et on indique les problèmes relatifs à nos données de 1970 (notamment, que l'année 1970 a connu de mauvaises récoltes de blé).

12. Compte tenu du caractère sommaire des comparaisons entre le revenu agricole et non agricole, nous avons établi que les revenus par tête de la population des fermes de recensement du Canada étaient égaux à environ 0.54 de ceux de la population totale. Cette fraction s'élève à 0.69 lorsqu'on ajuste sommairement en fonction du "revenu en nature". Dans toutes les comparaisons entre les provinces, on voit que les niveaux de revenu sont les plus élevés en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

13. Les revenus médians des familles des fermes de recensement sont de 10 % - 20 % inférieurs aux revenus moyens; l'écart entre ces deux mesures de revenu est plus important dans les régions agricoles que dans les régions urbaines, ce qui indique une plus grande inégalité dans les revenus agricoles. Nous constatons toutefois que le rapport entre le revenu médian et moyen est plus constant, entre les provinces, dans le cas de la population des fermes de recensement que dans celui de la population urbaine.

14. Si on compare le revenu des familles des fermes de recensement avec le revenu moyen de l'ensemble des familles canadiennes, le rapport de 0.54, cité précédemment pour les personnes, s'élève à 0.72 pour les familles; si on ajoute le revenu en nature, il monte à 0.9 pour les familles. Dans les provinces de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, le revenu des familles des fermes de recensement se compare assez bien à celui des familles non agricoles. Dans la plupart des cas, les familles agricoles ont un revenu moyen plus élevé que celui des familles rurales non agricoles.

15. Bien que le Canada n'ait pas officiellement défini de seuil de pauvreté, Statistique Canada a déterminé un seuil des faibles revenus; le revenu d'environ 36 % des familles des fermes de recensement (15 % des familles urbaines) se situe sous ce seuil. Il faut préciser que ce seuil ne s'applique qu'au revenu familial de 1970 et ne tient pas compte de facteurs importants qui influent sur le bien-être économique, comme les gains en capital, etc.

16. Nos tentatives en vue d'évaluer sommairement la suffisance du revenu des familles des fermes de recensement indiquent que, dans le cas des provinces et des régions des fermes de recensement, le coefficient de Gini est en moyenne 1.5 fois plus élevé que dans celui des régions urbaines, tandis que le revenu par tête dans les fermes de recensement était deux fois plus élevé que dans les régions urbaines et atteignait un maximum au Québec, au Manitoba et en Alberta. Une unité de mesure plus raffinée du revenu par tête tend à réduire considérablement l'écart entre les régions agricoles et non agricoles.

17. Il y a un lien positif entre l'âge et le revenu total dans le cas des hommes plus que dans celui des femmes. Il est normal que ce lien soit positif vu qu'avec l'âge, les gens acquièrent plus d'expérience et de capital, ce qui permet un meilleur

rendement dans l'exercice d'un emploi autonome ainsi qu'une plus grande ancienneté dans les postes où ils reçoivent des salaires et traitements. L'absence de lien, dans le cas des femmes, peut être attribuée au fait que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à faire des travaux familiaux non rémunérés, à occuper des emplois à temps partiel, à interrompre leur travail (perdant de ce fait leur ancienneté) et à souffrir de discrimination.

18. Quand des personnes vivant dans des fermes de recensement exercent des activités non agricoles, leur revenu y est en moyenne 1.5 fois plus important que leur revenu agricole.

19. Bien qu'il y ait un lien positif certain entre revenu et niveau d'instruction chez les hommes, ce lien n'existe pas dans la même mesure chez les femmes dans les fermes de recensement. Dans toutes les provinces, le lien entre revenu et niveau d'instruction est relativement mince; par contre, le revenu des diplômés d'université est beaucoup plus élevé. De plus, une étude poussée révèle que dans le cas du revenu non agricole, le lien entre le revenu et le niveau d'instruction est beaucoup plus linéaire et positif que dans le cas du revenu agricole. Malheureusement, il semble que plus l'agriculture constitue la principale source de revenu, moins les études supérieures sont un avantage direct.

20. Il y a un lien positif entre le revenu et les commodités d'habitation, telles les "toilettes avec chasse d'eau", l'eau courante, etc. Ce lien est moins évident pour les caractéristiques des logements, probablement parce qu'il est plus difficile de les évaluer. En effet, les logements des fermes de recensement sont habituellement très vieux et spacieux et font souvent partie de l'héritage familial; ils ne peuvent donc pas être évalués qualitativement et quantitativement de la même façon que les logements urbains dont la construction est relativement récente et obéit à des normes relativement bien définies.

NOTES

[1] En fait, la population des fermes de recensement et les autes ménages qui résident dans des fermes sont compris dans la "population des fermes de recensement" dont font mention les tableaux et les publications du recensement de l'agriculture. Nous excluons le troisième sous-groupe vu le peu de renseignements dont nous disposons à son sujet. Il est probablement formé en grande partie de travailleurs agricoles et leur famille, mais aussi de parents des exploitants agricoles. Comme notre analyse concerne surtout les exploitants des fermes de recensement et veut déterminer dans quelle mesure l'agriculture constitue le principal revenu de ces exploitants et de leur famille, il vaut mieux éliminer un groupe marginal et faire porter l'analyse sur le plus important.

[2] Il faut toutefois noter que, dans le cas des travailleurs familiaux de sexe féminin, les données de recensement de 1971 sont discutables, étant donné qu'un grand nombre de femmes ayant déclaré "travaux ménagers" n'ont pas été comptées correctement.

[3] La théorie sur le capital humain est expliquée en détail dans les travaux de Becker (1964).

[4] La "population active" désigne tous les non-pensionnaires d'institution âgés de 15 ans et plus qui, la semaine précédant le recensement de 1971, travaillaient à salaire ou à profit, participaient aux travaux de la ferme ou de l'entreprise sans être rémunérés, cherchaient un emploi, étaient temporairement mis à pied ou absents de leur travail en raison de grève, maladie, congé, etc. Sont exlus, toutefois, les travailleurs familiaux de sexe féminin qui ont déclaré avoir accompli des travaux non rémunérés dans une ferme ou entreprise familiale pendant moins de 20 heures par semaine.

[5] Sauf quelques exceptions, toutes les données sur le revenu ont trait au revenu brut requis pour couvrir les coûts d'exploitation. On sait que les additions au capitale-actions, en sus des provisions pour amortissement, sont déclarées comme coûts d'exploitation. Dans le n° 94 - 709 au catalogue (1973) de Statistique Canada, on trouvera les définitions d'un certain nombre de composantes du revenu.

[6] Les ajustements ne sont apportés qu'au revenu des familles agricoles, vu que les revenus en nature sont moins courants dans le secteur urbain, où les revenus sont surtout composés de traitements et salaires. Nous avons obtenu les estimations moyennes par famille agricole en divisant les estimations provinciales brutes de 1970 des revenus en nature par le nombre total des fermes dans chaque province. Les données sur le revenu brut en nature proviennent des publications annuelles du ministère de l'Agriculture, sur le *Revenu agricole net.*

[7] Voir Statistique Canada, "Révision des seuils de faibles revenus" (document élaboré par la Section de la recherche et de l'analyse de la Division du revenu et des dépenses des consommateurs, 1974). Ce document fait suite à celui dans lequel J.R. Podoluk (1970) définissait des "seuils des faibles revenus", en vue de la publication de sa monographie sur le revenu des Canadiens.

[8] Voir Statistique Canada (n°s 62 - 535, 62 - 536 et 62 - 537 au catalogue).

[9] Certaines erreurs d'énumération, probablement dues à la traduction, ont été relevées pour le Québec. Le bulletin 2.4 - 4 du recensement du Canada de 1971 indique un facteur permettant de corriger les données sur les lave-vaisselle électriques.

CHAPITRE 3

REVENUS DES FAMILLES AGRICOLES: PROFILS SOCIO-ÉCONOMIQUES

3.1. Introduction

Nous avons jusqu'à maintenant comparé le revenu des familles agricoles à celui de l'ensemble des familles canadiennes, dressé un tableau sommaire de la situation économique des premières et souligné que le revenu ne peut suffire à mesurer le niveau de vie. Abordons maintenant l'étude des niveaux, des composantes et des sources des revenus eux-mêmes des familles des fermes de recensement qui, comme nous l'avons mentionné précédemment, sont au nombre d'environ 304,000 familles: des 366,000 exploitants agricoles du Canada (résidents et non résidents), 326,000 habitent dans des fermes. De ce nombre, 304,000 font partie de familles que, pour nos besoins, nous appelons **familles des fermes de recensement**.

L'analyse faisant l'objet de ce chapitre couvre en grande partie les différences qui existent à l'échelle provinciale entre le revenu des familles, selon certaines caractéristiques de la famille agricole et de l'exploitant/chef de famille (l'annexe A.5 comporte un glossaire). Dans notre étude des sources de revenu, il sera question du lien entre l'emploi hors ferme et l'exploitation agricole marginale ou à temps partiel. Nous n'explorons cependant pas ce sujet à fond, vu qu'il fait l'objet d'une autre monographie de recensement (on trouvera toutefois à ce sujet des références utiles dans Mage, 1974, et *University of Guelph,* 1975.) Nous tentons également, au moyen des techniques de régression multiple, d'évaluer l'influence d'un certain nombre de facteurs sur le revenu des familles agricoles. À la fin du chapitre, nous étudions le concept de la ferme familiale en nous demandant s'il est encore satisfaisant en fonction des nouvelles tendances dans l'organisation de la production agricole.

3.2. Sources de revenu

Depuis les dernières décennies le travail hors ferme est devenu un moyen de subsistance de plus en plus important pour les familles des fermes de recensement. Il s'agit là de l'un des traits structurels les plus importants de la vie agricole au Canada (voir la note 5 du chapitre 1). Nous verrons d'ailleurs que cette tendance ne se manifeste pas exclusivement chez les exploitants marginaux, mais que les exploitants agricoles de fermes à grande échelle tirent d'emplois hors ferme une partie étonnamment grande de leur revenu (voir à l'annexe A.5 les questions sur le revenu qui ont servi de base à notre analyse).

Le recensement de l'agriculture de 1941 a établi que le travail hors ferme rapportait, en moyenne, 13.7 % du revenu total des familles agricoles, tandis que le revenu total hors ferme en représentait environ 17 %. Dans l'enquête agricole de 1958, ces chiffres étaient de 25 %, en moyenne, pour le travail hors ferme, et de

37 %[1], pour le revenu total hors ferme. Grâce au couplage agriculture-population de 1971, on a pu déterminer qu'environ 60 % du revenu des familles des fermes de recensement provenait du travail hors ferme, tandis que 73 % tirait son origine de sources autres que l'exploitation agricole. Il est intéressant de comparer ces chiffres à ceux du recensement de 1969 de l'agriculture aux États-Unis: il y est établi que 57 % du revenu total des familles agricoles provenait du travail hors ferme[2].

La différence entre les résultats du couplage agriculture-population de 1971 et ceux de l'enquête agricole de 1958 est due, dans une certaine mesure, à la faible production des fermes à blé, en 1970 (nous avons mentionné, au paragraphe 2.7.2, que le revenu agricole net provenant d'un travail autonome était de 14 % inférieur à la moyenne de 1961 - 1971, pour l'ensemble du Canada). D'autre part, même si nous ajustons le revenu agricole net provenant d'un travail autonome en l'augmentant, généreusement, de 40 % (sans toucher au travail hors ferme), 54 % du revenu total des familles des fermes de recensement provient quand même de travail hors ferme, tandis que 66 % en est imputable au revenu hors ferme de toutes sources.

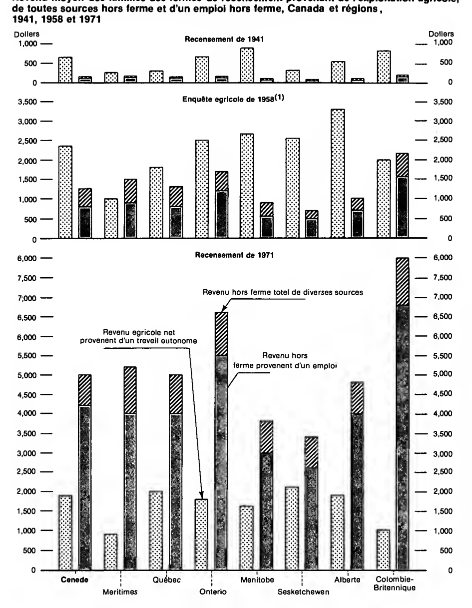
Le graphique 3.1 illustre la baisse du pourcentage du **revenu agricole net provenant d'un travail autonome** (ci-après, le revenu agricole) par rapport au **revenu total des familles agricoles**. Remarquez qu'en 1971, les familles agricoles de la Colombie-Britannique, des Maritimes et de l'Ontario sont celles qui dépendent le moins de l'exploitation agricole en tant que source de revenu. De plus, dans aucune province, le revenu agricole constituant une partie du revenu total des familles ne dépasse le revenu provenant des autres sources. On voit clairement, dans le tableau 3.1, que la proportion du revenu agricole par rapport au revenu total des familles agricoles n'est que de 11.5 % à Terre-Neuve et de 12.5 % en Colombie-Britannique. Autrement dit, le revenu hors ferme est d'au moins deux à trois fois supérieur au revenu agricole provenant d'un travail autonome; dans la plupart des provinces, le revenu hors ferme ne provenant pas d'un emploi est supérieur à la moitié du revenu agricole déclaré.

Les membres de la population des fermes de recensement, âgés de 15 ans et plus qui gagnent un revenu déclarent, en nombres à peu près égaux, que les salaires et traitements (41.2 %, voir la colonne 2 du tableau 3.2) et revenu agricole (43.9 %, voir la colonne 3 du même tableau), constituent leurs principales sources de revenu. Pour le reste, les emplois autonomes non agricoles, les paiements de transfert, les pensions, etc., représentent environ 15 % du revenu. Le tableau 3.2 répartit la population gagnant un revenu en trois sous-groupes: les "chefs de familles agricoles" (partie A), les "membres de familles des fermes de recensement, autres que le chef" (partie B) et les "personnes hors famille demeurant dans des ménages d'exploitants des fermes de recensement" (partie C). Dans toutes les provinces, les deux premiers sous-groupes se répartissent de la même façon, selon la principale source de revenu[3]. La seule différence majeure a trait aux personnes hors famille demeurant dans des ménages d'exploitants des fermes de recensement (partie C): il s'agit, pour la plupart, de personnes âgées inactives qui reçoivent des paiements de transfert de sources publiques.

Voir note(s) à la page 135.

Graphique 3.1

Revenu moyen des familles des fermes de recensement provenant de l'exploitation agricole, de toutes sources hors ferme et d'un emploi hors ferme, Canada et régions, 1941, 1958 et 1971



(1) En 1941 et 1971, la ferme de recensement était définie en fonction de sa superficie (une acre) et la valeur des ventes (au moins $50); en 1956, la superficie était identique, mais la valeur des ventes était d'au moins $250.

Sources: *Recensement de l'agriculture de 1941; Rapport n° 2 sur l'enquête agricole de 1958, BFS, n° 21-509 au catalogue, tableaux 1 et 11; et Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.*

TABLEAU 3.1. Revenus absolus et relatifs des familles des exploitants de fermes de recensement, selon la principale source de revenu, Canada et provinces, 1971

Source du revenu	Province				
	Canada	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick
	Revenu moyen par famille				
	dollars				
Revenu total	**8,469**	7,019	7,776	7,890	7,597
Revenu monétaire total	6,935	6,019	5,857	6,440	6,000
Provenant de l'exploitation agricole	1,857	690	1,624	986	1,048
Provenant d'un emploi hors ferme	4,158	4,277	3,330	4,421	4,015
Ne provenant pas d'un emploi	920	1,052	903	1,033	937
Revenu en nature	1,534	1,000	1,990	1,450	1,597
	Répartition en pourcentage du revenu monétaire selon la source				
Total	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**
Provenant de l'exploitation agricole	26.8	11.5	27.7	15.3	17.5
Provenant d'un emploi hors ferme	60.0	71.1	56.9	68.7	66.9
Ne provenant pas d'un emploi	13.3	17.5	15.4	16.0	15.6

Source du revenu	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
	Revenu moyen par famille					
	dollars					
Revenu total	**9,028**	**10,672**	**7,120**	**7,627**	**8,648**	**10,581**
Revenu monétaire total	7,031	8,477	5,409	5,532	6,582	9,094
Provenant de l'exploitation agricole	2,038	1,856	1,616	2,100	1,901	1,139
Provenant d'un emploi hors ferme	4,087	5,521	3,067	2,638	3,879	6,684
Ne provenant pas d'un emploi	906	1,100	726	794	802	1,271
Revenu en nature	1,997	2,195	1,711	2,095	2,066	1,487
	Répartition en pourcentage du revenu monétaire selon la source					
Total	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**
Provenant de l'exploitation agricole	29.0	21.9	29.9	38.0	28.9	12.5
Provenant d'un emploi hors ferme	58.1	65.1	56.7	47.6	58.9	73.5
Ne provenant pas d'un emploi	12.9	13.0	13.4	14.4	12.2	14.0

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

TABLEAU 3.2. Distribution en pourcentage des chefs de famille des fermes de recensement, des membres de familles, autres que le chef, et des personnes hors famille demeurant dans des ménages d'exploitants de fermes de recensement, âgés de 15 ans ou plus et ayant un revenu, selon la principale source de revenu, Canada et provinces, 1971

Province	Nombre total de personnes ayant un revenu	Principale source de revenu					
		Total	Salaires et traitements	Travail agricole autonome	Emploi non agricole autonome	Paiements de transferts du gouvernement	Pension, etc.
	1	2	3	4	5	6	7
	Partie A – Chefs de famille						
	000's	pourcentage					
Canada	300	100.0	41.2	43.9	5.0	6.4	3.5
Terre-Neuve	1	100.0	54.2	16.8	7.4	20.0	1.6
Île-du-Prince-Édouard	4	100.0	42.6	37.8	5.4	12.6	1.6
Nouvelle-Écosse	5	100.0	57.7	21.7	6.2	10.8	3.6
Nouveau-Brunswick	5	100.0	54.7	24.9	6.5	11.2	2.7
Québec	56	100.0	44.1	40.7	5.5	7.5	2.2
Ontario	81	100.0	49.8	36.0	4.7	4.7	4.8
Manitoba	29	100.0	36.0	49.7	4.5	7.2	3.1
Saskatchewan	54	100.0	24.5	62.0	4.3	6.0	3.2
Alberta	50	100.0	36.1	49.2	5.4	6.3	3.0
Colombie-Britannique	15	100.0	61.1	22.7	5.4	5.3	5.5
	Partie B – Membres de familles des fermes de recensement, autres que le chef						
	000's	pourcentage					
Canada	556	100.0	44.6	42.0	5.1	5.3	3.0
Terre-Neuve	2	100.0	58.1	15.8	7.2	18.1	0.8
Île-du-Prince-Édouard	8	100.0	46.5	36.0	6.0	10.0	1.5
Nouvelle-Écosse	9	100.0	58.9	22.9	7.9	8.0	2.3
Nouveau-Brunswick	10	100.0	58.3	24.4	6.8	8.5	2.0
Québec	131	100.0	50.8	36.2	5.4	5.6	2.0
Ontario	143	100.0	52.6	35.2	4.8	3.3	4.1
Manitoba	50	100.0	36.8	49.2	4.2	7.0	2.8
Saskatchewan	92	100.0	25.6	61.4	4.5	5.4	3.1
Alberta	85	100.0	37.2	48.8	5.4	6.0	2.6
Colombie-Britannique	26	100.0	63.5	22.1	5.8	4.0	4.6
	Partie C – Personnes hors famille demeurant dans des ménages d'exploitants des fermes de recensement						
	000's	pourcentage					
Canada	74	100.0	31.3	28.0	4.5	28.3	7.9
Terre-Neuve	[1]	100.0	30.2	9.3	4.7	53.5	2.3
Île-du-Prince-Édouard	2	100.0	26.5	21.9	4.6	44.1	2.9
Nouvelle-Écosse	2	100.0	35.5	12.8	4.9	40.1	6.7
Nouveau-Brunswick	2	100.0	33.7	10.6	3.0	47.0	5.7
Québec	13	100.0	32.9	16.2	4.6	40.3	6.0
Ontario	19	100.0	34.3	20.8	4.1	29.7	11.1
Manitoba	7	100.0	25.3	36.5	4.4	25.0	8.8
Saskatchewan	14	100.0	23.7	44.6	4.5	19.9	7.3
Alberta	12	100.0	32.4	37.4	5.5	19.1	5.6
Colombie-Britannique	3	100.0	43.1	20.1	5.1	21.5	11.0

[1] Indique moins de 500.

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

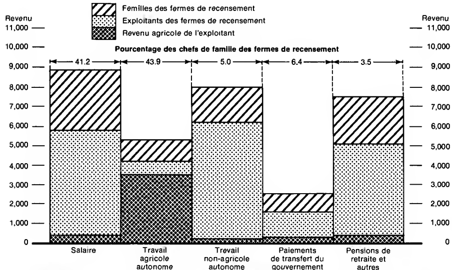
Il semble, d'après les parties B et C du tableau 3.2, que les familles agricoles des provinces des Prairies dépendent plus de l'exploitation agricole que de toute autre source de revenu. Dans le cas des Maritimes, les chiffres peu élevés ne sont guère surprenants, si on se souvient de l'aperçu que le chapitre précédent donnait sur la production agricole dans ces provinces. On peut toutefois, dans une certaine mesure, attribuer ces chiffres au fait que la population est âgée: plus de personnes dépendent de paiements de transfert parce que, dans ces provinces, les personnes âgées sont proportionnellement plus nombreuses.

La question que soulève le tableau 3.2 est de savoir si nous sommes parvenus à définir, pour chacune des provinces, la proportion de la population pour qui l'exploitation agricole est la principale source de revenu. Le revenu hors ferme constitue-t-il une part importante du revenu total des 43.9 % de familles agricoles dont le chef déclare un emploi agricole autonome comme principale source de revenu? L'inverse s'applique-t-il aux chefs de familles agricoles déclarant un travail hors ferme comme principale source de revenu? À ce stade, les données recueillies indiquent certainement que la définition du concept de "familles des exploitants agricoles", dans le recensement de l'agriculture, ne représente pas adéquatement la population canadienne qui dépend de l'agriculture.

Le graphique 3.2 illustre bien ce qui précède: dans le cas des chefs de familles des fermes de recensement qui déclarent que leur principal revenu

Graphique 3.2

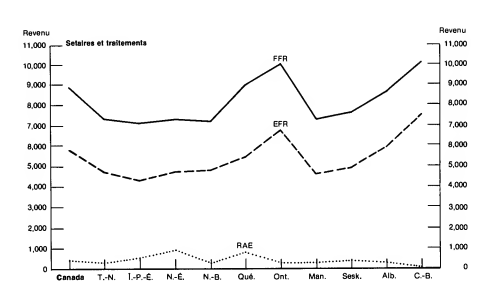
Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement et revenu agricole de l'exploitant, selon la principale source, Canada, 1971

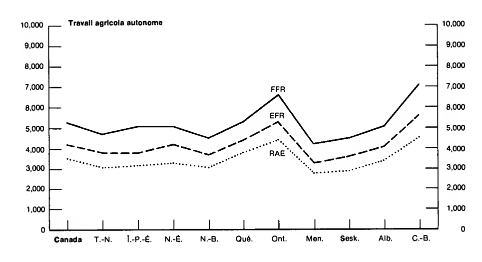


Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés/tirés du couplage agriculture-population

Graphique 3.3

Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement et revenu moyen des exploitants, provenant de l'exploitation agricole, Canada et provinces, 1971





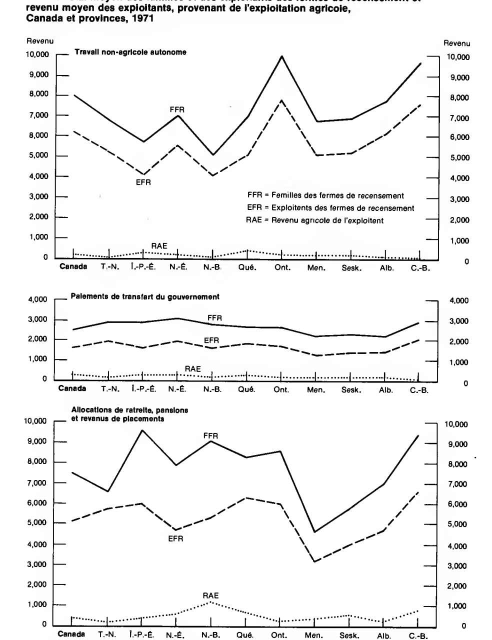
FFR = Familles des fermes de recensement

EFR = Exploitants des fermes de recensement

RAE = Revenu agricole de l'exploitant

Graphique 3.3 (fin)

Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement et revenu moyen des exploitants, provenant de l'exploitation agricole, Canada et provinces, 1971



Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

provient de salaires et traitements (41.2 %), d'emplois autonomes non agricoles (5.0 %), de paiements de transfert du gouvernement (6.4 %) et de pensions, etc. (3.5 %), nous pouvons voir que seul un très petit pourcentage de leur revenu total provient de l'exploitation agricole (environ 5 % - 10 % du revenu des familles des exploitants agricoles provient de l'exploitation agricole)[4].

Dans le cas des agriculteurs dont le revenu net d'un emploi agricole autonome est le principal moyen de subsistance, nous constatons que les niveaux de revenu sont beaucoup plus bas que dans le cas de ceux dont le revenu principal provient surtout d'autres sources que l'exploitation agricole (voir graphique 3.2).

Le graphique 3.3 présente, pour les provinces, la courbe des tendances énoncées plus haut, au sujet du revenu. Nous conseillons au lecteur d'étudier attentivement ces courbes: cette méthode de présentation sera fréquemment utilisée dans la suite de cette étude parce qu'elle permet de comparer les niveaux et les tendances du revenu entre les provinces, tout en tenant compte des diverses caractéristiques des familles, des exploitants et des exploitations agricoles.

Le graphique 3.3 fournit un certain nombre d'indices importants sur les revenus des familles des fermes de recensement. De fait, les graphiques 3.2 et 3.3 nous fournissent quelques-unes des données les plus importantes dont nous traitons dans cette étude. En premier lieu, observez que, d'une province à l'autre, le niveau du revenu total de l'exploitant agricole (EA) est en corrélation très étroite avec le niveau de revenu de la famille agricole (FA), pour chaque principale source de revenu. Comme nous l'avons vu plus haut, la part de l'exploitant, dans le revenu total des familles agricoles, est toujours la même (ou presque la même). C'est toujours la part la plus importante, qui dépasse la part de l'ensemble des autres membres de la famille agricole. Cette tendance apparaîtra dans tous les graphiques similaires.

Nous pouvons observer, en deuxième lieu, que les sommets et les creux des courbes qui, dans le graphique 3.3, représentent les niveaux de revenu des familles agricoles (FA) et des exploitants agricoles (EA), sont toujours les mêmes pour les provinces, quelle que soit la source de revenu. Rappelez-vous que des sommets et des creux similaires ont pu être observés dans les rapports entre les revenus (parties A et B du tableau 2.18) et dans le rapport entre les revenus agricoles et non agricoles (graphique 2.8). Par exemple, c'est toujours en Ontario et en Colombie-Britannique que les revenus atteignent les sommets les plus élevés, et dans les Maritimes, qu'ils sont les plus bas. Ces tendances seront également observées dans tous les graphiques similaires subséquents, quelles que soient les caractéristiques servant à répartir les familles agricoles.

En troisième lieu, nous voyons que, d'une province à l'autre, le revenu agricole des exploitants (RAE) n'est en corrélation avec le revenu total de l'exploitant des fermes de recensement (EFR) et celui de la famille de ferme de

---

Voir note(s) à la page 135.

recensement (FFR) que lorsque les familles et les exploitants agricoles déclarent un revenu net d'un travail agricole autonome comme principale source de revenu. Dans les autres graphiques de ce genre, cette corrélation disparaît complètement ou devient beaucoup moins apparente selon que l'on adopte d'autres caractéristiques pour décomposer le revenu des familles agricoles.

Les niveaux et les tendances exprimés dans le graphique 3.3 nous permettent de tirer une conclusion importante: l'endroit où se trouve une famille, un exploitant ou une exploitation agricole influe considérablement sur le niveau de revenu gagné selon les attributs de la famille, de l'exploitant ou de l'exploitation agricole. Le graphique 3.3 indique que tel est le cas, quelle que soit la provenance du revenu de l'emploi (de loin la plus importante source de revenu de la majorité des familles des fermes de recensement), c.-à-d. salaires et traitements, travail agricole autonome ou travail non agricole autonome. Autrement dit, la situation économique des régions ou des provinces influe fortement sur le niveau du revenu. Dans les répartitions du revenu en fonction des caractéristiques de l'exploitation agricole, nous verrons que tel est également le cas même si on tient compte de ces caractéristiques. Par conséquent, il est probable que deux familles agricoles ayant les mêmes attributs humains et matériels auront des niveaux de revenu différents selon la province de résidence. Cela implique que la concurrence est très inégale entre les économies provinciales de marché et que les politiques visant à réduire les déséquilibres structurels influant sur le bien-être des familles agricoles devront permettre d'établir dans quelle mesure les facteurs tels que l'inefficacité des programmes de soutien des prix agricoles, l'économie urbaine, etc., sont responsables de cet échec du marché.

Les corrélations indiquées dans le tableau 3.3 A, montrent que le revenu total des familles agricoles a tendance à varier en fonction du revenu des exploitants agricoles, d'une province à l'autre, sans égard à la source du revenu ou

TABLEAU 3.3 A. Matrice des coefficients de corrélation permettant d'évaluer le rapport entre les niveaux de revenu total des divers sous-groupes de population

Variable	Revenu moyen des familles urbaines	Revenu moyen des familles rurales non agricoles	Revenu moyen des personnes âgées de 15 ans et plus, ayant un revenu			Revenu moyen de la population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus, ayant un revenu			Revenu moyen des exploitants de fermes de recensement
			Total[1]	Hommes	Femmes	Total[1]	Hommes	Femmes	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
(1)	1.00	0.86	0.91	0.92	0.95	0.74	0.70	0.88	0.73
(2)		1.00	0.84	0.85	0.84	0.86	0.87	0.85	0.93
(3)			1.00	0.99	0.94	0.88	0.83	0.89	0.83
(4)				1.00	0.93	0.88	0.84	0.87	0.84
(5)					1.00	0.75	0.70	0.95	0.74
(6)						1.00	0.99	0.79	0.97
(7)							1.00	0.74	0.99
(8)								1.00	0.99
(9)									1.00

[1] Se rapporte au nombre total de personnes, plutôt qu'aux nombres d'hommes et de femmes.

aux caractéristiques de ceux qui le gagnent. Même si la matrice des coefficients est basée sur un très petit échantillon des 10 provinces, les valeurs sont très élevées et ont toutes un niveau de signification statistique égal à 0.95. Il y a cohérence (mais pas toujours de signification statistique) lorsque nous mettons en corrélation les revenus des familles agricoles et les sous-groupes des valeurs en capital des exploitations (voir le tableau 3.3 B).

TABLEAU 3.3 B. Matrice des coefficients de corrélation des revenus moyens des familles agricoles, selon la valeur en capital de l'exploitation agricole

Variable	Valeur en capital					
	Moins de $2,950 (1)	$2,950-7,449 (2)	$ 7,450-19,949 (3)	$19,950-74,949 (4)	$ 74,950-149,999 (5)	$150,000 et plus (6)
(1)	1.00	0.61	0.59	0.50	0.53	0.64
(2)		1.00	0.73	0.50	0.41	0.54
(3)			1.00	0.92	0.57	0.88
(4)				1.00	0.75	0.92
(5)					1.00	0.69
(6)						1.00

Des matrices de coefficients de corrélation ont également été établies pour de nombreuses autres caractéristiques des familles et des exploitants agricoles; dans la plupart des cas, elles montrent que les données sont cohérentes et ont une signification statistique, sauf lorsqu'il s'agit de très grandes exploitations agricoles. Ainsi, quand les économies d'échelle sont évidentes, les profits découlant des facteurs caractéristiques semblent moins subir les effets positifs ou négatifs de l'économie régionale.

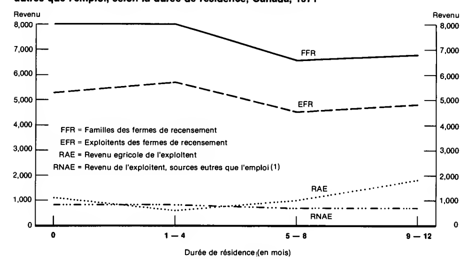
3.3. Facteurs influant sur les différences entre les revenus des familles agricoles

Dans ce paragraphe, nous utilisons le même genre de présentation que dans les graphiques 3.3 et 3.4, pour décomposer davantage le revenu de la famille, le revenu des exploitants agricoles et le revenu agricole selon diverses caractéristiques comme la résidence, le niveau de scolarité de l'exploitant agricole, etc. Ainsi, dans nos graphiques, FFR signifie le revenu des familles des fermes de recensement; EFR, le revenu de l'exploitant de ferme de recensement; RAE, le revenu agricole de l'exploitant et RNAE, le revenu ne provenant pas de l'emploi de l'exploitant. Notre objectif principal est d'évaluer les niveaux, les tendances et les différences des revenus en fonction d'un certain nombre de facteurs[5].

Voir note(s) à la page 135.

Graphique 3.4

Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement et revenu moyen des exploitants provenant de l'exploitation agricole et de sources autres que l'emploi, selon la durée de résidence, Canada, 1971



(1) Revenu provenant de paiements de transfert du gouvernement, pensions de retraites et revenus de placements

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés/tirés du couplage agriculture-population.

3.3.1. Résidence

Le fait de résider dans une exploitation agricole pendant une courte partie de l'année indique généralement que l'agriculteur dépend moins de l'exploitation agricole pour vivre. Connaissant les niveaux de revenu selon les principales sources (voir les graphiques 3.2 et 3.3), nous pourrions aussi nous attendre à ce qu'une plus courte période de résidence sur une ferme n'indique pas seulement une plus grande activité non agricole, mais également des niveaux plus élevés de revenu (c.-à-d. que le travail hors ferme est plus lucratif).

Nous avons déjà établi que, pour subsister, les familles des exploitants non résidents dépendent moins de l'agriculture que les familles agricoles résidentes. Par exemple, les exploitants agricoles non résidents qui déclarent un travail hors ferme sont presque deux fois (46 %) plus nombreux que les exploitants agricoles résidents. Ce point ressort nettement, dans le graphique 3.4: nous voyons que le revenu **total** des familles et des exploitants agricoles diminue, mais que le revenu agricole des exploitants augmente en fonction de la durée de résidence dans l'exploitation. Un comptage en double explique peut-être que le revenu agricole des familles des exploitants non résidents (zéro mois de résidence) soit plus élevé que celui des familles des exploitants qui résident dans la ferme pendant un à quatre ou cinq à huit mois. Il arrive, en effet, que les familles de certains exploitants agricoles possèdent et exploitent une ferme située dans un endroit,

mais résident en un autre (par exemple, dans une autre exploitation). Dans ce cas, ces familles, de même que leur revenu agricole, seront comptées avec les autres exploitants non résidents qui sont réellement des fermiers marginaux et leur revenu agricole est très faible.

D'autres détails sur les revenus selon le lieu de résidence sont fournis, par province, dans le graphique A.4.1 de l'annexe A.4. Essentiellement, l'exposé détaillé contenu dans cette annexe permet de constater la même covariance fondamentale entre le revenu des familles agricoles et celui des exploitants agricoles, tandis que, dans le graphique 3.3, on observe de nouveau un manque de covariance entre les revenus agricoles des exploitants des différentes provinces.

3.3.2. Taille de la famille

En règle générale, nous pouvons présumer que plus la famille est grande, plus le revenu total de la famille est élevé et le revenu par personne, faible. Plus la famille est nombreuse, plus il y a de personnes qui gagnent un revenu par unité d'exploitation et, par conséquent, plus le revenu global de la famille est élevé. D'autre part, on peut s'attendre à ce que le revenu par tête soit plus faible parce que, généralement, une famille nombreuse compte plus de personnes à charge. Il est également moins probable que les personnes autres que le chef de famille gagnent un revenu d'un travail à plein temps. La relation inversement proportionnelle entre la taille de la famille et le revenu par membre de la famille a été comfirmée dans de nombreux contextes socio-économiques, même compte tenu des économies d'échelle relatives à la consommation (par exemple, la préparation des repas, la transmission de vêtements de l'un à l'autre, etc.).

Par contre, dans le cas des familles agricoles, il est difficile de dire si la part que les membres d'une famille agricole (à l'exception de l'exploitant chef de famille) contribuent au revenu total de la famille augmente ou diminue selon que la famille est plus nombreuse. D'un côté, si les membres de la famille sont surtout des travailleurs familiaux non rémunérés, ils contribuent indirectement au revenu agricole net de l'exploitant à son compte, puisque celui-ci doit moins débourser en salaires. D'autres membres de la famille agricole apportent leur revenu d'un travail hors ferme, tandis que ceux qui ne sont pas encore en âge de travailler peuvent inciter l'exploitant ou le chef de famille à accroître son revenu pour subvenir aux besoins d'un plus grand nombre de personnes à charge.

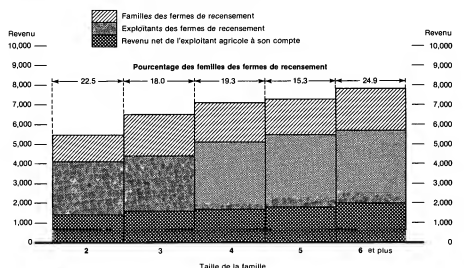
D'un autre côté, si la famille est plus petite, la mère aura moins de surveillance à exercer et pourra donc consacrer plus de temps au travail. Il n'est pas impossible que deux parents au travail, dans une famille composée de deux membres, gagnent autant, sinon plus, qu'un chef d'une famille de quatre ou cinq personnes dont deux ou trois des membres à charge travailleraient à temps partiel.

Malheureusement, les données que nous possédons ne nous permettent pas de débrouiller l'écheveau complexe des diverses sources contribuant au revenu de la famille. Tout au plus, nous pouvons voir, dans le graphique 3.5, que les niveaux

de revenu de toutes sources augmentent proportionnellement à la taille de la famille, mais que le revenu de l'exploitant (tant son revenu total que son revenu agricole) demeure relativement constant quelle que soit la taille de la famille. En fait, cela veut dire que, entre une famille de deux personnes et une autre de, disons, six personnes, le revenu gagné par les membres de la famille n'augmente pas proportionnellement ni de façon marquée. Pourquoi alors le revenu de l'exploitant lui-même augmenterait-il en fonction de la taille de la famille? Comme nous l'avons dit plus haut, l'exploitant ayant un grand nombre de personnes à charge peut vouloir accroître son revenu. Ce qui est toutefois plus probable, c'est qu'une famille de grande taille fournit un grand nombre de travailleurs familiaux non rémunérés, qui permettent de réduire les dépenses d'exploitation (par exemple, les salaires de la main-d'oeuvre engagée), d'augmenter le revenu agricole déclaré par l'exploitant et de laisser à celui-ci plus de temps pour le travail hors ferme.

Graphique 3.5

Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement et revenu agricole de l'exploitant, selon la taille de la famille, Canada, 1971



Sources: Statistique Canada, Recensement de 1971, vol. IV.1, tableau 2; et Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

3.3.3. Composition de la famille de l'exploitant agricole, selon le sexe, et son origine ethnique

En général, dans le cas des membres des familles des exploitants agricoles, il n'y a pas de rapport important entre le revenu familial et le sexe, simplement parce que les exploitants agricoles de sexe féminin sont très peu nombreux

(environ 4 %). Comme nous l'avons vu au chapitre 2, le faible revenu des 4,500 épouses classées comme exploitants agricoles suggère qu'en se chargeant des travaux agricoles, elles en libèrent leurs maris qui pensent alors exercer un emploi hors ferme. On peut supposer qu'une grande proportion des 10,000 autres femmes classées comme exploitants agricoles sont des veuves ou des retraitées, si on considère leur âge plus avancé (en moyenne 56 ans, par rapport à 49 ans pour les hommes), de même que le fait qu'elles dépendent davantage d'un revenu provenant d'autres sources que l'emploi (environ 40 % du revenu total des femmes par rapport à 14 % de celui des hommes) et que la valeur en capital de leurs exploitations ($58,000) se rapproche sensiblement de celle des fermes exploitées par des hommes ($67,000).

De même, l'origine ethnique ne paraît pas influer tellement sur le revenu des familles. Par exemple, les revenus des familles agricoles, pour les trois principaux groupes ethniques, "Britanniques" (41 %), "Français" (20 %) et "Allemands" (14 %), sont respectivement d'environ $7,400, $7,300 et $6,900. Bien que pour ces groupes, la valeur en capital des exploitations diffère beaucoup (environ $73,000, $41,000 et $77,000 respectivement), ça ne semble pas avoir de lien direct avec les revenus agricoles totaux; en réalité, le revenu net moyen le plus faible d'un travail agricole autonome est celui des "Britanniques" (environ $1,500, $1,900 et $1,900 respectivement). (Il est admis que le faible revenu des "Britanniques" pourrait sans doute être attribué au fait qu'ils se trouvent surtout dans les provinces des Prairies, où les fermes à blé ont souffert d'une année particulièrement mauvaise en 1970.)

L'étude des autres groupes ethniques révèle que les niveaux de revenu total des familles varient plus en fonction du niveau de scolarité de l'exploitant et de la taille de la famille que de toute autre variable. Par exemple, c'est dans le groupe des Ukrainiens que le revenu agricole est le plus faible (6.9 % des familles agricoles résidentes – revenu familial moyen de $5,192), que le niveau de scolarité de l'exploitant est le plus bas et que la taille de la famille est la plus petite (sept ans, quatre membres); on peut comparer avec les Néerlandais, dont le revenu agricole est moyen ou supérieur (4 % des familles agricoles résidentes – revenu familial moyen de $8,026; neuf ans de scolarité et cinq membres), et avec les Juifs, dont le revenu agricole est le plus élevé ($12,722 en moyenne, 0.1 % des familles agricoles résidentes, 10 années de scolarité et quatre membres). Bien que les valeurs moyennes en capital des exploitations varient considérablement d'un groupe à l'autre, ces valeurs n'ont aucun rapport avec le revenu agricole net de l'exploitant à son compte. Les différences de revenu, entre les groupes, sont plutôt fonction du niveau de scolarité de l'exploitant (et de son revenu provenant d'un emploi hors ferme) et de la taille de la famille (et la contribution des membres de la famille au revenu total).

3.3.4. Niveau de scolarité de l'exploitant faisant partie d'une famille agricole

Nous avons indiqué, à la section 2.5, les raisons expliquant la corrélation positive entre le niveau de scolarité et le revenu. Le graphique 3.6 corrobore cette

Graphique 3.6

Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement et revenu agricole des exploitants, selon le niveau de scolarité du chef de famille, Canada et provinces, 1971

Revenu

Moins de la 9e année

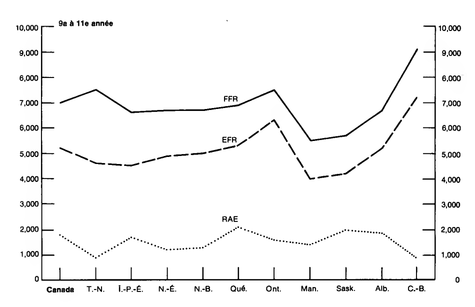
FFR = Familles des fermes de recensement
EFR = Exploitants des fermes de recensement
RAE = Revenu agricole de l'exploitant

10,000
9,000
8,000
7,000
6,000
5,000
4,000
3,000
2,000
1,000
0

FFR
EFR
RAE

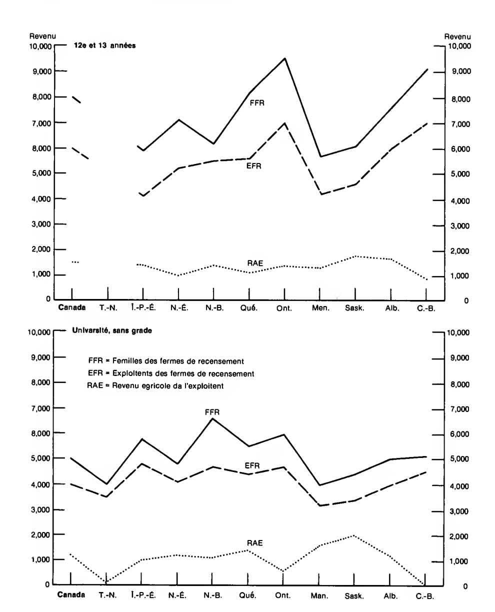
Revenu
10,000
9,000
8,000
7,000
8,000
5,000
4,000
3,000
2,000
1,000
0

Canada T.-N. Î.-P.-É. N.-É. N.-B. Qué. Ont. Man. Sask. Alb. C.-B.



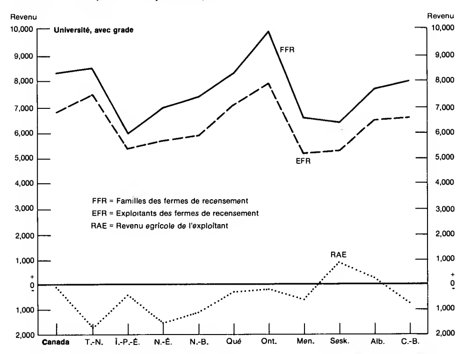
Graphique 3.6 (suite)

Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement et revenu agricole des exploitants, selon le niveau de scolarité du chef de famille, Canada et provinces, 1971



Graphique 3.6 (fin)

Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement et revenu agricole des exploitants, selon le niveau de scolarité du chef de famille, Canada et provinces, 1971



Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

relation, tout en soulevant une question importante. En premier lieu, observez que le revenu des membres des familles agricoles (sauf les exploitants) constitue une part relativement constante du revenu total des familles. Observez également l'accroissement marqué du revenu total de la famille et de l'exploitant agricole lorsque ce dernier (ordinairement chef de famille) possède un diplôme universitaire. Les raisons de cet accroissement ont aussi été examinées au chapitre 2.

La question qui demeure sans réponse est de savoir pourquoi il y a une relation inversement proportionnelle entre le niveau de scolarité et le revenu agricole de l'exploitant? Cette tendance peut s'expliquer au moins de trois façons. En premier lieu, un grand nombre d'exploitants agricoles ayant atteint un niveau élevé de scolarité ont déclaré des emplois non agricoles au cours de la semaine de recensement. Comme ces exploitants gèrent des fermes de petite taille et leur consacrent peu de temps et d'efforts, il y a tout lieu de croire que leur revenu agricole soit faible.

En deuxième lieu, il est très possible que, là où les exploitants possèdent un niveau élevé de scolarité et occupent des emplois hors ferme, les familles dont ils font partie soient portées en plus grand nombre à utiliser leurs exploitations agricoles comme un moyen de réduire leurs impôts (ils déclarent un revenu nul ou négatif pour réduire leur revenu total imposable).

En troisième lieu, il faut considérer le temps consacré à des études plus poussées, l'âge des personnes ayant atteint un niveau élevé de scolarité et l'avantage qu'une instruction poussée procure à un exploitant autonome. Le fait de poursuivre des études poussées retarde le moment où l'agriculteur peut commencer à exploiter sa ferme et, conséquemment, accumuler un capital. Au moins deux facteurs peuvent expliquer le faible revenu des jeunes exploitants agricoles: d'abord, le retard à accumuler du capital et, ensuite, la difficulté d'obtenir des crédits pour l'acquisition d'exploitations agricoles plus vastes et plus rentables. Quant à l'avantage qu'une instruction poussée peut offrir, il semble évident qu'un niveau élevé de scolarité offre plus de possibilités de trouver un travail hors ferme plus lucratif, non seulement parce que le travail hors ferme paie généralement mieux, mais aussi parce que l'enseignement de plus en plus spécialisé offert par le système d'éducation du Canada est orienté davantage en fonction de l'emploi en milieu urbain industrialisé. Nous pouvons donc nous attendre que ceux qui possèdent un niveau élevé de scolarité, quel que soit leur âge, aient une activité agricole moins intense et, par conséquent, un revenu agricole plus faible.

Si on trace, pour les provinces, les courbes des données sur le revenu et le niveau de scolarité (voir le graphique 3.6), nous notons que la courbe revenu agricole de l'exploitant autonome (RAE) subit un affaisement marqué, se rapproche de zéro et le dépasse à mesure que le niveau de scolarité devient plus élevé. Cela laisse à penser qu'il y a un lien direct entre un niveau élevé de scolarité et l'exploitation marginale (faible revenu agricole de l'exploitant autonome), que les exploitations sont utilisées comme moyens de réduire les impôts ou que les exploitants investissent leur argent dans leurs exploitations et réclament des exemptions proportionnelles pour perte de revenu agricole (pour couvrir l'amortissement).

Si nous nous arrêtons quelque peu à cette dernière possibilité, nous pouvons trouver étrange que des exploitants agricoles munis d'un diplôme universitaire déclarent, en moyenne, un revenu agricole net de – $100, alors que la valeur totale en capital de leur exploitation est d'environ $117,000 et que leurs dépenses totales d'exploitation sont, en moyenne, d'environ $115,000. Si les dépenses d'exploitation étaient faibles par rapport à la valeur en capital, nous pourrions supposer que les maisons d'habitation et la propriété représentent la plus grande portion de la valeur en capital de ces exploitants (faible fonds de roulement et, par conséquent, faible revenu agricole). Au contraire, nous trouvons qu'il y a un lien direct entre le niveau élevé de scolarité de l'exploitant et (i) un taux élevé de dépenses d'exploitation par rapport à la valeur totale en capital, (ii) un faible revenu agricole net d'un travail autonome, (iii) la taille relativement grande des exploitations (450 - 600 acres, ce qui se compare à la taille de celles des

exploitants d'autres catégories de niveaux de scolarité) et (iv) la valeur des machines, semblable dans ce cas et dans celui des exploitants dont le niveau de scolarité est moins élevé ($10,000 - $14,000). Tout ceci nous porte à croire que nous sommes en présence d'un exploitant pour qui l'agriculture constitue un passe-temps de vaste envergure (valeur élevée en capital, dépenses élevées, mais revenu net faible ou négatif), ou que les profits de l'exploitation sont plus élevés que les montants déclarés, mais que les exploitants ont tendance à les réinvestir dans le capital-action de leurs exploitations.

3.3.5. Catégorie économique de la ferme

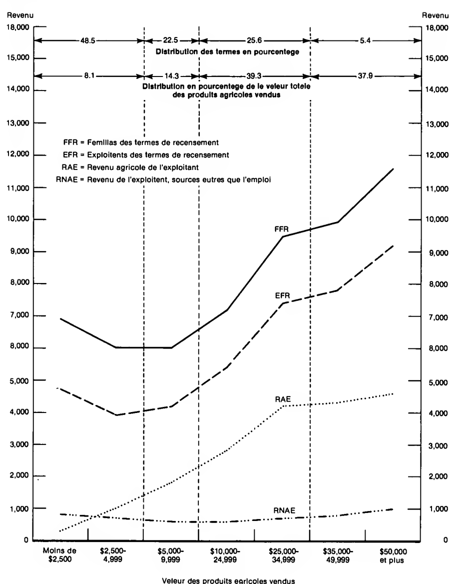
C'est au moyen de la catégorie économique des fermes, elle-même définie en fonction de la valeur des produits agricoles vendus (voir le glossaire, à l'annexe A.5), que l'on indique habituellement la situation économique des fermes. Par exemple, pour 46.5 % des exploitations agricoles recensées au Canada en 1971, la valeur des produits agricoles vendus est inférieure à $5,000; ce sont des fermes marginales, elles ne comptent que pour 8.1 % de tous les produits agricoles vendus, 23.3 % de la superficie totale des exploitations agricoles et 23.1 % de leur valeur totale en capital. De plus, les exploitants de ces fermes absorbent 73.1 % du nombre total de jours travaillés en dehors de l'exploitation.

Pour des raisons théoriques et pratiques évidentes et connues, les revenus agricoles et les profits sont fonction directe de la valeur brute des produits agricoles vendus. Ce lien entre les ventes et le revenu est moins manifeste si on étudie le rapport entre la catégorie économique de l'exploitation et le revenu total de la famille ou de l'exploitant agricole. En effet, puisque le recensement de l'agriculture tient compte de toutes les familles habitant dans une exploitation agricole d'une acre ou plus dont les produits agricoles vendus rapportent plus de $50 par an, et puisque la plus grande partie du revenu de beaucoup de ces familles provient d'un travail non agricole, nous pouvons nous attendre que les niveaux et les tendances du revenu familial total soient en corrélation positive avec la catégorie économique de la ferme.

Le graphique 3.7 confirme nos suppositions. Bien que l'augmentation du revenu des familles et des exploitants agricoles puisse être attribuée à une augmentation du revenu agricole net des exploitants à leur compte dont les fermes sont classées dans les catégories économiques les plus élevées, on découvre des exceptions intéressantes. Par exemple, on peut voir, dans les catégories les plus basses (ventes de moins de $2,500) que le revenu total des familles et des exploitants agricoles est plus élevé qu'il ne l'est lorsque les ventes sont de $3,750 - $7,500. Cela peut être dû au fait que le revenu d'un travail hors ferme est plus élevé dans le cas des exploitants dont les ventes sont inférieures à $2,500 que dans celui des exploitants de la catégorie immédiatement supérieure, dont les revenus dépendent plus de l'agriculture et sont, par conséquent, plus faibles. Autrement dit, les exploitants dont les fermes font partie des catégories économiques immédiatement supérieures à la plus faible peuvent être moins bien nantis que ceux des fermes de cette dernière catégorie, car leur principal revenu provient de fermes inadéquates.

Graphique 3.7

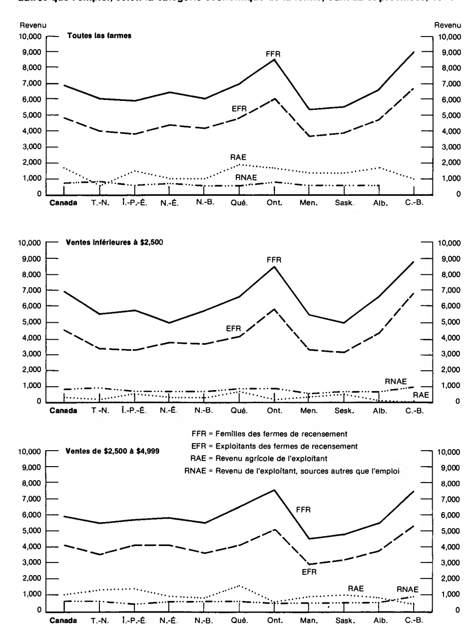
Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement, et revenu moyen des exploitants provenant de l'exploitation agricole et de sources autres que l'emploi, selon la catégorie économique de la ferme, Canada, 1971



Source: Statistiqua Canede, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplege egriculture-populetion.

Graphique 3.8

Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement, et revenu moyen des exploitants provenant de l'exploitation agricole et de sources autres que l'emploi, selon la catégorie économique de la ferme, Canada et provinces, 1971



Graphique 3.8 (suite)

Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement, et revenu moyen des exploitants provenant de l'exploitation agricole et de sources autres que l'emploi, selon la catégorie économique de la ferme, Canada et provinces, 1971

Revenu

Ventes de $5,000 à $9,999

8,000
7,000
6,000
5,000
4,000
3,000
2,000
1,000
0

FFR
EFR
RAE
RNAE

Canada T.-N. Î.-P.-É. N.-É. N.-B. Qué. Ont. Man. Sask. Alb. C.-B.

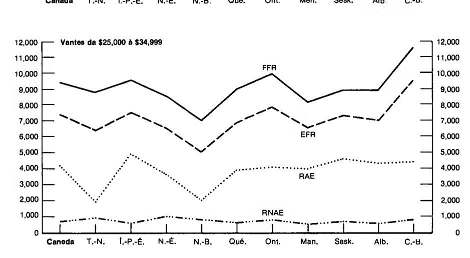
FFR = Familles des fermes de recensement
EFR = Exploitants des fermes de recensement
RAE = Revenu agricole de l'exploitant
RNAE = Revenu de l'exploitant, sources autres que l'emploi

Ventes de $10,000 à $24,999

10,000
9,000
8,000
7,000
6,000
5,000
4,000
3,000
2,000
1,000
0

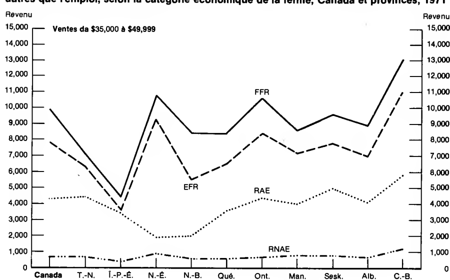
FFR
EFR
RAE
RNAE

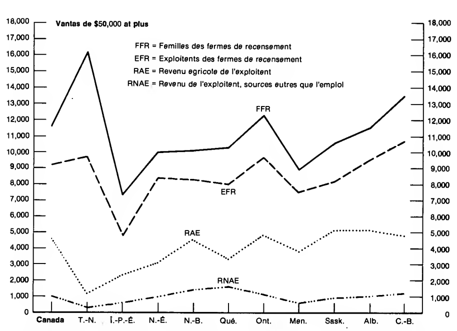
Canada T.-N. Î.-P.-É. N.-É. N.-B. Qué. Ont. Man. Sask. Alb. C.-B.



Graphique 3.8 (fin)

Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement, et revenu moyen des exploitants provenant de l'exploitation agricole et de sources autres que l'emploi, selon la catégorie économique de la ferme, Canada et provinces, 1971





Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

L'observation la plus intéressante, dans le graphique 3.7, est le nivelage du revenu agricole de l'exploitant des catégories les plus élevées, par rapport à l'augmentation du revenu total de la famille agricole. Cela signifie qu'une part accrue de ce revenu provient du travail hors ferme de l'exploitant. En fin de compte, cela indique qu'il y a une limite au revenu positif marginal provenant de l'exploitation agricole.

Le graphique 3.7 indique également le niveau du "revenu hors ferme provenant d'autres sources que le travail de l'exploitant", selon la catégorie économique de la ferme. En règle générale, la valeur absolue de ce type de revenu, par rapport à celui des familles, demeure relativement uniforme, quelles que soient les caractéristiques des familles ou des exploitations agricoles entrant dans la décomposition du revenu. La seule différence est que les paiements de transfert constituent une plus grande partie du revenu des exploitants marginaux (la plus basse catégorie de ventes), tandis que le revenu de placements est plus élevé dans le cas des familles dont la ferme appartient aux catégories de ventes les plus élevées. Comme les niveaux absolus des revenus de cette source sont relativement uniformes d'une province à l'autre (voir le graphique 3.8), nous excluons cet élément de nos analyses subséquentes; dans l'ensemble, on a pu observer qu'il démontre toujours la même tendance, quelles que soient les caractéristiques utilisées dans la décomposition des revenus.

Le graphique 3.8 indique le revenu par province, selon les catégories économiques. De nouveau, nous observons une covariance entre le revenu total des familles et des exploitants agricoles, quelle que soit la catégorie économique de la ferme. Nous observons également que le revenu absolu des membres de la famille autres que l'exploitant constitue une part relativement uniforme du revenu de la famille agricole. En outre, dans le cas des catégories économiques supérieures, nous notons une covariance entre le revenu agricole et le revenu total des familles et des exploitants agricoles, d'une province à l'autre. La même chose a été notée au graphique 3.3, où l'on indiquait que l'exploitation agricole était la principale source de revenu; nous voulons simplement souligner le fait que les exploitations des catégories économiques les plus importantes exigent davantage d'efforts de l'exploitant et de la famille agricole et que les bénéfices qui en découlent dépendent davantage des différences régionales entre les taux de rendement par rapport aux facteurs de production. Il va sans dire qu'il est difficile d'expliquer des variations telles que les différences, d'une province à l'autre, entre les niveaux de revenu des exploitations dont les ventes dépassent $50,000 (voir le graphique 3.8).

Par exemple, il est difficile de concevoir qu'une ferme dont les ventes dépassent $50,000 ne déclare que $1,200 comme revenu agricole net de l'exploitant autonome, alors que 80 % du revenu de l'exploitant provient de son travail hors ferme. Plus loin, nous étudierons plus en détail qui sont ces exploitants et pourquoi les niveaux et les tendances de leur revenu familial total ne correspondent pas aux sommets et aux creux observés dans les courbes applicables

aux fermes d'autres catégories économiques. Il faut toutefois admettre que ce problème nécessite une étude beaucoup plus détaillée qu'il n'est possible de le faire ici.

3.3.6. Valeur des fermes en capital

Puisqu'il y a une covariance positive très étroite entre la valeur brute des ventes de produits agricoles et la valeur des fermes en capital, nous pourrions nous attendre à ce que les rapports apparaissant dans les graphiques 3.7 et 3.8 se manifestent également entre les revenus des exploitants et les catégories générales de valeur en capital. C'est bien le cas, quoiqu'il y ait quelques variations importantes (les données à l'appui ne sont pas présentées ici). En premier lieu, dans la catégorie la plus élevée de valeur en capital, nous n'observons pas le nivellement du montant absolu du revenu agricole net de l'exploitant autonome, que nous trouvions dans le cas des catégories économiques des exploitations. Même si la valeur totale en capital comprend la valeur des maisons d'habitation, il n'en reste pas moins que la valeur des fermes en capital correspond surtout à la mise de fonds dans l'exploitation. Nous pourrions nous attendre, dans le cas des grandes exploitations, que le rapport entre les profits et la valeur en capital soit plus évident qu'il ne l'était dans le cas des catégories économiques des fermes. Cela signifie que la catégorie économique ne nous dit rien au sujet des mises de fonds et des profits. Ce qui est encore plus surprenant, c'est que le revenu total des familles et des exploitants agricoles dont les fermes appartiennent aux catégories les plus élevées de valeur en capital provient en grande partie de sources autres que l'exploitation agricole et que ce revenu hors ferme dépasse le revenu agricole (voir les données pour les provinces, dans le graphique A.4.2, de l'annexe A.4).

3.3.7. Taille de la ferme

Étant donné qu'il y a également une covariance étroite et positive entre la valeur brute des ventes et la valeur en capital, on pourrait aussi s'attendre à ce que les niveaux et les tendances observés aux graphiques 3.7 et 3.8 s'appliquent également dans le rapport entre le revenu agricole et la taille des fermes. Les données (non présentées ici) indiquent que tel est bien le cas. Nous observons également une baisse marquée du revenu total des familles et des exploitants agricoles dont la taille des fermes est entre 10 - 69 acres et 1,600 acres et plus, mais une égalité relative des revenus totaux des familles possédant les plus petites et les plus grandes fermes.

Comme nous savons que les exploitants possédant une ferme d'une à neuf acres s'adonnent surtout à des occupations non agricoles, nous pourrions être tentés de supposer qu'il faut une ferme de 1,600 acres et plus pour obtenir un revenu égal à celui des familles dont les membres travaillent surtout hors ferme. Toutefois, puisque les exploitations de cette taille se trouvent généralement dans les Prairies, qu'elles y sont surtout consacrées à la production de blé et qu'elles ont souffert d'une très mauvaise récolte (voir le paragraphe 2.7.2), ce raisonnement serait erroné. Autrement dit, au cours d'une année "normale", on pourrait

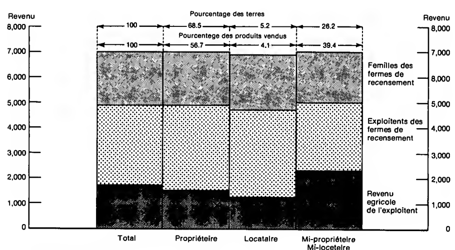
s'attendre à ce que le revenu total des familles et le revenu agricole net des exploitants autonomes soient beaucoup plus élevés pour les fermes les plus grandes.

3.3.8. Mode d'occupation de l'exploitation

L'importance du nombre des terres louées grandit et il y a eu une diminution globale de la proportion des exploitations possédées en propre. (Voir la note 5 du chapitre 1.) On peut s'attendre que le louage de terres accroisse la superficie des propriétés, que ce soit pour combler une insuffisance de revenus agricoles ou pour accroître encore des revenus déjà suffisants, comme nous pouvons le voir au graphique 3.9. D'autre part, le revenu de toutes sources des familles et des exploitants agricoles est à peu près égal, quel que soit le mode d'occupation. Le revenu agricole élevé dont bénéficient les familles des exploitants qui sont à la fois propriétaires et locataires peut également s'expliquer par le fait qu'elles ont moins de capital fixe et consacrent proportionnellement plus de temps à l'exploitation agricole que ne le font les propriétaires (seulement 17.1 % de ces propriétaires-locataires déclarent un emploi non agricole, contre 55 % des propriétaires). Par conséquent, les coûts fixes en capital de l'exploitation agricole seront moins élevés (quoiqu'il y ait des frais de location), mais l'exploitant consacrera plus de temps à l'agriculture.

Graphique 3.9

Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement et revenu agricole des exploitants, selon le mode d'occupation, Canada, 1971



Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

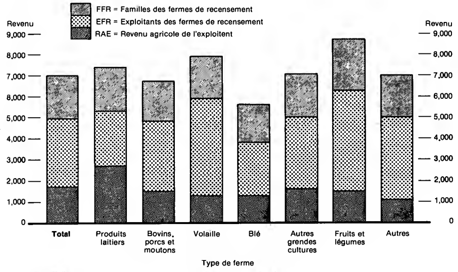
3.3.9. Type d'exploitation agricole

On peut s'attendre à ce qu'il y ait ou non des différences entre les revenus agricoles des divers types d'exploitation, selon, par exemple, le volume des exportations de produits particuliers, et selon que l'on connaît les faiblesses du marché et que l'on répartit avantageusement ses ressources, etc. Dans ce cas, nous prévoyons que les profits des producteurs de blé seront assez faibles, pour les raisons exposées au paragraphe 2.7.2. Par ailleurs, si les recettes provenant d'un type quelconque d'exploitation augmentent progressivement par rapport à celles d'un autre (chaque année depuis, disons, 1960), on pourrait passer d'un type d'exploitation à un autre. Bien entendu, les facteurs de production et la compétence nécessaires à l'exploitation d'un type de ferme peuvent ne pas forcément convenir à d'autres types d'exploitation.

Comme nous pouvons le voir au graphique 3.10, l'année 1970 a été favorable aux fermes laitières et avicoles et aux fermes fruitières et maraîchères. Étant donné la grande élasticité-revenu de la demande en volaille, en fruits et en légumes, ces fermes continueront vraisemblablement à être favorisées. La baisse des revenus des producteurs de blé peut dépendre des raisons exposées précédemment, mais il reste également que tant que la demande d'exportation de blé n'augmentera pas, la politique agricole du Canada continuera à pencher pour la réduction de la superficie des cultures de blé.

Graphique 3.10

Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement et revenu agricole moyen de l'exploitant, selon le type de ferme, Canada, 1971



Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

Les revenus élevés provenant des fermes laitières, fruitières et maraîchères peuvent s'expliquer par le fait que ces fermes se trouvent, en grande partie, dans les provinces où les revenus sont les plus élevés (environ 70 % de toute la production laitière du Canada vient de l'Ontario et du Québec tandis que la culture des fruits et légumes et concentrée en Colombie-Britannique). Nous avons mentionné précédemment et nous pourrons voir tout au long de cette étude que la prospérité économique d'une province (mesurée selon les niveaux des revenus des familles urbaines et de l'ensemble des familles) semble aussi exercer une forte "influence" sur les niveaux du revenu net des exploitants agricoles autonomes.

Le graphique 3.10 nous montre de nouveau la constance relative de la proportion du revenu gagné par les membres de la famille et par l'exploitant ayant un travail hors ferme (en plus de son revenu agricole) par rapport au revenu total de la famille agricole (sauf en ce qui concerne les fermes laitières, ce qui n'est pas surprenant vu que les soins constants qu'exige le bétail empêchent l'agriculteur de s'adonner à un travail en dehors de la ferme).

3.4. Facteurs influant sur les niveaux de revenu des familles agricoles

3.4.1. Évaluation des différences entre les sous-groupes

Jusqu'à présent, les différences entre les revenus totaux des familles agricoles ont été évaluées selon un certain nombre de caractéristiques des familles agricoles et des exploitations agricoles. D'après une analyse très agrégative, il semble que le **revenu total des familles agricoles** est étroitement lié aux facteurs suivants:

a) l'emplacement des fermes dans certaines provinces, plutôt qu'en d'autres;

b) le lieu de résidence (hors ferme);

c) la taille de la famille;

d) le niveau de scolarité de l'exploitant;

e) la catégorie économique de la ferme;

f) la valeur en capital de l'exploitation; et

g) le type d'exploitation agricole.

En règle générale, il appert non seulement que l'emplacement de la ferme, l'emploi hors ferme en tant que principale source de revenu, la taille de la famille, la catégorie économique de la ferme, la valeur en capital et le type d'exploitation agricole sont en étroite corrélation avec le revenu total des familles agricoles, mais aussi qu'ils sont significatifs pour la majorité d'entre ces dernières. L'importance du lieu de résidence et du niveau de scolarité est moins évidente pour l'ensemble de la population agricole du Canada. La taille de l'exploitation et le mode d'occupation de la ferme semblent n'avoir pas ou presque pas de rapport avec les niveaux du revenu total des familles agricoles.

Dans quelle mesure ces conclusions demeurent-elles valables pour les petites régions? Nous essaierons de répondre à cette question dans les dernières pages de ce chapitre, notre objectif étant de définir les caractéristiques associées de façon constante à un revenu élevé (faible) des familles agricoles. Par faible revenu, nous entendons le seuil des faibles revenus que Statistique Canada établit à environ $4,000 dans le cas des familles agricoles (voir le chapitre 2, section 2.7).

TABLEAU 3.4. Répartition en pourcentage des familles urbaines, rurales et des fermes de recensement selon le revenu familial total, Canada, 1971

Répartition du revenu	Total	Urbaines	Rurales	Fermes de recensement
Total	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**
Moins de $2,000	5.5	3.9	10.7	15.2
$ 2,000-$ 4,999.	17.2	13.8	29.0	30.9
5,000- 9,999.	38.3	38.6	37.5	32.2
10,000- 14,999.	24.8	27.6	15.4	12.8
15,000- 19,999.	8.3	9.5	4.3	4.5
20,000 et plus	5.5	6.3	2.8	4.2
Aucun revenu déclaré.	0.3	0.3	0.3	0.2
Nombre de familles. . . . . . 000's	5,076	3,930	1,146	304
Revenu familial moyen. . . . . . $	9,600	10,298	7,209	6,939

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, bulletin AH-4, n° 93-746 au catalogue, tableau 1; et Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

Un moyen de faire cette évaluation est de juxtaposer des valeurs moyennes de caractéristiques socio-économiques des familles (caractéristiques de la famille, de l'exploitant et de l'exploitation agricole) (i) et les revenus par tête inférieurs aux seuils des faibles revenus de même que (ii) les revenus par tête au sommet de l'échelle des revenus. À cette fin, le tableau 3.5 fait la comparaison des groupes à revenu faible et élevé au niveau de la division de recensement. Dans le cas des groupes à faible revenu, nous utilisons le chiffre de $1,400 par tête afin d'inclure un plus grand nombre de divisions de recensement. (Le chiffre exact devrait se situer aux alentours de $1,000 – soit $4,000 divisé par 3.9 membres de la famille.) Pour les mêmes raisons, le chiffre de $2,500 par tête a été retenu pour le groupe à revenu élevé, vu que a) il nous permet d'inclure à peu près le même nombre de divisions de recensement, ce qui facilite la comparaison, et que b) si la famille compte quatre membres, son revenu total est de $10,000, ce qui est nettement au sommet de l'échelle des revenus des familles agricoles. Ainsi, dans le

TABLEAU 3.5. Caractéristiques du revenu de la population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus selon le sexe, pour deux grappes de divisions de recensement[1], l'une à faible revenu et l'autre à revenu élevé, 1971

Sujet	Revenu moyen par tête		Rapport entre 1/2
	Moins de $1,400	Plus de $2,500	
	1	2	3
Hommes:			
Revenu moyen	3,350	5,950	0.56
Revenu médian	2,716	4,717	0.58
Rapport entre le revenu médian et le revenu moyen	0.81	0.79	1.03
Femmes:			
Revenu moyen	1,778	1,817	0.98
Revenu médian	1,231	1,321	0.93
Rapport entre le revenu médian et le revenu moyen	0.69	0.73	0.95
Rapport entre les revenus moyens des hommes dans les fermes de recensement et les centres urbains	0.67	0.84	0.80
Rapport entre les revenus moyens des femmes dans les fermes de recensement et les centres urbains	0.75	0.81	0.93
Rapport entre les revenus médians des hommes dans les fermes de recensement et les centres urbains	0.63	0.76	0.83

[1] Divisions de recensement utilisées dans ce tableau:

a) Revenu par membre de famille gagnant moins de $1,400:
Terre-Neuve: Divisions de recensement n°s 2, 4, 7, 8 et 9.

Nouvelle-Écosse: Divisions de recensement: Digby et Shelburne.

Nouveau-Brunswick: Divisions de recensement: Carleton, Kent, Madawaska et Victoria.

Québec: Divisions de recensement: Arthabaska, Beauce, Bellechasse, Bonaventure, Dorchester, Frontenac, Gaspé-Est, Îles-de-la-Madeleine, Kamouraska, Labelle, Lac-St-Jean-Est, Lac-St-Jean-Ouest, L'Islet, Lotbinière, Matapédia, Mégantic, Rimouski, Rivière-du-Loup, Témiscamingue et Témiscouata.

Manitoba: Divisions de recensement n°s 10, 11, 12, 13, 15 et 18.

Saskatchewan: Division de recensement n° 9.

b) Revenu par membre de famille gagnant plus de $2,500:
Nouveau-Brunswick: Division de recensement: St. John.

Québec: Divisions de recensement: Chambly et Québec.

Ontario: Divisions de recensement: Brant, Elgin, Essex, Frontenac, Grenville, Halton, Kent, Lennox & Addington, Middlesex, Muskoka, Niagara, Ontario, Ottawa-Carleton, Peel, Thunder Bay, Toronto, Wentworth et York.

Alberta: Division de recensement n° 9.

Colombie-Britannique: Divisions de recensement: Alberni-Clayoquot, Capital, Central Fraser Valley, Cowichan Valley, Dewdney-Alouette, East Kootenay, Fraser-Cheam, Greater Vancouver, Kitimat-Stikine, Nanaimo, Powell River, Sunshine Coast, Thompson-Nicola.

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, vol. III.1, tableau 29; et Recensement dc 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

groupe à faible revenu, 41 divisions de recensement représentent environ 45,000 fermes; dans le groupe à revenu élevé, 35 divisions en comprennent environ 43,500. Ces divisions sont énumérées au tableau 3.5 et peuvent être situées géographiquement au moyen du plan de l'annexe A.6.

Examinez les caractéristiques du revenu de chaque groupe, dans le tableau 3.5. En moyenne, les hommes gagnant un revenu et demeurant dans des fermes de recensement des divisions de recensement à revenu faible (dorénavant appelé le groupe F) ont à peine plus de la moitié du revenu moyen et médian de ceux des divisions de recensement à revenu élevé (dorénavant appelé le groupe E). L'écart entre les revenus moyen et médian des hommes est un peu plus prononcé pour le groupe F.

Chose étonnante, les revenus moyen et médian des femmes sont presque identiques pour les deux groupes, ce qui concorde avec l'une de nos conclusions précédentes, selon laquelle la proportion du revenu des membres de la famille agricole par rapport au revenu familial total demeure relativement constante quelles que soient les caractéristiques socio-économiques utilisées pour répartir les familles agricoles (voir la section précédente). Les revenus moyen et médian présentent moins d'écart entre les groupes des femmes qu'entre les groupes d'hommes; la raison en est probablement que les femmes des deux groupes reçoivent surtout des traitements et salaires à taux relativement égaux. De plus, les hommes du groupe F sont plus nombreux à travailler à plein temps sur la ferme, où leurs gains moyens sont inférieurs à ceux des hommes du groupe E (dont un grand nombre occupent des emplois non agricoles). Notre interprétation préjuge un peu de la question, vu que nous n'avons pas encore établi qu'un grand nombre d'hommes du groupe E exercent un travail non agricole, mais nous allons bientôt le démontrer.

Passons à l'inégalité des revenus au sein des divisions de recensement (voir le tableau 3.5): si on compare le revenu des hommes faisant partie des familles agricoles du groupe F et des familles urbaines des mêmes divisions de recensement, on voit que les premiers sont défavorisés par rapport à leurs semblables du groupe E. Cependant, l'écart ainsi mesuré entre les revenus n'est pas aussi marqué entre les groupes F et E, ce qui équivaut à dire que le faible revenu des familles agricoles des divisions de recensement du groupe F est également associé au faible revenu des familles urbaines des mêmes divisions de recensement.

Le tableau 3.6 nous fournit des données additionnelles confirmant les corrélations exposées ci-dessus au sujet du revenu des familles agricoles: dans les divisions de recensement où le revenu des familles agricoles est le plus élevé, nous trouvons également les facteurs suivants:

a) plus faible pourcentage de familles pour qui l'exploitation agricole constitue la principale source de revenu;

b) plus fort volume de ventes de produits agricoles;

c) plus forte valeur en capital d'exploitation;

TABLEAU 3.6. Caractéristiques moyennes des familles, des exploitants et des exploitations agricoles de deux grappes de divisions de recensement[1], l'une à faible revenu et l'autre à revenu élevé, Canada, 1971

Variable	Familles des exploitants agricoles		
	Revenu par tête moins de $1,400	Revenu par tête plus de $2,500	Rapport 1/2
	1	2	3
Partie A			
A. Caractéristiques des exploitations:			
1. Valeur moyenne des ventes de produits	6,355	13,896	0.46
2. Valeur moyenne en capital	31,561	87,950	0.36
3. Valeur moyenne des dépenses d'exploitation	3,185	6,143	0.52
4. Nombre moyen de poules	248	531	0.47
5. Rapport moyen entre les fermes de recensement, 1971 - 1976	0.72	0.80	0.90
B. Caractéristiques des exploitants agricoles:			
6. Revenu total moyen	3,896	7,202	0.54
7. Nombre moyen de jours de travail hors ferme	48	86	0.56
8. Pourcentage moyen d'exploitants ayant un emploi non agricole	34	45	0.76
9. Pourcentage d'exploitants travaillant moins de 39 semaines par année	31	13	2.38
10. Pourcentage d'exploitants n'ayant pas atteint la 9e année	75	55	1.36
C. Caractéristiques des familles agricoles:			
11. Revenu moyen total des familles	5,637	10,258	0.55
12. Revenu moyen par tête	1,250	2,849	0.44
13. Taille moyenne des familles	4.5	3.6	1.25
14. Pourcentage moyen des familles dont l'exploitation agricole est la principale source de revenu	62	12	5.17
15. Pourcentage moyen des familles résidant près des centres urbains	17	74	0.23
16. Pourcentage moyen des familles ayant un revenu total de moins de $5,000	56	27	2.07
17. Pourcentage moyen des familles n'ayant pas de toilettes avec chasse d'eau	21	9	2.33
18. Pourcentage moyen des familles ayant l'eau froide ou n'ayant pas l'eau courante dans leur logement	28	8	3.50
19. Pourcentage moyen des familles possédant un lave-vaisselle dans leur logement	37	49	0.76
20. Pourcentage du revenu agricole moyen des familles	23	13	1.77
Partie B			
Variables dont les valeurs présentent un intérêt particulier:			
21. Revenu agricole moyen des familles agricoles	1,309	1,340	0.99
22. Superficie moyenne des fermes familiales (en acres)	257	222	1.16
23. Pourcentage moyen de la superficie des terres cultivées (en acres)	32	41	0.78
24. Nombre moyen de têtes de bétail par ferme	25	27	0.93
25. Superficie moyenne fertilisée (en acres)	23	19	1.21
Nombre total de divisions de recensement	41	35	...
Nombre total d'exploitations agricoles observées	45,162	43,512	...

[1] Voir note 1, tableau 3.5.
... n'ayant pas lieu de figurer.

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

d) familles de plus petite taille (à l'inverse de la relation taille de la famille/revenu observée précédemment);

e) plus haut niveau de scolarité de l'exploitant agricole;

f) plus grand nombre de poules par ferme (dans les fermes avicoles);

g) plus grand nombre de jours de travail hors ferme (ce qui confirme l'énoncé du poste a) ci-dessus); et

h) plus grande proportion d'exploitants agricoles ayant un emploi hors ferme (ce qui confirme a) et g) ci-dessus).

On pourrait croire que b) et c) contredisent a). Il faut cependant se rappeler que a) n'empêche pas b).

Il y a deux autres remarques à faire: une grande proportion d'exploitants du groupe F travaillent moins de 39 heures par semaine et une proportion très considérable des divisions de recensement du groupe E sont situées près d'une division de recensement comportant un grand centre urbain. La première variable peut servir de substitut aux données sur le sous-emploi et peut également indiquer que les exploitants sont à la retraite. De façon constante, cette variable est la plus élevée dans les régions où le revenu est le plus bas (notamment, dans les Maritimes). La dernière variable peut servir de substitut aux données sur la proximité de grands marchés du travail et sur les coûts moins élevés du transport des produits agricoles. Pour mesurer la proximité d'une ville, on a utilisé des cartes géographiques pour voir si chaque division de recensement incluait une agglomération urbaine d'au moins 25,000 personnes ou si elle était proche d'une division de recensement comportant une région métropolitaine de recensement.

Comment interpréter l'importance de la variable proximité d'une ville? Vous vous rappelez sans doute que, dans nos observations sur l'uniformité des creux et des sommets définissant la courbe des revenus des familles agricoles et urbaines, etc., d'une province à l'autre, nous ayons supposé que les faiblesses des marchés, une répartition inefficace des fonds publics, les agglomérations urbaines, etc., pouvaient être la cause des grandes variations des revenus entre les provinces. Nous admettons toutefois que la plupart de ces considérations ne pouvaient faire l'objet de mesures significatives et sortaient du champ de notre étude. Par conséquent, notre variable proximité d'une ville n'est qu'une tentative sommaire d'évaluer l'influence des agglomérations urbaines sur les niveaux de revenu des familles vivant dans de petites régions. Quant à savoir pourquoi la relation entre les deux variables est positive, nous pouvons seulement présumer que la proximité d'un centre urbain indique (i) que l'exploitant et les membres de sa famille ont de meilleures occasions de se trouver du travail hors ferme, (ii) que les salaires sont plus élevés dans les centres urbains que dans les régions agricoles, vu que les syndicats y sont plus nombreux, le travail y est plus productif, etc. (ce qui influe directement et indirectement sur la demande/disponibilité de main-d'oeuvre) et (iii) que le coût du transport des produits agricoles vers les marchés locaux est probablement moins élevé, etc.

Une autre confirmation des relations étudiées dans la section précédente est fournie dans la partie B du tableau 3.6. Il semble y avoir une légère différence de taille entre les fermes appartenant aux groupes F et E et le revenu agricole moyen des familles est à peu près identique. Sous de nombreux rapports, cette dernière conclusion indique que la principale différence entre les deux groupes réside dans la possibilité de gagner un "revenu hors ferme". En fait, cette conclusion semble fondée, si nous considérons que le revenu provenant du travail hors ferme de l'exploitant constitue une grande partie du revenu total de la famille, quelles que soient les différentes mesures de la taille des exploitations.

3.4.2. Fondement théorique de l'analyse de régression

Jusqu'à présent, nous avons donné un aperçu des facteurs qui pouvaient entrer en corrélation avec le revenu total des familles agricoles. Nous allons examiner maintenant l'interaction de facteurs influant peut-être sur ce revenu.

Deux cent cinquante-deux divisions de recensement constituent les unités sur lesquelles portent les analyses de corrélation et de régression qui suivent. En premier lieu, on a calculé les moyennes de 53 variables indépendantes (voir la note 1 du tableau 3.7); on s'attendait à ce que plusieurs d'entre elles soient colinéaires, mais on les a choisies dans le but d'identifier les meilleures variables explicatives du revenu des familles agricoles parmi des sous-ensembles de variables nettement colinéaires. Par exemple, quand on a calculé les moyennes relatives à la "valeur de la ferme en capital" et à la "valeur des machines", ou à la "taille de l'exploitation" et à la "superficie cultivée", on savait très bien que ces variables se recoupaient, tout comme les concepts qu'elles traduisaient.

Bien que le choix de chaque variable (ou des variables reliées à un même concept général) soit théoriquement fondé, notre analyse est nettement plus exploratoire qu'elle ne serait si elle s'appuyait sur un ensemble de théories bien définies. Conséquemment, notre objectif est d'identifier les tendances générales et la structure de base.

Des 53 variables indépendantes, 20 se prêtaient à l'analyse de régression étant donné que (i) les signes de leurs coefficients de corrélation étaient généralement constants pour les 252 divisions de recensement et les trois sous-groupes régionaux des subdivisions et (ii) les corrélations des quatre unités géographiques étaient statistiquement très significatives (niveau 0.90). La note 1 du tableau 3.7 énumère ces variables et donne les signes de leurs coefficients de corrélation pour le Canada et les trois sous-régions. La partie B de ce tableau énumère toutes les variables étudiées, dont plusieurs sont examinées dans les chapitres subséquents.

TABLEAU 3.7. Coefficients de corrélation simples[1] du revenu des familles agricoles et de certaines caractéristiques des familles, des exploitants et des exploitations des fermes de recensement, Canada et régions, 1971

Variable indépendante[2]	Canada	Centre-ouest	Centre-est	Est
A. Caractéristiques des exploitations:				
1. Valeur moyenne des ventes de produits agricoles	0.32	0.57	0.44	0.20
2. Valeur moyenne en capital	0.44	0.68	0.69	0.42
3. Pourcentage des fermes possédées en propre	0.06	- 0.32	- 0.41	- 0.04
4. Nombre moyen de têtes de bétail	0.00	0.43	- 0.27	0.41
5. Nombre moyen de poules	0.25	0.10	0.24	0.12
6. Pourcentage de la superficie louée	0.15	0.48	0.49	0.14
7. Nombre moyen de tracteurs	0.16	0.21	0.23	0.32
8. Pourcentage d'exploitations, bétail et volaille de boucherie	0.27	0.23	0.36	0.48
B. Caractéristiques des exploitants agricoles:				
9. Nombre moyen de jours de travail hors ferme	0.43	0.43	0.41	0.27
10. Pourcentage d'exploitants ayant un travail non agricole	0.33	0.34	0.28	0.22
11. Pourcentage d'exploitants ayant un revenu hors ferme	0.41	0.43	0.27	0.46
12. Pourcentage du revenu agricole total	- 0.26	- 0.34	- 0.27	0.11
13. Pourcentage d'exploitants ayant un revenu agricole supérieur à 75 % du revenu total	0.42	0.48	0.43	0.01
14. Pourcentage d'exploitants travaillant moins de 39 semaines par année	- 0.28	- 0.35	- 0.19	- 0.63
15. Revenu total moyen	0.95	0.98	0.94	0.91
C. Caractéristiques des familles agricoles:				
16. Principale source de revenu (variable accessoire: 1 = ferme, 2 = hors ferme)	0.32	0.47	0.36	0.05
17. Proximité des centres urbains (variable accessoire: 1 = éloigné, 2 = proche	0.42	0.25	0.38	0.43
18. Pourcentage du revenu agricole de l'exploitant par rapport au revenu total de la famille	- 0.25	- 0.29	- 0.26	0.09
19. Pourcentage de chefs de famille ayant moins d'une 9e année	- 0.25	- 0.70	- 0.50	- 0.50
20. Pourcentage de chefs de famille ayant plus d'une 12e année	0.25	0.73	0.43	0.21

Voir note(s) à la fin du tableau.

TABLEAU 3.7. Coefficients de corrélation simples[1] du revenu des familles agricoles et de certaines caractéristiques des familles, des exploitants et des exploitations des fermes de recensement, Canada et régions, 1971 – fin

Variable indépendante[2]	Canada	Centre-ouest	Centre-est	Est
D. Autres:				
1. Taille moyenne des exploitations	– 0.28	0.36	– 0.30	0.36
2. Superficie moyenne des terres cultivées	– 0.17	0.01	– 0.16	0.29
3. Pourcentage d'exploitants âgés de 44 ans ou moins	0.07	0.18	– 0.02	– 0.07
4. Revenu agricole moyen des exploitants	– 0.01	0.01	– 0.07	0.45
5. Taille moyenne de la famille	0.01	0.19	– 0.39	– 0.03
N = Nombre de divisions de recensement	252	53	155	44

[1] Toutes les données ont été converties à l'échelle log-normale avant l'analyse de corrélation et de régression.
[2] Les 53 variables indépendantes étudiées sont énumérées ici. Plusieurs de ces variables sont présentées dans le présent tableau et d'autres sont examinées dans les chapitres subséquents:

A. Variables relatives aux exploitations agricoles:
1. Pourcentage d'exploitations ayant des ventes inférieures à $5,000
2. Rapport des fermes de recensement de 1971 et celles de 1961
3. Pourcentage d'exploitations de moins de 70 acres
4. Valeur moyenne en capital
5. Taille moyenne
6. Pourcentage de la superficie cultivée
7. Superficie moyenne cultivée
8. Superficie moyenne fertilisée
9. Nombre moyen de têtes de bétail
10. Nombre moyen de poules
11. Nombre moyen d'ouvriers rémunérés
12. Valeur moyenne des ventes
13. Pourcentage de la superficie louée
14. Nombre moyen de tracteurs par ferme
15. Valeur moyenne des machines
16. Moyenne des salaires payés comptant
17. Moyenne des impôts payés
18. Moyenne du loyer payé
19. Valeur moyenne des achats de provende
20. Coûts moyens en carburant et en combustible
21. Coûts moyens des engrais
22. Moyenne des dépenses totales
23. Pourcentage des fermes à viande.

B. Variables relatives aux exploitants agricoles:
1. Pourcentage de non-résidents
2. Pourcentage de propriétaires
3. Durée moyenne du travail hors ferme
4. Pourcentage dont le revenu agricole est nul ou négatif
5. Pourcentage dont le revenu agricole est supérieur à 50 % du revenu total
6. Pourcentage dont le revenu du travail hors ferme est supérieur à 75 % du revenu total
7. Revenu moyen provenant de l'emploi
8. Pourcentage ayant déclaré un emploi non agricole
9. Pourcentage touchant des traitements et salaires
10. Pourcentage ayant un revenu d'un travail hors ferme
11. Pourcentage d'immigrants
12. Principale source de revenu (variable accessoire: 1 = ferme, 2 = hors ferme)
13. Pourcentage ayant moins d'une 9e année
14. Pourcentage ayant plus d'une 12e année
15. Pourcentage travaillant moins de 39 semaines par année
16. Pourcentage travaillant moins de 40 heures par semaine
17. Revenu total moyen
18. Pourcentage âgé de 44 ans ou moins
19. Revenu agricole moyen
20. Pourcentage du revenu agricole total.

C. Variables relatives aux familles agricoles:
1. Proximité des centres urbains (variable accessoire: 1 = éloigné, 2 = proche)
2. Revenu familial, par tête
3. Taille moyenne des familles
4. Pourcentage des logements avec toilettes et chasse d'eau
5. Pourcentage des logements avec eau froide ou sans eau courante
6. Pourcentage des logements avec sécheuse
7. Pourcentage des logements avec lave-vaisselle
8. Rapport du revenu des familles agricoles à celui des familles de la RMR
9. Pourcentage des familles ayant un revenu inférieur à $5,000
10. Pourcentage du revenu de l'exploitant par rapport au revenu total de la famille.

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

Le Centre-ouest comprend les 53 divisions de recensement des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba; le Centre-est comprend les 155 divisions de recensement de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique, tandis que l'Est comprend les 44 divisions de recensement de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. La Colombie-Britannique a été jointe à l'Ontario et au Québec pour la simple raison que c'est une province où les revenus sont élevés (tout comme en Ontario et, dans une certaine mesure, au Québec) et parce que sa structure agricole l'apparente davantage à l'Ontario et au Québec qu'aux Prairies ou aux Maritimes.

Les corrélations sont indiquées pour chaque région vu que les caractéristiques des exploitations agricoles sont fort différentes de l'une à l'autre. De plus, les régressions ont été effectuées pour chaque région dans le but de vérifier les effets des économies régionales prospères sur les niveaux du revenu des familles agricoles. Le lecteur se souviendra que le fait, pour les familles agricoles, de demeurer en Colombie-Britannique et en Ontario plutôt que dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse semble être un important facteur indépendant qui influe sur le niveau même du revenu des familles agricoles.

En général, les coefficients de corrélation du tableau 3.7 corroborent les conclusions mentionnées précédemment. Quelques variables changent de signe d'une région à l'autre, en fonction des différences dans l'organisation de l'exploitation agricole. Par exemple, la prédominance de certains types de fermes, de même que leur grandeur, etc., peut varier selon leur emplacement. En somme, les variables qui influent le plus sur le niveau du revenu des familles, comprennent:

a) la catégorie économique de l'exploitation agricole (1ère variable du tableau 3.7);
b) la valeur en capital (2);
c) l'importance de la production de viande (8) (c.-à-d. la proportion des fermes bovines, avicoles et diversifiées), du nombre de têtes de bétail (4) et du nombre de poules (5);
d) la proportion de terres agricoles louées (6) et d'exploitations possédées en propre (3);
e) le nombre de jours de travail hors ferme de l'exploitant (9), le travail hors ferme (10) ou le revenu du travail hors ferme en tant que principale source (16);
f) le niveau de scolarité de l'exploitant (19, 20);
g) la proximité des centres urbains (17); et
h) la proportion du revenu agricole par rapport au revenu total de la famille (18).

La taille de la ferme est associée de façon positive au revenu total des familles du Centre-ouest (Prairies) et de l'Est (Maritimes). Dans le cas du Centre-est, la corrélation négative peut être attribuée aux maigres recettes

agricoles et à la difficulté de trouver du travail hors ferme, dans le Bouclier ontarien. Lorsque la taille est représentée en fonction de la superficie moyenne cultivée, les coefficients de corrélation descendent en dessous du niveau de signification statistique pour toutes les régions, sauf l'Est. Étant donné que notre analyse précédente (y compris l'annexe A.3, où l'on voit que la taille des fermes ne réussit pas à expliquer les variations chronologiques de la production agricole) ne signalait aucun rapport apparent entre la taille de la ferme et le revenu familial total, il semble logique d'exclure cette variable de nos calculs de régression.

Les données du tableau 3.7 indiquent également qu'il y a très peu de rapport entre le revenu agricole de l'exploitant et le revenu total de la famille agricole, mais que, par contre, on retrouve une forte corrélation positive constante entre le revenu moyen total de l'exploitant et le revenu total de la famille agricole. Cette dernière constatation confirme davantage le fait que le revenu de l'exploitant constitue toujours une part relativement constante du revenu total de la famille agricole.

L'importance relative des facteurs influant probablement sur le revenu total des familles agricoles est calculée à l'aide de techniques de régression à étapes multiples. On a fait subir à toutes les données une transformation logarithmique (base 10) avant d'effectuer la régression, afin de réduire les problèmes de non-linéarité et de convertir les coefficients de régression en rapports de changement ou en élasticité.

Le revenu total de la famille agricole (RTFA) est exprimé sous la forme d'une fonction des ensembles d'attributs de l'exploitation (F), de l'exploitant (EA) et de la famille (FA) agricoles, comme on peut le voir dans l'équation (1):

$$RTFA = f(F,EA,FA), \quad (\partial RTFA/\partial F, \partial RTFA/\partial EA, \partial RTFA/\partial FA) > 0, \qquad (1)$$

dans laquelle une augmentation de la quantité ou de la qualité de chaque sous-ensemble d'attributs devrait avoir une influence positive sur le revenu monétaire total des familles agricoles. Nous prenons, comme hypothèse, qu'une modification de F (soit ∂F), de EA ou FA, dans la partie droite de l'équation (1), entraîne une modification positive du revenu total, de la famille agricole RTFA (soit $\partial RTFA$) supérieure à zéro (c.-à-d.>0), plutôt qu'une modification négative (<0).

L'influence du sous-ensemble F sur RTFA est représentée par quatre variables:

$$F = g(VC,P,V) \quad (\partial F/\partial VC, \partial F/\partial V) > 0, \quad (\partial F/\partial P) < 0, \qquad (2)$$

où

VC = la valeur de la ferme en capital,

P = pourcentage de fermes entièrement possédées,

V = pourcentage de fermes bovines, avicoles ou diversifiées (dorénavant, pourcentage de fermes à viande)..

Ces variables ont été choisies à partir de la liste fournie au tableau 3.7, pour les raisons suivantes:

1. VC est un bon substitut pour les exploitations agricoles et leur importance. Il est en corrélation positive avec les ventes moyennes de produits agricoles (voir la matrice des coefficients de corrélation, au tableau 3.8), les dépenses d'exploitation, le nombre de tracteurs et la plupart des autres indicateurs d'échelle. Ainsi, plus la valeur en capital est élevée, plus devrait l'être le revenu agricole de la famille. L'utilisation de cette variable présente cependant au moins deux inconvénients. Premièrement, la VC inclut le patrimoine accumulé qui peut ne pas être affecté à la production de biens et services agricoles au cours d'une année donnée. Deuxièmement, il s'agit là d'une donnée de stock, tandis que le revenu agricole des familles est une donnée de flux.

Si la variable utilisée n'était pas la valeur en capital, le choix le plus logique porterait sur les "ventes de produits agricoles" ou les "dépenses d'exploitation". Quoique ces deux variables soient un peu plus étroites avec le revenu agricole net de l'exploitant à son compte que ne l'est la valeur en capital, aucune ne se rattache

TABLEAU 3.8. Matrice des coefficients de corrélation des variables indépendantes utilisées dans l'analyse du revenu des familles

	Caractéristiques des exploitations agricoles								Caractéristiques des exploitants agricoles		
Variable	Valeur moyenne des ventes de produits agricoles	Valeur moyenne en capital	Pourcentage entièrement possédé	Nombre moyen de têtes de bétail	Nombre moyen de poules	Pourcentage de la superficie louée	Nombre moyen de tracteurs	Pourcentage des fermes à viande	Nombre moyen de jours de travail hors ferme	Pourcentage ayant un travail non agricole	Pourcentage ayant un revenu hors ferme
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
(1)	1.00	0.66	- 0.27	0.34	0.37	0.41	0.57	- 0.06	- 0.25	- 0.42	- 0.41
(2)		1.00	- 0.55	0.41	- 0.03	0.67	0.63	- 0.08	- 0.03	- 0.25	- 0.21
(3)			1.00	- 0.39	0.32	- 0.74	- 0.48	0.21	0.29	0.46	0.41
(4)				1.00	- 0.26	0.27	0.63	0.37	- 0.25	- 0.42	- 0.36
(5)					1.00	- 0.15	- 0.12	0.07	0.05	0.06	0.09
(6)						1.00	0.52	- 0.21	- 0.05	- 0.24	- 0.25
(7)							1.00	0.14	- 0.27	- 0.52	- 0.42
(8)								1.00	- 0.06	- 0.16	- 0.14
(9)									1.00	0.84	0.75
(10)										1.00	0.81
(11)											1.00
(12)											
(13)											
(14)											
(15)											
(16)											
(17)											
(18)											
(19)											
(20)											

autant que cette dernière au revenu total de la famille. Par conséquent, nous avons choisi d'utiliser la valeur en capital dans le but de porter au maximum la valeur de prédiction de nos régressions, sans trop dénaturer la structure théorique de la question. L'utilisation de la valeur en capital présente un autre avantage du fait qu'elle permet de tirer un revenu non seulement de la production et de la vente des produits agricoles, mais également de la location des terres et des machines.

2. Étant donné la rentabilité plus grande de la demande dans le cas de la viande que dans celui d'autres produits agricoles, nous pourrions nous attendre à ce que les revenus agricoles des familles soient plus élevés dans le cas des fermes à viande que dans celui des autres exploitations.

3. Tout comme la proportion de terres agricoles louées a une forte corrélation positive avec la valeur en capital et les ventes de produits agricoles, la propriété exclusive est en rapport négatif avec les niveaux de revenu agricole. Dans le premier cas, le fait de louer implique que l'on désire accroître la superficie de l'exploitation agricole pour augmenter son revenu agricole. Cette hypothèse est certainement confirmée dans notre évaluation chronologique des facteurs influant sur le volume de production agricole par exploitation (voir la note 5, chapitre 1).

TABLEAU 3.8. Matrice des coefficients de corrélation des variables indépendantes utilisées dans l'analyse du revenu des familles

Caractéristiques des exploitants agricoles				Caractéristiques des familles agricoles					
Pourcentage du revenu agricole total	Pourcentage dont 75 % du revenu est agricole	Pourcentage travaillant moins de 39 semaines par année	Revenu total moyen	Principale source de revenu 1 = ferme 2 = hors ferme	Proximité des centres urbains 1 = éloigné 2 = proche	Pourcentage du revenu agricole de la famille	Pourcentage de chefs de famille ayant moins d'une 9e année	Pourcentage de chefs de famille ayant plus d'une 12e année	Variable
(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	
0.48	0.33	- 0.04	0.32	- 0.37	0.32	0.50	- 0.12	0.31	(1)
0.09	0.14	- 0.25	0.44	- 0.14	0.25	0.14	- 0.28	0.61	(2)
- 0.18	- 0.20	0.13	0.06	0.24	0.05	- 0.20	0.16	- 0.30	(3)
0.38	0.36	0.04	0.00	- 0.36	- 0.06	0.44	0.03	0.20	(4)
0.05	- 0.02	- 0.07	0.25	0.03	0.27	0.03	0.01	- 0.09	(5)
0.08	0.16	- 0.13	0.15	- 0.10	0.17	0.11	- 0.21	0.41	(6)
0.08	0.41	- 0.19	0.42	- 0.13	0.14	0.11	- 0.00	0.32	(7)
- 0.06	0.14	- 0.19	0.42	- 0.13	0.37	- 0.04	- 0.15	0.22	(8)
- 0.65	- 0.36	- 0.05	0.43	0.68	0.10	- 0.64	- 0.16	0.25	(9)
- 0.73	- 0.59	- 0.01	- 0.33	0.75	0.08	- 0.75	- 0.19	0.19	(10)
- 0.70	- 0.58	0.33	0.41	0.74	0.11	- 0.71	- 0.15	0.07	(11)
1.00	0.71	0.22	- 0.26	0.66	0.05	0.99	0.19	- 0.22	(12)
	1.00	0.38	- 0.21	- 0.47	0.02	0.70	0.54	- 0.17	(13)
		1.00	- 0.28	0.04	- 0.09	0.15	0.58	- 0.29	(14)
			1.00	0.32	0.42	- 0.25	- 0.25	0.26	(15)
				1.00	0.02	- 0.25	- 0.09	0.08	(16)
					1.00	0.04	- 0.08	0.13	(17)
						1.00	0.18	- 0.17	(18)
							1.00	- 0.44	(19)
								1.00	(20)

Le second ensemble de facteurs de l'équation (1) concerne les ressources de la famille de l'exploitant agricole; les variables de ce sous-ensemble, choisies dans le tableau 3.7, sont les suivantes:

$$EA = h(J, S_9, S_{12}), \quad (\partial EA/\partial J, \partial EA/\partial S_{12}) > 0, \quad (\partial EA/\partial S_9) < 0, \qquad (3)$$

où

J = jours de travail hors ferme;

S_9 = proportion des exploitants agricoles ayant moins d'une 9e année;

S_{12} = proportion des exploitants agricoles ayant plus d'une 12e année.

Ces variables sont incluses pour les raisons suivantes:

1. Il est évident que le nombre de jours de travail hors ferme (J) de l'exploitant est en forte corrélation positive avec le revenu total de la famille agricole, ce qui n'est guère surprenant si on considère que le travail hors ferme de l'exploitant semble plus rémunérateur et que le revenu de l'exploitant constitue la majeure partie du revenu total de la famille. Il y a peu de doute que le nombre de jours de travail hors ferme constitue, au sujet des recettes provenant d'occupations hors ferme, un indice plus précis que ne l'est la "proportion d'exploitants agricoles ayant un emploi non agricole" (en étroite corrélation avec J), ou que ne le sont les variables ayant trait à la "proportion du revenu hors ferme de l'exploitant". Bref, nous pouvons nous attendre à ce que le revenu de la famille soit plus élevé si l'exploitant agricole peut se trouver du travail en dehors de l'exploitation.

2. La proportion d'exploitants ayant plus d'une 12e année (S_{12}) devrait être en rapport étroit avec le revenu total de la famille, puisqu'une scolarité poussée augmente les chances de se trouver du travail hors ferme et constitue également un bon atout en ce qui concerne l'organisation du travail productif dans les exploitations (voir les chapitres 2 et 5, pour l'analyse de la scolarité et du revenu).

3. La variable sur la proportion d'exploitants ayant moins d'une 9e année (S_9) est incluse pour des raisons opposées à celles indiquées en 2 ci-dessus. Nous pouvons également noter que cette variable n'est pas en rapport significatif avec S_{12}.

L'influence que présentent les attributs de la famille agricole est représentée par les quatre variables suivantes:

$$FA = q(PS, PU, RAE, TF) \quad (\partial FA/\partial PS, \partial FA/\partial PU, \partial FA/\partial TF) > 0, \quad (\partial FA/\partial RAE) < 0, \qquad (4)$$

où

PS = une variable auxiliaire de la principale source du revenu total de la famille; 1 = travail agricole et 2 = travail non agricole;

PU = une variable auxiliaire de la proximité des centres urbains; 1 = proche et 2 = éloigné;

TF = taille de la famille; et

RAE = revenu agricole de l'exploitant par rapport au revenu familial total.

Les points suivants expliquent notre choix de ces variables:

1. Bien qu'il y ait un lien positif entre la principale source de revenu de la famille agricole et le nombre de jours de travail hors ferme de l'exploitant, cette variable (source) est incluse ici pour nous permettre de répartir les familles agricoles en deux groupes, dont l'un comprend celles (environ 20 % des familles agricoles) dont les principaux revenus proviennent de pensions, etc. D'autre part, les membres des familles autres que l'exploitant contribuent au revenu total de la famille; ainsi, leurs revenus, ajoutés au revenu hors ferme de l'exploitant, peuvent faire en sorte que la famille dépende moins de l'exploitation agricole que d'une activité non agricole.

2. La proximité des centres urbains (PU) est incluse pour les mêmes raisons que celles établies à la section 3.4.1. De plus, la variable PU semble particulièrement bien traduire la possibilité, pour les femmes, de se trouver du travail.

3. On peut s'attendre à ce que la taille de la famille (TF) influe positivement sur son revenu total (i) s'il s'agit d'une entreprise autonome exigeant principalement de la main-d'oeuvre ou (ii) si les membres de la famille, autres que l'exploitant, contribuent au revenu total de la famille. Cela ne veut pas nécessairement dire que le revenu total des grandes familles sera plus élevé que celui des plus petites. Il est évident que l'équation du revenu tient compte d'autres facteurs de productivité. Par exemple, les familles de faible taille sont souvent caractérisées par le fait que le chef de famille possède une instruction poussée: or, celle-ci s'associe souvent à une plus grande aptitude à gagner un revenu élevé et à de meilleures possibilités, pour les femmes des exploitants, de trouver du travail hors ferme. On peut donc déduire qu'il y a un rapport entre les familles de faible taille et celles qui peuvent gagner les revenus les plus élevés. Néanmoins, si toutes les autres variables demeurent constantes, on peut prévoir que le revenu total des familles agricoles sera positivement relié au nombre de membres de la famille.

3.4.3. Analyse de régression: résultats

L'équation courante utilisée dans l'estimation est la suivante:

$$\begin{aligned} \mathrm{LogRTFA} = {} & a + b_1 \log CV + b_2 \log V - b_3 \log P + b_4 \log J + b_5 \log S_{12} \\ & - b_6 \log S_9 + b_7 PS + b_8 PU - b_9 \log RAE + b_{10} \log TF \end{aligned} \qquad (5)$$

Le tableau 3.9 indique les résultats pour le Canada et chacune des trois régions.

Les variables qui ne présentent aucune constance dans les signes, ni signification statistique dans au moins deux agrégats de divisions de recensement, ont été omises du tableau 3.9. En règle générale, les équations pour le Canada et le Centre-ouest représentent notre régression la plus juste, quoique le taux de F soit presque double pour l'ensemble du Canada.

TABLEAU 3.9. Certains résultats de la régression[1] pour l'analyse du revenu des familles, Canada et régions[2], 1971

Variables indépendantes et symbole		Coefficient de régression	Erreur type du coefficient de régression	Coefficient de régression	Erreur type du coefficient de régression
		Canada		Centre-ouest	
Propriétaires	O	0.182	0.052	0.127	0.066
Valeur en capital	VC	0.315	0.025	0.406	0.076
Travail hors ferme	J	0.215	0.042	0.203	0.072
Moins d'une 9e année	Sq	0.072	0.018	0.063	0.103
Proximité urbaine	PU	0.059	0.026	0.008	0.042
Taille moyenne de la famille	TF	0.416	0.079	0.201	0.216
Pourcentage de fermes à viande	V	0.050	0.012	0.055	0.030
Revenu agricole de l'exploitant à son compte	RAE	0.032	0.018	0.089	0.038
Ordonnée à l'origine		(2.103)		(1.762)	
R^2		0.70 **		0.88 **	
F		56.787		32.00	
Nombre de divisions de recensement		252		53	
		Centre-est		Est	
Propriétaires	O	0.104	0.091	0.129	0.410
Valeur en capital	VC	0.202	0.032	0.256	0.127
Travail hors ferme	J	0.119	0.033	0.265	0.119
Moins d'une 9e année	Sq	0.029	0.053	0.100	0.028
Proximité urbaine	PU	0.068	0.029	0.037	0.104
Taille moyenne de la famille	TF	0.242	0.093	0.507	0.221
Pourcentage de fermes à viande	V	0.020	0.023	0.037	0.023
Revenu agricole de l'exploitant à son compte	RAE	0.036	0.020	0.024	0.077
Ordonnée à l'origine		(3.003)		(1.834)	
R^2		0.64 **		0.61 **	
F		29.91		6.52	
Nombre de divisions de recensement		155		44	

1 ** = n'a une signification qu'à un niveau de 10 %.
2 Voir chapitre 3, section 3.4.2, pour la définition des régions.

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

L'importance des variables, à l'échelle régionale plutôt qu'à l'échelle nationale, dépend en grande partie des différences dans l'organisation des exploitations agricoles et des retombées de l'économie régionale. En interprétant les résultats du tableau 3.9, il faut tenir compte du fait que la signification statistique de chaque variable est indiquée par la valeur de l'erreur type et celle du coefficient de régression. Pour avoir une signification statistique, le coefficient de régression devrait être le double de son erreur type.

Les données du tableau 3.9 indiquent ce qui suit:

1. Les coefficients F de chaque équation ont une signification statistique au niveau de 0.01. Les valeurs de R^2 sont statistiquement suffisantes.

2. Pour l'ensemble du Canada (N = 252), toutes les variables sont affectées du signe prévu. La valeur en capital (VC) et le nombre de jours de travail hors ferme (J) sont les plus importants facteurs de variation du revenu des familles (RTFA). Ces variables ont toutes deux un coefficient de régression relativement élevé et une faible erreur type dans les régions du Centre-ouest et du Centre-est, mais ils diffèrent dans le cas de l'Est.

3. Les variables représentant la taille moyenne de la famille (TF), la proportion d'exploitants propriétaires (0), la proximité urbaine (PU) et le revenu de l'exploitant par rapport au revenu agricole total (RAE) sont toujours affectées du signe prévu pour le Canada et les régions.

4. Les variables ayant trait au niveau de scolarité de l'exploitant (S_9) et à la proportion de fermes à viande (V) prennent le signe prévu pour le Canada et deux régions. Toutefois, les erreurs types des coefficients de régression ne conviennent que pour le Canada et la région de l'Est, dans le cas de S_9, et, dans le cas de V, que pour le Canada.

5. Si on examine nos données en fonction (i) du rapport entre les coefficients de régression et leurs erreurs types et (ii) des données régionales, on peut conclure que la composante F (l'exploitation agricole) de l'équation (1), représentée par la valeur en capital (VC), permet plus utilement de déterminer la variation du revenu agricole total des familles que ne le permet la composante EA, représentée par le nombre de jours de travail hors ferme (J). Par contre, la composante FA (famille agricole), représentée par la taille moyenne de la famille et la proximité urbaine, a moins de signification.

Les résultats de nos régressions fournissent peu d'indications quant aux lignes de conduite à adopter. Tout ce qu'on peut dire, à ce point, c'est qu'il semble y avoir un équilibre entre l'investissement de capital en vue d'accroître les revenus agricoles et le développement de possibilités d'emploi en dehors de l'exploitation dans le but d'augmenter le revenu hors ferme. Pour ce qui est des variables restantes, il est difficile d'évaluer exactement les points d'équilibre. Dans le premier cas, VC et J ont plus d'élasticité (quoiqu'ils soient relativement rigides). Dans le dernier cas, seul TF présente quelque élasticité, mais, par contre, manque de signification statistique dans les régressions. Par exemple, le niveau de scolarité des exploitants est plus pertinent en ce qui a trait aux possibilités, pour les exploitants, de trouver un emploi hors ferme qu'en ce qui concerne l'augmentation du revenu agricole.

La proximité urbaine peut également indiquer, pour l'exploitant et les membres de sa famille, de meilleures possibilités de trouver des emplois hors ferme mieux rémunérés, et une réduction du coût du transport des produits agricoles. Toutefois, le fait d'installer les familles agricoles à proximité des centres urbains, ou l'inverse, pour tenter d'accroître les revenus, ne semble pas être une solution.

La proximité des centres urbains a probablement plus d'importance par rapport au travail hors ferme des membres de la famille agricole (autres que l'exploitant) et aux niveaux de rémunération de ce travail en milieu urbain, que

par rapport à la disponibilité de travail hors ferme pour les exploitants mêmes. De fait, le tableau 3.8 indique un rapport beaucoup plus élevé (r = 0.42) entre PU et le "revenu total moyen de la famille agricole", qu'entre PU et le "nombre de jours de travail hors ferme" de l'exploitant, le pourcentage ayant un travail non agricole, etc. Il se peut également que la faible corrélation entre ces dernières variables provienne du fait que l'on utilise un seuil trop élevé pour mesurer la PU (c.-à-d. des centres urbains de 25,000 habitants et plus).

Bien qu'il semble théoriquement et pratiquement raisonnable d'accroître la taille de l'exploitation en louant des terres ou de délaisser certains types pour s'orienter davantage vers la production de viande, les deux options impliquent que le fermier consacre plus de temps aux travaux agricoles (il aura, par conséquent, moins de temps pour le travail hors ferme) sans savoir si le revenu total de la famille agricole (RTFA) en sera sensiblement amélioré.

En réalité, l'analyse de régression du revenu total de la famille agricole permet davantage de comprendre les structures du secteur agricole du Canada, plutôt que la productivité des familles agricoles. Puisque, dans les chapitres suivants nous examinerons de plus près le rapport entre les structures et la productivité, nous remettons à plus tard l'étude de l'impact des facteurs agricoles et non agricoles sur la capacité de gagner un revenu.

3.5. La famille agricole est-elle en voie d'extinction?

Plus d'une fois, dans ce chapitre, nous avons décrié la définition de ferme de recensement qu'utilise le recensement de l'agriculture, car elle ne permet pas d'identifier convenablement la population canadienne pour qui l'agriculture constitue le principal moyen de subsistance. Nous avons en effet démontré que l'agriculture constitue la principale source de revenu de moins de la moitié des familles agricoles canadiennes, qu'un grand nombre d'exploitants agricoles ont un travail en dehors de la ferme, que les agriculteurs dépendant le moins de leur exploitation agricole occupent surtout des fermes marginales et, qu'un petit nombre d'exploitations assurent une partie de plus en plus importante de la production agricole totale du Canada.

En fait, ces tendances sont le reflet de "l'industrialisation" de l'agriculture: l'exploitation agricole devient une entreprise de plus en plus compétitive, mettant l'accent sur les économies d'échelle, l'accroissement du capital d'exploitation, le perfectionnement des aptitudes de gestion et l'adoption continue de nouvelles techniques visant à combattre les effets de la pression incessante des coûts par rapport aux prix.

Ce qui paraît moins clair, c'est de savoir si ces tendances sonnent le glas de la famille agricole. Est-ce que la réduction du nombre de petites fermes et l'augmentation du nombre de familles agricoles dont le revenu provient d'autres sources que l'exploitation agricole sont des signes de l'effondrement de la famille agricole en tant qu'unité de gestion de l'exploitation? La famille constitue-t-elle

un élément d'analyse adéquat lorsqu'il s'agit de comparer les revenus d'un travail agricole autonome? Il aurait probablement mieux valu entreprendre notre évaluation des revenus des familles agricoles en étudiant d'abord les exploitations constituées en corporation, etc.

Avant d'évaluer la pertinence de ces questions, résumons ce que nous entendons par ferme familiale:

> La ferme familiale est une entreprise essentiellement agricole que l'exploitant gère, dont il assume les risques et où, avec sa famille, il effectue la plus grande partie des travaux agricoles et s'acquitte de la plupart des tâches de gestion.

D'après cette définition, la taille de la ferme, les ventes, la superficie ou le capital investi ne semblent pas être des critères adéquats pour déterminer si la ferme de recensement est une entreprise familiale. Il serait plus approprié de considérer le mode de propriété des exploitations agricoles, l'auto-suffisance économique, le nombre de travailleurs familiaux par opposition à la main-d'oeuvre engagée et les restrictions générales des pouvoirs de gestion. Tenant compte de cela, considérons ce qui suit:

1. **Mode de propriété des exploitations agricoles** – Des quelques 366,000 fermes de recensement du Canada, 91.8 % sont exploitées par des particuliers, 1.9 % sont constituées en corporation, 5.7 % sont exploitées en société et 0.6 % sont des "autres fermes". Le nombre de fermes d'institution est demeuré constant (0.2 %) de 1961 - 1971. Les parts respectives de ventes brutes de produits agricoles étaient de 79.8 %, 6 %, 10.5 % et 2.3 %. Les fermes d'institution ont effectué 0.4 % des ventes totales de produits agricoles. Quatre-vingt-dix pour cent de toutes les fermes de recensement étaient exploitées par des unités familiales.

2. **Travailleurs familiaux par opposition à main-d'oeuvre engagée** – En 1971, environ 5.4 % (contre 6.1 % en 1961) des fermes de recensement employaient à l'année longue une main-d'oeuvre rémunérée; en 1971, le nombre moyen de travailleurs rémunérés à plein temps, dans toutes les fermes de recensement, était de 0.10, contre 0.11 en 1961; en 1971, environ 35.4 % des fermes de recensement ont embauché des travailleurs rémunérés pendant quelques semaines, par rapport à 38.1 % en 1961; en 1971, chacune des fermes de recensement a retenu les services de travailleurs rémunérés pendant 10.4 semaines en moyenne, par rapport à 10 semaines en 1961; en 1971, les exploitants de 35.2 % des fermes de recensement ont déclaré un travail hors ferme, par rapport à 32.0 % en 1961. Ces tendances se maintiennent même lorsque les fermes sont distribuées par catégorie économique (voir le tableau 3.10).

3. **Réduction du contrôle des exploitants sur les fermes familiales** – Les fermes constituent-elles de plus en plus des exploitations dirigées par des gérants engagés? En 1961, 72.9 % de toutes les fermes étaient possédées en propre et 20.8 % étaient gérées par des propriétaires/locataires (en tout, 93.7 %), par rapport à 68.6 % et 26.2 % respectivement, en 1971 (94.8 % au total).

TABLEAU 3.10. Semaines de travail payé selon la catégorie économique de la ferme, Canada, 1971

Année	Catégorie économique de la ferme				
	Total	Moins de $2,500	$2,500-4,999	$5,000-9,999	$10,000 et plus
	Pourcentage des fermes déclarant du travail payé				
1971	35.4	15.1	26.0	35.9	59.5
1961	38.1	22.5	38.2	53.8	79.6
	Nombre moyen de semaines de travail payé, total des fermes				
1971	10.5	2.2	2.5	4.9	26.9
1961	10.0	2.8	5.1	10.7	52.5
	Nombre moyen de semaines de travail payé, fermes déclarant du travail payé				
1971	29.6	14.2	9.4	13.6	45.2
1961	26.2	12.3	13.3	20.0	67.0

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, vol. IV.1, tableau 26.

Tous ces faits combinés indiquent que même s'il y a eu d'importants changements en ce qui concerne les différents types d'exploitation et leur importance relative dans les revenus des familles, les fonctions fondamentales de gestion des exploitants agricoles n'ont pas changé. Même si nous pouvons affirmer avec certitude que l'exploitant agricole s'occupe moins de la mise en marché de ses produits et gagne une plus grande part de son revenu en travaillant en dehors de l'exploitation, cette constatation s'applique aussi bien aux exploitants de petites que de grandes entreprises agricoles.

Nous pouvons donc conclure que si l'organisation de la production agricole entraînait la disparition du caractère familial de l'entreprise agricole, comme cela s'est produit dans d'autres industries de biens et services, nous serions témoins d'une concentration croissante de la production, des terres et d'autres facteurs de production dans un petit nombre de grandes entreprises agricoles exploitées par des gestionnaires rémunérés. Les terres et la production sont davantage concentrées, mais dans un nombre sans cesse croissant de fermes de moyenne et grande taille.

3.6. Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons évalué les sources du revenu total des familles agricoles, et les facteurs influant sur ce revenu. Cette analyse nous a permis de tirer les conclusions suivantes:

1. Au cours des dernières décennies, le revenu hors ferme en est venu à constituer une partie de plus en plus importante du revenu total de la famille agricole. En 1971, environ 73 % de tous les revenus monétaires déclarés par les agriculteurs provenaient de sources autres que l'exploitation.

2. Ce sont, en général, les familles agricoles de la Colombie-Britannique, des Maritimes et de l'Ontario dont le revenu dépend le moins de l'exploitation agricole.

3. Au niveau provincial, le revenu hors ferme constitue toujours une plus large part du revenu total de la famille que le revenu agricole. Ce revenu hors ferme est généralement deux à trois fois plus élevé que le revenu agricole de l'exploitant autonome.

4. Seulement 43.7 % de la population agricole âgée de 15 ans et plus ont déclaré que leur principal revenu provenait de l'exploitation agricole autonome.

5. En moyenne, le revenu total des familles agricoles comprenant un exploitant qui déclare un travail agricole autonome comme principale source de revenu est inférieur à celui des familles où l'exploitant déclare que le travail hors ferme constitue sa principale source de revenu. Dans 95 % des cas et plus, l'exploitant membre d'une famille agricole en est le chef et c'est lui qui gagne le revenu le plus élevé.

6. En règle générale, c'est le revenu de l'exploitant agricole qui constitue, de façon constante, la plus grande partie du revenu total de la famille, quelle que soit la province de résidence ou les caractéristiques socio-économiques utilisées pour répartir les familles. Les revenus des autres membres de la famille constituent une fraction relativement petite et constante du revenu total de la famille agricole.

7. En général, le revenu de l'exploitant membre d'une famille agricole est en rapport extrêmement étroit avec le niveau du revenu total de la famille, quelles que soient la province et les caractéristiques socio-économiques utilisées pour répartir des familles. C'est toujours en Colombie-Britannique et en Ontario que les revenus sont les plus élevés, et dans les Maritimes, qu'ils sont les plus bas. Cela signifie que le lieu de résidence ou la prospérité d'une économie régionale exercent une influence considérable sur le revenu de la famille.

8. Les résultats de l'évaluation des facteurs influant sur les niveaux de revenu des familles agricoles, à l'échelle provinciale et nationale, nous permettent de conclure que le revenu total des familles dépend du fait qu'elles résident dans certaines provinces plutôt qu'en d'autres, ou en dehors de la ferme, et de la catégorie économique de la ferme, de sa valeur en capital, de la taille de la famille et de la nature de son principal produit: lait, viande, fruits ou légumes.

9. La comparaison des caractéristiques des familles appartenant aux divisions de recensement à faible revenu et à revenu élevé corrobore les conclusions

énumérées en 8 ci-dessus. De plus, l'analyse faite au niveau des divisions de recensement indique que la principale différence entre les groupes de familles à revenu élevé et faible réside surtout dans leur possibilité de gagner un revenu hors ferme.

10. L'interaction des facteurs ayant probablement un effet déterminant sur les niveaux de revenu total des familles agricoles a été évaluée au moyen de techniques de régression logarithmiques à étapes multiples. La valeur en capital et le nombre de jours de travail hors ferme, à l'échelle nationale et dans les trois régions, expliquaient les variations les plus importantes des niveaux de revenu des familles. Dans le calcul du revenu des familles agricoles, les variables ayant trait à l'importance des exploitations agricoles avaient légèrement plus de poids que celles ayant trait au revenu non agricole.

11. Bien que nous ayons constaté, dans ce chapitre, qu'une grande partie des fermes de recensement du Canada sont de petites fermes marginales dont les exploitants s'adonnent surtout à du travail hors ferme, cela ne veut pas dire que la famille agricole est en voie de disparition. D'importants changements se sont produits en ce qui concerne le nombre de familles agricoles auxquelles l'exploitation agricole permet de subsister; cependant, les grandes et les petites fermes familiales démontrent toutes un degré relativement identique d'auto-suffisance économique; dans les unes et les autres, les travailleurs familiaux sont plus nombreux que la main-d'oeuvre engagée, et les exploitants conservent leurs droits de gestion.

NOTES

1 Ces données se trouvent dans le *Rapport n° 2* sur l'*Enquête agricole de 1958* de Statistique Canada (n° 21-509 au catalogue). Les chiffres de ce rapport sous-estiment probablcment le niveau d'emploi hors ferme, puisquc le rapport reprend la définition de fermc de recensement utilisée en 1951, qui cxclut les petites fermes marginales plus que ne le fait la définition de 1971.

2 Voir le recensement de l'agriculture de 1969 aux États-Unis.

3 Les chiffres représentant les salaires et traitements (colonne 1, partie A) sont légèrement plus élevés dans le cas des chefs de familles agricoles que dans celui des exploitants agricoles déclarant des salaires et traitements (c.-à-d. 41.2 % à la colonne 1, partic A du tableau 3.2 par rapport à 37.8 % à la colonne 3 du tableau 2.14), vu que lcs exploitants agricolcs ne sont pas tous chefs de famille.

4 Le revenu agricole de l'exploitant autonome ne représente pas tout le rcvenu agricolc de la famille, mais presque, soit 95 %.

5 Pour les bcsoins de notre analyse, le terme "facteur" sert à décrire l'effet produit par une variable x quelconque sur le revenu. Ainsi, il est à prévoir que les variations de x aicnt une portée quelconque sur le revenu, dans un sens ou dans l'autre (soit vers le haut ou vers le bas).

CHAPITRE 4

TYPOLOGIE COMPARATIVE DES EXPLOITANTS AGRICOLES SELON LEUR REVENU,FAIBLE OU ÉLEVÉ

4.1. Introduction

On dispose actuellement d'une somme importante de données sur le revenu des familles des fermes de recensement. Le présent chapitre traite uniquement des exploitants de fermes de recensement et vise à dresser la typologie des caractéristiques distinctives des exploitants agricoles à faible revenu et à revenu élevé[1]. Cette typologie a pour but de réduire les nombreuses complexités et interactions entre facteurs déterminant le revenu, en classant ces facteurs par grandes catégories bien définies. Elle devrait également faciliter la généralisation de certaines caractéristiques si les personnes sont réparties par classes typologiques distinctives. Il est évident qu'elle devrait être sujette à une évaluation empirique; à cette fin, nous utiliserons la méthode des moindres carrés, ou analyse discriminante, particulièrement adaptée à l'évaluation de l'efficacité des systèmes de classification.

Bien que la "population" visée par notre typologie selon le revenu (faible ou élevé) soit relativement homogène eu égard à la profession exercée (il s'agit en général d'exploitants de fermes de recensement, de sexe masculin), une précédente analyse démontre qu'on ne peut faire de stricte équation entre les niveaux de revenu total et le rendement agricole, car il existe des sous-groupes de cette "population" dont les sources de revenu et les activités économiques sont différentes. Avant de présenter les éléments de notre typologie selon le revenu, il peut donc être utile de résumer les principales dissimilitudes dans les sources de revenu et l'activité économique des exploitants de fermes de recensement (résidents et non résidents combinés)[2]. Vous trouverez un tel résumé aux sections 4.2 - 4.5, ainsi qu'une étude sur l'opportunité d'exclure de la typologie certains sous-groupes "problèmes".

4.2. Revenu agricole et non agricole

Le revenu hors ferme joue un rôle important dans la restructuration de la "distribution du revenu agricole". Une précédente analyse de la population agricole résidant sur une exploitation démontre qu'une plus forte proportion des exploitants jouissant d'un revenu élevé ont un revenu provenant d'un emploi hors ferme que ce n'est le cas chez les exploitants à faible revenu. Cette situation s'explique du fait que les sources secondaires de revenu réduisent l'impact des baisses de rendement agricole ou des fluctuations accentuées du profit. Il faut ajouter que dans certains types d'exploitation, et selon certaines échelles et

---

Voir note(s) à la page 178.

TABLEAU 4.1. Répartition des exploitants de fermes de recensement selon le revenu total, le revenu agricole et le revenu total d'emploi, par catégorie économique et type d'exploitation, Canada, 1971

Item	Revenu total		
	Moins de $3,000	$3,000-9,999	$10,000 et plus
	1	2	3
	pourcentage		
Partie A			
Ventes brutes:			
Moins de $2,500	43.8	47.5	8.7
$ 2,500-$4,999	48.1	45.6	6.3
5,000- 9,999	46.1	45.9	8.0
10,000 et plus	32.4	49.3	18.3
Partie B			
Type d'exploitation:			
Produits laitiers	32.7	54.5	12.8
Bovins, porcs et ovins	44.3	43.9	11.8
Volaille	29.9	54.7	15.6
Blé	49.0	42.7	8.3
Autres cultures	42.1	44.3	13.5
Fruits et légumes	24.8	54.8	20.3
Autres	44.7	44.1	11.3
	Revenu provenant de l'exploitation agricole		
	Moins de $3,000	$3,000-9,999	$10,000 et plus
	4	5	6
	pourcentage		
Partie A			
Ventes brutes:			
Moins de $2,500	95.1	4.5	0.4
$ 2,500-$4,999	83.5	15.8	0.6
5,000- 9,999	74.5	24.3	1.2
10,000 et plus	55.3	36.2	8.5
Partie B			
Type d'exploitation:			
Produits laitiers	58.6	36.3	5.2
Bovins, porcs et ovins	71.0	24.8	4.2
Volaille	69.8	25.3	5.0
Blé	73.8	23.9	2.3
Autres cultures	68.9	26.2	4.9
Fruits et légumes	64.3	30.2	5.4
Autres	72.4	24.5	3.4
	Revenu d'emploi provenant de toutes sources		
	Moins de de $3,000	$3,000-9,999	$10,000 et plus
	7	8	9
	pourcentage		
Partie A			
Ventes brutes:			
Moins de $2,500	48.0	44.9	7.1
$ 2,500-$4,999	53.8	41.1	5.1
5,000- 9,999	53.0	40.4	6.6
10,000 et plus	37.9	52.8	9.3
Partie B			
Type d'exploitation:			
Produits laitiers	39.5	49.1	11.4
Bovins, porcs et ovins	50.8	39.0	10.3
Volaille	35.7	50.2	13.8
Blé	57.1	36.1	6.7
Autres cultures	48.5	39.8	11.7
Fruits et légumes	33.6	49.5	16.9
Autres	51.0	39.1	9.9

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

structures d'exploitation, les exploitants peuvent gagner des revenus hors ferme additionnels sans que cela nuise à leurs revenus agricoles. Le revenu hors ferme peut également représenter une source supplémentaire de revenus qui investis dans l'extension de l'exploitation, peuvent en retour se traduire par une hausse des profits agricoles dans une année donnée (par exemple, l'achat d'engrais, de nouvelles machines). De plus, on a remarqué qu'en général, ceux qui ont la possibilité de gagner des revenus hors ferme ont un plus haut taux de revenu que ceux qui comptent uniquement sur les revenus d'exploitation de leur ferme. Alors que la première remarque ci-dessus se rapporte au risque plus élevé que comporte l'exploitation agricole comparativement à l'emploi hors ferme (différences dans la stabilité et la continuité du revenu gagné), la dernière remarque a trait à la non-parité des revenus agricoles et non agricoles.

Même en répartissant les exploitations selon la classe économique (tableau 4.1), on constate que les exploitants appartenant à la catégorie "avec exploitations réalisant le plus fort taux de vente" (supérieur à $5,000) bénéficient considérablement de revenu d'emploi hors ferme. La même constatation s'applique à tous les exploitants dont les ventes dépassent $2,500, pour les diverses catégories d'exploitation (tableau 4.1).

De plus, les exploitants spécialisés en produits laitiers, volaille, fruits et légumes ont non seulement une "distribution de revenu agricole" moins inégale que les exploitants d'autres types d'exploitations, mais bénéficient plus de revenus d'emploi hors ferme. En effet, la proportion d'exploitants agricoles spécialisés en produits laitiers, volaille, fruits et légumes dont le revenu agricole seul est inférieur à $3,000 (colonne 4) diminue d'environ 35 % - 40 % (colonne 7) lorsqu'on tient compte des gains provenant d'un emploi hors ferme. Par contre, cette baisse de pourcentage chez les autres types d'exploitation n'atteint que 25 % - 30 %. Donc, le type d'exploitation peut avoir un double effet sur la hausse du revenu de l'exploitant, l'un tenant aux revenus provenant de la spécialisation de la production et l'autre, aux possibilités d'emploi hors ferme offertes à l'exploitant.

L'importance du revenu d'emploi hors ferme pour une typologie selon le revenu est évidente. Elle sert à faire la distinction entre les exploitants à faible revenu agricole et sans autres sources de revenu et ceux ayant de faibles revenus agricoles mais d'autres sources de revenu. Elle sert également à classer dans une strate de revenu total supérieure ceux qui retirent de leur exploitation des revenus relativement élevés.

Les différences dans les niveaux de revenu rural et urbain dans une province s'appliquent aussi à la typologie faible revenu/revenu élevé. Basé sur des données non montrées ici sur le nombre d'exploitants à faible revenu, on peut affirmer qu'au Canada la majorité des exploitants agricoles qui appartiennent à la catégorie

des exploitants à faible revenu réside dans les provinces de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard pour la région des Maritimes, et au Manitoba et en Saskatchewan pour la région des Prairies. À l'échelle nationale c'est en Ontario et en Colombie-Britannique que se trouvent les exploitants agricoles au revenu le plus élevé. Comme cela a déjà été observé à maintes reprises, les différences qui existent dans une province quant à la prospérité (différences dans les niveaux de revenu rural et urbain, etc.) apparaissent comme étant un important élément influant sur les revenus, et, à ce titre, utile pour une typologie selon le revenu.

4.3. Principale source de revenu

Un autre point important pour l'élaboration de la typologie est de savoir si (i) l'exploitant vit surtout des revenus qu'il gagne, (ii) s'il se classe avant tout dans la catégorie des pensionnés et que sa principale source de revenus est sa pension de retraite, ou (iii) s'il s'agit d'un exploitant ayant subi de lourdes pertes et que, de ce fait, les paiements de transfert constituent sa principale source de revenu. Alors que certains exploitants comptent beaucoup plus sur l'emploi hors ferme comme principale source de revenu, d'autres estiment que ni l'exploitation agricole ni l'emploi hors ferme ne fournit leur principale source de revenu[3]. Seulement 51 % des exploitants de fermes de recensement au Canada ont déclaré l'exploitation agricole comme étant leur principale source de revenu, comparativement à 37 % qui ont déclaré leurs traitements et leurs salaires, 7 % qui ont cité leurs revenus de paiements de transfert du gouvernement, 4 % leurs revenus de placements et 1 % leurs pensions de retraite. Il faut noter que dans chaque province, les revenus moyens des exploitants avec "traitements et salaires" sont de 1.5 - 2 fois plus élevés que les revenus des exploitants "ne s'occupant que de l'exploitation de leur ferme"; il existe également un nombre appréciable d'agriculteurs qui ont un revenu moyen inférieur à $2,000, dont une bonne part du revenu provient de paiements de transfert (soit environ 26,000 exploitants)[4].

Le tableau 4.2, indique qu'environ 72.9 % des exploitants vivant surtout de paiements de transfert du gouvernement sont à la tête de petites exploitations ou d'exploitations secondaires (exploitations dont les ventes n'atteignent pas $2,500) et qu'environ 50 % de ces exploitants ont plus de 65 ans (soit 12,000). Alors que l'on retrouve des différences évidentes et normales dans la principale source de revenu selon la catégorie économique des fermes, l'âge ne semble pas influer dans les catégories "exploitation de la ferme" et "traitements et salaires". Par contre, étant donné qu'un âge plus avancé caractérise les exploitants pour lesquels les paiements de transfert constituent la principale source de revenu, il est évident que la typologie devra tenir compte des faibles niveaux de revenu s'appliquant aux exploitants faisant partie de la catégorie de source de revenu "paiements de transfert ou de pension de retraite" (environ 10,000).

Voir note(s) à la page 178.

TABLEAU 4.2. Répartition des exploitants de fermes de recensement, selon la principale source de revenu, la catégorie économique de la ferme, et l'âge de l'exploitant, Canada, 1971

Principale source de revenu et âge de l'exploitant	Total	Catégorie économique de la ferme			
		Moins de $2,500	$2,500-4,999	$5,000-9,999	$10,000 et plus
	1	2	3	4	5
Exploitation de la ferme					
Total	100.0	13.1	16.3	27.8	42.9
15-24 ans	1.9	0.4	0.4	0.5	0.6
25-44 "	34.6	2.9	4.1	9.0	18.6
45-64 "	55.0	7.6	9.8	16.0	21.6
65 ans et plus	8.4	2.2	1.9	2.2	2.1
Emploi hors ferme					
Total	100.0	45.7	17.9	17.2	19.2
15-24 ans	3.4	1.5	0.6	0.6	0.7
25-44 "	44.2	19.0	7.8	7.9	9.5
45-64 "	47.2	22.5	8.6	7.9	8.2
65 ans et plus	5.2	2.7	0.9	0.8	0.8
Paiements de transfert du gouvernement					
Total	100.0	57.8	17.1	13.9	11.1
15-24 ans	0.7	0.3	0.2	0.1	0.1
25-44 "	13.1	5.0	1.9	2.6	3.6
45-64 "	23.4	13.0	3.8	3.6	3.0
65 ans et plus	62.8	39.6	11.3	7.6	4.3

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

4.4. Activités agricoles et non agricoles

Tout comme dans le cas des exploitants ayant déclaré "les traitements et salaires" comme étant leur principale source de revenu, on présume que ceux qui ont déclaré des activités non agricoles auront le revenu total le plus élevé. On peut s'attendre également à ce que le revenu des gérants de ferme soit sensiblement le même que celui des exploitants avec activités non agricoles, étant donné que les gérants administrent en général de vastes fermes à rendement élevé, qu'ils reçoivent un salaire et qu'ils possèdent des qualifications en matière de gestion qui les placent dans une catégorie de salaires hautement compétitifs. On estime que les "agriculteurs" viendraient en troisième position, suivis de ceux ayant déclaré "sans occupation". Cette dernière catégorie comprend surtout des personnes "à la retraite", avec faibles revenus provenant surtout de paiements de transfert du gouvernement et de pensions de retraite.

Les données (non présentées ici) confirment l'hypothèse relativement simple émise au sujet du revenu, à savoir qu'en général, du point de vue niveau de revenu, ceux qui ont des "occupations non agricoles" détiennent le plus haut revenu, suivis des "gérants de ferme", puis de ceux ayant déclaré "une occupation agricole". Ceux qui "n'ont pas déclaré" leur occupation n'ont pas été pris en compte sur ce diagramme, puisque nos données ne nous permettent pas d'exclure les personnes qui ont refusé de répondre aux questions relatives à leur occupation. Toutefois, ce sous-groupe étant formé en moyenne de personnes plus âgées et moins instruites que les autres groupes, on peut raisonnablement en déduire qu'il s'agit de personnes aux approches de l'âge de la retraite.

À ce point de notre analyse, il subsiste peu de doute que la marge qui sépare les exploitants à **faible** revenu de ceux à revenu élevé est fortement liée au revenu tiré d'occupations non agricoles et d'emplois hors ferme. Une forte proportion des exploitants qui se classent dans le groupe du revenu le plus faible (soit environ 36.4 % de tous les exploitants, ayant en moyenne un revenu d'emploi de $1,004) a déclaré avoir une occupation agricole pendant la semaine de recensement et retire très peu de revenus d'un emploi hors ferme. Un nombre important retire également peu de revenus d'un emploi hors ferme en raison de son appartenance à la catégorie des "retraités" (âgés de 65 ans et plus) et considère surtout les paiements de transfert du gouvernement comme principale source de revenu.

Ces observations nous suggèrent de classer les exploitants en quatre grands sous-groupes:

a) un sous-groupe à faible revenu composé d'expoitants retirant un revenu minime d'un emploi hors ferme;

b) les exploitants "à la retraite" et à faible revenu, qui comptent surtout sur les paiements de transfert du gouvernement et sur leurs pensions;

c) un sous-groupe à revenu moyen, dont la moitié environ se classerait dans le groupe à faible revenu si l'on ne tenait pas compte de l'emploi hors ferme;

d) un sous-groupe à revenu élevé, dont environ la moitié retire la plus grande part de ses revenus d'un emploi hors ferme.

En ce qui concerne l'exploitant autonome, les caractéristiques de revenu des groupes a) et c) donnent l'impression que le rendement médiocre ou la grandeur de l'entreprise est à l'origine du problème de revenu dans le cas du groupe a), et que le revenu d'un emploi hors ferme "sauve" environ la moitié des exploitants du groupe c). Bien que cette interprétation soit importante en termes d'influences pour notre typologie, il se peut également qu'on accorde trop d'importance (i) au mauvais rendement agricole ou aux dimensions insuffisantes de l'exploitation, qui seraient la cause du faible revenu de l'exploitant, et (ii) au revenu d'un emploi hors ferme qui représenterait la "planche de salut". Les données relatives aux exploitants qui ont déclaré des revenus nuls ou des pertes dans l'exploitation de leur ferme nous portent à nous demander si le rendement de certaines fermes est aussi médiocre qu'il laisse supposer. Ce point est important pour la construction de notre typologie selon le revenu, car on peut se demander si le revenu d'un

emploi hors ferme constitue réellement la "planche de salut". En d'autres termes, si le revenu provenant de l'exploitation de la ferme a été sous-estimé, le revenu d'un emploi hors ferme représenterait automatiquement un pourcentage plus élevé du revenu total de l'exploitant. Il faut évidemment tenir compte de la possibilité que certains membres du groupe c) soient dans une phase transitoire, c'est-à-dire débutent en exploitation agricole ou sont sur le point de quitter leur ferme.

4.5. Pertes ou revenu nul des exploitations agricoles

Les données du recensement (non présentées ici) indiquent que le faible revenu agricole (se situant en moyenne entre $100 et $250) des exploitants ayant déclaré des occupations non agricoles est lié à un chiffre de vente de produits agricoles modéré, soit entre $2,500 et $5,000 (en moyenne), et à des fermes relativement importantes (de 250 - 500 acres, à l'exception de Terre-Neuve). On peut imaginer que ces exploitants de fermes de recensement réinvestissent leurs profits dans leurs fermes en vue de se constituer un capital (en particulier en biens immobiliers), ce qui expliquerait le faible revenu qu'ils tirent de leur exploitation agricole. Cette interprétation est plausible étant donné que le capital de ces exploitants est en moyenne moindre que celui des exploitants qui se consacrent uniquement à l'"exploitation agricole". Cependant, compte tenu du plus jeune âge, de la scolarité plus poussée et du revenu plus élevé de ce sous-groupe, il semble que ces exploitants devraient pouvoir se constituer assez rapidement un capital d'exploitation en ayant recours au crédit plutôt que d'étendre sur de longues années une augmentation valable de leur capital par le réinvestissement de leurs maigres profits. On peut donner une explication beaucoup plus plausible en présumant que ces exploitants trouvent leur bénéfice dans l'exploitation d'une ferme de faible ou moyenne envergure, qui leur donne (i) un taux de rendement raisonnable pour un minimum d'effort et d'investissement, (ii) des réductions d'impôts et (iii) du temps à consacrer à des activités hors ferme plus lucratives.

Pour appuyer en partie l'opinion qui veut que les revenus sont probablement sous-estimés, nous allons en premier lieu considérer la tendance générale à déclarer des revenus agricoles nuls ou des pertes selon certaines caractéristiques agricoles, puis établir le rapport entre le revenu agricole et le revenu total, l'occupation et le niveau de scolarité. Le tableau 4.3 présente la distribution des exploitants de fermes de recensement qui ont déclaré des pertes de revenu ou des revenus nuls, selon la catégorie économique des fermes et le type de ferme. La ligne b de la partie A indique que 36.6 % de tous les exploitants de fermes de recensement au Canada ont déclaré des pertes ou des revenus agricoles nuls et la ligne b de la partie B indique que 29.8 % de tous les exploitants de fermes de recensement au Canada ayant réalisé des ventes s'élevant à plus de $2,500 ont déclaré des pertes de revenu ou des revenus agricoles nuls. Fait intéressant à relever, d'après cette distribution, une proportion importante d'exploitants de fermes de recensement qui ont déclaré des ventes dépassant $10,000 ont également déclaré des pertes de revenu ou des revenus agricoles nuls (ligne c, tableau 4.3, partie A). Dans les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, classées parmi les plus

TABLEAU 4.3. Pourcentage des exploitants de fermes de recensement ayant déclaré des revenus agricoles nuls ou des pertes, selon la catégorie économique et le type de ferme, Canada et provinces, 1971

N°	Item		Partie A – Catégorie économique				
			Total	Moins de $2,500	$2,500-4,999	$5,000-9,999	$10,000 et plus
1	**Canada**	**a[1]**	**100.0**	**29.1**	**17.3**	**22.6**	**31.0**
2		**b[2]**	**36.6**	**15.9**	**6.2**	**6.4**	**8.0**
3		**c[3]**	**36.6**	**54.6**	**35.8**	**28.3**	**25.8**
4	Terre-Neuve	a	100.0	72.1	7.8	5.9	14.2
5		b	51.1	39.2	2.5	2.5	6.4
6		c	51.1	54.4	32.1	42.4	45.1
7	Île-du-Prince-Édouard	a	100.0	38.7	19.1	20.0	22.1
8		b	33.4	17.6	5.4	5.0	5.3
9		c	33.4	45.5	28.3	25.0	24.0
10	Nouvelle-Écosse	a	100.0	57.1	12.4	10.4	20.0
11		b	45.3	30.8	5.0	3.3	6.1
12		c	45.3	53.9	40.3	31.7	30.5
13	Nouveau-Brunswick	a	100.0	52.4	14.4	12.0	21.2
14		b	48.4	30.7	5.7	3.9	8.1
15		c	48.4	58.6	39.6	32.5	38.2
16	Québec	a	100.0	33.1	18.5	23.3	25.1
17		b	31.1	15.3	4.9	5.2	5.6
18		c	31.1	46.2	26.5	22.3	22.3
19	Ontario	a	100.0	30.6	14.1	17.5	37.9
20		b	41.8	19.0	6.2	5.9	10.7
21		c	41.8	62.1	44.0	33.7	28.2
22	Manitoba	a	100.0	27.5	19.7	25.7	27.1
23		b	34.4	13.7	7.0	7.1	6.6
24		c	34.4	49.8	35.5	27.6	24.4
25	Saskatchewan	a	100.0	18.0	21.5	31.1	29.5
26		b	30.0	8.0	7.0	8.2	6.5
27		c	30.0	44.4	32.6	26.4	22.0
28	Alberta	a	100.0	25.6	16.5	22.8	35.1
29		b	37.0	14.3	6.4	7.0	9.4
30		c	37.0	55.9	38.8	30.7	26.8
31	Colombie-Britannique	a	100.0	53.0	11.8	11.0	24.2
32		b	53.5	34.8	5.6	4.4	8.7
33		c	53.5	65.7	47.5	40.0	36.0

[1] a = pourcentage d'exploitants de fermes de recensement.
[2] b = pourcentage d'exploitants de fermes de recensement ayant déclaré des revenus agricoles nuls ou des pertes.
[3] c = rapport b/a en pourcentages.

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

TABLEAU 4.3. Pourcentage des exploitants de fermes de recensement ayant déclaré des revenus agricoles nuls ou des pertes, selon la catégorie économique et le type de ferme, Canada et provinces, 1971

Partie B – Type de ferme								
Total	Produits laitiers	Bovins, porcs et ovins	Volaille	Blé	Autres grandes cultures	Fruits et légumes	Autres	No
100.0	21.4	34.7	2.2	13.0	17.3	3.0	8.3	1
29.8	4.7	10.9	1.0	4.1	5.5	1.1	2.5	2
29.8	22.0	31.4	45.5	31.5	31.8	36.7	30.1	3
100.0	26.3	10.5	17.5	–	14.0	17.5	10.5	4
40.4	12.2	5.3	12.2	–	5.3	5.3	3.5	5
40.4	46.4	50.5	69.7	–	37.9	30.3	33.3	6
100.0	22.6	33.6	1.1	–	23.0	0.9	18.6	7
26.5	4.2	9.9	0.2	–	7.7	0.7	3.6	8
26.5	18.6	29.5	18.2	–	33.5	77.8	19.4	9
100.0	40.4	25.0	6.8	–	3.0	9.3	15.1	10
34.8	11.3	10.3	3.0	–	1.0	3.4	6.0	11
34.8	28.0	41.2	44.1	–	33.3	36.6	39.7	12
100.0	30.4	18.8	4.2	–	27.2	4.0	15.5	13
38.7	9.5	7.1	1.6	–	13.1	1.4	6.0	14
38.7	31.3	37.8	38.1	–	48.2	35.0	38.7	15
100.0	69.5	12.7	3.8	–	3.8	3.8	6.4	16
24.0	14.9	3.7	1.5	–	1.1	1.2	1.7	17
24.0	21.4	29.1	39.5	–	28.9	31.6	26.6	18
100.0	27.2	42.5	3.0	0.5	12.1	5.8	6.0	19
33.3	5.9	16.2	1.4	0.3	5.0	2.0	2.6	20
33.3	21.7	38.1	46.7	60.0	41.3	34.5	43.3	21
100.0	6.2	38.9	2.2	10.7	30.0	0.3	11.7	22
29.2	1.4	10.2	0.7	4.0	9.4	0.1	3.3	23
29.2	22.6	26.2	31.8	37.4	31.3	33.3	28.2	24
100.0	1.1	25.1	0.3	42.0	22.6	–	8.9	25
27.0	0.2	6.1	0.1	12.7	6.0	–	2.0	26
27.0	18.2	24.3	33.3	30.2	26.5	–	22.5	27
100.0	5.3	56.3	1.0	8.2	20.5	–	8.5	28
31.1	1.2	16.6	0.3	3.0	7.3	–	2.7	29
31.1	22.6	29.5	30.0	36.6	35.6	–	31.8	30
100.0	18.3	30.2	6.9	2.2	8.5	22.6	11.6	31
41.3	4.9	13.9	2.8	1.1	4.3	8.6	5.7	32
41.3	26.8	46.0	40.6	50.0	50.6	38.1	49.1	33

[1] a = pourcentage d'exploitants de fermes de recensement.
[2] b = pourcentage d'exploitants de fermes de recensement ayant déclaré des revenus agricoles nuls ou des pertes.
[3] c = rapport b/a en pourcentages.

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

riches, les exploitants des trois catégories, c'est-à-dire ayant réalisé des ventes n'atteignant pas $2,500, variant de $2,500 - $4,999 et de $5,000 - $9,999, ont été plus nombreux à déclarer des revenus nuls ou des pertes que ce n'est le cas dans presque toutes les autres provinces (ligne c, tableau 4.3, partie A). On remarque également à la partie B du tableau 4.3 que les exploitants agricoles connus pour avoir le revenu total le plus élevé (soit les producteurs de volaille, de produits laitiers, de fruits et de légumes) ont été les plus nombreux à déclarer des revenus agricoles nuls ou des pertes.

Il est évident que certains exploitants peuvent subir de lourdes pertes dues aux conditions atmosphériques, à la vermine, aux maladies des végétaux, à la surproduction à un moment où les prix sont décroissants, aux erreurs de gestion, etc. Dans de telles circonstances, l'exploitation agricole n'est sans doute pas très rentable. Les tableaux 4.4 A et B présente sommairement la répartition de ceux qui ont subi ces revers. Par exemple, il ressort du tableau 4.4 A que des 36.6 % des exploitants de fermes de recensement dans tout le Canada qui ont déclaré des revenus agricoles nuls ou des pertes de revenu, environ 50 % avaient un revenu total inférieur à $3,000 (ce qui signifie que le revenu hors ferme était probablement faible) et qu'un tiers de ceux-ci avaient réalisé des ventes de produits agricoles de plus de $10,000. Étant donné que les exploitants dont les ventes ont dépassé $10,000 dépendent en général plus de leur production agricole que ceux ayant réalisé de faibles ventes, il se peut que les 4.1 %, ou les 15,000 exploitants dont le revenu provenant de ventes est supérieur à $10,000, mais dont le revenu total n'atteint pas $3,000 et dont le revenu agricole est nul ou équivaut à des pertes (voir le tableau 4.4 A) représentent malgré tout cette catégorie d'exploitants qui souffrent réellement du faible rendement agricole. Toutefois, le

TABLEAU 4.4 A. Répartition en pourcentage des exploitants de fermes de recensement ayant des revenus agricoles nuls ou subissant des pertes, selon la catégorie économique de la ferme et le revenu total, Canada, 1971

Revenu	Total	Catégorie économique de la ferme			
		Moins de $2,500	$2,500-4,999	$5,000-9,999	$10,000 et plus
	pourcentage				
Total	**36.6**	**15.9**	**6.2**	**6.4**	**8.0**
Moins de $3,000	16.8	6.0	3.1	3.5	4.1
$ 3,000-$5,999	9.0	4.5	1.7	1.3	1.5
6,000- 9,999	7.0	3.8	1.0	1.1	1.1
10,000 et plus	3.8	1.6	0.4	0.5	1.3

fait que 1.3 % des exploitants de fermes de recensement, dont les ventes ont dépassé $10,000 et dont le revenu total dépasse $10,000, déclarent des revenus agricoles nuls ou des pertes de revenus d'exploitation (tableau 4.4 A) laisse supposer que certaines grandes exploitations servent à amortir des investissements et, éventuellement, fournissent une échappatoire aux impôts.

TABLEAU 4.4 B. Rapport entre les exploitants du tableau 4.4 A (c'est-à-dire ceux dont le revenu agricole est nul ou équivaut à des pertes) et tous les exploitants de chaque catégorie économique selon la classe de revenu total

(C'est-à-dire qui ont des revenus agricoles positifs et des revenus nuls ou des pertes)

Revenu	Total	Catégorie économique de la ferme			
		Moins de $2,500	$2,500-4,999	$5,000-9,999	$10,000 et plus
	pourcentage				
Total	36.6	54.6	35.8	28.3	25.8
Moins de $3,000	40.5	47.2	37.8	33.3	40.6
$ 3,000-$5,999	30.4	56.3	32.0	20.3	15.2
6,000- 9,999	40.0	65.5	41.7	28.2	20.8
10,000 et plus	33.0	61.6	28.6	27.8	22.8

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

Afin d'étudier plus en profondeur cette éventualité, on a établi un classement recoupé de certaines caractéristiques agricoles avec deux facteurs associés à un revenu total plus élevé, soit une occupation non agricole pendant la semaine de recensement et le niveau de scolarité de l'exploitant. Les résultats présentés dans le tableau 4.5 sont très instructifs à cet égard. La partie A contient une comparaison de deux sous-groupes d'exploitants agricoles: qui ont déclaré des occupations agricoles au cours de la semaine de recensement et qui ont déclaré des occupations non agricoles. On remarquera que chez les exploitants des deux groupes, un niveau de scolarité élevé est associé à un faible revenu agricole (colonne 2) et un revenu hors ferme plus élevé (colonne 3), mais de façon plus marquée chez le premier groupe, naturellement. Il ressort de cette étude que le revenu net d'un emploi agricole baisse alors que (i) l'importance de la ferme demeure relativement constante dans le premier groupe mais augmente dans le deuxième, (ii) les ventes de produits agricoles augmentent dans les deux groupes, et (iii) la valeur en capital des fermes augmente dans les deux groupes.

TABLEAU 4.5. Certaines caractéristiques de fermes de recensement et d'exploitants agricoles, selon le niveau de scolarité de l'exploitant, Canada et provinces, 1971

Item	Nombre	Caractéristiques des exploitants			Caractéristiques des fermes		
		Revenu moyen provenant d'exploitation agricole	Revenu moyen hors ferme	Revenu total moyen	Superficie moyenne	Ventes moyennes de produits agricoles	Valeur moyenne du capital
	1	2	3	4	5	6	7
	Exploitants avec occupation hors ferme						
		dollars			acres	dollars	
Partie A							
Niveau de scolarité:							
9e - 11e année	29,867	102	6,203	6,305	290	5,700	47,700
12e et 13e années	11,255	- 168	7,282	7,114	319	8,620	59,300
Cours universitaire inachevé	3,295	- 215	8,328	8,113	297	6,840	61,600
Diplôme universitaire	3,225	- 972	15,127	14,155	304	12,750	89,000
	Exploitants avec occupation agricole seulement						
		dollars			acres	dollars	
Niveau de scolarité:							
9e - 11e année	64,050	2,481	2,038	4,519	687	14,950	85,900
12e et 13e années	17,240	2,474	2,396	4,870	730	18,920	106,800
Cours universitaire inachevé	5,585	2,131	2,410	4,541	791	21,180	113,100
Diplôme universitaire	1,455	1,578	3,928	5,506	824	30,090	142,600
	Exploitants diplômés universitaires avec occupation hors ferme						
		dollars			acres	dollars	
Partie B							
Canada	3,225	- 972	15,127	14,155	304	12,750	89,000
Terre-Neuve	5	- 1,657	14,593	12,935	9	9,270	54,200
Île-du-Prince-Édouard	35	- 780	10,709	9,930	107	4,330	37,100
Nouvelle-Écosse	60	70	16,859	16,928	298	4,070	87,500
Nouveau-Brunswick	50	- 511	9,669	9,156	182	3,760	31,900
Québec	285	- 565	13,753	13,187	259	36,410	91,000
Ontario	1,270	- 870	17,169	16,299	154	14,330	102,000
Manitoba	200	- 1,105	13,103	11,998	433	7,620	52,500
Saskatchewan	345	- 795	11,723	10,931	588	7,470	64,900
Alberta	520	- 1,557	15,115	13,558	572	9,980	89,400
Colombie-Britannique	455	- 1,110	14,444	13,334	211	5,410	95,600

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

Le comportement du deuxième sous-groupe est particulièrement intéressant. En général, ces exploitants déclarent l'exploitation agricole comme étant leur occupation durant la semaine de recensement; ils possèdent des fermes de superficie relativement importante, un chiffre de vente élevé et un bon capital. Cependant, malgré leur niveau de scolarité plus élevé et leurs revenus hors ferme plus importants, ils déclarent des revenus agricoles moindres. Bien que l'emploi de moyennes essentiellement agrégatives nuisent à l'évaluation de la nature exacte des relations de ces facteurs, il semble toutefois raisonnable d'avancer ce qui suit:

a) ceux qui détiennent un niveau d'instruction plus élevé et bénéficient surtout d'emplois hors ferme ne sont pas particulièrement de bons gestionnaires

agricoles (ce qui se traduit par des revenus nets bas), alors que ceux qui ont un niveau d'instruction plus élevé et qui exercent des fonctions essentiellement agricoles ont tendance à se lancer dans des élevages coûteux, à investir dans de l'outillage excessif et autres gadgets qui peuvent faire baisser sensiblement leur revenu net, ou

b) un niveau d'instruction plus élevé facilite l'utilisation de l'exploitation comme amortissement d'investissement, du fait que cela aide à accroître ses connaissances en transactions financières, ou

c) un niveau d'instruction plus élevé est associé à l'utilisation de l'exploitation comme prétexte d'exemption fiscale étant donné que cette instruction permet l'accès à des emplois hors ferme, donc à des revenus hors ferme qui: (i) seront soumis à un taux d'imposition moindre lorsqu'il y a simultanément déclaration de perte de revenu agricole ou, (ii) à la rigueur, ne seront pas plus imposés advenant le réinvestissement du revenu agricole déclaré dans l'exploitation (ce qui équivaut à un revenu agricole nul).

Il faut admettre qu'aucune des trois propositions ci-haut n'est suffisamment fondée. Il est en effet impossible d'en évaluer la portée en raison de la nature des données dont nous disposons. Il demeure toutefois inconcevable, du moins aux yeux de l'auteur, que dans tout le Canada et dans chaque province, il y ait eu systématiquement des pertes de revenu (comme l'indique le tableau 4.5, partie B) chez les exploitants agricoles qui (i) détiennent des diplômes universitaires, (ii) sont en général jeunes, (iii) sont, dans la majorité des cas, à la tête de vastes exploitations, (iv) déclarent des ventes variant entre $4,000 et $36,000 et (v) possèdent un capital agricole évalué entre $32,000 et $102,000 par exploitant.

Tout ceci pour conclure qu'il est extrêmement difficile de déterminer le type d'exploitant touché par un revenu nul ou des pertes de revenu ainsi que les raisons de cette situation et l'importance de ses répercussions sur la population agricole du Canada. La meilleure façon d'aborder le problème serait éventuellement de comparer les caractéristiques de ceux dont les revenus provenant de toutes sources sont nuls ou négatifs, aux revenus de ceux qui déclarent un revenu total positif. Cette méthode permettrait tout au moins de faire ressortir ceux qui ne peuvent s'appuyer sur un revenu d'emploi hors ferme pour éponger leurs pertes réelles d'exploitation agricole. À cette fin, il faut se reporter au tableau 4.6 et examiner les caractéristiques des exploitants et celles de leurs fermes, pour les quatre catégories de revenu déterminées, pour le Canada et une province représentative de chaque région.

Selon la colonne 1 du tableau 4.6, 27,000 exploitants de fermes de recensement ont subi des pertes de revenu total ou ont eu un revenu total nul, soit une perte moyenne de – $2,685 par exploitation agricole, soit une perte moyenne de revenu d'emploi hors ferme de – $72 (y compris les pertes de revenu d'un emploi autonome hors ferme), et comptent fortement sur les paiements de transfert du gouvernement comme source de revenu. Les différences relevées entre les quatre catégories sont très révélatrices en ce qu'elles indiquent que les

TABLEAU 4.6. Exploitants de fermes de recensement selon le revenu total, les valeurs moyennes de certaines caractéristiques de l'exploitant et de l'exploitation, Canada, Nouvelle-Écosse, Ontario et Saskatchewan, 1971

Item		Revenu total			
		Nul ou perte	$ 1-1,999	$2,000-9,999	$10,000 et plus
		1	2	3	4
		Canada			
Nombre	000's	26.5	78.4	221.3	40.9
Revenu agricole moyen	$	- 2,685	401	1,889	5,850
Revenu moyen d'emploi hors ferme	$	- 72	308	2,288	9,789
Principale source de revenu:					
Exploitation agricole	%	0.4	51.5	49.7	34.5
Traitements et salaires	%	29.3	19.6	43.0	60.9
Paiements de transfert du gouvernement	%	47.0	22.8	2.9	0.2
Autres revenus de placement	%	10.3	5.6	3.9	3.7
Moyenne d'âge en années		47	52	48	46
Nombre moyen d'années d'études		8.8	7.8	8.3	9.4
Nombre moyen de jours d'emploi hors ferme		23	24	64	76
Montant moyen des ventes	$	14,350	7,570	10,510	21,980
Valeur moyenne en capital	$	86,400	52,900	61,600	10,300
Montant moyen des dépenses	$	5,380	2,810	3,960	8,390
Valeur moyenne de l'outillage	$	14,800	8,800	10,000	15,100
Superficie moyenne en acres		662	433	428	594
Superficie moyenne des terres améliorées en acres		456	282	272	347
Pourcentage de propriétaires	%	58.4	70.0	69.9	65.6
Pourcentage de non-résidents	%	11.3	10.8	19.6	13.8
Nombre moyen de têtes de bétail		46	30	34	52
Type de ferme:					
Produits laitiers	%	3.4	17.2	67.9	11.5
Bovins, porcs, ovins	%	8.1	22.2	58.9	10.9
Volaille	%	6.2	15.3	64.1	14.4
Blé	%	10.9	26.8	54.9	7.4
Autres grandes cultures	%	8.3	21.8	57.7	12.3
Fruits et légumes	%	4.0	15.0	64.4	16.6

TABLEAU 4.6. Exploitants de fermes de recensement selon le revenu total, les valeurs moyennes de certaines caractéristiques de l'exploitant et de l'exploitation, Canada, Nouvelle-Écosse, Ontario et Saskatchewan, 1971 – suite

Item		Revenu total			
		Nul ou perte	$ 1-1,999	$2,000-9,999	$10,000 et plus
		5	6	7	8
		Nouvelle-Écosse			
Nombre	000's	0.2	1.4	4.0	0.4
Revenu agricole moyen	$	– 3,191	299	1,021	3,897
Revenu moyen d'emploi hors ferme	$	– 139	412	2,754	11,340
Principale source de revenu:					
Exploitation agricole	%	0.0	36.1	25.7	24.4
Traitements et salaires	%	28.6	31.8	64.9	70.9
Paiements de transfert du gouvernement	%	34.3	28.2	5.9	0.0
Autres revenus de placement	%	8.6	3.9	3.0	4.7
Moyenne d'âge en années		49	57	51	48
Nombre moyen d'années d'études		9.3	8.1	8.8	10.4
Nombre moyen de jours d'emploi hors ferme		14	31	91	80
Montant moyen des ventes	$	10,430	4,100	8,560	3,028
Valeur moyenne en capital	$	43,700	24,300	33,000	77,000
Montant moyen des dépenses	$	6,400	2,550	4,590	16,950
Valeur moyenne de l'outillage	$	7,400	4,200	6,400	13,500
Superficie moyenne en acres		234	208	218	295
Superficie moyenne des terres améliorées en acres		93	53	61	112
Pourcentage de propriétaires	%	69.4	83.5	80.0	74.4
Pourcentage de non-résidents	%	8.6	2.5	3.0	5.8
Nombre moyen de têtes de bétail		23	16	22	32
Type de ferme:					
Produits laitiers	%	2.7	20.8	67.2	9.7
Bovins, porcs, ovins	%	3.4	24.6	66.2	5.9
Volaille	%	3.7	13.0	68.5	14.8
Blé	%	–	–	–	–
Autres grandes cultures	%	2.6	26.3	65.8	6.6
Fruits et légumes	%	3.4	23.7	64.4	8.5

TABLEAU 4.6. Exploitants de fermes de recensement selon le revenu total, les valeurs moyennes de certaines caractéristiques de l'exploitant et de l'exploitation, Canada, Nouvelle-Écosse, Ontario et Saskatchewan, 1971 – suite

Item		Revenu total			
		Nul ou perte	$ 1 - 1,999	$2,000 - 9,999	$10,000 et plus
		9	10	11	12
		Ontario			
Nombre	000's	0.7	16.1	58.4	14.7
Revenu agricole moyen	$	– 3,338	277	1,628	5,571
Revenu moyen d'emploi hors ferme	$	– 29	361	2,864	10,629
Principale source de revenu:					
Exploitation agricole	%	0.4	44.5	42.5	31.7
Traitements et salaires	%	29.1	21.1	49.3	63.1
Paiements de transfert du gouvernement	%	45.3	26.2	2.3	0.1
Autres revenus de placement	%	12.8	7.7	5.4	4.5
Moyenne d'âge en années		47	54	49	47
Nombre moyen d'années d'études		9.1	8.3	8.8	9.8
Nombre moyen de jours d'emploi hors ferme		30	31	84	92
Montant moyen des ventes	$	21,115	9,890	13,270	23,800
Valeur moyenne en capital	$	89,800	57,500	68,600	104,500
Montant moyen des dépenses	$	8,630	4,200	5,310	10,430
Valeur moyenne de l'outillage	$	12,100	7,400	8,700	12,600
Superficie moyenne en acres		204	171	164	175
Superficie moyenne des terres améliorées en acres		149	109	109	129
Pourcentage de propriétaires	%	67.0	77.1	74.3	71.7
Pourcentage de non-résidents	%	5.2	4.6	5.8	9.1
Nombre moyen de têtes de bétail		45	32	31	32
Type de ferme:					
Produits laitiers	%	4.2	17.0	63.6	15.1
Bovins, porcs, ovins	%	7.4	20.0	61.0	11.6
Volaille	%	8.5	13.1	60.9	17.7
Blé	%	5.8	11.7	60.8	21.7
Autres grandes cultures	%	6.6	12.8	58.4	22.1
Fruits et légumes	%	3.2	13.6	64.1	19.2

TABLEAU 4.6. Exploitants de fermes de recensement selon le revenu total, les valeurs moyennes de certaines caractéristiques de l'exploitant et de l'exploitation, Canada, Nouvelle-Écosse, Ontario et Saskatchewan, 1971 – fin

Item		Revenu total			
		Nul ou perte	$ 1 - 1,999	$2,000 - 9,999	$10,000 et plus
		13	14	15	16
		Saskatchewan			
Nombre	000's	8.0	20.0	43.0	6.3
Revenu agricole moyen	$	– 2,154	521	2,422	7,038
Revenu moyen d'emploi hors ferme	$	– 77	220	1,553	7,570
Principale source de revenu:					
Exploitation agricole	%	0.4	59.9	63.2	45.2
Traitements et salaires	%	28.5	15.0	30.0	50.7
Paiements de transfert du gouvernement	%	50.0	19.3	2.2	0.4
Autres revenus de placement	%	11.5	5.3	4.2	3.0
Moyenne d'âge en années		47	51	49	46
Nombre moyen d'années d'études		8.8	8.0	8.7	9.4
Nombre moyen de jours d'emploi hors ferme		16	18	41	46
Montant moyen des ventes	$	10,070	6,620	9,110	17,500
Valeur moyenne en capital	$	83,900	7,700	70,700	107,600
Montant moyen des dépenses	$	3,170	2,000	2,560	4,900
Valeur moyenne de l'outillage	$	16,500	10,800	13,100	20,100
Superficie moyenne en acres		950	672	846	1,228
Superficie moyenne des terres améliorées en acres		714	497	603	851
Pourcentage de propriétaires	%	49.3	56.8	53.8	47.4
Pourcentage de non-résidents	%	19.3	22.4	25.8	27.1
Nombre moyen de têtes de bétail		41	27	33	56
Type de ferme:					
Produits laitiers	%	5.3	17.6	54.7	27.1
Bovins, porcs, ovins	%	10.2	24.6	55.1	22.3
Volaille	%	2.1	20.8	62.5	10.1
Blé	%	11.1	26.8	55.4	16.7
Autres grandes cultures	%	9.8	24.6	56.6	6.6
Fruits et légumes	%	–	–	–	9.0

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

exploitants qui ont déclaré des pertes de revenu agricole et des revenus agricoles nuls: (i) exploitent des fermes relativement importantes, (ii) comptent généralement plus sur leur exploitation agricole comme source de revenu (comme le démontre le nombre moindre de jours passés à un emploi hors ferme) et (iii) appartiennent à la catégorie d'âge moyen. En effet, en ce qui a trait à leur potentiel et à celui de leurs fermes (par exemple, l'âge, l'instruction, la valeur en capital de la ferme), seuls les exploitants de la catégorie des $10,000 et plus les surpassent. Cette observation s'applique également aux trois provinces observées.

Si nous avions fourni des données pour toutes les provinces, nous aurions remarqué que la majorité des 27,000 exploitants touchés par un revenu d'emploi nul ou une perte de revenu se retrouve majoritairement dans les provinces des Prairies où la faible récolte de blé en 1970 a provoqué une baisse inhabituelle du revenu. Dans ce cas particulier, le faible revenu doit vraisemblablement être associé à la catégorie d'exploitation plutôt qu'à une tentative d'évasion fiscale.

En résumé, on peut répartir en cinq grands groupes, d'après une typologie selon le revenu, les 36.6 % de tous les exploitants des fermes de recensement du Canada qui ont déclaré des revenus agricoles nuls ou des pertes de revenu agricole. Ce sont:

Groupe	Pourcentage	Caractéristiques
1	3.6	appartiennent à la catégorie des "retraités" (plus de 65 ans), retirent un revenu total inférieur à $2,000, exploitent de petites fermes (ventes inférieures à $5,000) et déclarent les paiements de transfert comme principale source de revenu,
2	3.7	en général, des exploitants de fermes de la région des Prairies, retirant peu ou pas de revenu d'un emploi hors ferme, dont le revenu total n'atteint pas $2,000 et qui considèrent les paiements de transfert comme principale source de revenu,
3	3.7	principalement, des exploitants de fermes de la région des Prairies ayant un revenu d'un emploi hors ferme peu élevé, un revenu total inférieur à $2,000 et qui comptent leurs traitements et salaires ou d'autres revenus de placements comme principale source de revenu,
4	5.4	autres exploitants dont le revenu provenant de toutes sources n'atteint pas $2,000 et pour qui l'exploitation agricole fournit la majeure partie de leurs ressources économiques,
5	20.0	exploitants dont le revenu total s'élève à plus de $3,000: 10.6 % avec revenu de plus de $6,000; 3.8 % avec revenu de plus de $10,000; dont la moitié environ détient un emploi hors ferme et a suivi des cours universitaires,
Total	36.6	exploitants qui ont déclaré un revenu agricole nul ou des pertes de revenu agricole.

Le "revenu nul ou la perte de revenu" d'une exploitation agricole touche probablement les membres des groupes 1, 2 et 3 (environ un tiers de tous les exploitants qui ont déclaré des revenus nuls ou des pertes de revenu). Il se pourrait que certains, sinon tous les membres du groupe 4, puissent être intégrés aux groupes 1, 2 et 3. Quant à ceux du groupe 5, le bien-fondé de déclarations de revenu nul ou de perte de revenu décroît. Somme toute, la question demeure empiriquement "posée" et mérite certainement d'être étudiée plus en profondeur.

Il apparaît clairement qu'il n'y a pour ainsi dire pas de solution au problème que posent les déclarations de revenu nul ou de pertes de revenu, à moins d'envisager d'exclure de l'échantillon et de l'évaluation de la typologie selon le revenu, les exploitants suspects de déclarations douteuses. Il faudrait alors posséder des données beaucoup plus détaillées que celles dont on dispose. Tout ce qu'il est possible de retenir de cette constatation est que le revenu d'emploi hors ferme sera en quelque sorte sur-représenté dans les statistiques du revenu en raison de la sous-déclaration du revenu agricole, et que cette situation portera éventuellement atteinte à la pertinence théorique et à l'évaluation empirique de la typologie selon le revenu.

4.6. Projet de typologie

Les chapitres 2 et 3 ainsi que les sections 4.1 - 4.4 contiennent de nombreuses indications au sujet des facteurs individuels associés aux différents niveaux de revenus. Bien que chacun de ces facteurs mérite d'être étudié en particulier, il est également évident que la majorité peut être classée en grandes catégories.

Aux fins de la formulation d'une typologie selon le revenu, on distingue cinq principaux éléments influant sur le revenu agricole ou le conditionnant. Il s'agit (i) du facteur **potentiel humain** qui contribue à une plus forte productivité, qu'il s'agisse d'un emploi agricole autonome ou d'un emploi hors ferme (par exemple, le niveau d'instruction), (ii) de la **taille** de l'exploitation (par exemple, la valeur du capital agricole, la superficie, la valeur des machines), (iii) des **possibilités** d'avoir un emploi hors ferme (par exemple, la disponibilité d'emplois hors ferme pour suppléer aux faibles revenus agricoles), (iv) **du niveau des revenus dans la région** (par exemple, la prospérité économique régionale influant sur le niveau des prix des produits agricoles, sur le niveau des salaires offerts pour un emploi hors ferme et sur la croissance économique locale), (v) des risques que comportent les activités autonomes (par exemple, les risques de pertes extrinsèques qui ont tendance à toucher plus souvent certaines catégories d'exploitations que d'autres, en raison des variations atmosphériques, des fluctuations dans la demande, etc.).

D'une façon ou d'une autre, ces influences sont bien connues en économique. De plus, les facteurs-risque, productivité et importance de l'exploitation ont déjà été analysés au niveau de l'entreprise et sur une base agrégative avec

le recensement de l'agriculture et les données des séries annuelles (voir le *Canadian Journal of Agricultural Economics*); les possibilités d'emploi hors ferme ont déjà fait l'objet d'une analyse (voir Bollman, 1973, MacMillan et autres, 1974); les économistes spécialisés en agriculture parlent depuis des années de l'existence d'économies d'échelle et de la difficulté à définir et à mesurer les facteurs de risque et d'incertitude. Toutefois, on ne connaît pas la relation empirique entre les revenus et la combinaison de ces influences (aussi sommairement évaluées

TABLEAU 4.7. Typologie[1] des exploitants agricoles selon leur revenu

Item	Exploitants d'âge de pleine activité			
	Faible potentiel pour un emploi hors ferme			
	Rares possibilités d'emploi hors ferme		Nombreuses possibilités d'emploi hors ferme	
	Faible niveau de revenu dans la région	Haut niveau de revenu dans la région	Faible niveau de revenu dans la région	Haut niveau de revenu dans la région
	type			
Petite exploitation agricole:				
Exploitation comportant de faibles risques	I	I	II	III
Exploitation à risques élevés	I	I	II	III
Exploitation agricole de grande envergure:				
Exploitation comportant de faibles risques	IV	V	V	VI
Exploitation à risques élevés	III	IV	IV	V

Item	Exploitants d'âge de pleine activité				Exploitants à l'âge de la retraite
	Fort potentiel pour un emploi hors ferme				
	Rares possibilités d'emploi hors ferme		Nombreuses possibilités d'emploi hors ferme		
	Faible niveau de revenu dans la région	Haut niveau de revenu dans la région	Faible niveau de revenu dans la région	Haut niveau de revenu dans la région	
	type				
Petite exploitation agricole:					
Exploitation comportant de faibles risques	IV	V	VI	VII	III
Exploitation à risques élevés	IV	V	VI	VII	III
Exploitation agricole de grande envergure:					
Exploitation comportant de faibles risques	V	VI	VI	VII	2
Exploitation à risques élevés	V	VI	VI	VII	2

[1] Types I = très faible; II = faible; III = de faible à moyen; IV = moyen; V = de moyen à élevé; VI = élevé; VII = très élevé.

[2] Non évalué, le nombre d'agriculteurs à l'âge de la retraite à la tête d'exploitations agricoles de grande envergure étant considéré négligeable.

soient-elles) dans le contexte de l'exploitation agricole canadienne. En tenant compte de ce qui précède, nous proposons la typologie présentée au tableau 4.7 comme un instrument (i) pour saisir les interactions des cinq influences présumées et (ii) pour décrire les "niveaux de revenu" que l'on suppose associés à différentes combinaisons d'influences.

Une précédente analyse démontrant qu'un nombre appréciable d'exploitants agricoles au Canada peut être classé dans la catégorie "exploitants retraités" (avec paiements de transfert comme principale source de revenu), ce groupe est représenté comme une catégorie complètement indépendante des cinq influences en question. Les classes sont cataloguées ou stratifiées selon des types de revenu assez larges. Il est évident que la stratification est relative puisqu'il n'y a aucune raison particulière pour fixer les limites du type I ou du type VII, telles qu'elles apparaissent au tableau.

Il est évident que la base rationnelle qui a servi à la classification des exploitants en **type I** (revenu le plus bas) par rapport au **type VII** (revenu le plus élevé) n'est pas conforme à un schéma précis de facteurs déterminant le revenu. Nous commençons plutôt par donner un profil des caractéristiques de fermes et d'exploitants agricoles que l'on sait être associées avec un faible revenu, puis nous poursuivons avec des types de revenu plus élevé avec "amélioration" du profil des caractéristiques. Les éléments que l'on suppose avoir un effet positif sur les revenus sont classés en ordre croissant dans la typologie, de droite à gauche dans les titres des colonnes et de haut en bas. Ainsi, le mouvement de croissance des types de revenu suit-il habituellement une ligne en diagonale de gauche à droite. Cette observation se vérifie dans le tableau 4.7, sauf que le mouvement en diagonale de la gauche à la droite ne s'accompagne pas toujours d'un type de revenu plus élevé.

Éventuellement, la meilleure façon d'étudier en profondeur les raisons fondamentales des divergences relevées dans le tableau 4.7 serait d'expliquer brièvement chaque type.

1. Les exploitants de fermes de petite taille (ce qui implique un faible revenu net d'un emploi agricole autonome) avec un faible potentiel humain pour ce qui est du travail hors ferme (ce qui implique de bas salaires pour un emploi hors ferme) et de rares possibilités d'emploi hors ferme (ce qui implique un nombre limité d'emplois hors ferme disponibles), forment le groupe d'exploitants avec le plus faible revenu – type **I**. Le type I a été attribué à quatre cases pour les raisons suivantes: (i) avec un faible potentiel humain et peu de possibilités d'emploi hors ferme, il y a peu de raisons de s'attendre à ce que le niveau des revenus dans la région ait une forte incidence sur les apports hors ferme au revenu total de l'exploitant, (ii) dans le cas d'une entreprise agricole de petite taille, il n'y a pas lieu de s'attendre à ce que le niveau des revenus dans la région joue un rôle important dans le revenu agricole atteint, et (iii) il n'y a pas lieu de croire qu'une exploitation de petite taille prenne des risques importants qui pourraient se traduire soit par des profits substantiels et soudains, soit par de lourdes pertes.

2. À l'opposé de ce qui se passe dans le cas du type I, les exploitants du type **II** ont la possibilité de compenser par des revenus d'un emploi hors ferme la modicité de leurs revenus due à la petite taille de leur exploitation. Toutefois, ces revenus provenant d'un emploi hors ferme seront relativement peu élevés étant donné le faible potentiel de ces exploitants (ce qui entraîne des taux de salaire peu élevés) et du fait qu'ils résident dans des régions où le niveau de revenu est peu élevé (ce qui se traduit encore ici par des taux de salaire peu élevés).

3. Tout comme dans le cas des exploitants de type II, les exploitants de type **III** possèdent des exploitations de petite taille, mais leurs revenus ont tendance à être sensiblement plus élevés puisque les traitements et salaires en vigueur dans la région où ils résident sont d'un niveau plus élevé. Le type III s'applique également à des propriétaires d'exploitations agricoles de grande taille, dont le potentiel humain est faible et les possibilités rares, qui résident dans des régions à niveau de revenu peu élevé et dont le type d'exploitation comporte des risques élevés. On suppose que cette catégorie ne comprendra qu'un petit nombre d'exploitants de fermes sujettes à des pertes épiphénoménales (par exemple, les producteurs de blé), avec faible potentiel, ce qui implique éventuellement un manque d'aptitudes à la gestion. La catégorie des retraités est également classée type III de par une prédécente analyse qui indiquait que le revenu de ces exploitants atteint un niveau analogue au revenu total des exploitants de type III en âge de pleine activité. On doit toutefois constater que le revenu de la catégorie des retraités est probablement suffisant en raison de leurs charges et responsabilités moins nombreuses.

4. Le **type IV** s'applique aux exploitants qui possèdent un fort potentiel pour ce qui est du travail hors ferme. En dépit du fait qu'ils résident dans des régions offrant peu de possibilités d'emploi et où le niveau des revenus est bas, on présume qu'ils recherchent des emplois hors ferme à plein temps et qu'ils les obtiennent en raison de leur compétence. Dans ce cas particulier, le type IV s'applique aux exploitations de petite taille quel que soit le facteur "risques", puisque l'exploitation de la ferme jouera un rôle minime dans le revenu de ces exploitants. Le type IV s'applique également aux exploitants de fermes de grande taille appartenant (i) à la catégorie "faibles risques" et faible niveau de revenu dans la région, (ii) à la catégorie "risques élevés" et haut niveau de revenu dans la région et (iii) à la catégorie "risques élevés" et nombreuses possibilités d'emploi hors ferme avec faible niveau de revenu dans la région. En d'autres mots, les exploitants de toutes ces catégories bénéficient d'un élément positif supplémentaire en matière de revenu comparativement à ceux du type III.

5. Le **type V** s'applique aux exploitations de petite taille où l'exploitation a un fort potentiel en ce qui a trait à un emploi hors ferme, et qui sont situées dans des régions à niveau de revenu élevé. Dans ce cas, nous présumons également que ces exploitants retireront un meilleur salaire d'un emploi hors ferme que leurs homologues résidant dans des régions à faible niveau de revenu et que le facteur "risques" de l'exploitation n'est pas important dans ce contexte étant donné que l'emploi hors ferme constitue probablement la principale source de revenu pour les agriculteurs de cette catégorie. Le type V s'applique également aux propriétaires d'exploitations de grande taille avec faible potentiel humain, car on

présume que dans ce cas, les revenus agricoles sont élevés et conditionnés par le haut niveau des revenus dans la région. Bien que le type V soit attribué à trois cases avec des caractéristiques différentes, il demeure que ces trois subdivisions possèdent en commun, à l'encontre du type IV, un faible élément positif en matière de revenu. Toutefois, en ce qui a trait aux exploitants possédant un potentiel humain élevé, l'attribution du type V aux exploitants de fermes comportant de faibles risques et des risques élevés (sans tenir compte de la taille de l'exploitation) est fondée sur l'hypothèse que cette catégorie d'agriculteurs a plus de chance de réussir, quels que soient les risques; en d'autres mots, leur potentiel plus élevé leur permettra sans doute de mieux gérer. Il est évident que certains d'entre eux évalueront mal certaines situations, etc., et connaîtront des difficultés; c'est pourquoi nous leur attribuons le type V, indépendamment de l'importance du "risque", plutôt que d'attribuer un type de revenu plus élevé aux exploitants de la catégorie "à risques élevés".

6. La différence de degré entre les types VI et VII pour les exploitations de petite taille est due à l'incidence sur le niveau des salaires et traitements du niveau général des revenus dans la région. Ici encore, on s'attend à ce que le degré d'importance des risques joue un rôle minime dans le revenu total des propriétaires d'exploitations de petite taille. La différence entre les exploitants de types VI et VII de fermes de grande taille provient ici encore des niveaux de revenu dans la région. Le facteur "risques" est supposé jouer un rôle minime pour l'exploitant avec un potentiel élevé pour les mêmes raisons que celles énoncées plus haut.

On s'attend à ce que les raisons sur lesquelles se fonde l'attribution d'un certain type de revenu à certaines subdivisions de notre typologie soient contestées. Toutefois, l'orientation principale de la typologie devrait être claire. De plus, le lecteur observera que l'écart entre les types de revenu diminue au fur et à mesure que la typologie passe du potentiel faible au potentiel élevé, du fait que dans le cas d'un faible potentiel, la taille de la ferme influe plus sur le revenu réalisé. Cependant, en raison de son potentiel élevé, l'exploitant, qu'il soit propriétaire d'une exploitation de grande ou de petite taille, peut compter plus facilement sur un emploi hors ferme où le taux de rendement est moins sujet à des fluctuations. Par conséquent, si l'exploitant possède un potentiel élevé, il n'y a pas lieu de croire qu'il continuera à exploiter sa ferme alors qu'il peut gagner plus d'argent en tant que salarié. Dans le cas d'un exploitant agricole à plein temps faisant partie de la catégorie "avec potentiel élevé", on pourrait s'attendre à ce qu'il y ait presque parité entre son taux de rendement et celui d'un exploitant tirant en majeure partie ses revenus d'un salaire ou d'un traitement.

4.7. Pouvoir de classification de la typologie

Une façon d'estimer l'utilité d'une typologie est d'évaluer la correspondance entre les caractéristiques socio-économiques des exploitants de fermes de recensement classés suivant divers niveaux de revenu et les mesures empiriques des cinq influences représentées dans la typologie. Cette évaluation a déjà été

entreprise dans une certaine mesure à l'aide de classifications recoupées de répartitions de revenus ou du revenu total moyen, selon certaines caractéristiques des exploitants agricoles. Il nous reste cependant à déterminer les caractéristiques qui influent plus particulièrement sur les niveaux de revenu, si cette influence agit réciproquement comme le suggère notre typologie et de quelle façon.

L'évaluation du pouvoir de classification de notre typologie s'est faite à l'aide de l'analyse discriminante des moindres carrés. L'analyse discriminante peut servir à répondre aux questions suivantes:

a) Y a-t-il une différence "significative" entre les groupes?

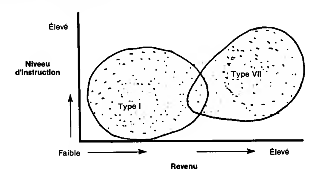
b) Si la réponse à la question a) est affirmative, quelles sont les variables qui contribuent à cette différence et dans quelle mesure y contribuent-elles?

c) Quelles entités proviennent d'un classement fautif?

Pour illustrer ce qui précède, nous allons étudier le diagramme de dispersion des exploitants, selon leur niveau d'instruction et leur revenu total, qui se trouve au graphique 4.1 ci-dessous. Les types I et VII font partie de notre typologie.

Graphique 4.1

Fonction discriminante schématisée



L'analyse discriminante cherche à mesurer quantitativement, selon un indice de distance, si les exploitants de type I sont (i) homogènes du point de vue niveau d'instruction, et (ii) très différents des exploitants de type VII du point de vue niveau d'instruction (dans cet exemple, l'instruction est l'élément choisi pour représenter le potentiel humain de l'exploitant). Il s'agit de déterminer si les deux groupes se chevauchent. Si les deux groupes étaient identiques du point de vue instruction, les deux cercles du graphique 4.1 se recouvriraient complètement. Comme on peut le constater, il y a chevauchement mais la majorité des exploitants se situent dans l'un ou l'autre groupe.

Cette technique de représentation graphique permet de quantifier le degré de chevauchement (par exemple, le niveau moyen d'instruction de chaque groupe) et de mesurer sa signification statistique lorsqu'un nombre de variables est évalué simultanément (par exemple, l'âge, l'instruction, la proximité de zones urbaines, etc.). Il est évident que dans le cas de la fonction discriminante, nous visons à obtenir une série d'indicateurs significatifs et à comprendre comment les mesures de ces indicateurs s'influencent mutuellement pour former un tout. Contrairement à l'analyse factorielle typique, les substituts de nos cinq principales influences sont ici clairement définis, et à l'inverse de l'analyse à une seule variable, la relation entre les variables est prise en compte. En plus de permettre une évaluation de l'hypothèse selon laquelle les conditions socio-économiques entre les divers types de revenu seraient différentes, cette technique constitue un moyen pratique pour identifier les exploitants atypiques de leur groupe de revenu.

L'analyse discriminante a comme principal avantage d'accroître la différence moyenne entre deux séries d'observations. La fonction résultante rend plus sensible la différence entre deux ou plusieurs groupes quant aux indicateurs qu'elle contient. On ne peut définir aucune règle formelle pour rechercher les grappes puisqu'une grappe n'est pas un groupe bien défini. Le seul critère possible est d'exagérer la distance entre les valeurs des caractéristiques de chaque groupe (D^2 ou distance de Mahalanobis) tout en conservant un rapport **F** adéquat[5].

Dans notre application de l'analyse discriminante, nous avons représenté chacune des cinq influences propres à notre typologie par certaines variables provenant des données du recensement de 1971. Par exemple, les variables disponibles dont on pouvait se servir pour représenter les cinq influences comprenaient:

Influence	**Mesures empiriques**
potentiel humain	âge, origine ethnique, sexe, instruction
taille de l'exploitation	ventes, valeur en capital, valeur de l'outillage, superficie, nombre de têtes de bétail et de volaille, montant des dépenses
possibilités d'emploi hors ferme	proximité du marché du travail non agricole, journées de travail hors ferme, revenu d'emploi hors ferme
niveau de revenu dans la région	différences régionales quant aux niveaux de revenu des familles et aux niveaux de paiements de transfert
risques de l'exploitation agricole	type de ferme, utilisation d'engrais, location de terres.

Voir note(s) à la page 178.

Dans certains cas, la relation entre les mesures empiriques et les cinq influences est relativement simple. Le niveau d'instruction ou le nombre d'années d'études est un substitut bien connu du potentiel humain. S'il y a contestation au sujet de l'emploi de cette variable, c'est en général à propos de l'élément mesure: tient-elle compte de la formation professionnelle, de la qualité de la formation scolaire ou des aptitudes individuelles? En d'autres cas, la relation entre les indices et les influences n'est pas évidente, voire même vague. Par exemple, le facteur "risques" constitue une influence extrêmement difficile à représenter de façon empirique, particulièrement avec l'utilisation de données de recensement. Nous ne pourrions avancer qu'en termes très vagues, par exemple, que la culture des céréales comporte plus de risques que la production laitière ou l'élevage de volaille; ceci s'applique également aux risques associés aux frais d'achat d'engrais ou de location de terres dans le but d'augmenter la production.

La non-correspondance entre les mesures empiriques et les influences conceptuelles annihile-t-elle l'utilité d'une typologie? De toute évidence, la réponse à cette question dépend du degré de cette non-correspondance par rapport au nombre d'influences considérées. Des questions relatives à la pertinence des mesures empiriques se posent dans le cas de presque toutes les recherches sociales en cours et il n'est jamais facile de trancher. En conséquence, en ce qui a trait aux mesures empiriques proposées plus haut, il serait erroné de croire que les résultats d'un test de vérification produirait une évaluation sans équivoque de l'utilité de cette typologie. Une telle entreprise nécessiterait l'accès à un nombre nettement plus important de données que celles que contient la base agriculture-population.

La sélection de variables pour certaines fonctions discriminantes devra également se faire conformément aux critères suivants:

1. Les variables devront être choisies en fonction des sous-groupes de population étudiés. Par exemple, si ces sous-groupes sont constitués essentiellement de population masculine, on ne pourra se servir du facteur "sexe" comme discriminant de niveaux de revenu.

2. Les variables qui mesurent des influences identiques ou différentes devront être relativement indépendantes les unes des autres. Par exemple, l'âge et le niveau d'instruction des exploitants devraient représenter chacun un élément différent du potentiel humain et, aux fins de statistiques, ils devraient être indépendants l'un de l'autre.

3. Il faudra s'efforcer de réduire le nombre de variables pour en tirer une représentation empirique des influences sur le revenu qui soit le plus simple possible.

Notre application de l'analyse discriminante vise les sous-groupes d'exploitants agricoles au niveau de la division de recensement. Pour l'ensemble de l'analyse, on a déterminé trois sous-groupes par division de recensement: ceux dont le revenu total n'atteint pas $2,000 (sous-groupe à faible revenu = 105,000 exploitants répartis dans 252 divisions de recensement), ceux dont le revenu total se situe entre $2,000 et $9,999 (sous-groupe à revenu moyen = 221,000)

et ceux dont le revenu total dépasse $10,000 (sous-groupe à revenu élevé = 45,000). On a ensuite classifié les caractéristiques des fermes et de leurs exploitants pour chaque sous-groupe et pour chacune des 252 divisions de recensement. L'analyse discriminante vise à identifier les principales différences qui existent entre sous-groupes à faible revenu et sous-groupes à revenu élevé (ou F/E), sous-groupes à faible revenu et sous-groupes à revenu moyen (ou F/M) et sous-groupes à revenu moyen et sous-groupes à revenu élevé (M/E). De cette façon, chaque fonction discriminante applique les mesures empiriques à deux sous-groupes d'exploitants dans 252 divisions de recensement (soit: N = 252 x 2 = 504).

Afin de vérifier si les résultats de notre étude sont cohérents, surtout dans le cas des groupes qui nous intéressent tout particulièrement, soit F/E il est préférable d'utiliser des fonctions discriminantes portant sur deux groupes plutôt qu'une fonction portant sur trois groupes. Globalement, notre évaluation vise des caractéristiques agrégatives moyennes de sous-groupes d'exploitants pour des secteurs définis.

Nous avons complété notre méthode en groupant les 252 divisions de recensement en divisions à revenu élevé et divisions à faible revenu (revenus par personne inférieurs à $2,000 et supérieurs à $2,000), puis nous avons dressé le tableau des différences entre caractéristiques des exploitants pour chacune d'entre elles. Cette méthode, bien qu'étant d'application moins rigoureuse, permet l'évaluation d'une dimension de notre typologie qu'on ne pourrait obtenir par l'analyse des trois sous-groupes, c'est-à-dire une mesure des possibilités d'emploi hors ferme et une mesure des niveaux de revenu dans la région. Ces deux mesures ne pourraient être représentées dans les trois analyses discriminantes portant chacune sur deux sous-groupes, du fait que chacune se rapporte à une caractéristique de la division de recensement prise dans son ensemble plutôt qu'à chaque sous-groupe à l'intérieur de la division de recensement (par exemple, la proximité de la division de recensement d'une "agglomération urbaine"). Nous résumons également les résultats de corrélation tirés des analyses de régression des chapitres 3 et 5, qui influent également sur les points précités.

4.8. Résultats empiriques

Compte tenu des "critères de sélection des variables" et des "mesures empiriques" énoncés précédemment, nous avons choisi 22 variables pour effectuer notre analyse discriminante (voir le tableau 4.8). Il s'agit d'un choix quelque peu arbitraire, bien que les analyses de corrélation et de régression effectuées antérieurement nous aient guidés. (Voir les tableaux 3.8 et 3.9.) Certaines variables se recoupent, mais elles ont été choisies afin de déterminer lesquelles ont le plus de pouvoir discriminant. Avant de procéder à l'analyse, toutes les données ont été transposées en logarithmes car la plupart des variables présentaient des signes de non-linéarité[6].

Voir note(s) à la page 178.

TABLEAU 4.8. Matrice du coefficient de corrélation des variables utilisées dans l'analyse discriminante[1]

Variable		Variable								
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
(1)	Âge	1.00	- 0.47	- 0.51	- 0.24	- 0.08	- 0.06	- 0.08	- 0.32	- 0.13
(2)	Revenu agricole		1.00	0.59	0.51	0.26	0.24	0.30	0.53	0.38
(3)	Revenu d'un emploi hors ferme.			1.00	0.36	0.01	0.03	0.17	0.30	0.35
(4)	Ventes de produits agricoles				1.00	0.34	0.35	0.54	0.56	0.80
(5)	Terre améliorée (acres) . . .					1.00	0.95	0.89	0.53	0.29
(6)	Superficie de la ferme						1.00	0.87	0.50	0.28
(7)	Valeur du capital agricole . .							1.00	0.52	0.51
(8)	Valeur des machines agricoles.								1.00	0.45
(9)	Valeur des dépenses agricoles.									1.00
(10)	Nombre de bovins									
(11)	Travail hors ferme (jours) . .									
(12)	Instruction (années)									
(13)	Pourcentage de propriétaires									
(14)	Pourcentage de non-résidents.									
(15)	Pourcentage de fermes laitières.									
(16)	Pourcentage de fermes d'élevage (bovins, porcins et ovins).									
(17)	Pourcentage de fermes avicoles.									
(18)	Pourcentage de fermes à blé									
(19)	Pourcentage des autres grandes cultures.									
(20)	Pourcentage des fermes fruitières et maraîchères.									
(21)	Revenu total									

[1] Ces corrélations proviennent d'observations faites pour les sous-groupes d'exploitants ayant un revenu faible, moyen et élevé, c.-à-d., 3 x 252 divisions de recensement = 756.

TABLEAU 4.8. Matrice du coefficient de corrélation des variables utilisées dans l'analyse discriminante[1]

Variable												Variable
(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	
- 0.05	- 0.29	- 0.17	0.17	- 0.08	- 0.11	0.12	- 0.01	- 0.08	- 0.12	0.16	- 0.55	(1)
0.24	0.12	0.21	- 0.21	0.05	0.14	- 0.14	0.01	0.06	0.19	- 0.14	0.81	(2)
0.07	0.56	0.47	- 0.08	0.01	0.03	- 0.02	0.09	- 0.10	- 0.03	- 0.05	0.95	(3)
0.38	- 0.02	0.27	- 0.24	0.03	- 0.01	- 0.02	- 0.03	- 0.03	0.14	- 0.00	0.46	(4)
0.93	- 0.10	0.16	- 0.32	0.13	- 0.18	0.14	- 0.09	0.32	0.09	- 0.12	0.12	(5)
0.94	- 0.07	0.17	- 0.32	0.10	- 0.20	0.22	- 0.09	0.26	0.04	- 0.12	0.12	(6)
0.91	0.02	0.32	- 0.27	0.04	- 0.19	0.18	- 0.05	0.11	0.05	0.00	0.24	(7)
0.41	- 0.06	0.34	- 0.53	0.19	- 0.20	0.02	- 0.15	0.37	0.33	- 0.14	0.43	(8)
0.33	0.04	0.21	- 0.10	- 0.05	0.05	- 0.04	0.05	- 0.09	0.06	0.03	0.39	(9)
1.00	- 0.03	0.14	- 0.19	0.02	- 0.06	0.23	- 0.07	0.05	- 0.04	- 0.10	0.15	(10)
	1.00	0.43	0.09	- 0.12	- 0.19	0.12	0.15	- 0.21	- 0.10	0.04	0.43	(11)
		1.00	- 0.31	0.06	- 0.45	0.23	0.12	0.14	0.00	0.03	0.42	(12)
			1.00	- 0.25	0.35	- 0.10	0.17	- 0.48	- 0.31	0.13	- 0.15	(13)
				1.00	- 0.17	- 0.04	- 0.09	0.35	0.13	- 0.02	0.03	(14)
					1.00	- 0.44	- 0.08	- 0.35	- 0.35	- 0.10	0.09	(15)
						1.00	- 0.15	- 0.08	- 0.16	- 0.26	- 0.07	(16)
							1.00	- 0.12	- 0.13	0.04	0.07	(17)
								1.00	0.15	- 0.15	- 0.04	(18)
									1.00	- 0.06	0.04	(19)
										1.00	- 0.13	(20)
											1.00	(21)

[1] Ces corrélations proviennent d'observations faites pour les sous-groupes d'exploitants ayant un revenu faible, moyen et élevé, c.-à-d., 3 x 252 divisions de recensement = 756.

Un certain nombre d'équations discriminantes visaient trois objectifs. Premièrement, nous avons tenté de déterminer quelles mesures, ou combinaisons de mesures, de chacune des cinq influences avaient le plus grand pouvoir discriminant. Deuxièmement, nous avons additionné les discriminants les plus puissants, deux à deux, pour déterminer leur pouvoir discriminant relatif. Troisièmement, nous avons essayé d'en arriver à une équation globale ayant le maximum de pouvoir discriminant. En fait, il s'agit d'une méthode à "complexité progressive" qui cherche à présenter les résultats de la façon la plus claire possible.

Cette première fonction discriminante comprenait les deux variables les plus susceptibles de représenter le profil du potentiel humain, soit l'âge et l'instruction. L'instruction se mesure par le nombre d'années cumulatives de formation scolaire. L'inconvénient de cette variable est qu'elle ne tient pas compte de la formation professionnelle et ne prévoit pas d'ajustement pour les différences qualitatives de l'enseignement ou pour les aptitudes individuelles. Le facteur "âge" a de nombreux effets: si l'exploitant est âgé, il a de ce fait moins de personnes à charge et, par conséquent, une moins grande motivation à se trouver un emploi hors ferme pour augmenter ses revenus, alors que les plus jeunes ont non seulement plus d'énergie ou de personnes à charge et, partant, une plus grande motivation à augmenter leur revenu d'emploi, mais en outre n'acceptent pas que les revenus agricoles soient faibles "par nature". Les deux variables présentent l'avantage d'être presque indépendantes l'une de l'autre ($r = -0.17$, voir le tableau 4.8).

L'équation 1 ci-dessous sert à illustrer la façon dont il faut interpréter les statistiques découlant d'une analyse discriminante:

Équation	**Indices**	**Influence à l'étude**
1	$D^2 = + \mathit{log}$ Âge - log Instruction	potentiel humain

où D^2 = mesure la **distance statistique** entre deux groupes (par ex., F/E), fondée sur la différence qui existe dans les moyennes d'âge et de niveau d'instruction des exploitants; + *log* Âge = supposition (ou hypothèse); le groupe à faible revenu sera constitué d'exploitants plus âgés (+) que le groupe à revenu élevé; - *log* Éducation = supposition (ou hypothèse); les exploitants du groupe à faible revenu auront un niveau d'instruction inférieur (-) à celui des exploitants qui font partie du groupe à revenu élevé.

L'utilité de D^2 est bien relative. Supposons que dans l'équation ci-dessus $D^2 = 2.5$, et que $D^2 = 5.0$ si l'on ajoute une autre variable dans l'équation (par exemple, la superficie de l'exploitation comme mesure de taille), nous pouvons alors constater que l'addition d'une troisième variable donne presque le même pouvoir discriminant que la combinaison d'âge et d'instruction. En plus de ces différences entre les équations (comme l'indiquent les valeurs différentes que prend D^2), chacune des équations donne également la proportion des unités d'observation qui seraient classées dans le sous-groupe à faible revenu à partir de

cette fonction discriminante (variables de l'équation). En d'autres mots, l'équation nous indiquera dans quelle mesure les variables de l'équation, telles que l'âge et l'instruction, permettent de repérer "vraiment" les exploitants à faible revenu, ou s'il est bien difficile de faire des distinctions étant donné que les caractéristiques de l'âge et de l'instruction sont sensiblement les mêmes dans les deux sous-groupes.

TABLEAU 4.9. Résultats de l'analyse discriminante

Équation et groupe	Âge	Instruction	Principale source de revenu: Paiements de transfert du gouvernement	Principale source de revenu: Revenu agricole net	Principale source de revenu: Revenu d'un emploi hors ferme	D²	Taux F	Pourcentage des exploitants classés correctement: Faible	Pourcentage des exploitants classés correctement: Élevé	Pourcentage des exploitants classés correctement: Total	Pourcentage des exploitants classés correctement: Combinés
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Équation 1. . . . . F/E	0.108	- 0.029	†	†	†	3.9	248.3	32.1	43.7	37.9	
F/M	0.081	- 0.009	†	†	†	1.3	82.2	11.1	6.0	8.6	24.5
M/E	0.088	- 0.031	†	†	†	1.8	115.5	14.3	39.7	27.0	
Équation 2. . . . . F/E	0.015	- 0.001	0.048	†	†	30.5	761.4	96.4	42.6	69.5	
F/M	0.030	- 0.006	0.014	†	†	6.1	152.2	46.4	47.6	47.0	54.1
M/E	0.072	- 0.022	0.015	†	†	5.0	124.9	55.2	36.5	45.9	
Équation 3. . . . . F/E	0.014	- 0.022	0.048	- 0.009	†	37.3	774.4	98.0	87.7	92.8	
F/M	0.041	- 0.009	0.013	- 0.005	†	8.0	166.5	71.4	49.2	60.3	74.0
M/E	0.069	- 0.033	0.013	- 0.016	†	7.3	151.9	64.5	72.0	68.8	
Équation 4. . . . . F/E	0.015	- 0.013	0.049	- 0.008	- 0.032	58.7	1,215.6	100.0	100.0	100.0	
F/M	0.052	- 0.016	0.015	- 0.003	- 0.020	18.0	374.8	98.0	90.5	94.3	97.6
M/E	0.089	- 0.033	0.023	- 0.004	- 0.074	27.4	570.3	98.0	99.2	98.6	

† Indique que cette variable n'est pas comprise dans l'équation.

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

En guise de conclusion sur l'estimation empirique des signes affectant les variables de l'équation, le lecteur devrait se rappeler que le **signe +** indique toujours un indice de groupe à faible revenu plus élevé que celui d'un groupe à revenu élevé, alors que le **signe –** indique le contraire.

Vous trouverez au tableau 4.9 les résultats des trois sous-groupes de revenu étudiés deux à deux. Chaque paire (F/E, F/M, M/E) couvre 504 observations, soit 252 divisions de recensement x 2. On peut résumer les résultats de la façon suivante:

1. Les deux variables instruction et âge ont été affectées du signe prévu. Pour chacune des paires, les exploitants à faible revenu sont généralement plus âgés et moins instruits que les exploitants à revenu élevé[7]. D^2 prend respectivement les valeurs de 1.3 et de 3.9 pour les paires F/M et F/E (chacune d'entre elles étant significative, voir les colonnes 6 et 7). Mais le potentiel de différenciation de cette équation pour les groupes à faible revenu et à revenu élevé n'est pas bien élevé. Seulement 32.1 % des exploitants à faible revenu de la paire F/E ont été classés correctement et 43.7 % des exploitants à revenu élevé ont été classés comme tel (colonne 10); cela signifie que les profils d'âge et d'instruction sont similaires d'un sous-groupe à l'autre. Si nous calculons le pouvoir de classification total des sous-groupes F/E, F/M et M/E, comme l'indique la colonne 11, nous découvrons qu'en moyenne, seulement 24.5 % de tous les exploitants ont été classés correctement en fonction de l'âge et de l'instruction. Pour ce qui est des autres indices du potentiel humain comme le sexe, le groupe ethnique, etc., ils ont été écartés d'une façon systématique étant donné que la plupart des exploitants sont des hommes, et que les différences de revenu selon le groupe ethnique sont davantage imputables à l'instruction de l'exploitant, etc.

2. L'équation 2 comprend les mêmes variables que l'équation 1, plus la mesure "de la population active par rapport aux retraités", à savoir, "le pourcentage des exploitants pour qui les paiements de transfert du gouvernement sont la principale source de revenu". Selon une analyse précédente (section 4.3), il semble que cette variable indique assez bien ceux qui ont atteint l'âge de la retraite (65 ans et plus).

Étant donné les rapports qui existent entre l'âge et "les paiements de transfert du gouvernement comme principale source de revenu" (corrélation $r = 0.60$, voir le tableau 4.8), on comprend facilement que dans l'équation 2, la valeur du coefficient de l'âge soit moindre. Nous croyons que la variable "paiements de transfert du gouvernement" aide à déceler l'influence "réservée" ailleurs à la variable âge. L'utilité de la dimension retraite pour notre typologie devient évidente lorsque l'on considére (i) le bond qu'a fait D^2 de 3.9 - 30.5 pour la paire F/E, (ii) l'amélioration du pouvoir de classification global de l'équation (2) (54.1 % c. 24.5 % dans la colonne 11 du tableau 4.9), et (iii) le pouvoir de classification élevé de l'équation 2 pour le sous-groupe à faible revenu (soit 69.5 %). Il est cependant important de signaler que même si l'inclusion de cette

---

Voir note(s) à la page 178.

variable intensifie le pouvoir de classification de la fonction discriminante pour le groupe à faible revenu (voir les colonnes 9 et 10), il n'en est pas de même pour le groupe à revenu élevé. En d'autres mots, nous savons que les exploitants qui perçoivent des paiements de transfert du gouvernement sous forme de prestations de retraite ou autres ont généralement des revenus assez faibles.

3. À l'étape suivante, nous avons ajouté la mesure qui indique le mieux la taille de l'exploitation. Malheureusement, nos mesures les plus précises de la taille ne sont cependant que de bien faibles discriminants. Parmi l'ensemble des mesures qui sont indiquées au tableau 4.8 (comme la valeur en capital, les dépenses agricoles, la superficie, etc.), c'est la "moyenne des ventes des produits agricoles" qui est la meilleure; par contre, son D^2 est très faible ($D^2 = 1.0$) et son pouvoir de classification n'est que de 2.5 % pour la paire F/E. En conséquence, nous avons choisi le "revenu agricole net comme source principale", qui était la deuxième meilleure mesure de la taille, bien qu'elle couvre comme mesure aussi bien le niveau de réussite et la dépendance de l'agriculture de l'exploitation agricole.

Les effets de l'addition de cette variable sont visibles dans les colonnes 6, 10 et 11 de l'équation 3. D^2 a augmenté de 30.5 - 37.3 pour la paire F/E, et le pouvoir discriminant global a grimpé de 54.1 % - 74.0 % (colonne 11). De plus, le pouvoir de classification de la fonction discriminante a augmenté sensiblement de la même façon pour les "sommets" et les "creux" de chaque paire. Pour ce qui est du degré d'indépendance entre chacune des quatre variables de l'équation 3, le tableau 4.8 nous indique qu'il existe quelques intercorrélations de l'ordre de 0.50. Cependant, le taux F de l'équation 3 est significatif au niveau 0.05 pour toutes les paires auxquelles elle a été appliquée. Le lecteur devrait du reste être bien conscient du fait qu'il existe très peu de mesures socio-économiques vraiment indépendantes, et que des coefficients d'intercorrélation d'une valeur maximale de 0.5 sont plutôt intéressants.

4. L'équation 4 contient en outre la mesure qui présente le plus grand pouvoir discriminant quant aux possibilités de trouver un travail hors ferme, à savoir, "le revenu d'un emploi hors ferme comme source principale". Il ne s'agit évidemment que d'une mesure partielle des possibilités, en ce sens qu'elle ne tient compte que du rôle du revenu provenant d'un emploi et non pas du rapport entre revenu espéré et revenu reçu.

Il n'a malheureusement pas été possible de tenir compte des facteurs qui peuvent avoir une influence sur les possibilités de trouver un travail hors ferme, comme la proximité d'un marché du travail non agricole, étant donné qu'une même division de recensement comprend tous les sous-groupes de revenu (faible, moyen et élevé); en d'autres mots, la variable accessoire "proximité urbaine" serait la même pour tous les groupes. Dans les faits, nous n'avons donc pas à tenir compte de cet aspect.

En outre, la variable "revenu provenant d'un emploi hors ferme" (ou jours de travail hors ferme) et les variables "âge" et "instruction" sont vraisemblablement colinéaires ($r = -0.51$, 0.47 respectivement), ce qui signifie que le revenu

provenant d'un emploi hors ferme comme source principale ne reflète pas fidèlement les possibilités de trouver un travail hors ferme, car il se peut que les possibilités d'emploi soient étroitement dépendantes du potentiel humain requis pour le travail hors ferme (par exemple, un certain niveau d'instruction). D'autre part, la chance, le sens de l'organisation, les connaissances, les contacts, les renseignements, etc., sur les possibilités peuvent découler du revenu réalisé plutôt que permettre d'obtenir un revenu plus élevé. Autrement dit, le revenu ainsi que les renseignements, les contacts, les voyages, les placements, etc., qui s'y rattachent peuvent jouer un rôle capital quant aux possibilités de trouver un emploi hors ferme.

L'équation 4 est bien supérieure à l'équation 3, en ce sens que le pouvoir de classification global y atteint presque le niveau de la perfection (97.6 % à la colonne 11) tout en étant beaucoup plus constant parmi les paires (en particulier pour la paire F/M), que la valeur de D^2 grimpe de 37.3 - 58.7 et que la signification statistique est de l'ordre de 0.01.

5. Pour ce qui est du risque encouru par l'agriculteur, nous avons examiné des variables comme le type d'exploitation agricole, la proportion de terre louée, la terre améliorée, la valeur de l'outillage, etc., sans toutefois obtenir des résultats satisfaisants. Même si nous avons constaté que les fermes laitières et avicoles ainsi que la location de terres généraient habituellement des revenus élevés, ces variables ne permettaient pas vraiment de classer les exploitants selon leurs revenus.

6. Sur la base des écarts enregistrés dans les valeurs de D^2 (colonne 6), de la cohérence du pouvoir de classification d'une paire à l'autre (colonne 10), du pouvoir global de classification (colonne 11) ainsi que des variations du taux F (colonne 7), il semble que ce soit les possibilités (mesurées par le "revenu hors ferme") qui aient le plus grand pouvoir discriminant, suivi par l'activité (mesurée par rapport à ceux qui ont atteint l'âge de la retraite), la taille de l'exploitation (mesurée indirectement par le revenu agricole net) et finalement par le potentiel humain (mesuré par l'âge et l'instruction).

7. Bien que les résultats résumés au point 6 laissent croire que notre typologie et sa représentation empirique permettent d'établir des distinctions entre les caractéristiques des exploitants agricoles à faible revenu et ceux à revenu élevé, notre évaluation est loin d'être concluante. Sa faiblesse principale tient au fait qu'elle n'englobe pas toutes les influences que subit notre typologie et qu'elle n'illustre pas les influences à l'étude avec le maximum de clarté conceptuelle ou de rigueur empirique. L'exemple le plus frappant est celui du risque, terme qui implique plus de rigueur théorique et analytique que ne peuvent fournir les données sur l'agriculture et la population. Cela signifie que le classement empirique des influences donné en 6 ne constitue tout au plus d'une entrée en matière.

Comme nous l'avons déjà dit, il n'a pas non plus été possible d'inclure "la proximité des régions urbaines" comme indice des possibilités de se trouver un travail hors ferme, ainsi que les "différences dans les niveaux des traitements et

salaires régionaux" comme indice du niveau des revenus dans la région. Nous en venons alors à une brève évaluation de la pertinence de ces variables en vue de faire une évaluation empirique quelque peu modifiée de notre typologie.

Avec la compilation des caractéristiques moyennes des exploitants des 252 divisions de recensement, deux groupes d'exploitants se sont formés: un groupe à faible revenu, où les revenus par personne composant la famille de l'exploitant sont inférieurs à $2,000, N = 161, et un groupe à revenu élevé, où les revenus sont supérieurs à $2,000, N = 91.

Nous avons fait une analyse discriminante et une évaluation des équations comme au tableau 4.9, afin de vérifier la cohérence des résultats et de pouvoir évaluer la variable "proximité urbaine". Une valeur de 0 ou de 1 a été assignée à chaque division de recensement pour cette variable, à l'aide de cartes, selon (i) qu'un centre urbain dénombrant plus de 25,000 personnes se trouvait à l'intérieur de ses limites, ou (ii) qu'elle était adjacente à une division de recensement comprenant une région métropolitaine de recensement. Cette variable accessoire a servi d'indice des possibilités d'emploi hors ferme puisque nous avons supposé qu'un marché de travail urbain offrait de nombreuses possibilités d'emploi dans l'industrie et les services.

Nous pouvons résumer les résultats de notre analyse de la façon suivante:

1. Encore une fois, les variables ayant trait aux possibilités de trouver un emploi hors ferme étaient plus importantes que celles se rapportant à la taille de l'exploitation agricole.

2. Avec l'addition de la mesure de l'instruction (c'est-à-dire le pourcentage des exploitants qui ont moins de neuf ans de scolarité) comme indice du potentiel humain, et de la variable accessoire de proximité urbaine comme indice des possibilités, toutes les deux affectées du signe prévu, la valeur de D^2 a augmenté d'environ 20 %, tandis que le pouvoir de classification de l'équation a connu une très faible augmentation.

Nous avons également évalué le rapport entre notre variable accessoire de proximité urbaine et une variable accessoire du niveau des revenus dans la région dans de nombreuses analyses de corrélation et de régression, lesquelles seront présentées de façon détaillée dans le chapitre suivant[8]. Dans un cas, nous nous sommes servis des données recueillies dans les 252 divisions de recensement sur les sous-groupes d'exploitants à faible revenu, à revenu moyen et à revenu élevé; en d'autres termes, nous avons évalué les différences enregistrées au niveau des revenus à l'intérieur de chaque sous-groupe en fonction des caractéristiques de chacun d'entre eux. Dans un autre cas, nous avons évalué les effets de chaque indice sur les revenus de l'exploitant au niveau provincial, pour cinq sous-groupes d'instruction et deux sous-groupes d'occupation (N = 5 x 2 x 10 provinces = 100), ainsi que pour quatre sous-groupes de revenu au niveau provincial (N = 4 x 10 provinces = 40).

Voir note(s) à la page 178.

Les résultats de la corrélation se trouvent au tableau 4.10, et peuvent se résumer ainsi:

1. La plupart des corrélations sont affectées du signe prévu et elles sont significatives aux niveaux 0.01 et 0.05.

2. Les corrélations sont évidemment faibles compte tenu du fait que les variables indépendantes sont des variables accessoires (0, 1) qui varient très peu.

3. Pour l'ensemble des exploitants (colonne 1), pour les exploitants de chaque sous-groupe de revenu (colonnes 2-4 et 7-9), pour les exploitants des sous-groupes selon l'instruction (colonne 5) et pour les exploitants de quatre sous-groupes de revenu (colonne 6), les variables accessoires "proximité des régions urbaines" et "différences régionales des niveaux des traitements et des salaires" sont reliées d'une façon positive au rendement agricole. En d'autres termes, l'influence de la taille et des risques de l'exploitation est respectivement plus élevée et plus faible, en raison de la diminution des frais de transport et de l'augmentation des prix associées à la proximité des centres urbains, et du niveau plus élevé des revenus régionaux, allant de pair avec des prix plus élevés à la consommation des biens et des services.

4. L'emploi et le revenu total de toutes les catégories d'exploitants (sauf le sous-groupe à faible revenu de la colonne 2) semblent également bénéficier de la proximité urbaine et du niveau plus élevé des revenus dans la région.

5. Si les exploitants à faible revenu (colonne 2) ne semblent pas bénéficier de la proximité urbaine, cela peut être attribuable à la juxtaposition de certaines caractéristiques comme le niveau d'instruction et la moyenne d'âge qui sont respectivement moins élevés et plus élevés pour le sous-groupe à faible revenu que pour les populations urbaines; ainsi, leur faible potentiel pour se trouver un emploi hors ferme peut être accentué par le potentiel généralement élevé qu'on retrouve dans les marchés de travail urbains. Un autre facteur semble avoir influé sur la corrélation: une partie importante des exploitants de ce sous-groupe ont atteint l'âge de la retraite. Étant donné que les "retraités" ont habituellement des revenus moins élevés et qu'ils quittent généralement les secteurs agricoles ruraux pour se rapprocher des secteurs urbains au moment où ils délaissent "l'agriculture active", nous avons de bonnes raisons de supposer que la corrélation négative reflète cette possibilité.

En somme, il semble justifié d'avancer (i) que la variable "proximité urbaine" permet d'évaluer les possibilités d'emploi hors ferme et (ii) que, compte tenu des différences enregistrées dans diverses régions au niveau des traitements et des salaires, notre typologie devrait tenir compte du niveau des revenus dans la région. Pour ce qui est de l'influence possible de la proximité urbaine sur les possibilités d'emploi hors ferme des exploitants à faible revenu, les résultats de la corrélation peuvent être contestés étant donné que deux facteurs peuvent exercer une influence négative sur la corrélation. Nous sommes donc amenés à conclure qu'il ne serait pas justifié de réviser le type II qui comprend généralement les exploitants qui ont des fermes de petite taille, qui présentent un potentiel humain faible, et qui vivent dans des secteurs où il y a de nombreuses possibilités d'emploi et un faible niveau des revenus dans la région.

TABLEAU 4.10. Corrélations[1] entre les mesures de proximité urbaine et de niveau des revenus dans la région, et mesures choisies du revenu de l'exploitant

Données sur le revenu moyen	Proximité des régions urbaines – (Variable accessoire: 0 = loin, 1 = près)			
	Tous les exploitants	Sous-groupes selon le revenu		
		Faible	Moyen	Élevé
	1	2	3	4
Vente de produits agricoles	0.32**	0.18**	0.32**	0.06
Valeur en capital	0.25**	0.13*	0.24**	0.01
Revenu d'un emploi hors ferme	0.38**	– 0.13*	0.13*	0.11
Revenu total de l'exploitant	0.39**	– 0.24**	0.29**	0.14*
Revenu total par famille	0.42**			
Revenu agricole moyen par famille par rapport au revenu moyen de la famille par RMR	0.37**			
Pourcentage de la contribution de l'exploitant au revenu total de la famille	– 0.39**			
N =	252[2] DR	252[2] DR	252[2] DR	252[2] DR

Données sur le revenu moyen	Niveau des revenus dans la région – (Variable accessoire: 0 = faible, 1 = élevé)				
	Sous-groupes selon l'éducation	Sous-groupes selon le revenu	Sous-groupes selon le revenu		
			Faible	Moyen	Élevé
	5	6	7	8	9
Vente de produits agricoles	0.27**	0.21**	0.16**	0.11	0.04
Valeur en capital	0.43**	0.40**	0.16**	0.17**	0.08
Revenu d'un emploi hors ferme	0.25*	0.08	0.08	0.18**	0.15*
Revenu total de l'exploitant	0.24*	0.04	0.13*	0.31**	0.13*
Revenu total par famille					
Revenu agricole moyen par famille par rapport au revenu moyen de la famille par RMR					
Pourcentage de la contribution de l'exploitant au revenu total de la famille					
N =	100[3] cinq paires de sous-groupes par province	40[4] quatre paires de sous-groupes par province	252[2] DR	252[2] DR	252[2] DR

[1] Pour les corrélations, ** = significatif au niveau 0.01 %, * = significatif au niveau 0.05 %.

[2] Lorsque N = 252, les mesures de toutes les variables se rapportent aux caractéristiques moyennes de tous les exploitants ou, lorsque c'est indiqué, aux caractéristiques moyennes de chacun des trois sous-groupes (faible, moyen, élevé) d'exploitants.

[3] Lorsque N = 100, les mesures de toutes les variables se rapportent aux caractéristiques moyennes des exploitants de cinq sous-groupes selon l'éducation x deux sous-groupes selon l'occupation x 10 provinces.

[4] Lorsque N = 40, les mesures de toutes les variables se rapportent aux caractéristiques moyennes de quatre sous-groupes de revenu x 10 provinces.

4.9. Résumé et conclusion

En vue de dresser et d'évaluer une typologie comparative des exploitants agricoles à faible revenu et à revenu élevé, nous avons cherché dans le présent chapitre (i) à quantifier le revenu et à déterminer le nombre d'exploitants agricoles à faible revenu et à revenu élevé, (ii) à identifier les influences présentes dans une typologie selon le revenu et à dégager leurs interrelations. Bien qu'un certain nombre de ces influences soient assez évidentes, en ce sens qu'elles sont bien connues dans les théories économiques, leur importance empirique pour l'établissement d'une typologie des exploitants agricoles selon le revenu l'est beaucoup moins. C'est pourquoi nous n'avons pas dressé une typologie complexe, impossible à vérifier et fondée sur des théories partielles, mais bien une typologie basée sur les résultats empiriques des chapitres précédents et des sections d'introduction du présent chapitre. À la lumière de ces principes, nous résumons les constatations qui entraînent la formulation, le contrôle et l'évaluation d'une typologie des revenus faibles ou élevés, et en découlent:

1. Trente-six point quatre pour cent des exploitants de fermes de recensement ont un revenu agricole inférieur à $2,000 et un revenu hors ferme inférieur à $2,000. Leur revenu total de toutes sources est en moyenne de $1,004. Les exploitants "pauvres" sont en majorité dans deux des provinces de l'Atlantique, soit Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que dans deux des provinces des Prairies, soit le Manitoba et la Saskatchewan; ils sont les moins nombreux en Ontario et en Colombie-Britannique.

2. Le revenu provenant d'emplois hors ferme contribue largement à modifier la "répartition du revenu agricole". Nous avons remarqué qu'au Canada, le pourcentage des exploitants ayant un revenu total inférieur à $3,000 diminuait de 30 % lorsqu'on tenait compte du revenu provenant d'un emploi hors ferme. Dans certaines provinces, le revenu d'emploi hors ferme peut réduire de 60 % le nombre d'exploitants à faible revenu (voir Colombie-Britannique).

Il est également évident que le revenu ne provenant pas d'un emploi joue un rôle constant mais très secondaire dans l'amélioration de la "répartition du revenu d'un emploi". Le revenu d'emploi hors ferme revêt la même importance pour tous les exploitants, indépendamment de la répartition des exploitations par classe économique ou par type d'exploitation agricole. Il est indiscutable que l'accessibilité à un emploi hors ferme est déterminante pour le revenu.

3. Les exploitations agricoles spécialisées en produits laitiers, volaille, fruits et légumes ont non seulement une "répartition du revenu agricole" moins inégale que les autres types de fermes, mais elles bénéficient davantage de revenus d'un emploi hors ferme que les autres. Le type d'exploitation agricole, au même titre que la résidence de l'exploitant agricole, n'exerce pas une grande influence sur les revenus de l'exploitant.

4. Au Canada, 39 % des exploitants de fermes de recensement ont déclaré les traitements et salaires d'un emploi hors ferme comme principale source de revenu, ce qui confirme à nouveau l'importance du revenu provenant d'un emploi

hors ferme pour hausser les revenus de l'exploitant agricole. Par ailleurs, environ 12 % des exploitants de fermes de recensement déclarent comme principale source de revenu le revenu ne provenant pas d'un emploi. Étant donné qu'une grande partie de ces exploitants se classent dans la "catégorie des retraités", et comme les paiements de transfert du gouvernement, sous forme de pension, ou les revenus de placements sont vraisemblablement beaucoup moins élevés en moyenne que les revenus d'un emploi, il faut donc considérer l'activité comme l'un des éléments importants du revenu.

5. La proportion des exploitants de fermes de recensement du Canada qui déclarent les traitements et salaires comme principale source de revenu correspond d'assez près à ceux qui déclarent un emploi hors ferme. Il est également bon de signaler que ces exploitants ont non seulement des revenus plus élevés mais de plus petites fermes, un capital agricole total moins élevé, des ventes de produits agricoles moins élevées; ils consacrent également moins de temps à l'exploitation agricole et plus de temps au travail hors ferme que ceux qui ont déclaré des activités agricoles pendant la semaine du recensement. Ils sont également en moyenne plus jeunes et plus instruits. Bref, le travail hors ferme ainsi que le potentiel humain, dont l'âge et l'instruction sont les meilleurs indices, exercent également une influence importante sur le revenu.

6. Par ailleurs, nous avons constaté que le niveau des ventes de produits agricoles du sous-groupe des exploitants ayant un emploi hors ferme apparaît anormalement faible. Nous avons écarté la possibilité que ces exploitants aient peu d'aptitudes pour l'exploitation agricole ou qu'ils soient portés à déclarer des profits moindres en raison des coûts élevés d'amortissement ou de l'accumulation d'un capital agricole productif. Nous avons plutôt formulé l'hypothèse que de 1 % - 2 % des exploitants des fermes de recensement se servaient de leurs fermes à des fins d'évasion fiscale. Bien que ce fait exerce une influence certaine sur le revenu observé ou déclaré de l'exploitant, il est considéré comme un facteur "non légitime" car son influence est négative. En d'autres mots, il agit comme un facteur d'erreur, ce qu'une typologie selon le revenu ne peut comprendre.

7. Bien sûr, certains exploitants agricoles subiront forcément de dures pertes en raison de variations atmosphériques, de vermine, de maladies des plantes, de surproduction pendant une période de baisse des prix, d'une mauvaise administration, etc. Par exemple, sur les 36.6 % des exploitants des fermes de recensement du Canada qui avaient déclaré un revenu agricole nul ou déficitaire, environ 50 % avaient des revenus totaux inférieurs à $3,000 et approximativement un tiers de ces exploitants avait un chiffre de vente de produits agricoles s'élevant à plus de $10,000. Nous avons également évalué les caractéristiques de ceux qui déclaraient un revenu de toutes sources nul ou déficitaire. Nous avons constaté que 27,000 exploitants de cette catégorie (i) tiraient leur revenu principalement de l'exploitation agricole et moins de jours de travail hors ferme, (ii) exploitaient d'assez grandes fermes. En fait, ils n'étaient surclassés que par les exploitants de la catégorie de revenu de $10,000 et plus pour ce qui est du potentiel humain et agricole (soit l'âge, le niveau d'instruction, la valeur en capital agricole).

Ces exploitants ont été difficiles à classer dans notre typologie, car nous ne pouvions simplement supposer qu'étant donné que leur potentiel ressemblait à celui des exploitants plus prospères, leurs pertes ne pouvaient être expliquées que par de malencontreux phénomènes extrinsèques, ce qui devait les exclure par conséquent de notre typologie. Il se peut qu'une partie de ces exploitants aient subi des pertes en raison de multiples lacunes au niveau de la gestion et du rendement. Il est possible que le revenu agricole de ces exploitants ait été peu élevé parce qu'ils n'ont pas su pallier aux pertes agricoles possibles par le biais d'un emploi hors ferme. Quelle qu'en ait été la cause exacte, il était fort tentant d'exclure ce sous-groupe d'exploitants de notre typologie. Par contre, nous aurions perdu par le fait même toute possibilité d'avancer que ce ne sont pas seulement les petites exploitations qui sont abandonnées en raison des revenus peu élevés, mais que certaines fermes de moyenne et de grande envergure le sont également. En d'autres termes, en excluant "le groupe aux revenus nuls ou déficitaires", nous aurions amplifié la différence qui existe entre les caractéristiques des exploitants agricoles à faible revenu et à revenu élevé.

8. En dressant une typologie selon le revenu, nous avons tenté de réduire les nombreuses interactions entre les déterminants du revenu en les classant dans de grandes catégories qui permettent, à toutes fins pratiques, de faire des généralisations sur certaines caractéristiques de personnes lorsqu'elles sont classées dans telle case de la typologie.

9. Cinq facteurs principaux semblent exercer une influence sur l'ensemble du revenu gagné. Il s'agit (i) du potentiel humain qui augmente le taux de productivité, qu'il s'agisse d'exploitation agricole pour son propre compte ou d'un emploi hors ferme (par exemple, la jeunesse, le niveau d'instruction plus élevé, diverses qualifications professionnelles), (ii) de la taille de l'exploitation agricole (par exemple, les caractéristiques ayant trait aux économies d'échelle comme la superficie, la valeur en capital, la valeur de l'outillage, etc.), (iii) des possibilités d'emploi hors ferme (par exemple, possibilité de travail à temps partiel pour suppléer à des revenus peu élevés), (iv) du niveau des revenus dans la région (par exemple, la prospérité générale de la région, ce qui entraîne des prix plus élevés à la consommation ainsi qu'une demande accrue de main-d'oeuvre en raison de la croissance et de l'expansion de la région), (v) des risques que comporte tout travail autonome (par exemple, le désir des travailleurs autonomes d'adopter de nouvelles méthodes et pratiques, le risque des pertes extrinsèques vraisemblablement plus élevé pour certains types d'exploitations agricoles, etc.).

10. Nous avons évalué le pouvoir de classification de la typologie au moyen de l'analyse discriminante des moindres carrés, qui est une technique spécialement conçue pour étudier les problèmes de classification, en mettant en valeur les principales différences entre les différents groupes de sujets. De nombreuses applications de l'analyse discriminante et les résultats d'une analyse de corrélation ont servi à évaluer les indices des diverses influences de la typologie, en tant qu'indicateurs du revenu des exploitants. Par ordre d'importance, les discriminants des exploitants ayant un faible revenu par opposition à ceux qui ont un revenu élevé étaient (i) des indices relatifs aux possibilités d'emploi hors ferme,

(ii) des indices relatifs à l'activité, (iii) des indices relatifs au potentiel pour se trouver du travail hors ferme, (iv) des indices indiquant la taille de l'exploitation agricole et (v) des différences régionales au niveau des traitements et salaires.

11. Bien que le pouvoir de classification global de notre représentation empirique de la typologie indique que nous avons identifié les principaux facteurs qui influent sur les revenus des exploitants, il demeure possible d'améliorer la clarté et la rigueur des concepts qui ont servi à représenter d'une façon empirique les influences dans la typologie.

NOTES

[1] Dans ce chapitre, nous ne traitons que du revenu en espèces. Nous n'avons pas cherché à déterminer l'importance des revenus en fonction des richesses accumulées ou des différences qui existent au niveau des revenus en nature, etc. Notre définition des exploitants agricoles à faible revenu est compatible, cependant, avec le seuil des faibles revenus fixé par Statistique Canada pour les exploitants agricoles résidents. Pour de plus amples détails sur ce sujet, se reporter à la section 2.3 du chapitre 2.

[2] L'ensemble des analyses effectuées dans ce chapitre et dans les chapitres suivants porte sur tous les exploitants de fermes de recensement, qu'ils soient résidents ou non. Nous incluons ici quelque 40,000 exploitants non résidents, étant donné que l'analyse ne se rapporte pas aux caractéristiques de la famille agricole et de ses membres résidents, mais plutôt aux particuliers chargés de l'exploitation quotidienne des fermes.

[3] Le tableau A.3.2 de l'annexe présente le revenu moyen, pour chaque élément, des exploitants des fermes de recensement pour le Canada, les provinces et les divisions de recensement.

[4] Le taux oscillant entre 1.5 et 2.0 vaut même lorsque les exploitants sont répartis par classe économique et par type d'exploitation agricole (voir les parties A et B du tableau A.3.3 de l'annexe).

[5] Pour une meilleure connaissancc des principes statistiques de l'analyse discriminante, voir Rao (1952), Chakravarti et autres (1967), Rao (1965).

[6] Toutes les corrélations et les fonctions discriminantes proviennent de données non transformées, bien que les données transposées en logarithmes donnent de meilleurs résultats.

[7] Dans une analyse discriminante portant sur deux groupes, l'un des groupes est désigné groupe faible et l'autre, groupe élevé. Par conséquent, dans les paires F/E, F/M et M/E, F, F et M représentent le groupe faible et E, M et E représentent le groupe élevé respectivement dans chaque paire.

[8] Le mot "accessoire" sert de qualificatif au terme variable, étant donné que la variable en question ne peut être représentée comme une variable continue. Il s'agit plutôt d'une variable discrète (soit hommes par rapport à femmes). Une façon sommaire d'évaluer la signification de la variable discrète sur les niveaux du revenu gagné par exemple consiste à donner une valeur 0 ou de 1 à chaque groupe (par exemple, on donne la valeur de 1 aux hommes et de 0 aux femmes); de cette façon, les observations sont réparties entre deux groupes, comme dans un tableau à entrées multiples, où chaque groupe est différent de l'autre d'une façon significative en raison de "la variable dépendantc" (par exemple, le niveau du revenu gagné).

CHAPITRE 5

DÉTERMINANTS DU RENDEMENT AGRICOLE

5.1. Introduction

Le présent chapitre traite du rapport entre les variations régionales d'un certain nombre de mesures du rendement agricole et les variations aréolaires des caractéristiques des exploitations et des exploitants agricoles. En premier lieu, nous analysons les variations aréolaires de la valeur brute des produits agricoles. Deuxièmement, nous étudions le "revenu agricole net d'un emploi autonome" comme mesure du rendement de l'exploitation, dans quelle mesure l'absence ou la perte de revenu agricole affaiblit cette méthode d'évaluation et, finalement, dans quelle mesure l'existence de ce genre de revenu peut "s'expliquer" par la présence d'exploitants ayant un travail hors ferme. Une dernière mesure du rendement consiste à évaluer les variables reliées aux différents taux "d'abandon" des fermes.

Le reste du chapitre traite (i) du facteur humain du rendement agricole (on se demande si le fait d'intervenir dans la redistribution de la scolarité des exploitants agricoles pourrait améliorer les profits agricoles) et (ii) des divisions de recensement où on retrouve le plus de petites fermes apparemment inadéquates et non rentables. Un résumé des conclusions de ce capitre est incorporé au chapitre 6.

L'identification des déterminants spécifiques du rendement agricole se heurte à deux problèmes relatifs aux données. En premier lieu, les données dont nous disposons sont des agrégats. Nous aurions préféré étudier des exploitations et exploitants agricoles individuels, mais les règles de confidentialité du recensement ne nous le permettaient pas. Les données sur les caractéristiques des exploitations et des exploitants agricoles sont regroupées, ce qui signifie que notre analyse se limite à des unités aréolaires (divisions du recensement) et que l'interprétation des corrélations est fondée sur les valeurs moyennes de ces unités.

Bien que cela puisse entraîner des problèmes de corrélation écologique qui peuvent avoir tendance à altérer ou à dissimuler certaines nuances dans les relations entre deux ou plusieurs facteurs, il fait peu de doute que l'approche aréolaire s'avère quand même utile pour dévoiler le large éventail des facteurs qui conditionnent les différents niveaux de rendement agricole.

Le deuxième problème qui risque d'affaiblir la rigueur de notre évaluation concerne les variables dont on sait qu'elles influent sur le rendement agricole, mais qui ne peuvent être mesurées au moyen du recensement. Voici des exemples de facteurs importants qui ne sont pas indiqués dans le couplage agriculture-population du recensement de 1971:

a) les différentes aptitudes à la gestion attribuables aux capacités innées plutôt qu'acquises, à la propension à prendre des risques, etc.;

b) les conséquences différentes des variations de température, des épidémies, de la chance, etc., sur la production;

c) l'inexactitude des déclarations portant sur le rendement d'une exploitation grâce à laquelle on demande une exemption d'impôt;

d) la sous-utilisation des exploitations agricoles dans les cas où les fermes constituent en grande partie des passe-temps;

e) les différences et les fluctuations des prix (et leurs conséquences sur l'offre et la demande) des produits agricoles; et

f) le travail hors ferme des exploitants en tant qu'il s'apparente aux changements dans le rapport capital/travail sur la ferme, ou s'avère-t-il nuisible aux profits pouvant découler des ressources agricoles possédées/louées.

L'effet combiné de ces facteurs met en question l'utilité des tentatives visant à identifier les déterminants du rendement agricole. En d'autres mots, il est important de se rappeler qu'on ne peut tout simplement pas évaluer la productivité de nombreuses fermes étant donné l'accès limité aux données du recensement et les limites inhérentes de ces dernières.

De nouveau, cela indique que nos techniques statistiques à variables multiples serviront en grande partie à mettre en ordre un grand nombre de facteurs qui influent sans doute sur les variations régionales du rendement agricole. Étant donné que notre analyse veut surtout explorer le sujet, nous étudierons minutieusement les rapports qui existent entre un grand nombre de variables relatives aux entrées, et résumerons celles qui sont reliées le plus étroitement aux variations régionales du rendement agricole.

5.2. Facteurs en corrélation avec les différents niveaux de vente de produits agricoles

Pour évaluer les différences dans le rendement agricole, nous nous basons sur le montant brut des ventes de produits agricoles. Ce chiffre, que l'exploitant agricole doit déclarer, est égal à la valeur monétaire totale de tous les produits agricoles vendus au marché. Si ce n'était des erreurs de mémoire, cette statistique pourrait être la donnée du recensement sur le revenu agricole. Par exemple, étant donné que les chiffres des ventes ne tiennent pas compte des provisions pour amortissement, ils ne risquent pas d'être touchés par le fait que des exploitants déclarent faussement des provisions pour amortissement ou des investissements agricoles dans le seul but d'augmenter leur capital. De même, comme les ventes de produits agricoles sont exprimées en chiffre brut, il semble qu'il n'y aurait pas avantage, pour des raisons fiscales, à déclarer incorrectement les ventes.

Le seul problème qui semble se poser, lorsqu'on se sert des prix de vente, est qu'ils ne tiennent pas compte des produits agricoles qui ont été consommés comme revenu en nature. De la sorte, le rendement des petites exploitations

agricoles peut être sous-évalué. De plus, les surplus invendus, tels que les céréales emmagasinées ou le bétail non abattu, ne paraîtront pas dans les ventes de produits agricoles.

Pour l'évaluation du rendement agricole de 1970 - 71, tel que représenté par le montant brut des ventes de produits agricoles, on se sert (i) de techniques de régression et (ii) de plusieurs variables qui comprennent celles utilisées dans notre analyse historique, dans notre analyse des revenus totaux des familles agricoles et dans l'analyse discriminante des revenus faibles/élevés des exploitants[1].

Il serait possible d'expliquer les variations aréolaires du montant brut des ventes de produits agricoles en se servant de la valeur de certaines dépenses agricoles comme indice sommaire de l'importance des fermes. Les corrélations entre les deux variables seront vraisemblablement élevées, étant donné que les dépenses mesurent l'importance des acquisitions à un temps **t**, ce qui influe sur les ventes à un temps **t + 1**. En effet, on remarque un degré élevé de corrélation entre les deux variables (r = 80), que ce soit pour l'ensemble des données des 252 divisions de recensement ou pour les fermes, divisées en trois sous-groupes de revenu pour chacune des divisions du recensement (comme dans le chapitre 4, analyse discriminante où N = 3 x 252 = 756).

Cependant, la variable dépenses choisies a une faiblesse majeure, en ce sens qu'elle ne montre pas le rôle joué par le capital fixe. Bien que certaines "dépenses agricoles mesurées au moyen du recensement" tiennent compte du coût de la main-d'oeuvre, des aliments pour animaux, de location de terre, des fertilisants, etc., elles ne représentent pas la valeur de la superficie, des animaux, des bâtiments, de la machinerie, etc., que l'exploitant agricole possède. Ainsi, même si les mesures globales des dépenses peuvent être en étroite corrélation avec des variables telles que "nombre de semaines de travail payé", "superficie prise en location", etc., il est impossible d'avancer que l'importance des dépenses est étroitement reliée à celle du capital agricole (ce qui signifie que les dépenses ne semblent pas représenter correctement l'importance du capital fixe), comme le démontrent les corrélations entre la "valeur de certaines dépenses" et (i) la valeur de la ferme en capital = 0.44, (ii) superficie de la terre = 0.22 et (iii) la valeur de la machinerie agricole = 0.28. Alors qu'une faible corrélation peut signifier que les variables sont relativement indépendantes les unes des autres (ce qui est souhaitable dans l'analyse de régression), un autre problème d'évaluation se pose. Malheureusement, chaque variable – telle que mesurée au moyen du recensement – recoupe l'autre; par exemple, la valeur de la ferme en capital comprend la valeur de la terre et des bâtiments pris en location, alors que la valeur de certaines dépenses comprend le coût de location de la terre et des bâtiments plus les taxes sur les biens possédés.

À la lumière de ce qui précède, on a, au moyen de mesures spécifiques de l'importance de l'exploitation agricole, évalué les variations dans les ventes de

Voir note(s) à la page 217.

produits agricoles au niveau des divisions de recensement. Par exemple, l'accroissement du capital de la production de viande, le déclin des acquisitions agricoles, l'augmentation des superficies prises en location et les économies d'échelle étaient en corrélation très étroite avec les ventes de produits agricoles par ferme (et par acre) et à la valeur brute de la production agricole par ferme (et par acre) pendant la période qui s'étend de 1911 - 1971. Signalons également l'importance, pour l'agriculture canadienne, de nouveaux aliments pour animaux, de nouvelles semences et de nouveaux fertilisants et montrons la croissance rapide de ce type d'investissement au cours des dix dernières années (par exemple, l'indice pour les aliments et pour les semences: 1950 = 105, 1968 = 180; l'indice pour les fertilisants et la pierre à chaux: 1950 = 105, 1968 = 330)[2]. Nos analyses de régression doivent tenir compte de ce genre de facteurs. Nous évaluerons également les variables relatives au genre d'exploitation agricole et aux caractéristi-

Voir note(s) à la page 217.

TABLEAU 5.1. Résultats de la régression pour l'analyse des ventes de produits agricoles, Canada et régions, 1971

Variable indépendante	Coefficient de régression	Erreur type du coefficient de régression	Ordre	Coefficient de régression	Erreur type du coefficient de régression	Ordre
	Canada			Centre-ouest		
Valeur moyenne en capital	0.528	0.034	1	0.674	0.128	1
Nombre moyen de têtes de bétail	0.121	0.028	5	0.024	0.033	–
Nombre moyen de poules	0.177	0.016	3	0.142	0.027	2
Pourcentage des exploitants ayant un travail hors ferme	- 0.274	0.039	4	- 0.131	0.078	–
Pourcentage des exploitants ayant plus d'une 12e année	0.042	0.020	6	0.061	0.048	–
Taille moyenne de la famille	0.133	0.069	–	0.343	0.250	–
Pourcentage de la superficie fertilisée	0.275	0.020	2	0.117	0.030	3
R^2	0.84			0.94		
N = nombre de divisions de recensement	252			53		
Ratio F	152.91			92.212		
Ordonnée à l'origine	- 0.582			- 0.654		
	Centre-est			Est		
Valeur moyenne en capital	0.569	0.073	1	0.637	0.232	1
Nombre moyen de têtes de bétail	0.153	0.038	4	- 0.136	0.111	–
Nombre moyen de poules	0.217	0.022	3	0.076	0.037	2
Pourcentage des exploitants ayant un travail hors ferme	- 0.250	0.072	5	- 0.338	0.204	–
Pourcentage des exploitants ayant plus d'une 12e année	0.056	0.024	6	0.010	0.057	–
Taille moyenne de la famille	0.177	0.084	7	0.295	0.206	–
Pourcentage de la superficie fertilisée	0.232	0.030	2	0.151	0.068	3
R^2	0.874			0.805		
N = nombre de divisions de recensement	155			44		
Ratio F	112.196			18.05		
Ordonnée à l'origine	- 0.781			0.224		

ques de l'exploitant, telles que "l'occupation pendant la semaine de recensement", le niveau d'instruction, la taille de la famille (suggérant la présence de travailleurs familiaux non rémunérés) et l'âge (toutes ces variables sont énumérées à la note 1 du tableau 3.7).

Le tableau 5.1 indique les régressions les plus précises que nous ayons pu faire pour le Canada et les trois grandes régions, ce qui signifie qu'à partir d'un grand nombre de facteurs pouvant être en corrélation avec le montant brut des ventes de produits agricoles, les variables indiquées au tableau 5.1, si elles sont combinées, expliquent plus de variations dans les ventes de produits agricoles que les combinaisons des autres variables. Comme au chapitre 3, les régressions effectuées pour chaque région ne constituent qu'un simple moyen permettant de vérifier la cohérence des résultats et de savoir si la marge d'erreur varie d'une façon substantielle (par exemple, en raison de la température ou de tout autre facteur impossible à mesurer).

En somme, la valeur moyenne du capital agricole est le plus important facteur qui soit en corrélation avec les différences dans l'importance des ventes de produits agricoles. Étant donné que les coefficients ont été évalués au moyen de régressions logarithmiques normales, nous pouvons dire que, en général, la variation des ventes de produits agricoles par rapport à la valeur en capital est environ le double de celle de toute autre variable dans l'équation. D'un autre côté, si la valeur du capital est la seule variable représentée dans la régression (non signalée au tableau 5.1), l'élasticité est légèrement supérieure à 1.0 (comparable aux coefficients estimatifs de l'annexe A.2).

L'élasticité et la contribution à R^2, les variables "proportion des superficies fertilisées" et "nombre moyen de poules par ferme" sont ensuite les éléments les plus importants de l'équation, en termes de signification statistique. Ni l'une ni l'autre de ces constatations n'est surprenante, puisqu'il est bien connu que les fertilisants ont joué un rôle important dans l'agriculture canadienne et que les fermes avicoles, bovines et laitières ont fait les profits les plus élevés.

Il est difficile de dire quel fut, en général, l'impact relatif des autres variables sur les ventes de produits agricoles, sauf que chacune d'entre elles indique bien le signe prévu. Le rapport entre les proportions d'exploitants déclarant "un emploi hors ferme" et des "ventes de produits agricoles" est négatif, comme le laissaient prévoir les résultats commentés au chapitre 4, mais il n'est pas significatif pour les régions du Centre-ouest et de l'Est. La taille moyenne de la famille a bien les répercussions positives prévues (en ce qu'elle offre une main-d'oeuvre à bon marché ou un travail familial non rémunéré), mais n'a de valeur significative que pour une région. Enfin, l'effet positif des variables "nombre de bovins par ferme" et "exploitants ayant plus d'une 12e année" sur les "ventes de produits agricoles" est conforme aux prévisions fondées sur le potentiel matériel et humain, même si la signification statistique et les variations sont très inégales parmi les régions.

En fait, les variables signalées au tableau 5.1 sont celles qui (i) donnent les régressions les plus précises et (ii) sont cohérentes quant au signe et à l'élasticité[3]. Cependant, cela ne veut pas dire que les autres variables qui présentent des effets similaires à ceux des variables du tableau 5.1 ne sont pas également en corrélation avec les ventes de produits agricoles. Les variables signalées au tableau 5.1 présentent simplement un degré de corrélation plus élevé. Elles supposent également, en grande partie, les variables servant à évaluer des caractéristiques similaires des exploitations ou des exploitants agricoles.

D'autres corrélations, entre les "ventes de produits de la ferme", le "niveau d'instruction de l'exploitant" et le "type d'exploitation", présentent un certain intérêt. L'augmentation de la "proportion d'exploitants ayant moins d'une 9e année" ne semble pas être reliée au niveau des "ventes de produits agricoles", ce qui peut être expliqué, entre autres, par le fait que, dans chacune des divisions du recensement, une forte proportion d'exploitants agricoles avaient moins d'une 9e année, ce qui signifie que cette variable indépendante ne varie presque pas. Cependant, il s'agit moins là d'une insuffisance statistique que d'un fait empirique. De pair avec la faible élasticité reliée à la "proportion d'exploitants ayant plus d'une 12e année", le présent résultat indique que les variations dans le niveau d'éducation ne jouent pas un rôle important dans les niveaux moyens des "ventes de produits agricoles". En ce qui concerne le "type d'exploitation", la forte proportion de fermes laitières et de fermes bovines est reliée positivement au niveau moyen des "ventes de produits agricoles", alors qu'une forte proportion des fermes à blé y est reliée négativement (conclusion fondée sur trois sous-groupes de revenu), ce dernier fait pouvant dépendre davantage du fait que le gouvernement fédéral avait incité les exploitants à réduire leur production pendant l'été de 1970, plutôt que des lacunes des fermes à blé elles-mêmes.

5.3. Revenu agricole net d'un emploi autonome comme mesure du rendement de l'exploitation

Des quatre variables principales dont nous nous servons pour mesurer le revenu dans cette étude (les ventes de produits agricoles, le revenu agricole net, le revenu hors ferme et le revenu total), le "revenu agricole net" est probablement la plus imprécise. Contrairement aux "ventes de produits agricoles", ce revenu tient compte des provisions pour amortissement (susceptibles, en partie, d'être cachées) et des investissements de capital. Contrairement aux "ventes de produits agricoles", il correspond vraisemblablement au revenu imposable enregistré (déclaré au mois d'avril de la même année) qui, pour des raisons bien évidentes, peut avoir été sous-estimé. Contrairement aux traitements et salaires hors ferme, qui sont bien contrôlés (l'employeur tient des registres pour remplir les bordereaux (T4) d'impôt fédéral sur le revenu), les déclarations de revenu agricole fluctuent en raison d'aptitudes, de pratiques et de normes différentes selon les

Voir note(s) à la page 217.

personnes. Enfin, le "revenu agricole net" est susceptible de varier beaucoup avec le temps: si la fluctuation du volume des ventes n'a pas de répercussion sur l'importance du revenu agricole net, tel ne sera pas le cas des frais d'amortissement ou des investissements. Au contraire, l'afflux de revenu hors ferme sera vraisemblablement beaucoup plus constant, étant donné que les salaires sont habituellement plus élevés (en raison, par exemple, des lois sur le salaire minimum et du rôle des syndicats). Bref, la variation du "revenu agricole net", entre un temps t et un temps t + n, est vraisemblablement beaucoup plus grande que celle d'autres mesures du revenu. Par conséquent, l'estimation des coefficients de régression risque d'être faussée et la marge d'erreur, plus grande. En somme, les données sur le "revenu agricole net" sont extrêmement difficiles à interpréter en fonction du capital de l'exploitation et des avoirs de l'exploitant agricole. On n'est jamais certain avec quoi on travaille; les chiffres agrégatifs du revenu agricole net au niveau de la division de recensement peuvent présenter beaucoup d'ambiguïté et d'erreurs.

Pour ces raisons, il semble peu utile de présenter les résultats détaillés de la régression pour analyser le "revenu agricole net". La plupart des variables utilisées dans les régressions étaient également en corrélation avec le "revenu agricole net", mais leurs valeurs R^2 étaient en moyenne de 25 % - 30 % inférieures.

La principale différence, dans chaque régression, touchait le niveau de signification statistique et l'élasticité de la "proportion d'exploitants ayant un travail hors ferme". Dans le cas précédent, cette variable avait un effet marginal négatif sur le revenu agricole net d'un emploi autonome; dans le dernier cas, elle avait un effet négatif très significatif ainsi qu'une forte élasticité (−1.55). Pour les besoins de nos analyses aréolaires, cela signifie que lorsqu'on évalue le rendement agricole dans n'importe quelle région en fonction des "ventes de produits agricoles", on peut "expliquer" plus précisément ce rendement à partir des caractéristiques de l'exploitation qu'on ne peut le faire en fonction du "revenu agricole net". Il semble que la principale différence, c'est que l'emploi hors ferme ait un impact négatif plus prononcé sur le revenu net que sur le volume brut des "ventes de produits agricoles".

Ce résultat semble nous ramener à notre point de départ, soit l'incidence des "revenus nuls ou des pertes" sur le rapport entre les ventes de produits agricoles et le revenu agricole net. Nous avons avancé, au chapitre 4, que les exploitants ayant un travail et un revenu hors ferme sont plus enclins à se servir de leurs fermes pour obtenir des réductions d'impôt, etc., et signalé qu'ils avaient tendance à déclarer plus fréquemment des "revenus nuls ou des pertes". Évidemment, ce genre de déclaration est souvent le fait d'exploitants ayant un travail hors ferme, dont les fermes, souvent très petites, constituent principalement un passe-temps ou un objet de spéculation. De même, si les exploitants ayant un travail hors ferme et un revenu stable sont plus enclins à prendre des risques, ils doivent plus souvent absorber des pertes.

En effet, les exploitants des fermes de recensement ayant un revenu hors ferme élevé et constant, sinon garanti, peuvent être en mesure d'essuyer des pertes agricoles sans craindre que leur bien-être économique soit sérieusement atteint.

En principe, il semble important d'évaluer le rapport qui existe entre les exploitants ayant un "travail hors ferme" et la tendance à déclarer un "revenu nul ou des pertes"; par exemple, si, dans des régions où le revenu agricole net moyen est faible, la population est principalement constituée d'exploitants de petites fermes qui déclarent (i) un travail hors ferme pendant la semaine du recensement et (ii) un revenu agricole nul ou des pertes; nous avons alors toutes les raisons de supposer que ces régions agricoles ne sont pas aussi pauvres qu'elles ne le paraissent et, par conséquent, que les exploitants qui déclarent un emploi hors ferme en tirent toujours un revenu plus élevé que leur revenu agricole.

Pour bien évaluer cette question, nous devons tout d'abord identifier les facteurs présents dans les régions où un pourcentage plus élevé d'exploitants ont un travail hors ferme. Il reste alors à déterminer si le fait d'occuper un "emploi hors ferme" (et ses corollaires) est également en corrélation avec la tendance à déclarer un "revenu agricole nul ou des pertes".

Le tableau 5.2 nous indique qu'une forte "proportion d'exploitants ayant un travail hors ferme" (notre variable dépendante) est toujours reliée à un pourcentage élevé d'exploitations agricoles dont les ventes ne dépassent pas $5,000[4]. Il faut remarquer que non seulement la variable "ventes" constitue l'élément le plus important des régressions entre les régions, mais aussi qu'elle démontre une élasticité assez grande. Étant donné que ce travail hors ferme serait le fait d'un "exploitant" pendant une période agricole très active (du 1er au 9 juin), on peut supposer que les exploitants en question ne recourent au travail hors ferme que de façon temporaire, pour compenser de faibles revenus agricoles.

Il semble donc raisonnable de supposer que la variable "ventes inférieures à $5,000" constitue une mesure adéquate dans le cas des petites fermes, et que ceux qui déclarent un travail hors ferme pendant la semaine du recensement ne dépendent habituellement de l'agriculture que dans une faible mesure. Pour appuyer cette affirmation, nous avons également trouvé que la "proportion d'exploitants ayant un travail hors ferme" est en relation négative avec la "proportion moyenne des superficies cultivées" (-0.50), la "superficie moyenne fertilisée" (-0.58), le "nombre moyen de bovins" (-0.42), le "nombre moyen de tracteurs par ferme" (-0.52), la "valeur moyenne de la machinerie" (-0.55), la "valeur moyenne du loyer de la terre" (-0.50) et le "coût moyen du carburant et de l'huile" (-0.49).

Les deux variables relatives à l'éducation sont affectées du signe prévu, mais seule la "proportion d'exploitants ayant plus d'une 12e année" est statistiquement significative, pour le Canada et le Centre-ouest. De façon générale, la valeur R^2 est beaucoup moins significative dans l'Est.

Voir note(s) à la page 217.

TABLEAU 5.2. Résultats de la régression[1] pour l'analyse de l'emploi hors ferme, Canada et régions, 1971

Variable indépendante	Coefficient de régression	Erreur type du coefficient de régression	Ordre	Coefficient de régression	Erreur type du coefficient de régression	Ordre
	Canada			Centre-ouest		
Pourcentage des fermes ayant des ventes de moins de $5,000	0.705	0.032	1	0.805	0.085	1
Pourcentage des fermes ayant une superficie de moins de 70 acres	0.308	0.015	4	– 0.010	0.041	–
Pourcentage des exploitants ayant moins d'une 9e année	– 0.053	0.032	–	– 0.441	0.290	–
Pourcentage des exploitants ayant plus d'une 12e année	0.067	0.014	2	0.146	0.128	–
Proximité d'une région urbaine	0.127	0.043	3	0.185	0.092	2
R^2	0.767			0.795		
Ratio F	161.820			36.300		
N = nombre de divisions de recensement	252			53		
Ordonnée à l'origine	0.702			0.805		
	Centre-est			Est		
Pourcentage des fermes ayant des ventes de moins de $5,000	0.630	0.048	1	0.785	0.148	1
Pourcentage des fermes ayant une superficie de moins de 70 acres	– 0.006	0.022	–	– 0.030	0.048	–
Pourcentage des exploitants ayant moins d'une 9e année	– 0.142	0.101	–	– 0.056	0.038	–
Pourcentage des exploitants ayant plus d'une 12e année	0.070	0.020	2	0.026	0.037	–
Proximité d'une région urbaine	0.069	0.053	–	0.205	0.121	–
R^2	0.673			0.456		
Ratio F	61.403			6.376		
N = nombre de divisions de recensement	155			44		
Ordonnée à l'origine	0.714			0.360		

[1] Résultats d'une régression à étapes multiples.

Nous en venons maintenant à analyser la tendance à déclarer un "revenu agricole nul ou des pertes". On a fait plusieurs régressions à partir d'un grand nombre de variables, pour trouver "l'équation la plus appropriée" (la plus propice à la prévision). Il est évident que si on inclut la "proportion d'exploitants ayant un travail hors ferme" dans les régressions, ses corollaires (définis dans le tableau 5.2) doivent être exclus de l'analyse.

Le tableau 5.3 donne les résultats. Comme prévu, la variable "travail hors ferme" est très significative (on discutera plus tard du fait qu'elle ne soit pas statistiquement significative dans l'Est). Même si son élasticité n'est pas aussi élevée que ce que nous aurions pu prévoir, tout nous porte à croire que cette variable est essentielle à la compréhension de la tendance à déclarer un revenu nul ou des pertes.

Cela se trouve confirmé par d'autres corrélations entre la "proportion moyenne d'exploitants déclarant un revenu agricole nul ou des pertes" et le "pourcentage des superficies cultivées" (-0.42), la "superficie moyenne en culture" (-0.46), la "superficie moyenne fertilisée" (-0.39), le "nombre moyen de bovins" (-0.30), le "nombre de jours de travail hors ferme" (0.71), le "nombre moyen de tracteurs par ferme" (-0.33), la "proportion d'exploitants ayant plus d'une 12e année" (0.31) (toutes ces variables pourraient indiquer que l'exploitant s'occupe moins activement d'agriculture).

TABLEAU 5.3. Résultats de la régression[1] pour l'analyse des exploitants déclarant un revenu nul ou des pertes, Canada et régions, 1971

Variable indépendante	Coefficient de régression	Erreur type du coefficient de régression	Ordre	Coefficient de régression	Erreur type du ccefficient de régression	Ordre
	Canada			Centre-ouest		
Pourcentage des exploitants ayant un emploi hors ferme	0.471	0.620	1	0.482	0.072	1
Taille moyenne de la famille	- 0.447	0.075	2	- 0.402	0.111	2
Valeur de certaines dépenses agricoles	0.085	0.020	3	0.138	0.038	3
R^2	0.064			0.825		
F	108.05			77.11		
N	252			53		
Ordonnée à l'origine	0.501			0.421		
	Centre-est			Est		
Pourcentage des exploitants ayant un emploi hors ferme	0.633	0.094	1	0.274	0.163	–
Taille moyenne de la famille	- 0.333	0.099	3	- 0.071	0.246	–
Valeur de certaines dépenses agricoles	0.135	0.029	2	0.086	0.073	–
R^2	0.701			0.09		
F	88.02			1.01		
N	155			44		
Ordonnée à l'origine	0.345			0.780		

[1] Résultats d'une régression à étapes multiples.

Les régressions tiennent compte de deux autres variables importantes, soit la "valeur des dépenses agricoles" et la "taille de la famille". Dans le premier cas, on pourrait s'attendre à ce qu'un risque plus grand d'avoir un "revenu agricole nul ou des pertes" soit relié à des dépenses plus élevées, étant donné que les risques augmentent de pair avec les coûts d'exploitation. En même temps, le niveau élevé des dépenses pourrait cependant être en corrélation positive avec le revenu nul ou les pertes déclarées à titre de revenu agricole net, à condition que de telles dépenses constituent un moyen d'accroître le capital ou les biens immobiliers. En ce qui a trait à la "taille de la famille", l'interprétation que nous en faisons constitue plus une hypothèse qu'une conclusion. Il semble juste de dire que puisque les familles nombreuses peuvent constituer une source de travailleurs

familiaux non rémunérés, et aussi puisque la rémunération en espèces constitue une dépense agricole importante, la réduction de telles dépenses, par l'embauche de membres de la famille, aura tendance à diminuer les risques de pertes de revenu agricole.

Il est difficile de dire pourquoi la régression présentée au tableau 5.3 est si peu significative pour la région de l'Est. On peut dire en premier lieu que la "proportion des exploitants déclarant un revenu nul ou des pertes" est beaucoup plus élevée et que les valeurs sont beaucoup plus uniformes entre les divisions de recensement de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. On peut affirmer en second lieu que les fermes sont généralement beaucoup plus petites dans ces provinces, ce qui signifie que la "proportion d'exploitants ayant un travail hors ferme" est relativement élevée dans toutes les divisions de recensement.

Troisièmement, les exploitants agricoles de l'Est sont généralement plus âgés et une proportion relativement élevée d'entre eux ne signalent aucune occupation (ce qui peut signifier qu'ils sont arrivés à l'âge de la retraite), alors qu'ils signalent toujours un "revenu agricole nul ou des pertes". Ainsi, dans la région de l'Est, nos régressions sont inefficaces pour deux raisons: en premier lieu, le manque de variance de notre variable dépendante, et, ensuite, l'impossibilité de mesurer une variable qui a des répercussions sur l'importance de notre variable dépendante.

Étant donné que le travail hors ferme constitue vraiment un facteur important dans la compréhension de la prévalence du "revenu nul ou des pertes" que les agriculteurs déclarent à titre de revenu agricole net, il peut s'avérer utile de considérer plus attentivement les distributions des exploitants, pour voir si leurs caractéristiques et celles de leurs fermes présentent des rapports avec les différents types de travailleurs hors ferme. Nous avons déjà parlé des caractéristiques générales de ces exploitants, au chapitre 4, et nous avons déjà démontré que même si le revenu agricole net qu'ils déclarent est peu élevé (par rapport au revenu de ceux qui déclarent un travail agricole pendant la semaine de recensement), les caractéristiques de leur ferme indiquent que leurs revenus devraient être plus élevés. Pour continuer notre recherche, nous divisons par genre de travail les exploitants agricoles qui ont déclaré un travail hors ferme. Dans les cas où le travail hors ferme indique que l'exploitant est vraiment un agriculteur marginal, nous aimerions déterminer si les caractéristiques de son exploitation laissent quand même présager que le revenu agricole net d'un emploi autonome peut être élevé.

Cette question est analysée au tableau 5.4, à partir d'un certain nombre de caractéristiques des exploitations et des exploitants de divers sous-groupes professionnels (travail déclaré pendant la semaine de recensement). Comme nous l'avons fait remarquer précédemment, nous avons trouvé que le revenu agricole net des agriculteurs était en moyenne moins élevé lorsque le revenu moyen d'un travail hors ferme ainsi que le niveau d'instruction étaient élevés. Il est inutile de dire que nous avons également remarqué ce rapport dans le cas des groupes professionnels tels que les gérants, les professeurs, le personnel de la santé, qui sont plus susceptibles d'exercer leurs fonctions à plein temps.

TABLEAU 5.4. Certaines caractéristiques moyennes des exploitations et des exploitants agricoles par sous-groupe professionnel, Canada, 1971

Profession	Nombre[1]	Âge	Année de scolarité	Revenu agricole net	Revenu hors ferme
	1	2	3	4	5
	000's			dollars	
Agriculture	240.1	49	8	2,335	1,410
Direction, administration	3.7	47	12	- 343	12,406
Enseignement	1.9	41	15	- 522	9,133
Médecine et santé	1.0	46	13	- 646	12,954
Travail de bureau	4.2	46	10	- 17	5,261
Ventes	7.2	45	10	238	6,439
Autres professions (secteur primaire)	5.2	44	8	320	4,850
Traitement	6.3	44	8	271	5,670
Production et fabrication de machines	12.1	43	9	99	5,938
Transports	12.1	43	8	283	5,169
Construction	17.2	45	8	229	5,301

[1] Les totaux n'égalent pas 366,000 puisque nous ne tenons compte que de certaines occupations.

TABLEAU 5.4. Certaines caractéristiques moyennes des exploitations et des exploitants agricoles par sous-groupe professionnel, Canada, 1971 – fin

Profession	Revenu total	Revenu du ménage par tête	Acres	Valeur en capital	Valeur des machines et de l'outillage	Valeur de certaines dépenses
	6	7	8	9	10	11
	dollars			dollars		
Agriculture	4,393	1,636	572	770	127	513
Direction, administration . .	13,325	3,334	312	779	88	653
Enseignement	9,331	3,140	260	574	68	299
Médecine et santé	13,417	3,404	246	623	76	366
Travail de bureau	5,918	2,232	216	466	63	301
Ventes	7,494	2,494	296	588	85	453
Autres professions (secteur primaire).	5,718	1,539	289	330	61	164
Traitement	6,436	1,702	179	404	56	313
Production et fabrication de machines	6,507	1,709	193	416	60	206
Transports	5,930	1,611	270	427	73	224
Construction	6,085	1,633	214	393	56	171

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

Dès lors, le modèle qui suppose que ce "revenu nul ou ces pertes" n'est pas compatible avec les caractéristiques de leurs fermes respectives, peut être illustré par une comparaison des sous-groupes professionnels formés par les "exploitants agricoles" et le personnel de "direction".

Si on prend le groupe des "agriculteurs" comme point de référence, il semble juste d'avancer que les caractéristiques des exploitations agricoles du groupe de "direction" ne sont pas proportionnées au revenu agricole net, qui est en moyenne de – $343. Les caractéristiques à retenir sont:

a) la taille moyenne de la ferme (312 acres);

b) la valeur moyenne en capital ($77,900);

c) la valeur moyenne des machines et de l'outillage ($8,800); et

d) la valeur moyenne de certaines dépenses agricoles ($6,530).

Dans le présent cas, il semble plus juste de considérer la "perte" comme le contrecoup des dépenses visant à augmenter le capital (en particulier, l'accroissement des biens immobiliers).

Dans le cas des autres groupes professionnels, rien ne nous empêche d'appliquer également le raisonnement énoncé plus haut. S'il existe une différence, c'est vraisemblablement que moins de dépenses sont affectées à l'augmentation du capital, etc., et qu'ainsi, le rapport entre les dépenses et les ventes est moins élevé. Cela peut être attribuable en premier lieu au fait que les membres de ces groupes professionnels, puisque leurs revenus totaux sont moins élevés, ont moins d'argent à investir dans le capital de leur exploitation agricole. On peut également avancer en deuxième lieu, que les membres de ces groupes professionnels sont moins susceptibles de consacrer la majeure partie de leur temps au travail hors ferme, contrairement à leurs homologues plus compétents. Ils peuvent ainsi consacrer plus de temps et d'énergie à leurs exploitations agricoles, en vue de réaliser un profit. En troisième lieu, comme il en a déjà été question précédemment, étant donné que les revenus provenant d'emplois hors ferme sont beaucoup plus bas parmi les membres de ces groupes professionnels, ceux-ci ont moins tendance à déclarer incorrectement leur revenu agricole net en vue de réduire leur revenu total imposable.

Si ces déductions s'avèrent exactes, il semblerait très pertinent pour la statistique et la planification de prêter une attention particulière aux régions où d'importantes proportions d'exploitants agricoles accomplissent principalement des travaux hors ferme.

Du point de vue statistique, la présence de ce genre d'exploitants empêche d'interpréter correctement l'actif agricole ainsi que le rapport entrées-sorties. En effet, le rendement agricole mesuré en fonction des "ventes de produits agricoles" ou du "revenu agricole net" semble souvent ne pas être proportionné au capital de l'exploitation agricole. Il semble clairement que la variable "travail hors ferme" intervienne et que, pour les raisons énumérées plus haut, elle exerce une influence indépendante sur les indices de rendement agricole.

Du point de vue de la planification, la présence de ces exploitants peut inciter à évaluer incorrectement les profits provenant de l'agriculture même et les possibilités de rendement agricole, compte tenu du profil de l'actif de l'exploitation agricole. Il n'est pas facile d'isoler les régions où ces exploitants se trouvent en plus grand nombre. En 1971, ces personnes exploitent 15.2 % des terres agricoles du Canada, possèdent 18.6 % du capital agricole du Canada, effectuent 14.2 % du total des ventes de produits agricoles, mais gagnent seulement 2.2 % du revenu agricole net total des agriculteurs du Canada (données tirées du recensement de 1971). En Nouvelle-Écosse, les proportions sont beaucoup plus élevées alors que dans la province la plus agricole du Canada, la Saskatchewan, ils exploitent encore 10.8 % des terres agricoles de la province. Les responsables de l'élaboration des programmes devraient donc, avant de tenter d'évaluer les niveaux réel et possible de prospérité des régions agricoles:

a) évaluer dans quelle mesure les exploitants ayant un travail hors ferme déclarent des "revenus nuls ou des pertes" alors que les caractéristiques de leurs exploitations agricoles indiquent que le revenu agricole devrait être plus élevé ou que le patrimoine de l'exploitant s'est accru en raison d'une augmentation du capital, et

b) évaluer dans quelle mesure le "revenu nul ou les pertes" déclarés à titre de revenu agricole dépend des différences dans les niveaux des revenus hors ferme dans diverses régions.

5.4. Diminution du nombre de fermes

Le taux d'abandon de l'agriculture comme moyen de subsistance constitue un autre indicateur du rendement agricole. Nous avons déjà démontré qu'il n'existait pas de parité de salaire entre les secteurs agricole et non agricole. Cela provient, en grande partie, du nombre des petites fermes qui ont peu de chance de devenir rentables étant donné, entre autres, le resserrement de l'"étau" formé par les prix de revient et le prix de vente. Le taux d'abandon des fermes, dans l'une ou l'autre des régions, semble être fonction (i) du niveau moyen des profits tirés de l'agriculture elle-même (effet négatif), (ii) de la proportion des petites fermes dans la région (effet positif), (iii) des possibilités de travail hors ferme en vue de pallier l'insuffisance du revenu agricole (effet négatif), (iv) de la possibilité d'avoir un travail à plein temps plus rémunérateur que l'agriculture (effet positif), (v) de la proportion d'exploitants âgés qui prennent leur retraite et abandonnent l'exploitation agricole (effet positif), et (vi) de l'intervention gouvernementale en vue d'acheter les petites fermes, de relocaliser les familles agricoles et d'aider au regroupement des fermes (effet positif).

Dans l'analyse de régression présentée au tableau 5.5, nous évaluons les variations du rapport 1971/1966 entre les fermes de recensement des divisions de recensement, en fonction d'ensembles de caractéristiques définies en 1971 pour les exploitations et les exploitants agricoles des divisions de recensement.

Bien sûr, il aurait été préférable d'utiliser le rapport chronologique 1966 - 1971, pour observer les changements dans les variables, mais les données du recensement de l'agriculture de 1966 étaient vraiment incomplètes par rapport aux données ag-pop de 1971. Il est inutile de dire que cela implique des écarts dans les équations et oblige à supposer que les différences entre les divisions de recensement, pendant la période 1966 - 1971 (période au cours de laquelle s'est produit l'abandon des fermes), sont relativement semblables à celles que l'on retrouve dans la période 1970 et 1971.

TABLEAU 5.5. Résultats de la régression utilisés dans l'analyse de la diminution du nombre de fermes de recensement, Canada, 1971

Variable indépendante	Équation 1			Équation 2		
	Coefficient de régression	Erreur type du coefficient de régression	Ordre	Coefficient de régression	Erreur type du coefficient de régression	Ordre
Pourcentage des exploitants non résidents	0.077	0.013	2	0.064	0.013	2
Pourcentage des exploitants propriétaires	0.189	0.049	5	0.282	0.065	3
Pourcentage des exploitants ayant des ventes inférieures à $5,000	- 0.190	0.046	3	- 0.140	0.040	4
Pourcentage des exploitants ayant plus d'une 12e année	0.030	0.010	6	0.022	0.011	9
Pourcentage des exploitants ayant travaillé moins de 40 semaines	- 0.040	0.014	7	- 0.024	0.012	8
Pourcentage des exploitants âgés de 65 ans et plus	- 0.176	0.022	1	- 0.173	0.021	1
Revenu agricole moyen des exploitants des fermes de recensement	0.108	0.024	4	1	1	–
Pourcentage de la superficie prise en location	1	1	–	0.070	0.019	5
Nombre moyen de têtes de bétail par ferme	1	1	–	0.056	0.017	7
Valeur moyenne des machines agricoles	1	1	–	0.088	0.036	6
R^2		0.61			0.67	
F		31.2			29.2	
N		252			252	
Ordonnée à l'origine		- 0.465			- 0.292	

[1] Cette variable a été exclue de l'équation.

Toutes les variables relatives aux caractéristiques des exploitations et des exploitants agricoles ont été évaluées de façon à obtenir la régression la mieux adaptée. Notre analyse se situait au niveau national (N = 252). De plus, pour bien illustrer le rôle de l'attraction urbaine dans l'abandon des terres, nous évaluons (i) une variable de la proximité urbaine comme substitut des "avantages et de la

possibilité de trouver un travail hors ferme", et (ii) le rapport entre les "revenus moyens comparés des familles urbaine et agricole" de la division de recensement. Naturellement, on prévoit que ces deux variables influeront d'une façon positive sur la diminution du nombre de fermes.

On peut ainsi résumer les résultats de notre analyse (tableau 5.5):

1. La variable la plus significative des régressions concerne le profil de l'âge dans la division de recensement. La "proportion d'exploitants âgés de 65 ans et plus" est une indication de retraite.

2. La "proportion d'exploitants non résidents" se situe au deuxième rang, dans l'ordre de la signification statistique, même si son élasticité est faible. Le nombre de non-résidents semble croître de façon absolue et relative pour un petit sous-groupe d'exploitants agricoles du Canada; cette solution (non-résidence) peut s'avérer un important moyen de pallier à un rendement agricole médiocre. En effet, ces exploitants peuvent avoir assez de compétence pour trouver des emplois plus rémunérateurs qui les obligent à demeurer dans des régions non agricoles, ce qui ne les empêche pas de vouloir posséder et exploiter leur propre ferme, le revenu de leur travail hors ferme le leur permettant. Évidemment, les exploitants non résidents comprennent également ceux qui vivent et travaillent dans des régions non agricoles et qui se portent acquéreurs de petites fermes qu'ils considèrent comme passe-temps ou objet de spéculation.

3. On prévoit que la "proportion d'exploitants ayant un travail hors ferme" (variable occupant le troisième rang par ordre d'importance) aura des répercussions négatives sur la diminution du nombre de fermes, compte tenu du fait qu'un grand nombre d'exploitants possédant de petites fermes non rentables doivent probablement se résoudre à chercher un travail hors ferme pour maintenir la ferme "à flot" ou pour élever leur niveau de vie. Or, l'exploitation de petites fermes, à temps partiel, peut constituer l'ajustement structurel le plus important du secteur agricole au Canada.

4. Plus le pourcentage des exploitants pleinement propriétaires est élevé, moins le nombre de fermes a tendance à diminuer. Ces propriétaires ont habituellement de petites fermes moins rentables que celles des propriétaires-locataires, mais la propriété engendre une certaine force d'inertie.

On a constaté que la propriété exerçait, dans de nombreux contextes, une influence négative sur la migration puisqu'elle signifie: (i) se fixer longtemps en un endroit précis où l'on a des amis et à l'égard duquel on éprouve un sentiment d'appartenance, (ii) effectuer des dépenses relatives à l'exploitation agricole, pour améliorer la qualité de la vie et (iii) répugner à partir si on décide de vendre, mais qu'on ne peut obtenir le prix désiré.

5. Selon l'équation 1, le "revenu agricole net moyen" (s'il est élevé), et selon l'équation 2, trois variables en corrélation très positive avec le revenu agricole (soit la superficie prise en location, le nombre de bovins, etc.) sont reliés d'une façon négative à la diminution du rapport 1971/1966 des exploitations agricoles. Ces variables ont toutes le signe prévu et concernent la prospérité de l'exploitation

agricole. On prévoit que la relation entre la "superficie moyenne prise en location" et le nombre constant d'exploitations agricoles sera positive étant donné que le fait de prendre des terres en location est interprété comme une façon d'accroître le capital d'exploitation (c.-à-d. la corrélation avec les ventes = 0.41, la valeur des machines = 0.65 et le travail hors ferme = −0.24).

6. Enfin, plus la "proportion d'exploitants ayant plus d'une 12e année" est élevée, moins le nombre de fermes est affecté. Du moins le prévoit-on, étant donné que les exploitants les plus instruits obtiennent vraisemblablement un meilleur rendement de leur exploitation agricole s'ils s'y consacrent à plein temps. Cette variable touche également sans aucun doute ceux qui travaillent hors ferme et qui désirent garder leur ferme comme passe-temps, comme investissement dans des biens immobiliers, etc.

5.5. Facteur humain dans l'équation du rendement agricole

La plupart des corrélations se rapportant aux mesures du rendement agricole et des biens matériels portaient les signes prévus, et demeurent assez faciles à interpréter à la lumière des explications théoriques ayant trait aux types de production exigeant beaucoup de capital, etc.

Même si tout nous porte à croire que le facteur humain devrait aussi apporter une contribution importante au rendement agricole, plusieurs résultats sont ambigus et indiquent un rapport plutôt faible. Par exemple, dans les chapitres précédents, nous avons remarqué qu'il existait un rapport positif entre les niveaux d'instruction et le revenu hors ferme, mais qu'il n'y avait presque pas de lien entre l'instruction et le revenu agricole net d'un travail autonome. Cette apparente absence de lien fut attribuée à la difficulté d'évaluer le revenu agricole, au fait que les exploitants les plus instruits ne déclarent peut-être pas bien leur revenu agricole, etc.

Même si nos régressions indiquent que les ventes de produits agricoles sont reliées d'une façon positive à la proportion d'exploitants ayant plus d'une 12e année, ces résultats sont également discutables en raison (i) des problèmes de mesure ou de l'incohérence des mesures, et (ii) de leur confusion, due aux particularités des sous-groupes d'exploitants non identifiés correctement. En effet, nous nous sommes souvent servis de proportions pour évaluer les profils d'instruction (par exemple, la proportion d'exploitants ayant moins d'une 9e année), alors qu'il aurait été préférable d'utiliser une mesure cumulative du niveau moyen d'instruction. Nous ne sommes pas non plus préoccupés du fait que les exploitants les plus instruits ayant un travail hors ferme ont plus facilement tendance à déclarer un revenu agricole net "nul ou des pertes". De la sorte, dans le cas de ceux qui dépendent surtout de leur ferme, l'incidence de l'instruction sur le rendement agricole est faussée en raison du fait que tous les exploitants sont regroupés sans considération de leur degré de dépendance économique par rapport à leur ferme.

Tout ceci pour dire que l'on ne peut pratiquement pas savoir si le fait de rehausser la distribution du niveau d'instruction des exploitants agricoles permettrait d'augmenter les profits agricoles.

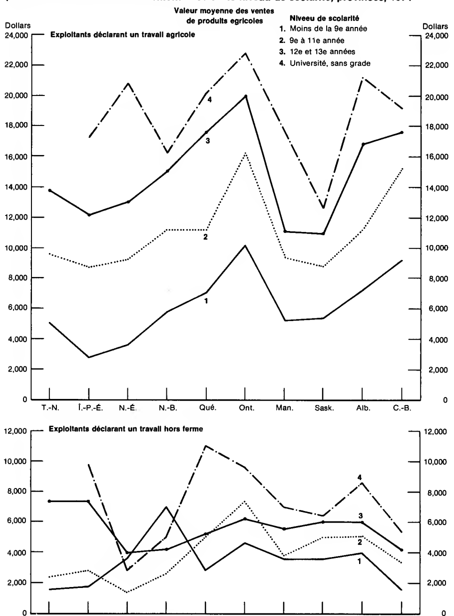
Évidemment, non seulement est-il généralement reconnu qu'un niveau d'instruction plus élevé aura pour effet d'améliorer les effets dits "de production et de répartition" des ressources (voir Shaw, 1974b), mais un manque d'instruction peut empêcher l'individu de mettre à profit ses aptitudes innées, étant donné que sa candidature à un emploi particulier est souvent jugée en fonction de son niveau d'instruction (selon ses diplômes). Si on se fonde sur les nombreuses études faites dans ce domaine, il semble raisonnable de s'attendre à ce que l'avantage le plus immédiat que l'instruction procure à l'exploitant agricole autonome découle du fait qu'elle permet d'améliorer l'aptitude à la gestion et l'arrangement des effets dits "de production et de répartition", alors que les avantages provenant d'un travail hors ferme rémunéré découlent du fait que l'individu possède des diplômes satisfaisants (voir Griliches et Mason, 1972; Hanson, Weisbrod et Scanton, 1970; Thurow et Lucas, 1972).

Cependant, on s'entend généralement pour dire que le "niveau d'instruction" est le facteur humain le plus susceptible d'être modifié. Bien que la combinaison de nombreux autres facteurs (l'âge, le sexe, la nationalité, les aptitudes innées, la santé physique et les traits de la personnalité comme la motivation, l'initiative, le goût du risque, la santé mentale, l'esprit critique, etc.) aient également des répercussions importantes sur le facteur humain, plusieurs de ces attributs échappent aux analyses des technocrates. Tout ce que ces derniers peuvent avancer avec quelque certitude, c'est que, puisque l'instruction au Canada est fortement structurée de façon à être accessible à tous, une intervention d'ordre politique, en ce qui concerne la qualité et la quantité de l'instruction, aura vraisemblablement de plus grandes répercussions sur le profil général des ressources humaines que toute autre intervention portant sur tout autre attribut humain.

On se pose alors la question suivante: "Le fait de rehausser la distribution du niveau d'instruction des exploitants agricoles pourrait-il permettre de prévoir une amélioration du rendement agricole en le mesurant au moyen des ventes brutes de produits agricoles, etc.? ". Une réponse partielle nous permet de classer les exploitants selon leur occupation pendant la semaine de recensement et d'évaluer les caractéristiques moyennes de leur exploitation agricole selon leur niveau d'éducation. La partie A du graphique 5.1 révèle clairement un lien entre les niveaux élevés d'instruction et les niveaux élevés de vente de produits agricoles, quelle que soit l'occupation de l'exploitant pendant la semaine de recensement. On s'attend évidemment à ce qu'il y ait une grande différence entre les deux groupes au niveau des ventes, étant donné que les exploitants du deuxième groupe sont beaucoup moins engagés dans l'exploitation de leurs fermes qui, en moyenne, sont plus petites. Les exploitants possédant un diplôme universitaire, ont été exclus de cette analyse (partie A), étant donné que, pour les raisons mentionnées précédemment, on peut fortement douter du revenu agricole net (nul ou déficitaire) qu'ils déclarent.

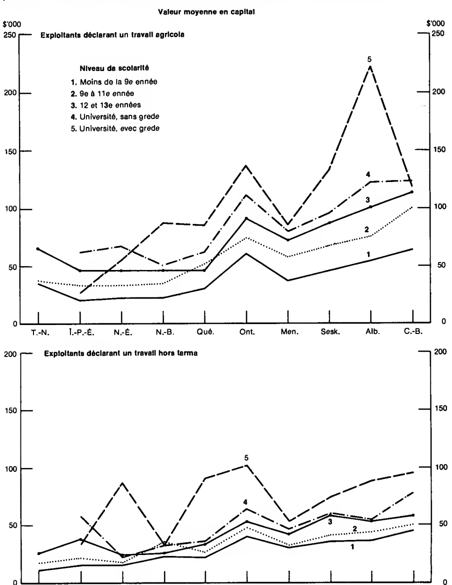
Graphique 5.1

Valeur moyenne des ventes de produits agricoles et valeur moyenne des fermes selon l'emploi agricole ou l'emploi hors ferme des exploitants des fermes de recensement pendant la semaine de recensement et selon le niveau de scolarité, provinces, 1971



Graphique 5.1 (fin)

Valeur moyenne des ventes de produits agricoles et valeur moyenne des fermes selon l'emploi agricole ou l'emploi hors ferme des exploitants des fermes de recensement pendant la semaine de recensement et selon le niveau de scolarité, provinces, 1971



Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

Il existe généralement un rapport positif entre le niveau d'instruction et le revenu agricole net des exploitants ayant un emploi agricole et un rapport presque inverse pour les exploitants ayant un emploi non agricole (données non présentées ici). Cette dernière constatation confirme notre raisonnement antérieur: plus le revenu hors ferme est élevé, plus le revenu agricole net a tendance à être faible. En effet, étant donné que les exploitants les plus instruits retirent habituellement un revenu hors ferme plus élevé que les moins instruits, ils peuvent être portés à déclarer un revenu agricole net moins élevé que le chiffre réel. D'un autre côté, en ayant des revenus hors ferme plus élevés en raison de leur niveau d'instruction, ces exploitants agricoles peuvent vouloir investir dans leur capital des sommes disproportionnées par rapport à la valeur des ventes de produits agricoles moins le rendement prévu de l'exploitation. Nous pourrions même avancer que ces exploitants sont de médiocres administrateurs (peut-être des novices dans le domaine) et qu'ils peuvent avoir tendance à expérimenter des races qui coûtent cher, à investir beaucoup trop en machines et en outillage, ce qui peut avoir pour effet de diminuer le revenu agricole net.

On ne sait pas exactement pourquoi le rapport entre le revenu agricole net et le niveau d'instruction est moins net dans le cas de ceux qui déclarent un travail agricole. Tout au moins, il semble raisonnable d'appliquer le même raisonnement que plus haut, dans le cas des exploitants plus instruits qui déclarent également un travail agricole. En effet, le niveau d'instruction plus élevé de ces exploitants est également lié positivement avec un plus grand nombre de jours de travail hors ferme (bien que le rapport soit beaucoup moins élastique), ce qui peut avoir pour effet d'inciter ces exploitants à déclarer un moindre revenu agricole net ou à accroître leur capital.

La partie B du graphique 5.1 montre clairement l'existence d'un rapport positif entre les niveaux d'éducation et la valeur de la ferme en capital pour les deux groupes. Dans le cas du premier (emploi agricole), la valeur en capital correspond vraisemblablement à la valeur de la terre, des machines agricoles et des bâtisses plutôt qu'à celle des biens immobiliers résidentiels ou spéculatifs. Bien que les données (non présentées ici) indiquent des différences positives notables en ce qui concerne le niveau d'instruction par rapport à la superficie des terres, ces différences sont minimes, sauf pour les Prairies. Encore une fois, cela signifie simplement, qu'en général, la superficie agricole n'est pas, en soi, un critère important pour déterminer l'importance ou la richesse d'une région agricole.

Si on se base sur les tendances que nous retrouvons dans le graphique 5.1, sur les résultats de notre régression et sur la multitude de documents portant sur les avantages de l'instruction, nous avons tout lieu de supposer que le fait de rehausser les niveaux d'instruction des exploitants aurait une importante incidence positive sur le rendement agricole. Dans une industrie où les exploitants à leur compte doivent administrer des exploitations agricoles et faire face à des changements technologiques et structurels qui se succèdent rapidement, il n'est guère surprenant qu'un niveau d'instruction élevé soit favorable à une meilleure gestion. Cependant, si nous considérons que presque 60 % des exploitants

agricoles du Canada ont moins d'une 9e année, il semble qu'une des raisons du faible rendement agricole de plusieurs exploitants soit l'incapacité du système canadien d'éducation à préparer correctement les exploitants agricoles à leurs professions.

Il faut cependant admettre qu'un grand nombre de ces exploitants ayant moins d'une 9e année sont parmi les plus âgés et qu'à leur époque, l'achèvement d'une 7e année était considéré comme bien suffisant. Les jeunes exploitants sont, en plus grand nombre, dans les catégories les plus élevées de scolarité, ce qui ne signifie pas que le profil de scolarisation des exploitants agricoles du recensement va en s'améliorant avec le temps. Que cela se produise ou non dépendra en grande partie du fait que les jeunes se joignant à la population active seront ou non assez "attirés" par l'agriculture comme moyen de subsistance.

TABLEAU 5.6. Différences dans le revenu moyen de l'exploitant selon le niveau de scolarité et le travail agricole, le travail hors ferme pendant la semaine du recensement, Canada et provinces, 1971

Province	Indice de l'importance du revenu selon le niveau de scolarité[1] — Exploitants ayant un travail agricole selon le niveau de scolarité				
	Moins d'une 9e année	9e - 11e année	12e et 13e années	Cours universitaire inachevé	Diplôme universitaire
Terre-Neuve	1.00	1.97	2.97	–	–
Île-du-Prince-Édouard	1.00	1.32	1.76	1.64	–
Nouvelle-Écosse	1.00	1.26	1.58	1.21	–
Nouveau-Brunswick	1.00	1.16	1.52	1.63	1.49
Québec	1.00	1.20	1.28	1.31	1.14
Ontario	1.00	1.29	1.33	1.42	1.62
Manitoba	1.00	1.39	1.43	1.44	2.96
Saskatchewan	1.00	1.14	1.24	1.25	1.90
Alberta	1.00	1.26	1.54	1.68	2.02
Colombie-Britannique	1.00	0.81	0.77	0.78	0.77

Province	Indice de l'importance du revenu selon le niveau de scolarité[1] — Exploitants ayant un travail hors ferme selon le niveau de scolarité					Rapport du revenu agricole/revenu hors ferme selon le niveau d'instruction	
	Moins d'une 9e année	9e - 11e année	12e et 13e années	Cours universitaire inachevé	Diplôme universitaire	Moins d'une 9e année	Diplôme universitaire
Terre-Neuve	1.00	1.41	1.57	–	3.97	1.73	–
Île-du-Prince-Édouard	1.00	1.67	2.20	1.46	4.17	1.02	–
Nouvelle-Écosse	1.00	1.19	1.50	2.10	5.16	1.14	–
Nouveau-Brunswick	1.00	1.14	1.31	1.53	2.20	1.45	2.20
Québec	1.00	1.19	1.26	1.40	2.86	1.18	2.96
Ontario	1.00	1.22	1.37	1.50	3.09	1.30	2.58
Manitoba	1.00	1.37	1.48	1.57	3.43	1.29	1.50
Saskatchewan	1.00	1.67	1.87	1.94	3.93	0.90	1.86
Alberta	1.00	1.29	1.47	1.57	3.17	1.41	2.20
Colombie-Britannique	1.00	1.09	1.17	1.21	2.06	0.84	2.25

[1] Le revenu du premier niveau d'instruction moins d'une 9e année sert d'indice de base = 100.

Afin de voir jusqu'à quel point les exploitants qui ont un niveau d'instruction plus élevé seront vraisemblablement plus "attirés" par un emploi hors ferme, regardez le tableau 5.6 et les indices du revenu total des exploitants ayant un travail agricole ou un travail hors ferme, selon cinq niveaux d'instruction. Tout d'abord, remarquez la faible "élasticité" des indices de revenu (base = 100 = revenu des exploitants ayant moins d'une 9e année) parmi ceux qui ont un travail "agricole". Remarquez également la non-parité des revenus des exploitants "ayant moins d'une 9e année" et de ceux qui ont un diplôme universitaire. D'une façon générale, cela signifie que les exploitants agricoles pour qui l'agriculture constitue le principal moyen de subsistance, auraient un revenu sensiblement égal s'ils exerçaient un travail hors ferme.

5.6. Commentaire

Si on se base sur l'analyse précédente des indices de rendement agricole, il est évident qu'on ne peut interpréter les variations aréolaires d'une façon pertinente sans tout d'abord évaluer les conséquences, sur l'utilisation des ressources agricoles, de la présence d'exploitants marginaux et à temps partiel[5]. Les différences, entres les divisions de recensement, dans le nombre de cultivateurs retraités et ceux qui ont plusieurs emplois, vont probablement empêcher de bien comprendre les différences aréolaires dans le rendement agricole, la prospérité, le patrimoine, etc., dans plusieurs comptages.

Par exemple, le fait de ne pas séparer les exploitants à plein temps des exploitants à temps partiel fait baisser la moyenne des ventes de produits agricoles et le revenu agricole net, étant donné que les exploitants à temps partiel ont des fermes beaucoup plus petites et déclarent souvent un revenu agricole nul ou des pertes et que pour eux, la ferme représente moins un moyen de subsistance que pour les exploitants à plein temps.

La présence des exploitants à temps partiel a également tendance à fausser l'interprétation des différences aréolaires dans la production agricole, par rapport aux différences aréolaires dans les niveaux de valeur en capital agricole disponible, la superficie, etc., car les ressources possibles peuvent ne pas être mises à profit. Dans une certaine mesure, une étude plus approfondie du genre de questions signalées plus haut a révélé que le cas des divisions de recensement est rarement aussi grave que ce que laisse supposer la valeur globale des ventes de produits agricoles et des revenus agricoles nets. Conséquemment, une des principales conclusions de cette étude réside dans le fait que l'agriculture présenterait une image beaucoup plus positive si on tentait de faire des ajustements en fonction (i) des cultivateurs marginaux qui ont des revenus hors ferme, (ii) de l'exploitation

Voir note(s) à la page 217.

des fermes comme passe-temps ou comme moyen d'obtenir des réductions d'impôt ou de consolider les exploitations immobilières, et (iii) du nombre de ceux qui ont atteint l'âge de la retraite.

Évidemment, la situation demeure plutôt sombre dans plusieurs divisions de recensement, même si l'on tient compte des profits tirés du travail hors ferme, du nombre des cultivateurs qui ont atteint l'âge de la retraite, etc. Les planificateurs doivent évidemment savoir localiser ces divisions et intervenir, au besoin, pour favoriser la rentabilisation de l'exploitation, ou son abandon. Bien que des interventions de cette nature ne soient pas du ressort de cette monographie, nous pouvons quand même identifier les divisions de recensement où se retrouvent le plus grand nombre de petites fermes apparemment inadéquates et non rentables.

En somme, il semble raisonnable de croire qu'une **"petite exploitation agricole non rentable soit un moyen de subsistance inadéquat si"**:

a) les ventes de produits agricoles sont constamment inférieures à $5,000;

b) l'exploitant agricole qui l'administre a peu de chance de se trouver un travail hors ferme; et

c) l'exploitant qui l'administre est économiquement actif (il est donc plus probable qu'il ait des enfants à charge et ne reçoive pas de pension).

En vue d'identifier les divisions de recensement où il semble que les caractéristiques ci-dessus se retrouvent le plus fréquemment, ces dernières ont été ainsi mesurées:

État	**Mesure**
a	a' pourcentage des fermes qui, dans la division de recensement, ont des ventes inférieures à $5,000
b	b' seulement celles de la catégorie a' dont moins de $2,000 du revenu total de l'exploitant provient de toutes sources
c	c', a' plus b' moins le pourcentage d'exploitants de la division de recensement qui sont âgés de 65 ans et plus.

Combinées, ces trois mesures (a', b', c') visent à évaluer la proportion des exploitants agricoles qui, dans les divisions de recensement, peuvent se trouver dans la catégorie de revenu la plus faible. Supposons maintenant que 25 % des exploitants agricoles dans la division X possèdent des fermes dont les ventes sont inférieures à $5,000 (critère a') et ont un revenu total inférieur à $2,000 (critère b'). Si 15 % des exploitants de la même division de recensement ont plus de 65 ans, nous pouvons être assurés qu'un nombre considérable d'entre eux fait partie

TABLEAU 5.7. Répartition en pourcentage des exploitants dans des régions spécifiques selon certaines caractéristiques du revenu total, des ventes de produits agricoles et de l'âge, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971

		Montant brut des ventes de produits agricoles			
	Région	Moins de $2,500	$2,500-4,999	$5,000-9,999	$10,000 et plus
N°		1	2	3	4
1	Canada	8.7	5.6	6.8	6.6
2	Terre-Neuve	26.2	1.5	0.5	3.5
3	Division No. 1	23.8	0.9	–	1.8
4	" " 2	35.7	–	–	–
5	" " 4	44.0	4.0	–	4.0
6	" " 5	7.7	–	–	7.7
7	" " 6	33.3	–	–	–
8	" " 7	37.7	–	–	–
9	" " 8	20.0	5.0	–	–
10	" " 9	33.3	–	–	–
11	" " 10	–	–	–	–
12	Île-du-Prince-Édouard	14.3	5.3	6.5	4.3
13	Kings	17.9	2.9	5.8	2.9
14	Prince	14.6	5.4	5.1	4.1
15	Queens	12.4	6.2	7.7	4.8
16	Nouvelle-Écosse	16.7	3.4	2.3	3.3
17	Annapolis	16.5	1.9	1.9	5.8
18	Antigonish	10.0	1.9	1.0	0.0
19	Cape Breton	12.5	3.1	3.1	6.3
20	Colchester	16.1	5.1	2.5	4.3
21	Cumberland	19.8	5.2	2.6	3.4
22	Digby	20.4	6.8	0.0	2.3
23	Guysborough	24.0	4.0	0.0	0.0
24	Halifax	10.6	0.0	4.3	0.0
25	Hants	13.5	1.9	2.9	3.8
26	Inverness	24.1	1.9	1.9	–
27	Kings	10.7	3.7	2.1	6.4
28	Lunenburg	25.5	1.8	–	1.8
29	Pictou	21.6	3.1	4.1	2.1
30	Queens	21.4	–	–	–
31	Richmond	21.4	7.1	–	–
32	Shelburne	11.1	–	–	–
33	Victoria	19.0	4.8	–	–
34	Yarmouth	15.4	2.6	5.1	2.6
35	Nouveau-Brunswick	16.6	4.1	3.0	4.8
36	Albert	10.3	3.4	–	3.4
37	Carleton	14.4	4.8	4.2	7.8
38	Charlotte	25.0	3.1	3.1	–
39	Gloucester	22.0	2.9	–	1.5
40	Kent	25.0	3.8	2.5	–
41	Kings	16.5	3.8	4.4	3.8
42	Madawaska	10.8	5.4	2.7	8.1
43	Northumberland	15.6	2.2	–	2.2
44	Queens	21.8	5.5	3.6	3.6
45	Restigouche	17.5	2.5	2.5	–
46	St. John	33.3	–	–	–
47	Sunbury	19.2	3.8	–	–
48	Victoria	11.4	4.5	2.3	15.9
49	Westmorland	12.7	3.2	3.2	3.2
50	York	18.7	4.7	2.8	1.9

TABLEAU 5.7. Répartition en pourcentage des exploitants dans des régions spécifiques selon certaines caractéristiques du revenu total, des ventes de produits agricoles et de l'âge, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971

Exploitants ayant un revenu total de $5,000 et plus et dont les ventes de produits agricoles sont de $10,000 et plus	Exploitants âgés de 65 ans et plus	Différence entre les colonnes 1 + 2 − 6	Rapport entre les transferts du gouvernement "agricoles" moyens par région agricole, et les transferts moyens pour le Canada	
5	6	7	8	No
13.5	11.7	2.6	1.0	1
6.9	11.5	16.2	5.2	2
9.1	14.9	9.8	5.8	3
0.0	13.3	22.4	4.5	4
7.0	22.7	25.3	6.3	5
23.1	7.7	0.0	1.7	6
0.0	33.3	0.0	1.3	7
6.3	12.5	25.2	4.7	8
10.0	10.0	15.0	4.5	9
33.3	0.0	33.3	7.3	10
–	–	–	–	11
7.2	14.8	4.8	1.9	12
4.6	20.7	1.0	2.2	13
9.5	11.7	8.3	1.5	14
6.5	14.4	4.2	2.0	15
7.9	17.4	2.7	1.9	16
6.8	16.5	1.9	2.2	17
4.9	16.1	− 4.2	2.4	18
15.6	24.2	− 8.6	0.7	19
8.5	15.1	6.1	2.0	20
5.2	17.9	7.1	2.5	21
4.5	9.1	18.1	1.9	22
4.0	12.0	16.0	2.1	23
19.1	15.2	− 4.6	1.8	24
10.6	18.3	− 2.9	2.6	25
1.9	18.2	7.8	4.4	26
15.0	15.5	− 1.1	1.3	27
2.7	19.3	8.0	1.2	28
4.1	20.4	4.3	2.2	29
–	15.4	6.0	0.1	30
7.1	13.3	15.2	5.1	31
–	11.1	0.0	0.5	32
4.8	23.8	0.0	0.8	33
5.1	25.6	− 7.6	3.7	34
7.4	14.2	6.5	1.7	35
10.3	17.2	− 3.5	0.6	36
9.0	8.4	10.8	0.5	37
3.1	34.3	− 6.2	2.6	38
4.4	10.3	14.6	3.9	39
5.0	13.8	15.0	2.9	40
10.1	15.9	4.4	1.0	41
8.1	6.8	9.4	2.5	42
4.4	28.9	− 11.1	3.0	43
7.3	14.3	13.0	0.4	44
7.5	5.0	15.0	4.1	45
–	33.3	0.0	0.3	46
7.2	19.3	3.7	1.5	47
9.1	11.4	4.5	1.3	48
9.5	15.5	0.4	2.0	49
4.7	16.8	6.6	1.0	50

TABLEAU 5.7. Répartition en pourcentage des exploitants dans des régions spécifiques selon certaines caractéristiques du revenu total, des ventes de produits agricoles et de l'âge, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971 – suite

		Montant brut des ventes de produits agricoles			
	Région	Moins de $2,500	$2,500 - 4,999	$5,000 - 9,999	$10,000 et plus
No		1	2	3	4
1	Québec	9.1	3.8	3.8	3.1
2	Abitibi	9.7	2.0	2.0	1.2
3	Argenteuil	10.2	6.8	4.5	1.1
4	Arthabaska	3.8	1.4	3.1	5.1
5	Bagot	7.2	3.2	4.7	6.1
6	Beauce	12.1	5.8	4.5	2.6
7	Beauharnois	5.8	1.2	1.2	1.2
8	Bellechasse	10.0	4.2	4.2	4.2
9	Berthier	7.8	3.6	6.3	6.8
10	Bonaventure	21.9	3.8	1.9	–
11	Brome	10.7	3.6	7.1	2.7
12	Chambly	10.7	–	10.7	–
13	Champlain	9.3	4.5	4.5	3.8
14	Charlevoix-Est	20.0	1.8	3.6	1.8
15	Charlevoix-Ouest	20.0	6.7	1.3	1.3
16	Châteauguay	2.5	4.3	3.1	4.9
17	Chicoutimi	8.3	2.4	1.8	1.8
18	Compton	10.3	4.4	3.9	2.5
19	Deux-Montagnes	6.5	1.9	2.3	3.7
20	Dorchester	10.0	3.7	6.6	6.0
21	Drummond	7.2	3.8	4.2	3.8
22	Frontenac	9.8	5.1	4.2	1.9
23	Gaspé-Est	20.0	–	–	2.3
24	Gaspé-Ouest	16.7	3.3	–	–
25	Gatineau	12.7	6.4	3.2	–
26	Hull	11.8	5.9	5.9	–
27	Huntingdon	8.4	3.6	3.0	5.4
28	Iberville	4.8	0.8	2.4	6.4
29	Île-de-Montréal et Île-Jésus	5.3	1.1	3.2	1.1
30	Îles-de-la-Madeleine	30.0	–	–	–
31	Joliette	4.0	4.0	2.6	4.4
32	Kamouraska	12.1	7.5	4.5	1.0
33	Labelle	11.5	1.6	2.5	1.6
34	Lac-St-Jean-Est	3.6	2.9	5.1	4.4
35	Lac-St-Jean-Ouest	5.8	5.8	3.3	1.7
36	Laprairie	6.3	3.8	–	5.6
37	L'Assomption	6.4	2.9	3.5	4.0
38	Lévis	8.8	4.4	4.4	3.5
39	L'Islet	14.3	3.7	3.1	2.5
40	Lotbinière	9.0	3.6	4.7	3.0
41	Maskinongé	9.8	5.9	3.3	3.3
42	Matane	14.9	5.3	3.5	1.8
43	Matapédia	11.8	4.5	5.1	1.1
44	Mégantic	9.3	5.0	6.5	2.9
45	Missisquoi	10.6	3.3	3.9	4.4
46	Montcalm	11.1	4.2	4.9	4.9
47	Montmagny	10.3	3.7	0.7	3.7
48	Montmorency no 1	12.2	2.0	6.1	–
49	Montmorency no 2	3.6	1.8	1.8	1.8
50	Napierville	8.0	4.0	4.7	6.0
51	Nicolet	7.9	2.9	4.5	3.1
52	Papineau	13.4	3.4	5.6	3.4
53	Pontiac	13.9	4.4	10.1	0.6
54	Portneuf	12.5	3.9	2.7	1.6
55	Québec	11.1	1.6	1.6	–
56	Richelieu	11.9	4.8	5.6	4.8
57	Richmond	5.7	2.8	1.1	4.0
58	Rimouski	7.9	5.1	2.5	0.7
59	Rivière-du-Loup	10.3	4.5	5.5	3.1
60	Rouville	1.5	2.9	2.0	4.4
61	Saguenay	4.8	–	4.8	–
62	St-Hyacinthe	5.1	2.3	3.3	5.1
63	St-Maurice	3.9	2.9	3.9	3.9

TABLEAU 5.7. Répartition en pourcentage des exploitants dans des régions spécifiques selon certaines caractéristiques du revenu total, des ventes de produits agricoles et de l'âge, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971 – suite

Exploitants ayant un revenu total de $5,000 et plus et dont les ventes de produits agricoles sont de $10,000 et plus	Exploitants âgés de 65 ans et plus	Différence entre les colonnes 1 + 2 − 6	Rapport entre les transferts du gouvernement "agricoles" moyens par région agricole, et les transferts moyens pour le Canada	
5	6	7	8	No
10.6	8.6	4.3	1.5	1
4.0	7.7	4.0	3.3	2
12.5	14.8	2.2	0.7	3
14.7	6.5	− 1.3	0.7	4
18.3	5.4	5.0	0.5	5
5.6	7.1	10.8	1.5	6
24.4	10.3	− 3.7	0.6	7
9.3	6.5	7.7	1.4	8
12.0	9.9	1.5	1.0	9
6.3	12.5	13.2	5.0	10
9.8	13.3	1.0	0.6	11
10.7	21.4	− 10.7	0.5	12
9.3	10.6	3.2	1.0	13
5.4	19.6	2.2	3.0	14
5.3	17.3	9.4	4.5	15
22.2	8.0	− 1.2	1.0	16
14.9	13.0	− 2.3	1.7	17
10.3	7.8	6.9	1.3	18
19.4	7.9	0.5	0.5	19
7.4	7.7	6.0	1.1	20
14.4	8.4	2.6	1.5	21
6.5	6.5	8.4	1.9	22
2.3	13.6	6.4	10.5	23
–	20.0	0.0	3.0	24
5.1	15.2	3.9	2.4	25
5.9	17.6	1.0	1.8	26
16.8	12.0	0.0	0.8	27
25.6	4.8	0.8	0.5	28
9.5	11.5	− 5.1	0.3	29
–	9.5	20.5	10.3	30
21.9	9.2	− 1.2	0.8	31
4.5	8.5	11.1	1.4	32
4.9	4.1	9.0	2.3	33
12.4	6.5	0.0	1.2	34
8.8	6.7	4.9	2.0	35
10.1	12.5	− 2.4	0.2	36
16.2	8.0	1.3	0.5	37
11.5	9.5	3.7	0.2	38
3.7	6.8	11.2	1.8	39
8.5	6.0	6.6	0.9	40
10.5	13.2	2.5	1.0	41
3.5	7.0	13.2	2.9	42
3.4	5.0	11.3	4.8	43
6.5	6.8	7.5	1.3	44
20.0	10.0	3.9	0.6	45
7.7	7.7	7.6	0.6	46
8.8	8.8	5.2	1.5	47
2.0	14.0	0.2	2.9	48
7.3	9.0	− 3.6	0.4	49
18.8	10.8	1.2	0.5	50
9.2	8.9	1.9	1.0	51
5.6	9.5	7.3	0.7	52
5.7	15.3	3.0	1.2	53
7.8	11.0	5.4	1.3	54
15.9	12.5	2.0	1.6	55
7.1	8.8	7.9	1.2	56
14.2	6.3	2.2	0.6	57
4.0	7.2	5.8	3.0	58
3.5	5.1	9.7	2.3	59
23.5	7.3	− 2.9	0.5	60
14.8	14.3	− 9.5	3.1	61
20.5	4.6	2.8	0.1	62
22.5	10.8	− 4.0	0.9	63

TABLEAU 5.7. Répartition en pourcentage des exploitants dans des régions spécifiques selon certaines caractéristiques du revenu total, des ventes de produits agricoles et de l'âge, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971 – suite

Nº	Région	Montant brut des ventes de produits agricoles			
		Moins de $2,500	$2,500 - 4,999	$5,000 - 9,999	$10,000 et plus
		1	2	3	4
	Québec – fin:				
1	Shefford	14.2	3.5	2.8	2.8
2	Sherbrooke	5.0	3.1	3.1	6.1
3	Soulanges	12.9	6.9	3.0	2.0
4	Stanstead	6.9	2.1	4.9	1.4
5	Témiscamingue	8.3	2.9	2.0	0.5
6	Témiscouata	15.0	5.3	2.3	–
7	Terrebonne	5.6	5.6	3.3	2.2
8	Vaudreuil	8.5	3.2	3.2	1.1
9	Verchères	6.1	3.8	3.1	3.1
10	Wolfe	10.3	4.8	3.6	2.4
11	Yamaska	7.0	3.7	6.1	2.4
12	Ontario	6.8	3.6	4.6	7.4
13	Algoma	14.4	3.3	1.1	2.2
14	Brant	4.8	1.4	2.7	7.5
15	Bruce	6.5	3.9	7.1	12.5
16	Cochrane	12.1	1.5	–	4.5
17	Dufferin	6.8	4.8	7.5	11.0
18	Dundas	6.8	3.8	7.6	5.9
19	Durham	9.2	3.8	3.0	5.3
20	Elgin	5.1	3.2	3.7	11.8
21	Essex	4.7	2.1	3.3	5.7
22	Frontenac	11.3	2.2	3.5	3.5
23	Glengarry	8.8	6.1	6.6	4.4
24	Grenville	9.7	6.3	6.3	3.4
25	Grey	8.0	6.0	8.2	7.4
26	Haldimand	8.3	3.8	4.7	6.5
27	Haliburton	23.5	–	–	–
28	Halton	4.0	3.5	2.2	4.4
29	Hastings	12.2	2.5	5.5	4.1
30	Huron	3.8	3.9	5.8	14.9
31	Kenora	6.9	3.4	–	6.9
32	Kent	2.5	3.2	4.7	10.8
33	Lambton	4.0	4.3	5.3	7.2
34	Lanark	12.9	7.5	6.1	5.4
35	Leeds	11.0	3.2	5.0	3.2
36	Lennox & Addington	8.9	3.8	3.8	5.5
37	Manitoulin	10.7	8.7	7.8	4.9
38	Middlesex	4.6	3.4	4.9	10.5
39	Muskoka	5.6	2.7	2.2	3.5
40	Niagara	8.6	4.3	2.2	2.2
41	Nipissing	4.5	1.4	2.0	10.7
42	Norfolk	9.5	3.6	5.6	6.4
43	Northumberland	6.9	2.3	3.9	3.7
44	Ontario	7.1	3.4	3.7	3.9
45	Ottawa-Carleton	3.0	1.9	3.6	10.1
46	Parry Sound	18.3	3.8	5.8	2.9
47	Peel	5.0	2.3	4.1	2.3
48	Perth	4.1	2.2	5.7	11.9
49	Peterborough	10.3	5.4	4.2	3.4
50	Prescott	6.3	4.3	7.5	6.3
51	Prince Edward	5.0	4.5	2.5	4.0
52	Rainy River	12.2	7.1	3.1	2.0
53	Renfrew	15.6	5.3	4.8	3.5
54	Russell	3.8	3.2	4.5	5.8
55	Simcoe	7.8	4.4	5.0	7.5
56	Stormont	10.6	5.1	6.6	9.6
57	Sudbury	10.0	2.2	1.1	5.5
58	Thunder Bay	8.3	–	1.2	3.6
59	Timiskaming	15.4	4.9	2.8	3.5

TABLEAU 5.7. Répartition en pourcentage des exploitants dans des régions spécifiques selon certaines caractéristiques du revenu total, des ventes de produits agricoles et de l'âge, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971 – suite

Exploitants ayant un revenu total de $5,000 et plus et dont les ventes de produits agricoles sont de $10,000 et plus	Exploitants âgés de 65 ans et plus	Différence entre les colonnes 1 + 2 − 6	Rapport entre les transferts du gouvernement "agricoles" moyens par région agricole, et les transferts moyens pour le Canada	
5	6	7	8	Nº
8.5	11.3	6.4	0.7	1
14.2	5.7	5.4	1.3	2
6.9	10.9	8.9	0.5	3
14.6	9.7	- 0.7	2.3	4
6.9	7.8	3.4	2.2	5
3.8	4.5	15.8	3.8	6
15.6	7.8	4.5	1.5	7
16.0	13.8	- 2.1	0.5	8
14.5	9.1	0.8	0.5	9
6.7	5.4	9.7	2.6	10
11.0	9.8	0.9	0.8	11
18.6	13.7	- 3.3	0.8	12
6.7	12.1	5.6	0.9	13
30.1	13.3	- 7.1	1.0	14
19.8	12.8	- 2.4	1.1	15
4.5	13.6	0.0	0.8	16
14.4	11.3	0.3	0.5	17
11.8	14.3	- 3.7	0.5	18
13.6	15.7	- 2.7	0.7	19
30.2	12.2	- 3.9	0.4	20
21.8	13.7	- 6.9	0.6	21
9.5	19.0	- 5.5	1.0	22
14.9	14.5	0.4	0.9	23
6.9	19.4	- 3.4	2.2	24
10.0	14.8	- 0.8	1.0	25
15.6	15.1	- 3.0	0.7	26
–	23.5	0.0	1.2	27
21.1	13.2	- 5.7	0.6	28
8.1	14.8	- 0.1	1.4	29
20.6	11.7	- 4.0	0.7	30
10.3	3.4	6.9	0.9	31
28.6	14.1	- 8.4	0.4	32
15.9	15.3	- 7.0	1.2	33
7.5	18.9	1.5	0.9	34
6.0	19.1	- 4.9	0.5	35
4.2	15.7	- 3.0	0.8	36
7.8	17.5	1.9	1.3	37
24.3	15.1	- 7.1	0.5	38
20.3	15.5	- 7.2	0.8	39
14.0	9.8	3.1	1.4	40
42.9	9.6	- 3.7	0.6	41
12.0	14.5	- 1.4	0.9	42
18.7	12.7	- 3.5	0.6	43
19.1	14.5	- 4.0	1.0	44
31.0	11.1	- 6.2	0.5	45
1.9	17.1	5.0	1.8	46
29.9	14.5	- 7.2	0.7	47
24.7	11.3	- 5.3	0.4	48
10.3	14.9	0.8	0.8	49
14.6	10.7	- 0.1	0.5	50
11.9	14.4	- 4.9	1.3	51
7.1	11.2	8.1	1.3	52
6.0	16.3	4.6	1.4	53
18.6	4.5	2.5	0.9	54
14.6	12.8	- 0.6	1.2	55
11.1	16.7	- 1.0	0.6	56
6.7	11.0	1.2	1.3	57
21.4	13.1	- 4.8	1.7	58
9.1	9.0	11.3	0.8	59

TABLEAU 5.7. Répartition en pourcentage des exploitants dans des régions spécifiques selon certaines caractéristiques du revenu total, des ventes de produits agricoles et de l'âge, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971 – suite

	Région	Montant brut des ventes de produits agricoles			
		Moins de $2,500	$2,500-4,999	$5,000-9,999	$10,000 et plus
No		1	2	3	4
	Ontario – fin:				
1	Toronto	5.6	–	–	5.6
2	Victoria	9.0	4.8	5.1	3.7
3	Waterloo	3.8	1.0	3.3	7.5
4	Wellington	4.4	4.3	6.2	11.8
5	Wentworth	7.0	2.7	2.7	4.3
6	York	6.5	3.4	1.5	4.8
7	Manitoba	11.1	8.6	10.1	7.8
8	Division No. 1	10.8	5.6	8.0	6.4
9	" " 2	8.0	6.8	11.3	10.5
10	" " 3	7.0	8.2	11.7	10.5
11	" " 4	4.0	6.1	10.7	12.0
12	" " 5	18.7	6.5	5.5	2.0
13	" " 6	7.0	8.6	10.9	11.9
14	" " 7	7.3	8.1	9.7	9.2
15	" " 8	4.6	6.8	11.2	9.2
16	" " 9	7.8	8.6	10.6	6.5
17	" " 10	11.3	13.3	13.5	9.8
18	" " 11	12.7	12.3	10.1	7.6
19	" " 12	16.9	11.1	9.6	4.9
20	" " 13	7.9	6.2	13.4	10.3
21	" " 14	13.6	10.8	13.6	6.3
22	" " 15	10.7	11.1	12.4	8.1
23	" " 16	22.2	3.7	3.7	–
24	" " 17	12.1	10.5	10.0	5.7
25	" " 18	17.5	10.9	8.3	4.3
26	" " 19	26.3	7.5	3.5	2.2
27	" " 20	17.6	4.4	4.4	5.9
28	Saskatchewan	7.8	8.9	11.3	7.4
29	Division No. 1	5.6	6.9	13.0	9.8
30	" " 2	5.4	8.0	12.1	7.0
31	" " 3	5.3	8.0	11.3	10.1
32	" " 4	2.8	5.3	9.0	10.9
33	" " 5	8.7	11.2	14.1	6.2
34	" " 6	4.5	9.0	10.7	5.2
35	" " 7	4.3	7.1	13.1	10.9
36	" " 8	4.4	5.7	9.6	9.6
37	" " 9	15.0	15.2	13.0	3.5
38	" " 10	10.1	11.9	14.9	5.6
39	" " 11	5.8	7.6	11.4	7.9
40	" " 12	6.8	6.0	9.2	8.7
41	" " 13	2.4	6.0	10.3	11.6
42	" " 14	12.5	10.0	10.1	5.0
43	" " 15	9.7	8.7	9.1	6.0
44	" " 16	11.2	10.3	11.6	7.1
45	" " 17	9.4	8.3	8.3	7.8
46	" " 18	12.0	14.0	16.0	6.0
47	Alberta	8.6	6.0	8.0	9.1
48	Division No. 1	1.8	2.3	6.2	12.1
49	" " 2	2.5	2.4	6.8	14.4
50	" " 3	3.3	1.9	4.0	13.9
51	" " 4	2.8	3.7	6.9	9.1
52	" " 5	2.2	2.8	5.8	13.6
53	" " 6	3.8	3.1	5.2	11.1

TABLEAU 5.7. Répartition en pourcentage des exploitants dans des régions spécifiques selon certaines caractéristiques du revenu total, des ventes de produits agricoles et de l'âge, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971 – suite

Exploitants ayant un revenu total de $5,000 et plus et dont les ventes de produits agricoles sont de $10,000 et plus	Exploitants âgés de 65 ans et plus	Différence entre les colonnes 1 + 2 – 6	Rapport entre les transferts du gouvernement "agricoles" moyens par région agricole, et les transferts moyens pour le Canada	
5	6	7	8	No
22.2	15.8	– 10.2	0.0	1
8.5	17.7	– 3.9	1.3	2
32.3	10.3	– 5.5	0.7	3
17.7	11.5	– 2.8	0.3	4
21.4	13.9	– 4.2	0.9	5
19.4	11.1	– 1.2	0.4	6
9.4	11.1	8.6	0.8	7
14.2	8.8	7.6	0.9	8
11.5	8.9	5.9	0.7	9
12.8	10.1	5.0	0.4	10
13.9	10.4	– 0.3	0.5	11
4.5	12.9	12.3	1.3	12
13.5	11.9	3.7	1.0	13
13.2	12.2	3.2	0.5	14
15.3	10.6	0.8	0.6	15
12.6	12.6	3.8	0.9	16
5.5	14.7	9.9	0.9	17
6.6	9.8	15.2	0.7	18
5.3	10.3	17.1	1.5	19
12.8	10.6	3.5	0.7	20
4.5	10.8	17.6	0.9	21
4.7	12.0	9.8	0.7	22
14.8	11.1	14.8	1.2	23
6.9	12.6	10.0	0.5	24
4.6	9.5	18.9	1.0	25
4.4	12.2	21.6	1.1	26
14.7	17.3	4.7	0.4	27
11.5	11.8	4.9	0.7	28
14.0	11.6	0.9	0.7	29
9.9	13.6	– 0.2	0.4	30
11.0	11.6	1.7	0.5	31
21.8	12.7	– 4.6	0.5	32
6.3	12.3	7.6	0.4	33
11.7	11.5	2.5	0.7	34
13.4	11.8	– 0.4	0.7	35
18.7	11.9	– 1.8	0.5	36
3.9	10.5	19.7	1.0	37
6.4	10.8	11.2	0.5	38
13.5	11.5	1.9	0.6	39
17.9	12.2	0.6	0.5	40
18.6	9.4	– 1.0	1.0	41
9.0	12.4	10.1	0.9	42
10.4	11.5	6.9	1.0	43
8.1	12.0	9.5	1.0	44
14.2	13.2	4.5	0.9	45
2.0	15.7	10.3	0.8	46
14.6	11.0	3.6	0.8	47
21.6	5.6	– 1.5	0.8	48
25.7	10.4	– 5.5	0.5	49
24.6	14.5	– 9.3	0.7	50
27.7	10.8	– 4.3	0.3	51
28.0	9.9	– 4.9	0.4	52
21.7	12.6	– 5.7	0.6	53

TABLEAU 5.7. Répartition en pourcentage des exploitants dans des régions spécifiques selon certaines caractéristiques du revenu total, des ventes de produits agricoles et de l'âge, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971 – fin

Nº	Région	Montant brut des ventes de produits agricoles: Moins de $2,500	$2,500-4,999	$5,000-9,999	$10,000 et plus
		1	2	3	4
	Alberta – fin:				
1	Division No. 7	5.5	7.5	10.1	12.6
2	" " 8	7.6	5.5	8.6	11.0
3	" " 9	11.1	–	–	–
4	" " 10	9.4	8.5	11.2	9.6
5	" " 11	8.7	5.1	5.9	6.1
6	" " 12	17.6	7.8	10.1	5.2
7	" " 13	12.8	9.7	9.3	6.0
8	" " 14	14.7	4.7	4.2	4.2
9	" " 15	14.3	7.7	8.5	5.4
10	Colombie-Britannique	10.2	2.8	2.6	3.3
11	Alberni-Clayoquot	5.3	5.3	5.3	–
12	Bulkley-Nechako	6.6	4.7	3.3	4.0
13	Capital	11.2	2.4	2.4	2.4
14	Cariboo	11.3	3.3	4.0	6.0
15	Central Fraser Valley	8.6	1.7	1.1	4.0
16	Central Kootenay	13.2	4.2	2.1	1.4
17	Central Okanagan	7.0	2.3	5.6	4.2
18	Columbia-Shuswap	16.7	1.8	0.9	2.6
19	Comox-Strathcona	11.3	4.8	1.6	3.2
20	Cowichan Valley	13.6	2.5	–	2.5
21	Dewdney-Alouette	7.5	1.9	0.6	3.1
22	East Kootenay	9.0	3.0	6.0	3.0
23	Fraser-Cheam	8.0	0.8	0.8	2.8
24	Fraser-Fort George	10.2	2.3	1.1	1.1
25	Greater Vancouver	8.7	1.1	1.1	1.4
26	Kitimat-Stikine	7.1	7.1	–	–
27	Kootenay Boundary	3.2	4.9	1.6	9.8
28	Mount Waddington	–	–	–	–
29	Nanaimo	15.1	5.7	–	–
30	North Okanagan	12.1	3.4	3.9	1.9
31	Ocean Falls	33.3	–	–	–
32	Okanagan-Similkameen	9.3	3.4	3.4	3.7
33	Peace River-Liard	16.5	6.2	6.8	4.4
34	Powell River	–	–	–	–
35	Skeena A	33.3	–	–	–
36	Squamish-Lillooet	7.1	–	7.1	7.1
37	Sunshine Coast	20.0	–	–	–
38	Thompson-Nicola	7.9	2.1	3.6	2.8

des exploitants visés par a' + b'. En effet, il est peu probable que les exploitants âgés de 65 ans aient des revenus hors ferme élevés, mais il est très probable qu'ils exploitent de petites fermes, étant donné qu'ils se retirent graduellement de l'exploitation agricole.

Il ne serait évidemment pas juste de supposer que tous les exploitants âgés de plus de 65 ans peuvent être décrits selon les critères a' + b'. Nous ne visons simplement qu'à séparer tous les exploitants décrits par le critère c' de ceux visés par a' + b', en vue de connaître les proportions minimum d'exploitants agricoles qui, dans chacune des divisions de recensement, remplissent les trois conditions.

TABLEAU 5.7. Répartition en pourcentage des exploitants dans des régions spécifiques selon certaines caractéristiques du revenu total, des ventes de produits agricoles et de l'âge, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971 – fin

Exploitants ayant un revenu total de $5,000 et plus et dont les ventes de produits agricoles sont de $10,000 et plus	Exploitants âgés de 65 ans et plus	Différence entre les colonnes 1 + 2 – 6	Rapport entre les transferts du gouvernement "agricoles" moyens par région agricole, et les transferts moyens pour le Canada	
5	6	7	8	Nº
18.7	11.7	1.3	0.3	1
13.8	13.0	0.1	0.9	2
33.3	10.0	1.1	4.0	3
10.8	10.8	7.1	0.5	4
12.4	11.7	2.1	0.9	5
5.2	7.7	17.7	1.4	6
7.2	10.5	12.0	0.9	7
2.6	14.7	4.7	1.2	8
6.4	10.8	11.2	1.3	9
15.0	12.1	0.9	1.7	10
10.5	5.3	5.3	1.3	11
9.3	5.3	6.0	1.4	12
11.2	16.7	– 3.1	1.4	13
8.6	7.9	6.7	1.2	14
25.6	10.1	0.2	1.6	15
8.3	17.4	0.0	1.2	16
14.4	13.0	– 3.7	1.5	17
9.6	13.3	5.1	1.4	18
4.8	14.5	1.6	3.0	19
13.6	14.8	1.3	2.5	20
20.8	13.9	– 4.5	2.0	21
16.4	16.4	– 4.4	0.8	22
27.9	10.0	– 1.2	2.5	23
5.7	5.6	6.9	1.0	24
23.0	14.6	– 4.8	1.1	25
21.4	14.3	– 0.1	0.9	26
8.2	9.7	– 1.6	1.8	27
–	–	–	–	28
9.4	17.0	3.8	2.6	29
9.2	14.0	1.5	2.2	30
–	25.0	8.3	4.6	31
9.6	14.9	– 2.2	2.4	32
7.6	9.1	13.6	1.4	33
–	–	–	–	34
–	33.3	0.0	0.6	35
7.1	–	7.1	0.3	36
–	–	20.0	0.0	37
16.4	13.6	– 3.6	1.7	38

Les colonnes 1 et 2 du tableau 5.7 se rapportent aux mesures a' et b', la colonne 6, à la mesure c', et la colonne 7, aux trois mesures. La colonne 8 du tableau 5.7 donne également des données sur l'importance des transferts du gouvernement relatifs à l'exploitation agricole, dans chacune des divisions de recensement. Les chiffres de la colonne 8 sont ainsi obtenus:

a) pour chaque région, on a fait la moyenne, pour toutes les exploitations agricoles, du revenu total provenant des transferts du gouvernement (tels que déclarés par les exploitants agricoles, sauf les paiements de transfert);

b) le montant moyen des transferts du gouvernement a été divisé par le montant moyen des transferts du gouvernement pour le Canada, en entier, afin de normaliser.

Les chiffres de la colonne 8 veulent simplement démontrer qu'il y a un rapport positif entre les transferts du gouvernement et le faible rendement agricole; on doit tenir compte de ces chiffres pour dresser le tableau du revenu total de l'exploitant. Par exemple, si les 2.6 % des exploitants du Canada qui se classent dans la catégorie faibles ventes/faibles revenus correspondent à une unité de transferts du gouvernement par exploitation agricole pour tout le Canada, alors les 16.2 % d'exploitations agricoles de Terre-Neuve qui appartiennent à la même catégorie devraient correspondre à un nombre beaucoup plus élevé d'unités de transferts du gouvernement par exploitation agricole pour cette province. En fait, on voit que l'aide accordée par ferme, dans cette province, est presque cinq fois supérieure à ce qu'elle est dans l'ensemble du Canada.

Dans la plupart des cas, on remarque que si, dans une division de recensement, il y a une augmentation de la proportion des exploitations agricoles qui se classent dans la catégorie faibles ventes/faibles revenus, il y a également augmentation des unités de crédit par exploitation agricole dans cette division. Il existe évidemment des écarts, dont plusieurs ne se trouvent pas dans notre champ d'évaluation. Tout au plus sommes-nous en mesure d'identifier les divisions de recensement qui semblent le plus avoir besoin d'aide et celles qui reçoivent beaucoup ou relativement peu d'aide. Évidemment, ce genre d'évaluation peut être tout au plus indicatif, jamais concluant (voir l'annexe A.6, pour une carte-index géographique des divisions de recensement).

Le tableau 5.8 dresse une liste des divisions de recensement où se trouvent les plus fortes proportions d'exploitants de la catégorie faibles ventes/faibles revenus (ce qui correspond à c' et à la colonne 7 du tableau 5.7). Il indique également le nombre de fermes de la division de recensement, le niveau relatif des transferts du gouvernement et la valeur moyenne des fermes en capital, pour les exploitants dont les revenus totaux sont inférieurs à $2,000. Les données du tableau 5.9 nous amènent à nous demander si les divisions de recensement qui reçoivent relativement peu de transferts du gouvernement présentent des différences importantes par rapport à celles qui en obtiennent relativement beaucoup. Pour le savoir, on a étudié de nouveau chaque division de recensement afin de voir si d'autres caractéristiques relatives aux divisions de recensement et aux exploitants agricoles ayant des revenus totaux inférieurs à $2,000 sont également des indices d'un niveau de vie peu élevé. Par exemple, les paliers de revenu, la proportion du revenu agricole, les ventes totales moyennes, le nombre de jours de travail hors ferme, la valeur de la ferme en capital, le nombre d'années de scolarité de l'exploitant et la proportion des exploitants pour qui les transferts du gouvernement constituent la principale source de revenu ont également été vérifiés.

TABLEAU 5.8. Certaines caractéristiques des divisions de recensement ayant une proportion assez élevée d'exploitants âgés de 15-64 ans dont les ventes de produits agricoles et les revenus totaux sont peu élevés, 1971

Province et division de recensement	Nombre de fermes	Niveau relatif des transferts du gouvernement	Valeur moyenne en capital des fermes dont les revenus totaux des exploitants sont moins de $2,000
	1	2	3
			$
Terre-Neuve:			
Division No. 1	549	élevé	27,100
" " 2	59	élevé	16,600
" " 4	148	élevé	21,900
" " 7	87	élevé	12,700
" " 8	108	élevé	12,400
" " 9	8	élevé	7,700
Nouvelle-Écosse:			
Digby.	216	faible	16,500
Guysborough	116	faible	11,000
Inverness.	299	élevé	23,500
Richmond	63	élevé	17,000
Nouveau-Brunswick:			
Carleton	810	faible	28,100
Kent	401	faible	19,400
Queens	279	faible	26,500
Québec:			
Beauce	2,301	faible	20,600
Kamouraska	1,005	faible	23,700
L'Islet	810	faible	19,600
Ontario:			
Timiskaming.	712	faible	99,000
Manitoba:			
Division No. 5	2,420	faible	81,000
" " 11.	1,576	faible	41,800
" " 12.	2,646	faible	66,300
" " 14.	859	faible	47,800
" " 16.	147	faible	41,700
" " 18	1,741	faible	31,000
" " 19	1,132	faible	94,000
Saskatchewan:			
Division No. 10	4,668	faible	54,600
" " 14	6,030	faible	50,900
Alberta:			
Division No. 12	3,530	faible	46,900
" " 13	5,978	faible	50,600
Colombie-Britannique:			
Peace River	1,745	faible	[1]
Ocean Falls	19	élevé	43,500

[1] Non disponible.

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

La seule différence importante que nous avons pu déceler se rapportait à la valeur moyenne en capital des exploitations agricoles dont le revenu de l'exploitant était inférieur à $2,000. Parmi un grand nombre de divisions de recensement qui recevaient assez peu de transferts du gouvernement, la valeur des fermes en capital était relativement élevée, ce qui indique une plus grande richesse accumulée. Dans une certaine mesure, cette seule constatation implique que les exploitations agricoles de ces divisions de recensement n'ont pas un aussi grand besoin de transferts du gouvernement que les autres. Cependant, comme nous l'avons fait remarquer précédemment, la nature même de notre analyse ne permet pas d'être concluante; elle ne fait qu'indiquer les régions agricoles où ceux qui ont besoin d'aide en obtiennent, et celles où ceux qui en ont tout autant besoin en obtiennent moins.

NOTES

[1] Voir, dans la note 1 du tableau 3.7, la liste des variables dont on a tenu compte.

[2] Ces données nous ont été fournies par Agriculture Canada. Voir la note 5 du chapitre 1.

[3] Les valeurs d'élasticité ne sont utilisées que pour évaluer d'une façon approximative les répercussions quantitatives, sur la variable dépendante, d'un changement survenu dans une variable indépendante.

[4] Bien qu'un chiffre de vente de $5,000 ne soit qu'un indice arbitraire et sommaire de la taille de l'exploitation agricole, les planificateurs voient la plupart du temps un indice d'exploitation agricole de faible taille ce qui signifie qu'après les dépenses, le revenu agricole ne semble pas suffisant pour situer l'exploitant agricole (encore moins si on tient compte des personnes à sa charge) au-dessus du "seuil des faibles revenus" défini pour le Canada rural (voir le chapitre 3).

[5] Dans notre analyse, les termes "marginal" et "à temps partiel" n'ont pas de signification très stricte; la différence qui existe entre eux réside dans le fait que le premier indique habituellement que l'exploitation est relativement petite ou que l'exploitant s'occupe relativement peu d'agriculture (retraite, passe-temps) alors que le deuxième indique habituellement que l'exploitant cumule les emplois, ce qui signifie qu'il possède d'autres sources de revenu que l'agriculture et qu'il exploite vraisemblablement des fermes plus petites que ses homologues travaillant à plein temps dans leurs exploitations.

CHAPITRE 6

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

6.1. Introduction

On ne peut nier que, durant de nombreuses années, les études sur l'agriculture canadienne ont négligé le **facteur humain**, d'autant plus que les données à ce sujet étaient insuffisantes (incomplètes ou absentes), de sorte que l'on connaissait mal la situation socio-économique, les possibilités et le rendement de la population agricole.

Depuis quelque temps, des projets de Statistique Canada ont tenté de combler ces lacunes. Cela se révèle difficile, car la plus grande source de données disponibles au Canada, soit le recensement de la population, ne fournit que les données les plus élémentaires sur les caractéristiques démographiques de la population agricole. Il ne permet pas de déterminer la situation socio-économique des exploitants agricoles et des personnes à leur charge. Aucun lien n'a jamais été établi entre les caractéristiques socio-économiques des divers sous-groupes de la population agricole et celles de leurs exploitations agricoles. Le recensement de l'agriculture, pour sa part, permet simplement de dénombrer les entreprises agricoles et ne fournit que peu de données sur les caractéristiques des exploitants agricoles du Canada.

La présente étude constitue une analyse des résultats d'un projet grâce auquel Statistique Canada voulait pallier à cette rareté de données. Il s'agit du projet de couplage agriculture-population de 1971: le couplage électronique des données collectées séparément au cours des recensements de la population et de l'agriculture (1971) permet d'obtenir une meilleure base de données. Ce projet permet le recoupement de variables inscrites sur les deux questionnaires réunis pour les 366,000 ménages des fermes de recensement du Canada (il s'agit donc d'un couplage intégral).

La base de données obtenue et les possibilités offertes pour l'évaluation des questions posées sont énormes. Notre approche a été guidée par trois objectifs:

a) permettre au lecteur de connaître les principales caractéristiques, géographiques et socio-économiques de la population agricole du Canada en 1971, en **choisissant** parmi les nombreuses variables contenues dans la base des données sur l'agriculture et la population de 1971 (variables beaucoup trop nombreuses pour que l'on puisse les décrire ou les analyser dans une simple monographie de recensement);

b) définir et évaluer le revenu agricole uniquement au moyen de cette série de données;

c) fournir un cadre possible de référence permettant d'envisager globalement les conséquences que les aptitudes personnelles, les possibilités de travail hors ferme, les caractéristiques des fermes et les disparités régionales peuvent avoir sur le revenu des exploitants et des familles agricoles.

Le principal objectif de la présente enquête aura donc été, de comparer et d'analyser principalement les revenus découlant d'activités agricoles et non agricoles. Étant donné l'importance manifeste des revenus pour le bien-être de la population agricole du Canada, on a attaché beaucoup d'importance aux niveaux, sources et facteurs déterminants des revenus monétaires de l'exploitant et de la famille agricoles. Par contre, l'étude du sujet constituant notre troisième objectif a été limitée et cela se comprend. Par exemple, la base de données utilisée ne permet pas de connaître vraiment la productivité des exploitations, car elle ne contient que des renseignements sur les entrées (les apports), mais n'en contient ni sur les prix ni sur les caractéristiques de la demande. Comme le présent document constitue une monographie de recensement, nous laissons de côté l'évaluation de la productivité de l'exploitation agricole en termes de rapports quantifiés relatifs à la demande. De plus, nous avons parfois négligé l'analyse des différences de revenus, puisque l'évaluation de l'importance restreinte, car notre évaluation des "facteurs influant sur le revenu" demandait davantage de rigueur théorique et analytique que ne le permettent les données actuelles de la base ag-pop.

Il est évident qu'une étude basée sur les données du recensement présente un certain nombre de limites dont il faut tenir compte lorsqu'on évalue l'efficacité de la méthode analytique adoptée et l'importance des résultats obtenus. Au nombre des limites les plus importantes, citons les suivantes:

1. En raison du caractère confidentiel des données du recensement, l'analyse se limite aux valeurs moyennes, aux distributions et autres calculs portant sur des agrégats de population plutôt que sur des particuliers (il est interdit de révéler des données du recensement qui permettent de reconnaître une personne en particulier). Par exemple, il n'a pas été possible de faire des corrélations ou des régressions dans lesquelles on aurait utilisé des données sur les particuliers comme unités d'analyse, mais on a pu utiliser (comme unités d'analyse) les valeurs moyennes obtenues pour 252 divisions de recensement. Ces restrictions rendent les corrélations difficiles, empêchent de calculer avec précision les élasticités entre les variables et de relever et d'écarter les observations "épiphénoménales".

2. Le recensement ne peut être considéré comme un "instantané" (voir le chapitre 2) si la "semaine de recensement" n'est pas représentative de l'année de recensement ou si cette dernière ne l'est pas de la décennie de recensement. Cette difficulté apparaît dans notre analyse des revenus puisque, en 1970 (période de référence pour le recensement des revenus), les producteurs de blé ont connu une année particulièrement mauvaise (la production ayant été réduite volontairement ou sous l'influence du gouvernement, par peur des surplus de blé).

3. On ne peut aucunement vérifier l'exactitude des réponses aux questions que les répondants considèrent comme une violation de leur vie privée, ce qui est le cas de questions sur le revenu. En d'autres termes, les montants absolus des revenus déclarés au cours du recensement, de même que nos déductions sur les niveaux exacts de revenu, seront toujours sujets à caution. De même, l'analyse des revenus déclarés au cours du recensement devra porter plutôt sur la structure des revenus (source, répartition, etc.) que sur leurs niveaux absolus.

4. La présente étude ne constitue qu'une première étape. L'intérêt porté aux caractéristiques socio-économiques de la population agricole du Canada est trop important, et on dispose de trop peu de renseignements, pour que l'on puisse simplement évaluer un modèle en particulier ou quelques hypothèses. La présente étude avait pour but principal d'élaborer un profil général des caractéristiques structurelles de la population agricole du Canada et de définir les principaux "facteurs d'influence" entrant en corrélation avec le rendement de l'exploitation agricole, plutôt que d'évaluer rigoureusement les fluctuations entre les entrées et sorties.

5. L'analyse de certaines questions (qui se prêteraient bien aux recherches) a été volontairement limitée afin d'éviter le double emploi avec d'autres monographies prévues (entre autres, une monographie sur le travail hors ferme des exploitants agricoles).

Compte tenu de ces limites, nous indiquons ci-dessous les principaux résultats de notre enquête. Il faut être prudent lorsqu'on interprète l'importance de certains chiffres avancés, puisqu'on ne peut en apprécier les limites, la fiabilité et l'importance, etc., qu'en lisant le texte attentivement.

6.2. Résumé des principales constatations

1. La population agricole du Canada peut être divisée en trois catégories: "la population demeurant dans des ménages d'exploitants agricoles résidant sur des fermes de recensement", "la population demeurant dans des ménages d'exploitants agricoles résidant ailleurs que dans des fermes de recensement" et "la population demeurant dans d'autres ménages résidant dans des exploitations agricoles, mais ne comprenant pas d'exploitant agricole". Sur les 1,673,000 personnes composant la population agricole du Canada, près de 85 % rentrent dans la première catégorie, 10 % dans la deuxième et 5 % dans la troisième. La présente étude est en grande partie consacrée à la première catégorie, qu'elle désigne sous le nom de **population des fermes de recensement** du Canada. Le sens de cette expression diffère de celui que lui donnent les publications du recensement de l'agriculture de 1971: nous ne tenons compte que de la première catégorie précédemment mentionnée, et non de la première et de la troisième catégories.

2. Bien que la majeure partie de la population agricole du Canada demeure dans des ménages d'exploitants agricoles résidant dans des exploitations agricoles (population des fermes de recensement ou population agricole résidente), les proportions varient considérablement selon la province. Dans les provinces des Prairies, par exemple, la Saskatchewan, 77.6 % de la population agricole totale fait partie de cette catégorie tandis que 21.7 % demeure dans des ménages d'exploitants agricoles vivant hors ferme. Ces variations sont, pour une large part, attribuables aux divers types de cultures existant dans les provinces. En Saskatchewan, la culture du blé prédomine et exige moins de surveillance à plein temps que l'élevage de bétail (qui prévaut en Ontario, par exemple).

3. Les jeunes quittent les régions des fermes de recensement en plus grand nombre que les personnes âgées, et les jeunes femmes le font plus que les jeunes hommes. On peut lier ces deux tendances au fait que les possibilités de trouver du travail et de gagner un revenu sont plus faibles dans les régions rurales agricoles que dans les régions non agricoles. Certes, au cours des quelques dernières décennies (voir la note 2, chapitre 2), le taux d'activité des femmes a considérablement augmenté dans le secteur agricole canadien. Toutefois, cette augmentation semble relever davantage du fait qu'elles accomplissent des travaux familiaux non ou faiblement rémunérés, plutôt que des travaux à plein temps rémunérés. Même lorsque les épouses jouent un rôle plus important dans l'exploitation de la ferme de recensement, il semble qu'elles prennent la place de la main-d'oeuvre engagée (dont les services à plein temps deviennent désormais inutiles) ou qu'elles libèrent leurs époux qui acceptent du travail hors ferme. Pour étayer ce point, citons que le revenu moyen de près de 4,500 épouses classées comme "exploitants de la ferme de recensement" ne représente que 20 % du revenu moyen de leurs maris et 25 % du revenu moyen des chefs de ménage (hommes) classés comme "exploitants de fermes de recensement".

4. La répartition selon l'âge permet de constater une tendance à la hausse de la migration chez les personnes âgées. Cette tendance est bien connue des théoriciens de la migration, toutes les sociétés industrialisées l'ont connue et on l'a dénommée la migration à l'âge de la retraite (voir Shaw, 1975).

5. Environ 93 % des 366,000 exploitants des fermes de recensement résidents sont membres de familles agricoles dont près de 96 % ont un homme pour chef de ménage. En classifiant ces chefs de ménage, on constate que leur profil d'âge (relativement plus élevé) contraste avec celui de l'ensemble des chefs de ménage recensés à travers le Canada. L'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta possèdent les plus fortes proportions de jeunes chefs de ménage, principalement du fait qu'il s'agit de régions favorisées d'une prospérité économique plus grande (impliquant moins de mouvements migratoires hors province).

6. Les familles des fermes de recensement sont, dans l'ensemble, plus nombreuses que l'ensemble des familles canadiennes. Il en va de même pour les familles des fermes de recensement comprenant six membres ou plus. Cette dernière différence s'explique aisément par la théorie de la fécondité, selon laquelle il en coûte moins cher pour élever des enfants dans les régions rurales que dans les régions urbaines et selon laquelle il peut être avantageux d'avoir des enfants qui prennent part à la production familiale en tant que travailleurs autonomes, etc. (Consulter Shaw, 1974, pour obtenir les explications et les preuves à l'appui de cette théorie.) Par contre, le nombre proportionnellement plus élevé de familles des fermes de recensement ne comprenant que les parents âgés tend à faire baisser la taille moyenne des familles, de sorte que l'écart entre les familles agricoles et les familles non agricoles ne se situe plus qu'aux alentours de 1 (soit 4.5 contre 3.5 - 4.0, respectivement).

7. Le nombre absolu de personnes quittant le secteur agricole a sensiblement diminué, mais le taux de migration hors ferme a, en fait, augmenté (voir la note 5

au chapitre 1). Les taux les plus élevés sont ceux du Québec et des Maritimes. (L'analyse de la diminution du nombre d'exploitations agricoles est présentée au chapitre 5 et résumée ultérieurement.)

Naturellement, tous les migrants ne quittent pas le domaine agricole. Entre 1961 et 1971, 127,000 personnes âgées de cinq ans et plus (soit 9.7 % de la population des fermes du recensement âgée de cinq ans et plus) ont immigré ou migré dans le secteur agricole du Canada. Dans l'ensemble, l'Ontario et la Colombie-Britannique accueillent les plus grands nombres d'exploitants agricoles émigrant d'une province à l'autre. Les migrations d'une province à l'autre constituent le principal élément extérieur influant sur l'augmentation ou les déplacements géographiques de la population agricole. Environ 60 % des migrants émigrent une seule fois, 20 % deux fois et 20 % trois fois ou plus. Ces proportions sont relativement les mêmes dans chaque province. Les migrants se recrutent, bien entendu, surtout chez les jeunes.

8. Contrairement à ce qui s'est produit dans la période 1944 - 1960, très peu d'immigrants se dirigent vers le secteur agricole canadien (ils ne représentent que 7 % des exploitants des fermes de recensement dénombrés au cours du recensement de 1971). En fait, au cours des quelques dernières décennies, les immigrants sont de moins en moins nombreux à s'installer dans les régions des fermes de recensement. Ceci s'explique du fait que le Canada exige que les caractéristiques professionnelles des immigrants soient conformes à ses besoins et à sa structure en matière économique et professionnelle (voir Shaw, 1973). Comme on connaît déjà un exode rural, les immigrants qui choisissent le secteur agricole ont moins de chances de recevoir un visa d'immigration.

9. Le niveau d'instruction des chefs de familles agricoles est beaucoup plus bas que celui des chefs de familles non agricoles. La proportion des chefs de famille des fermes de recensement du Canada qui ont moins de neuf années de scolarité est d'environ 1.5 par rapport à l'ensemble des chefs de famille. On évalue à 1.6, 0.9, 0.5 et 0.2, respectivement, les proportions des chefs de famille des fermes de recensement possédant 5e - 8e, 9e - 11e, 12e et 13e années de scolarité ou des diplômes universitaires, par rapport à l'ensemble des chefs de famille. Ce niveau d'instruction plus faible est dû à l'exode des jeunes personnes (hommes et femmes) instruites et, sans doute, au fait qu'une instruction poussée profite moins dans le secteur agricole. On enregistre les niveaux d'instruction les plus bas dans les Maritimes et au Québec, où l'on trouve également des nombres disproportionnés de chefs de famille des fermes de recensement dans les catégories d'âge les plus élevées. Les exploitants agricoles qui ont suivi des cours de formation professionnelle l'ont fait, pour la plupart, dans des domaines n'ayant rien à voir avec l'agriculture.

10. Comme l'instruction joue un rôle important dans la mobilité de la population des fermes de recensement, on peut présumer que si les exploitants agricoles peu instruits restent sur les fermes, c'est parce qu'en fait ils y jouissent d'une situation économique concurrentielle que leurs qualifications ou leur scolarité ne leur offriraient pas ailleurs, sur le marché du travail.

11. Environ 672,000 personnes (soit 71 % de la population des fermes de recensement), des 949,000 personnes âgées de 15 ans et plus ont travaillé en 1970, et 68 % d'entre elles, soit 646,000 personnes, étaient classées comme actives au cours de la semaine de recensement. Ces taux sont, en général, plus élevés que ceux des régions non agricoles (68 % contre 63 %) parce que l'agriculture constitue une activité économique qui s'exerce de façon autonome et qui, de par sa nature, occupe un grand nombre de travailleurs familiaux non rémunérés et des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite (soit des personnes âgées de plus de 65 ans), et parce que l'agriculture est plutôt caractérisée par le sous-emploi que par le chômage.

Sur les 646,000 personnes (soit 68 % de la population) classées comme actives au cours de la semaine de recensement, environ 50 % sont des exploitants agricoles (soit 322,000 personnes résidant dans des exploitations agricoles), et 50 % sont des personnes âgées de 15 ans et plus demeurant dans des ménages d'exploitants des fermes de recensement résidant sur la ferme. Un peu plus de la moitié de ces dernières personnes fait partie de la main-d'oeuvre agricole (principalement comme travailleurs familiaux non rémunérés); la population restante est constituée de travailleurs non agricoles qui, pour la plupart, gagnent des traitements et salaires. Nous avons également constaté, dans les répartitions selon les provinces de la population des fermes de recensement âgée de 15 ans, que le nombre de personnes travaillant dans un domaine agricole plutôt que non agricole augmente avec la prospérité de la région agricole.

12. Environ 35 % de l'ensemble des exploitants des fermes de recensement (résidents et non résidents) déclarent "une activité non agricole au cours de la semaine de recensement". Cette proportion atteint 65 % à Terre-Neuve et n'est que de 21 % en Saskatchewan. Alors que 35 % des exploitants agricoles ont déclaré une activité non agricole, environ 38 % d'entre eux ont déclaré des salaires et traitements, et 46 % ont déclaré un emploi hors ferme comme principale source de revenu. Ces proportions indiquent clairement qu'en établissant une classification des groupes de population en fonction de la présence "d'un exploitant d'une ferme de recensement", on court le risque de mal connaître le pourcentage de Canadiens réellement "rivés" à leurs terres.

13. La population des fermes de recensement comprend beaucoup moins de femmes salariées (28 %) que la population non agricole (41 %). Ce phénomène est le même dans toutes les provinces et peut expliquer la sous-représentation des jeunes femmes dans la répartition selon l'âge, puisque celles-ci émigrent vers les régions non agricoles dans l'espoir d'une situation économique meilleure.

14. Dans la population des fermes de recensement de sexe masculin et âgée de plus de 15 ans (soit environ 86 % de tous les hommes âgés de 15 ans et plus), environ 56 % seulement (50 % de tous les hommes âgés de 15 ans et plus) ont un revenu agricole, alors qu'environ 39 % seulement (34 % de tous les hommes âgés de 15 ans et plus) gagnent un revenu dont 50 % ou plus est tiré de l'agriculture. Encore une fois, il semble bien que le revenu agricole tiré d'un emploi autonome constitue une faible partie du revenu d'une partie importante de la population des

fermes de recensement, ce qui permet de se demander jusqu'à quel point les agriculteurs réinvestissent leurs profits dans leur capital et jusqu'à quel point les revenus en nature assurent le bien-être économique des familles agricoles.

15. On accorde beaucoup d'importance, dans la présente enquête, à l'évaluation du revenu de l'exploitant agricole et de sa famille, mais on constate que le revenu monétaire ne constitue qu'un indicateur partiel du revenu et du niveau de vie dans les régions agricoles. Par exemple, le revenu en nature, les divers biens accumulés ou reçus en héritage, les avantages liés au lieu de résidence, ou le sentiment de dénuement relatif découlant de la perception de la disparité des revenus n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul du revenu monétaire. Ces considérations peuvent réduire la validité des comparaisons entre les revenus enregistrés dans un même secteur, et invalider les comparaisons des revenus entre les secteurs agricole et non agricole.

Les comparaisons des revenus entre les divers secteurs sont d'autant plus difficiles que l'année 1970 n'a pas particulièrement été bonne, pour les récoltes. Le blé étant de loin le produit agricole le plus important du Canada, cette situation se reflète dans toutes les estimations du revenu à l'échelle du Canada, et au niveau provincial, dans les estimations produites pour l'Alberta, le Manitoba et la Saskatchewan (97 % du blé est produit par les provinces des Prairies).

Compte tenu du caractère sommaire des comparaisons établies entre le revenu agricole et le revenu non agricole, nous avons comparé le revenu par tête de l'ensemble de la population, de la population urbaine et de la population des fermes de recensement, et rajusté le revenu de cette dernière en fonction du revenu en nature. Nous avons estimé que le revenu par tête de la population des fermes de recensement correspond à environ 0.54 du revenu de la population totale du Canada. Ce pourcentage monte à 0.69 lorsqu'on procède à un rajustement sommaire tenant compte du revenu en nature. Dans toutes les comparaisons entre les provinces, nous avons constaté que les niveaux de revenus étaient plus élevés en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

16. Les revenus médians des familles des fermes de recensement sont d'environ 10 % - 20 % inférieurs à leurs revenus moyens. Cet écart est relativement plus important que celui que l'on observe pour les familles urbaines et indique une plus grande disparité des revenus dans le premier cas. En outre, nous constatons que les rapports entre les revenus moyens et médians de la population des fermes de recensement et le revenu sont plus uniformes entre les provinces qu'ils ne le sont dans le cas de la population urbaine de chaque province. Lorsque l'on compare le revenu des familles des fermes de recensement et le revenu moyen de l'ensemble des familles canadiennes, le rapport de 0.54 précédemment mentionné pour les deux groupes de personnes âgées de 15 ans et plus, atteint 0.72 (pour les familles); si l'on ajoute le revenu en nature, ce rapport équivaut alors à 0.9. Dans les provinces de Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et la Colombie-Britannique, les familles des fermes de recensement semblent bien supporter la comparaison avec les familles non agricoles. Dans presque tous les cas, les familles des fermes de recensement ont un revenu moyen plus élevé que les familles rurales non agricoles.

17. Bien que le Canada n'ait pas fixé officiellement un seuil de la pauvreté, Statistique Canada a défini des seuils des faibles revenus (révisés pour nos besoins) que nous avons utilisés pour établir que les revenus d'environ 36 % des familles des fermes de recensement (contre 15 % des familles urbaines) y sont inférieurs. Les seuils révisés de 1970 (fondés sur les données tirées de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1961) sont (i) d'environ $4,650 pour une famille urbaine "moyenne" composée de 3.0 - 3.5 personnes (en 1970), (ii) d'environ $4,150 pour une famille rurale agricole "moyenne" composée de 4.0 - 4.5 personnes. À première vue, la famille rurale agricole comprenant 4.0 - 4.5 membres, peut sembler petite (en fait, 3.9 personnes); toutefois, il faut tenir compte des caractéristiques de la migration et du nombre de chefs de famille âgés, et ne pas sous-estimer le fait qu'un grand nombre de familles rurales agricoles sont ainsi sans enfants.

18. Nous avons tenté d'évaluer sommairement la suffisance du revenu des familles des fermes de recensement et constaté que, pour le secteur des fermes de recensement du Canada, le **coefficient de Gini** est d'environ 1.5 fois celui que l'on a calculé pour le secteur urbain du Canada, tandis que le "pourcentage de la population des fermes de recensement canadienne ayant un revenu par tête inférieur au seuil des faibles revenus" est presque deux fois plus élevé que celui de la population urbaine du Canada et atteint les niveaux les plus élevés au Québec, au Manitoba et en Alberta. Par contre, une mesure plus raffinée du revenu par tête tend à réduire considérablement l'écart entre les secteurs agricole et non agricole.

19. L'âge et le revenu total sont en rapport positif (mais davantage dans le cas des hommes que des femmes), ce qui est prévisible étant donné que plus on avance en âge et plus on accumule d'expérience et de capital permettant d'avoir un rendement plus élevé dans un travail autonome et plus d'ancienneté dans les emplois rénumérés. Si ce lien ne se vérifie pas pour les femmes, c'est parce qu'elles s'occupent davantage de travaux familiaux non rémunérés, qu'elies prennent des emplois à temps partiel, interrompent leur carrière (donc, freinent leur avancement) et font l'objet d'une certaine discrimination.

20. Le revenu des résidents des fermes de recensement employés dans des secteurs non agricoles (établi selon l'activité déclarée au cours de la semaine de recensement) est, en moyenne, 1.5 fois supérieur au revenu de ceux qui travaillent dans le secteur agricole. Tout indique que lorsqu'il y a des possibilités de travail non agricole, et que les membres des familles agricoles possèdent les qualifications requises, ils retirent des avantages pécuniaires très intéressants en quittant le secteur agricole, et ce, dans toutes les provinces.

21. Il existe réellement un lien positif entre le revenu et le niveau d'instruction des hommes résidant dans les fermes de recensement; pourtant, dans le cas des femmes, ce lien n'est pas aussi direct ni aussi apparent que chez les hommes. On peut dire que, dans toutes les provinces, la représentation graphique du rapport existant entre le revenu et le niveau d'instruction est relativement horizontale, mais qu'elle s'élève considérablement lorsque l'agriculteur possède un "diplôme universitaire". Par exemple, si l'on établit des comparaisons avec d'autres niveaux d'instruction, les agriculteurs (hommes) ayant

un revenu total supérieur à $10,000 sont trois fois plus nombreux parmi les diplômés universitaires, tandis que les femmes, pour leur part, le sont sept fois plus. Une analyse plus poussée révèle que lorsque le revenu provient d'une activité non agricole, le rapport revenu-niveau d'instruction est bien plus élastique que lorsque le revenu provient d'une activité agricole.

22. Malheureusement, il semble que plus l'agriculture constitue la principale source de revenu monétaire, les avantages que confère un niveau d'instruction supérieur sont moins directs. Pour ceux qui tirent 75 % - 100 % de leur revenu d'un emploi agricole, le rapport entre le revenu et le niveau d'instruction ne devient que progessivement positif. Pour ceux dont le revenu total provient d'un emploi agricole, dans une proportion de 0 % - 24 %, ce lien est très positif et très élastique.

23. Les installations comprises dans le logement, par exemple, "toilette avec chasse d'eau", "sorties d'eau chaude", etc., dépendent beaucoup des niveaux de revenu. Les caractéristiques du logement, comme le nombre de chambres, etc., dépendent moins du revenu, sans doute en raison des difficultés que pose l'évaluation. En effet, les logements des fermes de recensement sont, en général, de très vieilles bâtisses spacieuses qui sont souvent transmises de génération en génération et qui, en raison de leur ancienneté, ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation selon les normes actuelles de construction (du moins, ne peuvent être évaluées comme les logements urbains construits en fonction de normes de construction relativement uniformes).

24. Il est clair qu'au cours des dernières décennies, le principal changement ayant affecté la structure du secteur des fermes canadiennes de recensement a été l'importance croissante, pour les agriculteurs, du revenu tiré d'un emploi hors ferme. En effet, le recensement de l'agriculture de 1941 indiquait que l'emploi hors ferme procurait environ 13.7 % du revenu total des familles agricoles et que le revenu hors ferme en constituait près de 17 %. Une enquête sur les exploitations agricoles menée en 1958 a révélé que le pourcentage d'emplois hors ferme était de 25 % et celui du revenu total hors ferme était de 37 %. Le couplage agriculture-population de 1971 a indiqué qu'environ 60 % du revenu total des familles des fermes de recensement provenait d'emplois hors ferme et que 73 % de ce revenu provenait de toutes sources autres qu'agricoles. Il a été difficile d'établir des comparaisons entre les résultats obtenus en 1941, 1958 et 1971 vu que les changements dans les définitions des fermes de recensement ont influé sur la taille du champ d'observation. Le recensement de l'agriculture effectué en 1969 aux États-Unis permet une comparaison intéressante: on y découvre en effet que 57 % du revenu total de la famille agricole provient de l'emploi hors ferme.

25. Chez les familles d'exploitants des fermes de recensement pour lesquelles environ $4,100 et $900 des $6,900 de revenu total de la famille proviennent respectivement de l'emploi hors ferme et de sources autres que l'emploi, on constate une diminution progressive de la part de revenu monétaire net tiré d'un emploi agricole autonome (ci-après, le revenu agricole) dans le revenu monétaire total de la famille agricole. En Colombie-Britannique, dans les Maritimes et en Ontario, les familles agricoles dépendent moins de leur revenu

agricole. Dans le revenu familial total, le revenu agricole n'excède le revenu hors ferme dans aucune province. À Terre-Neuve, l'exploitation agricole ne fournit que 11.6 % du revenu total de la famille agricole, et 12.5 % en Colombie-Britannique. En d'autres termes, le revenu tiré de l'emploi hors ferme est (en moyenne) de deux à trois fois plus élevé que le revenu agricole tiré d'un emploi autonome; dans la plupart des provinces, le revenu hors ferme de sources autres que l'emploi est supérieur à la moitié du revenu agricole déclaré.

26. Parmi la population des fermes de recensement âgée de 15 ans et plus et gagnant un revenu, on compte un nombre sensiblement égal de personnes tirant leur principal revenu de salaires et traitements (41.2 %) et d'un emploi agricole (43.9 %). Par conséquent, le revenu tiré d'un emploi autonome non agricole, les paiements de transferts du gouvernement et les pensions, etc., ne représentent que 15 % de leur revenu.

27. Les chefs de famille des fermes de recensement qui déclarent tirer leur principal revenu de salaires et traitements (41.2 %), d'emploi autonome non agricole (5.0 %), de paiements de transferts (6.4 %) et de pensions et autres (3.5 %), ne tirent qu'une infime partie de leur revenu total de l'agriculture (soit approximativement 5 % - 10 %, déclaré comme revenu agricole de l'exploitant membre de la famille agricole). Par contre, dans le cas des 43.9 % de chefs de famille des fermes de recensement qui déclarent un emploi agricole autonome comme principale source de revenu, environ 66 % de leur revenu familial total provient directement de l'agriculture.

28. Les exploitants qui déclarent un revenu net provenant d'un emploi agricole autonome comme leur principale source de revenu ont également des niveaux de revenu beaucoup plus bas que ceux dont la principale source de revenu est non agricole. Par exemple, le revenu total des familles agricoles qui déclarent des salaires et traitements comme principale source de revenu est de près de $9,000 (dont $5,800, revenu de l'exploitant tiré de toutes sources, dont $4,000, constituent son revenu agricole) contre $5,300 pour les familles qui déclarent qu'un emploi agricole autonome constitue leur principale source de revenu (soit $4,200, que l'exploitant tire de toutes les sources, dont $3,500, son revenu agricole).

29. Quelle qu'en soit la source principale, les revenus des exploitants des fermes de recensement semblent constituer à peu près le même pourcentage du revenu total de la famille. En d'autres termes, la part que l'exploitant de ferme de recensement apporte au revenu total de la famille est, du point de vue quantitatif, presque toujours la même. Cette part est toujours la plus forte et est toujours plus importante que le total des revenus de l'ensemble des autres membres de la famille.

En outre, la covariation entre les divers niveaux de revenus des familles et des exploitants agricoles est toujours la même dans les diverses provinces, quelle que soit la source de revenu. Ainsi, le lieu où se trouve la famille, l'exploitant ou l'exploitation agricole influe considérablement sur le niveau de revenu gagné, que ce revenu provienne de salaires et traitements, d'un emploi agricole autonome ou d'un emploi autonome non agricole. Par conséquent, l'économie régionale (ou

l'emplacement géographique) influe fortement sur les divers niveaux de revenus possibles. On peut constater que cette influence s'exerce même lorsqu'on décompose le revenu selon les caractéristiques des exploitations agricoles. En effet, deux familles agricoles datées des mêmes ressources humaines et matérielles auront vraisemblablement des revenus différents si elles vivent dans des provinces différentes.

30. Notons que les séjours de courte durée dans une exploitation agricole, quelle que soit l'année, indiquent généralement que les familles agricoles en question dépendent très peu de l'agriculture pour subsister et qu'elles ont des revenus élevés. Les constatations suivantes expliquent ce fait: (i) environ deux fois plus d'exploitants non résidents que d'exploitants résidents déclarent une activité hors ferme, et (ii) en moyenne, ceux qui ont une activité hors ferme ont, en général, des revenus plus élevés.

31. Le revenu provenant de toutes sources augmente selon la taille de la famille, mais la part de l'exploitant demeure relativement constante dans toutes les catégories relatives à la taille de la famille. Cela revient à dire que même si la famille passe de deux à six membres, par exemple, la part de revenu apportée par les membres de la famille n'augmente pas de façon substantielle.

On pourrait alors se demander quelle est la raison pour laquelle le niveau absolu de revenu de l'exploitant est plus élevé dans le cas des familles nombreuses. Il est possible, entre autres, que l'exploitant soit incité à gagner davantage lorsqu'il a un plus grand nombre de personnes à charge. Il semble cependant plus vraisemblable qu'une famille nombreuse constitue une réserve de travailleurs familiaux non rémunérés qui permettent de réduire les dépenses d'exploitation et d'augmenter le revenu monétaire que l'exploitant tire de son exploitation agricole, qui libèrent l'exploitant et lui permettent d'exercer un travail hors ferme.

32. Comme il a été mentionné précédemment, le revenu total de la famille et le niveau d'instruction du chef de famille sont étroitement liés. L'établissement du profil d'instruction des chefs de famille et le calcul du revenu agricole total, par province, indiquent que lorsque le chef de famille détient un diplôme universitaire, son revenu agricole est très bas ou à peu près nul. Compte tenu du total élevé du revenu de l'ensemble des familles agricoles et des exploitants possédant "un diplôme universitaire", de l'importance générale de la valeur en capital de leurs exploitations et de la valeur des investissements qu'ils y font, il semble assez difficile de ne pas reconnaître que ces exploitations permettent à leurs occupants de réduire leurs impôts et de constituer un fonds de capital (en effet, ces deux éléments réduisent le montant du revenu agricole net déclaré).

33. Bien que la catégorie économique de la ferme soit en rapport direct avec le revenu total et le revenu agricole de la famille agricole (comme prévu), on constate des écarts intéressants. Ainsi, dans la catégorie économique la plus faible (ventes de produits agricoles inférieures à $2,500), les revenus totaux des familles et des exploitants agricoles sont plus élevés que dans le cas des fermes dont le volume de ventes varie de $3,750 - $7,500. Ce phénomène s'explique par le fait que les exploitants des fermes de la plus faible catégorie sont plus nombreux à

occuper des emplois hors ferme ou à toucher des revenus d'emplois non agricoles que les exploitants des fermes dont le volume des ventes varie de $3,750 - $7,500: ces derniers dépendent un peu plus de leurs exploitations agricoles et, par conséquent, leurs revenus totaux sont plus faibles. En d'autres termes, les exploitants qui vendent peu de produits agricoles, mais dont les fermes ne font pas partie de la plus basse catégorie économique ont une situation plus précaire que ceux dont les fermes en font partie, puisque leur principal revenu provient, dans une large mesure, d'exploitations agricoles trop petites.

34. Dans les catégories les plus élevées, on observe également que le revenu total des familles agricoles augmente tandis que, dans l'ensemble, le revenu agricole des exploitants se maintient au même niveau. L'augmentation du revenu total des familles s'explique par le fait que, même dans ce groupe, le travail hors ferme des exploitants occupe une place de plus en plus importante. Compte tenu de l'étendue de l'exploitation agricole et des moyennes uniquement, nous supposons qu'il se peut qu'à partir d'un certain niveau, l'agriculture redevienne une activité marginale.

35. En règle générale, le revenu hors ferme ne provenant pas d'un emploi de l'exploitant constitue une part relativement constante par rapport au revenu total de la famille agricole, quelles que soient les caractéristiques de la famille ou de l'exploitation agricole utilisées pour décomposer ces revenus. La seule différence notable est que les paiements de transferts du gouvernement constituent une part importante du revenu des exploitants marginaux (ceux qui ont le volume de ventes le plus faible), tandis que les revenus de placement forment une partie importante du revenu des familles dont les fermes sont dans les catégories des ventes les plus élevées. Comme les niveaux absolus des revenus de cette source sont relativement constants entre les provinces, nous avons décidé de les exclure de notre analyse; en effet, on observe que, dans les agrégats, ces revenus se comportent de même façon quelles que soient les caractéristiques utilisées pour les décomposer.

36. La valeur brute de ventes de produits agricoles et la valeur moyenne en capital de l'exploitation agricole étant en rapport étroit et positif, nous pouvons nous attendre à ce que les valeurs en capital et les revenus des familles le soient également. C'est généralement le cas, mais on note des variations importantes. D'abord, le revenu agricole net tiré du travail autonome ne reste pas au même palier, dans la catégorie supérieure des valeurs en capital, comme c'était le cas dans les catégories économiques les plus élevées. Même si la valeur totale en capital englobe la valeur du logement habité, il n'en demeure pas moins que la valeur de la ferme en capital correspond principalement aux entrées agricoles. Par conséquent, dans le cas d'une grande exploitation agricole, le rapport profit/valeur en capital devrait être plus important que ne l'était le rapport profit/catégorie économique de la ferme. Toutefois, il est surprenant de constater, dans les catégories les plus élevées de valeurs en capital, que de plus larges parts du revenu total des familles et des exploitants agricoles proviennent d'emplois hors ferme.

37. Comme la valeur brute de ventes de produits agricoles et la valeur en capital sont étroitement liées à la taille de l'exploitation agricole, nous pouvons

nous attendre à ce que les tendances analysées précédemment se répètent. Bien que ce soit généralement le cas, nous observons également (i) une baisse du revenu total des familles et des exploitants agricoles des exploitations de plus de 10 - 69 acres et de moins de 1,600 acres et plus, et (ii) des niveaux de revenus relativement semblables pour les familles possédant les plus petites et les plus grandes exploitations. Comme nous savons que les agriculteurs qui possèdent les plus petites exploitations (soit celles d'une à neuf acres) détiennent surtout des emplois non agricoles, nos données nous permettent de conclure que les exploitants qui se consacrent principalement aux travaux agricoles doivent (en moyenne) posséder des exploitations agricoles d'environ 1,600 acres ou plus, pour obtenir des revenus monétaires égaux à ceux des exploitants dont l'activitié principale consiste en un emploi non agricole.

Toutefois, en moyenne, même les familles possédant des exploitations agricoles de 1,600 acres ou plus, tirent de l'emploi hors ferme une bonne partie de leur revenu familial total.

38. Selon notre analyse, la location de terres, que ce soit dans le but d'augmenter un revenu agricole insuffisant ou d'accroître un revenu agricole convenable, permet vraisemblablement d'accroître la taille de l'exploitation pour atteindre cet objectif. Pourtant, le revenu total des familles et des exploitants agricoles est relativement le même, quel que soit le mode d'occupation. Si les familles des exploitants agricoles propriétaires-locataires ont un revenu agricole élevé, c'est sans doute parce qu'elles possèdent moins de capitaux immobilisés et consacrent proportionnellement plus d'efforts à leurs exploitations que ne le font les propriétaires (seulement 17.1 % de ce type d'exploitants déclarent un travail hors ferme, contre 55.0 % dans le cas des propriétaires); leurs dépenses d'immobilisations sont moins élevées (malgré les coûts de location) et les exploitants travaillent davantage dans leurs exploitations agricoles.

39. Le revenu tiré des divers types d'exploitations agricoles peut ou non varier selon que l'exploitant utilise ses ressources de manière à en retirer un profit maximal. Par exemple, si les fermes avicoles avaient tendance à procurer un revenu plus élevé et si les facteurs de production étaient parfaitement transférables, on pourrait s'attendre à ce que des exploitants délaissent la production non avicole et se lancent dans l'élevage des volailles jusqu'à ce que les profits soient sensiblement égaux entre les divers types de productions agricoles. Naturellement, ni les facteurs de production propres aux divers types d'exploitations agricoles, ni les qualifications nécessaires à leur fonctionnement ne sont parfaitement transférables.

40. L'analyse globale que nous avons faite jusqu'à présent révèle que le revenu total de la famille agricole semble associé à certains types d'exploitations (au fait de résider dans certaines provinces plutôt que d'autres), au fait de résider hors ferme, et au fait que la taille de la famille, le niveau d'instruction de l'exploitant, la catégorie économique de la ferme, sa valeur en capital et la possibilité de trouver du travail hors ferme, sont plus élevés. Dans l'ensemble, l'emplacement de l'exploitation agricole, l'emploi hors ferme considéré comme principale source de revenu, la taille de la famille, la classe économique de la

ferme, sa valeur en capital et son type de production sont en corrélation étroite et positive avec le revenu total de la famille agricole, qui attache beaucoup d'importance à ces différents éléments. Nous doutons que le lieu de résidence et le niveau d'instruction aient autant d'importance. Par contre, la taille de l'exploitation agricole et son mode d'occupation semblent n'avoir aucun rapport avec le revenu total de la famille agricole.

41. En comparant les caractéristiques moyennes des divisions de recensement dans lesquelles le revenu moyen par tête des membres de la famille agricole est inférieur à $1,400 ou supérieur à $2,500, on peut faire une évaluation et une analyse plus précise des résultats résumés ci-dessus (toutes les divisions de recensement concernées sont énumerées à la note 1 du tableau 3.5). Les divisions de recensement comprenant les familles agricoles à revenu élevé présentent les caractéristiques suivantes: (i) plus faible proportion des familles pour lesquelles le revenu agricole constitue la principale source de leur revenu total, (ii) plus fort volume de ventes de produits agricoles (il est à noter que (i) et (ii) ne sont pas nécessairement irréconciliables), (iii) plus forte valeur en capital de leurs exploitations agricoles, (iv) familles moins nombreuses (contrairement au rapport revenu/taille de la famille observé précédemment), (v) scolarité plus élevée de l'exploitant agricole, (vi) plus grand nombre de poules par ferme (avicole), (vii) plus grand nombre de jours de travail hors ferme de l'exploitant, (corrobore (i) ci-dessus) et, (viii) plus grand nombre d'exploitants agricoles ayant des activités hors ferme (corrobore également (i) ci-dessus).

Il faut également tenir compte de deux autres facteurs: dans les divisions de recensement comprenant des familles à faible revenu, une plus forte proportion d'exploitants agricoles travaillent moins de 39 heures par semaine; par ailleurs, une forte proportion des familles à revenu élevé résident à l'intérieur ou près d'une division de recensement englobant un grand centre urbain. La première variable mentionnée est un indice de sous-emploi et peut également indiquer la présence d'exploitants classés dans la catégorie des retraités. Cette variable est toujours plus élevée là où les revenus sont les plus faibles (par exemple, dans les Maritimes). La deuxième indique la proximité des grands marchés du travail, et peut servir à expliquer que les coûts de transport des produits soient peu élevés, que les prix de ces produits soient plus élevés, etc. Enfin, la taille de l'exploitation agricole est à peu près la même dans ces deux groupes.

42. Une analyse de corrélation basée sur les valeurs moyennes d'un grand nombre de variables attribuables à 252 divisions de recensement indique en outre que les variables qui influent le plus sur les niveaux de revenus des familles agricoles sont: appartenance de la ferme à la catégorie économique supérieure, plus forte valeur en capital, plus forte production de viande (volailles, bétail), la plus grande superficie louée, plus grand nombre de jours de travail hors ferme, activité hors ferme ou revenu provenant d'un emploi hors ferme comme principale source de revenu, instruction plus poussée et plus grande proximité de centres urbains. Dans le cas présent également, la taille de l'exploitation agricole ne semble pas avoir de rapport avec le revenu total de la famille agricole.

43. L'analyse des régressions à étapes multiples permet également de déterminer l'importance relative d'autres facteurs influant sur les niveaux de revenus des familles agricoles. Les variables déterminant le revenu de la famille agricole ont été exprimées en fonction d'un certain ensemble d'attributs des exploitations, des exploitants et des familles agricoles. Là encore, 252 divisions de recensement ont été utilisées comme unités d'analyse. Des régressions ont été effectuées dans le cas de ces 252 divisions de recensement, dans celui des trois grandes régions regroupées: le Centre-ouest (N = 53), le Centre-est (N = 155) et l'Est (N = 44). On constate que:

(i) Pour l'ensemble du Canada (N = 252), toutes les variables étudiées prennent le signe souhaité. La valeur en capital (effet positif +), et le nombre de jours de travail hors ferme (effet négatif -) expliquent le plus grand nombre de variances dans le revenu de la famille agricole. Ces deux variables ont un coefficient de régression relativement élevé et une faible erreur type dans le Centre-ouest et le Centre-est, mais moins dans l'Est.

(ii) Les variables suivantes: taille moyenne de la famille (+), proportion d'exploitants agricoles propriétaires (-), proximité de centres urbains (+), et pourcentage du revenu total de la famille agricole provenant de l'exploitant agricole (-) ont toujours le signe prévu pour le Canada et les grandes régions.

(iii) Les variables concernant le niveau d'instruction de l'exploitant agricole (par exemple, proportion d'exploitants agricoles ayant moins d'une 9e année) indiquent un effet négatif, et la proportion d'exploitations agricoles produisant de la viande (effet a +), porte le signe prévu pour le Canada et deux régions. Toutefois, les erreurs types des coefficients de régression ne sont acceptables que pour le Canada et la région de l'Est, en ce qui concerne la variable "instruction", et pour le Canada uniquement, en ce qui concerne la variable "production de viande".

(iv) Les résultats que nous avons obtenus en fonction a) du rapport entre les coefficients de régression et leurs erreurs types et b) des résultats obtenus dans les diverses régions, permettent de conclure que la **composante exploitation agricole**, représentée par la valeur en capital, sert tout autant que la **composante exploitant agricole** à expliquer les variations du revenu total des familles agricoles, représentée par le nombre de jours de travail hors ferme de l'exploitant. Par contre, la **composante famille agricole**, représentée par la taille moyenne de la famille et la proximité d'un centre urbain, est beaucoup moins importante.

44. Les résultats de ces régressions ne permettent pas vraiment de définir un programme d'action. Tout ce que l'on peut avancer, pour le moment, c'est qu'il semble qu'il y ait un choix difficile à faire entre le fait d'investir dans le capital des exploitations agricoles pour augmenter le revenu agricole, et celui d'améliorer les possibilités d'emplois hors ferme pour augmenter le revenu gagné hors ferme. À vrai dire, ce que nous savons du rapport entre les revenus agricoles et non agricoles nous permet de comprendre la structure du secteur agricole du Canada plutôt que le comportement des fonctions de production de chaque famille agricole.

45. Nous avons démontré que moins de la moitié des familles des fermes de recensement du Canada tirent leur revenu principal de l'agriculture, qu'un grand nombre d'exploitants agricoles ont un emploi hors ferme, que les exploitants agricoles qui comptent le moins sur le revenu agricole sont en général de petits exploitants marginaux, et qu'un petit nombre d'exploitations agricoles du Canada joue un rôle de plus en plus important dans la production générale de produits agricoles. Ces constatations nous ont poussé à nous demander si les tendances observées sonnaient le glas de la ferme familiale.

Pour discuter de cette question, nous avons défini la ferme familiale comme "une entreprise principalement agricole dont l'exploitant assume les risques et où, aidé de sa famille, il exécute la plupart des travaux agricoles et remplit la plupart des fonctions de direction". Compte tenu de cette définition, nous avons constaté que, bien que l'agriculture ait subi d'importants changements structurels et compte moins de fermes familiales, le rôle de la famille (soit l'exploitant et les autres membres de la famille) dans l'exploitation de la ferme est demeuré important. On peut affirmer avec certitude que l'exploitant agricole (grand ou petit) réussit mal à commercialiser ses produits et tire la plus large part de son revenu d'un emploi hors ferme. En somme, même s'il se dessine une nette tendance à la concentration de la production et des terres, elle est le fait d'un nombre rapidement croissant d'exploitations agricoles de moyenne et de grande taille. Par conséquent, si on révise la définition des fermes familiales, il ne faudrait pas amoindrir l'importance des **unités agricoles familiales**, mais réévaluer la part de l'exploitation agricole par rapport au volume total des ventes brutes de produits agricoles canadiens, et voir jusqu'à quel point la famille compte sur l'agriculture pour subsister.

46. Il est difficile d'établir une typologie des exploitants agricoles à revenu faible ou élevé, du fait que le seul **rendement de l'exploitation** agricole ne peut pas rendre compte adéquatement du revenu total gagné. Les sources de revenu et l'activité économique sont très différentes entre les sous-groupes d'une population apparemment "homogène" d'exploitants de fermes de recensement. Par exemple, l'emploi hors ferme aide considérablement à restructurer la distribution plutôt faible du "revenu net agricole provenant d'un emploi autonome". Pour le Canada, nous constatons que 73.6 % de l'ensemble des exploitants agricoles ont un revenu total inférieur à $3,000, si l'on ne tient compte que du revenu agricole. Ce taux tombe à 30 % lorsqu'on tient compte également des effets de l'emploi hors ferme. Cette baisse atteint 60 % en Colombie-Britannique.

47. Parmi les exploitants agricoles à faible revenu (soit 42.2 % de l'ensemble des exploitants des fermes de recensement), près de 80 % (soit 36.4 % de l'ensemble des exploitants agricoles) ont un revenu agricole et un revenu d'un emploi hors ferme inférieur à $2,000. Le revenu total moyen de ces exploitants est de $1,004. Ce chiffre est bien inférieur aux $2,900 établis comme niveau de base défini en fonction du seuil des faibles revenus fixé par Statistique Canada.

Près de 20 % des exploitants agricoles ayant un revenu total inférieur à $2,000 (soit $25,700 ou 7 % de l'ensemble des exploitants des fermes de recensement agricoles) comptent beaucoup sur les paiements de transferts du

gouvernement. Par conséquent, pour faire une typologie des revenus, il est essentiel de savoir si l'exploitant agricole est (i) une personne gagnant un revenu, (ii) un retraité qui compte surtout sur des paiements de transferts du gouvernement ou (iii) une personne qui a subi des pertes agricoles et qui, par conséquent, reçoit des paiements de transferts. Une étude portant sur les personnes qui reçoivent des paiements de transferts révèle qu'environ 50 % d'entre elles sont âgées de plus de 65 ans et occupent de petites exploitations agricoles marginales. On peut en conclure que "la catégorie des retraités", soit approximativement 10,000 exploitants, forme un sous-groupe distinct parmi les quelques 100,000 personnes qui déclarent un revenu total de moins de $2,000. De même, environ 15,000 exploitants des fermes de recensement ayant un revenu total inférieur à $2,000 et âgés de moins de 65 ans déclarent que les paiements de transferts du gouvernement constituent leur principale source de revenu. Cela permet d'identifier sommairement ceux qui affectent gravement l'absence de revenu agricole nul ou négatif d'un emploi agricole autonome, et qui, apparemment, tirent peu de revenus d'un emploi hors ferme autonome.

Dans l'ensemble, sur les 36.6 % d'exploitants de fermes de recensement du Canada qui déclarent "un revenu nul ou une perte" de revenu agricole, on peut déterminer cinq grands groupes permettant d'établir une typologie des revenus faibles ou élevés. Ce sont les suivants:

Groupe	Pourcentage	Caractéristiques
1	3.6	dans la catégorie des retraités (65 ans et plus) des exploitants ayant un revenu total inférieur à $2,000 et occupant de petites exploitations agricoles (ventes de moins de $5,000) et déclarant les paiements de transferts du gouvernement comme principale source de revenu;
2	3.7	composé principalement d'exploitants des Prairies qui n'ont pas ou presque pas de revenus d'emplois hors ferme, et dont le revenu est principalement constitué de paiements de transferts du gouvernement;
3	3.7	largement composé d'exploitants agricoles des Prairies qui retirent un petit revenu d'un emploi hors ferme, un revenu total inférieur à $2,000, et qui comptent sur des salaires et traitements où d'autres revenus de placement comme principal revenu;
4	5.4	composé d'exploitants dont le revenu provenant de toutes sources est inférieur à $2,000 et dont l'exploitation agricole constitue le principal moyen de subsistance; et
5	20.0	composé d'exploitants ayant un revenu total supérieur à $3,000; 10.6 % d'entre eux ont un revenu total dépassant $6,000; 3.8 % d'entre eux ont un revenu total de plus de $10,000, et près de la moitié de ces derniers ont un emploi hors ferme, un cours universitaire inachevé ou un diplôme.

Les plus susceptibles d'avoir un revenu agricole nul ou de subir des pertes sont les membres des groupes 1, 2 et 3 (près du tiers des exploitants déclarant un revenu nul ou une perte). On pourrait ajouter aux groupes 1 - 3 certains membres du groupe 4 ou la totalité du groupe. Par contre, il est douteux que les membres du groupe 5 puissent, de bonne foi, faire de telles déclarations. Compte tenu des observations faites au chapitre 4, nous soupçonnons les exploitants classés dans ce groupe d'avoir fait des déclarations inexactes sur leur revenu agricole afin de réduire leur revenu imposable, puisqu'ils tirent principalement leur revenu positif d'emplois hors ferme.

48. De l'analyse précédente, nous supposons que cinq grands facteurs déterminant le revenu total gagné par les exploitants agricoles permettent d'établir une typologie des revenus élevés ou faibles. Ce sont les suivants (i) le **potentiel humain** permettant d'obtenir un rendement élevé, que ce soit dans un emploi agricole autonome ou dans n'importe quel emploi hors ferme (par exemple, des caractéristiques telles que l'âge, le niveau d'instruction élevé, la diversité des qualifications professionnelles), (ii) la **taille de l'entreprise** agricole (par exemple, les caractéristiques relatives aux économies d'échelle, comme la taille de l'entreprise, la valeur en capital, la valeur des machines, etc.), (iii) les **possibilités de travail** hors ferme (par exemple, la disponibilité d'emplois hors ferme permettant d'augmenter de faibles revenus), (iv) la **situation économique régionale** (par exemple, la prospérité générale de la région influe sur les prix des produits agricoles, les salaires des travailleurs non agricoles et la demande en main-d'oeuvre non agricole en raison de l'expansion et du développement local), (v) les risques que comporte un emploi autonome (par exemple, certains risques de pertes sont plus probables pour certains types d'exploitation que pour d'autres).

49. Nous avons eu recours à l'**analyse discriminante des moindres carrés**, technique spécialement conçue pour résoudre les problèmes de classification par l'analyse des différences importantes qui existent entre divers groupes de sujets. L'analyse discriminante a été appliquée à trois sous-groupes d'exploitants des fermes de recensement, sélectionnés pour chaque division de recensement; ceux qui ont un revenu total inférieur à $2,000 (le sous-groupe à **faible** revenu comprend, au total, 105,000 exploitants dans 252 divisions de recensement du Canada), ceux dont le revenu total varie entre $2,000 et $9,999 (le sous-groupe à revenu **moyen** – soit 221,000 exploitants) et ceux dont le revenu total dépasse $10,000 (le sous-groupe à revenu **élevé** – soit 45,000 exploitants). Dans chaque sous-groupe, on a totalisé les caractéristiques moyennes de l'exploitant et de l'exploitation agricoles pour chacune des 252 divisions de recensement. L'analyse discriminante sert à déterminer les principales différences existant entre certaines combinaisons de sous-groupes d'exploitants à revenu faible ou élevé (par exemple, faible/moyen, faible/élevé, moyen/élevé). Ainsi, chaque fonction discriminante applique des mesures empiriques à deux sous-groupes d'exploitants pour les 252 divisions de recensement (N = 252 x 2 = 504).

50. En utilisant la méthode d'analyse discriminante nous avons évalué les facteurs de la typologie, séparément d'abord, puis en combinaison avec d'autres facteurs. Cette méthode permet d'évaluer jusqu'à quel point les indices de chaque

facteur permettent de distinguer les exploitants à revenu faible ou élevé. Les facteurs permettant ainsi de distinguer les exploitants à revenu faible ou élevé sont, par ordre d'importance: (i) les mesures ayant trait aux possibilités de travail hors ferme, (ii) la situation vis-à-vis de l'activité, (iii) les mesures se rapportant à l'aptitude pour du travail hors ferme, (iv) les mesures indiquant l'échelle de l'exploitation agricole, et (v) les différences régionales dans les traitements et salaires.

51. Avant de calculer les régressions des variations **aréolaires** du rendement de l'exploitation agricole, c'est-à-dire, les variations des caractéristiques moyennes de l'exploitation et de l'exploitant agricoles, nous étudions la raison pour laquelle des données agrégées au niveau de la division de recensement, et un certain nombre de variables non mesurables, compromettent la rigueur de nos calculs et la valeur de nos recherches. Toutefois, il faut retenir que nous nous sommes servis de multiples techniques dans le but principal de mettre de l'ordre dans un grand nombre d'éléments influant sur les variations aréolaires du rendement agricole, plutôt que pour évaluer rigoureusement les variations de l'équation de ce rendement.

52. Les ventes brutes de produits agricoles nous servent à mesurer la **production agricole**. Mises à part les erreurs de mémoire, cette statistique est sans doute l'une des plus exactes établies sur le revenu des fermes de recensement. Par exemple, comme les chiffres des ventes ne tiennent pas compte des provisions pour amortissement, ils ne risquent pas d'être affectés par elles ou par les investissements agricoles ayant pour but d'augmenter le capital de l'exploitation agricole. De plus, comme les ventes de produits agricoles représentent un montant brut, il semble qu'il n'y aurait aucun intérêt à faire de fausses déclarations à ce sujet pour fins d'imposition. La seule difficulté apparente, dans le fait d'utiliser les chiffres des ventes, c'est qu'ils ne comprennent pas la production agricole qui a été consommée comme revenu en nature. Par conséquent, le rendement des petites exploitations agricoles aura tendance à être sous-estimé. En outre, les surplus non vendus, comme les grains entreposés ou le bétail qui n'a pas été égorgé, ne paraîtront pas dans les ventes de produits agricoles.

53. Pour tenter de rendre compte des variations enregistrées dans le chiffre moyen des ventes brutes de produits agricoles, nous avons décidé de ne pas considérer certaines dépenses des exploitations agricoles comme indice de la taille de l'exploitation agricole. Même si cette variable est en forte corrélation avec le montant brut des ventes de produits agricoles ($r = 0.80$), son utilité a été mise en doute en raison de la difficulté de la mesure au moyen du recensement, de la nature hautement agrégative de cette variable et du fait qu'elle exclut la valeur du capital immobilisé. Notre choix a plutôt porté sur un certain nombre d'indices de la taille de l'exploitation, combinés à un certain nombre d'indices relatifs au type d'exploitation agricole et aux caractéristiques de l'exploitant. Comme dans le cas de l'analyse du revenu total de la famille agricole, nous avons calculé toutes les régressions pour le Canada (252 divisions de recensement ont servi d'unités d'analyse) et pour trois grandes régions (le Centre-ouest, le Centre-est et l'Est).

54. Dans l'ensemble, nous avons constaté que la valeur moyenne du capital agricole est le coefficient de corrélation le plus important pour indiquer

l'importance variable des ventes de produits agricoles. Les régressions logarithmiques à étapes multiples permettent de considérer qu'en règle générale, l'élasticité des ventes de produits agricoles par rapport au capital est environ le double de celle de toute autre variable de l'équation. D'autre part, si l'on ne représente que la valeur en capital dans la régression, cette élasticité est légèrement supérieure à 1.0.

En termes de signification statistique, d'élasticité et de contribution à R^2, les variables "proportion des terres agricoles fertilisées" et "proportion de fermes avicoles" viennent en deuxième lieu, par ordre d'importance, pour expliquer les variations aréolaires du montant brut des ventes de produits agricoles. Aucune de ces constatations n'est particulièrement frappante, car il est bien connu que les engrais ont joué un rôle de plus en plus important dans l'agriculture canadienne et qu'en moyenne, les exploitants de fermes avicoles et laitières et les éleveurs de bétail ont obtenu des revenus élevés.

Il est difficile de tirer des conclusions générales sur l'influence relative qu'un certain nombre d'autres variables étudiées peuvent avoir sur les ventes de produits agricoles, quoique chacune d'entre elles indique bien le signe prévu. Comme on le prévoyait (en fonction de nos constatations et de notre exposé au chapitre 4), le rapport entre la proportion d'exploitants "ayant un emploi hors ferme" et leurs "ventes de produits agricoles" est négatif, mais n'est significatif ni dans le Centre-ouest ni dans l'Est. La taille moyenne de la famille a l'effet positif prévu (substitut pour une main-d'oeuvre à bon marché ou des travailleurs familiaux non rémunérés), mais n'a de signification statistique que dans une seule région. En fin de compte, l'influence positive des variables "nombre de bétail par ferme" et "exploitants ayant plus d'une 12e année", sur la variation du volume des ventes de produits agricoles, correspond aux prévisions découlant de l'observation du potentiel humain et matériel. Toutefois, la signification statistique et les élasticités diffèrent beaucoup entre les régions.

55. On peut établir d'autres corrélations assez intéressantes entre le volume des ventes de produits agricoles, d'une part, et le niveau d'instruction de l'exploitant et le type d'exploitation agricole, d'autre part. Les variations enregistrées dans "la proportion d'exploitants ayant moins d'une 9e année" semblent n'avoir aucun rapport avec les variations du volume des ventes. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'une forte proportion d'exploitants agricoles de chaque division de recensement a moins d'une 9e année, c'est-à-dire que cette variable indépendante est à peu près constante. Bien que ce problème d'ordre statistique ait tendance à affaiblir les régressions calculées, nous remarquons tout de même une faible élasticité du niveau des ventes de produits agricoles chez les "exploitants ayant plus d'une 12e année". On peut en déduire que les divers niveaux d'instruction ont peu d'impact sur les volumes moyens des ventes de produits agricoles. En ce qui concerne le type d'exploitation agricole, on constate qu'un grand nombre de fermes laitières et avicoles présentent un rapport positif avec le volume moyen des ventes de produits agricoles, tandis qu'un grand nombre de fermes à blé présentent un rapport négatif avec le volume des ventes.

Comme il a été signalé précédemment, sans doute la réduction volontaire de la production encouragée par le gouvernement, en 1970, est-elle responsable de ce phénomène observé (voir section 2.7.2).

56. Bien que nous ayons procédé essentiellement au même type d'analyse que précédemment, en utilisant le revenu net tiré d'un emploi agricole autonome comme mesure de rendement agricole, les résultats obtenus sont fort douteux. En effet, des quatre variables du revenu utilisées dans la présente étude (soit la vente de produits agricoles, le revenu agricole net, le revenu hors ferme, le revenu total), le revenu agricole net est certainement le plus inexact (voir section 5.3).

57. Les doutes soulevés par la fiabilité des déclarations concernant le revenu agricole net d'un emploi autonome nous ont amenés à nous poser d'autres questions sur l'identité et les raisons de ceux qui ont déclaré un revenu agricole nul ou une perte de revenu. Par souci de méthode, il semble très important de quantifier le rapport existant entre la "proportion d'exploitants ayant une activité hors ferme" et la tendance à déclarer un "revenu agricole nul ou des pertes de revenu agricole". En effet, si les régions où le revenu agricole net moyen est généralement bas sont surtout peuplées de petits exploitants agricoles qui (i) déclarent une activité hors ferme au cours de la semaine de recensement et (ii) un revenu agricole nul ou une perte de revenu, il y a donc tout lieu de penser que ces régions agricoles ne sont pas aussi pauvres qu'elles semblent l'être, puisque les exploitants agricoles qui déclarent une activité hors ferme ont généralement des revenus plus élevés que ceux qui déclarent une activité agricole.

Tout indique que la "proportion d'exploitants ayant une activité hors ferme" est un important facteur permettant de comprendre le fait que des exploitants déclarent un revenu agricole nul ou une perte de revenu. Pour étayer cette conclusion, nous avons établi d'autres corrélations entre "la proportion moyenne d'exploitants déclarant un revenu agricole nul ou une perte de revenu" et "la proportion des surfaces cultivées" (−0.42), "la moyenne des surfaces cultivées" (−0.46), "la superficie moyenne fertilisée" (−0.39), "le nombre moyen de bovins" (−0.30), "le nombre de jours de travail hors ferme" (0.71), "le nombre moyen de tracteurs par exploitation agricole" (−0.33), "le nombre d'exploitants ayant plus d'une 12e année" (0.31) (tous les facteurs déterminant si l'activité agricole est réduite). Une analyse plus poussée des caractéristiques des exploitants agricoles ayant une activité hors ferme particulière étaye davantage la conclusion précédemment mentionnée.

58. Les observations qui précèdent nous mènent à conclure que la présence d'exploitants "ayant une activité hors ferme" tend à fausser l'interprétation des rapports existant entre l'actif, les entrées et la production agricoles. Par exemple, le rendement de l'exploitation agricole, évalué selon le volume des ventes de produits agricoles ou le revenu agricole net, correspond rarement à la valeur du capital de l'exploitation agricole. Il est clair que l'existence d'une activité hors ferme semble une variable influente qui, pour les raisons énumérées ci-dessus, a un impact distinct sur les indices du rendement de l'exploitation agricole.

Dans la planification, la présence de ces exploitants peut fausser les conclusions tirées sur les profits agricoles proprement dits et sur le rendement éventuel de l'exploitation agricole, compte tenu du profil de son actif. Il n'est pas facile d'isoler les régions précises où ce type d'exploitant se trouve en grand nombre. Selon les données dont nous disposons pour le Canada, ils y possèdent 15.2 % des terres agricoles, 18.6 % du capital agricole, 14.2 % du volume des ventes totales de produits agricoles, mais seulement 2.2 % du revenu agricole net total. En Nouvelle-Écosse, ces taux sont nettement plus élevés, tandis qu'en Saskatchewan, province la plus agricole du Canada, ils exploitent encore 10.8 % des terres agricoles de la province. À ce stade-ci, on pourrait conclure qu'avant de juger de la prospérité réelle et éventuelle de l'exploitation agricole, il faudrait: (i) déterminer dans quelle mesure les exploitants ayant une activité hors ferme déclarent un revenu agricole nul ou une perte de revenu agricole malgré que les caractéristiques de leur exploitation agricole indiquent que leur revenu agricole devrait être plus élevé ou que le patrimoine de l'exploitant s'est accru par accroissement de capital, et (ii) déterminer dans quelle mesure le revenu agricole nul ou la perte de revenu agricole correspond aux différences dans les niveaux des gains hors ferme en raison des degrés de prospérité propres à chaque province.

59. Le taux d'abandon de l'agriculture, en tant que moyen de gagner sa vie, constitue un autre indice du rendement de l'exploitation agricole. Nous avons déjà établi qu'il existe une disparité de revenus entre les emplois agricoles et les emplois non agricoles. Ce fait est largement attribuable à la prédominance de petites exploitations agricoles ayant peu de chances d'atteindre la rentabilité, en raison des augmentations périodiques du prix de revient, etc. Le taux de diminution du nombre des exploitations agricoles dans une région quelconque semble être fonction (i) de la proportion de petites exploitations agricoles qui se trouvent dans la région (effet positif), (ii) des possibilités d'emploi hors ferme, pour accroître des revenus agricoles trop faibles (effet négatif, si l'on suppose que la relocalisation est difficile quand on a eu la même activité pendant longtemps et que l'on préfère le mode de vie que procure l'agriculture), (iii) des possibilités d'obtenir un emploi à plein temps mieux rémunéré que l'emploi agricole (effet positif), (iv) de la proportion d'exploitants âgés, donc, de retraités et de personnes ayant abandonné l'agriculture (effet positif), et (v) des interventions de l'administration publique, qui rachèterait les petites exploitations agricoles, relocaliserait les familles agricoles et favoriserait le regroupement des exploitations agricoles ou offrirait de l'aide dans ce but (effet positif).

Nos résultats indiquent que la réduction du nombre d'exploitations agricoles est en corrélation avec l'existence d'un plus grand nombre d'exploitants âgés de 65 ans (donc, **migration à l'âge de la retraite**), un plus grand nombre d'exploitants propriétaires de leur exploitation agricole (effet d'inertie), un plus petit nombre d'exploitants ayant une activité hors ferme (un revenu tiré de l'emploi hors ferme) et un plus grand nombre d'exploitants non résidents.

60. Tout au long de la présente étude, le lien existant entre le rendement de l'exploitation agricole et le niveau d'instruction de l'exploitant (considéré comme mesure du capital humain), s'est révélé ambigu et douteux du point de vue

statistique. Dans les chapitres précédents, nous avons noté un lien positif entre le niveau d'instruction et le revenu tiré de l'emploi hors ferme, mais le revenu agricole tiré d'un emploi autonome n'a pas semblé être lié au niveau d'instruction. Cette dernière constatation était sans doute attribuable aux difficultés posées par l'évaluation du revenu agricole tiré de l'emploi autonome, à la possibilité que les exploitants plus instruits ne déclarent pas le montant exact de ce revenu, etc.

Bien que les régressions que nous avons caclulées présentent un lien positif entre le volume des ventes et la majeure partie des exploitants ayant plus d'une 12e année, les résultats sont tout de même douteux, vu (i) les difficultés posées par le manque d'uniformité des mesures, (ii) la confusion des résultats, en raison des particularités propres à certains sous-groupes d'exploitants mal identifiés, et (iii) la grande proportion d'exploitants ayant le niveau d'instruction le plus bas, et la faible proportion d'exploitants ayant le niveau d'instruction le plus élevé (ces facteurs ont tendance à fausser notre analyse de la régression, car la variance de la variable "niveau d'instruction" – selon le nombre d'observations faites pour chaque niveau d'instruction – est limitée).

Pour mieux évaluer le lien entre le niveau d'instruction et le rendement de l'exploitation agricole, nous nous sommes demandés si nous pourrions améliorer le tableau du rendement des fermes en rehaussant la répartition des exploitants agricoles par rapport à leur niveau d'instruction. Pour élucider cette question, nous avons classé les exploitants selon leur activité au cours de la semaine de recensement, puis calculé les caractéristiques moyennes de leurs exploitations agricoles selon leur niveau d'instruction. Les résultats obtenus sont les suivants:

(i) Manifestement, les niveaux d'instruction les plus élevés sont associés aux plus forts volumes de ventes de produits agricoles, quelle que soit l'activité de l'exploitant au cours de la semaine de recensement. La principale différence observée entre ces deux groupes professionnels, pour ce qui a trait au volume des ventes, était prévue puisque le deuxième groupe s'occupe moins de l'exploitation de sa ferme, qui en général, est une entreprise agricole plus petite.

(ii) Dans l'ensemble, il existe un lien positif entre le niveau d'instruction et le revenu agricole net des personnes classées dans le groupe des "exploitants agricoles", mais la relation entre ces deux variables est presque à l'inverse dans le cas des personnes ayant une activité non agricole. Ce résultat correspond à l'hypothèse que nous avons avancée précédemment, selon laquelle plus le revenu hors ferme est élevé (caractéristique propre aux exploitants ayant une activité hors ferme), plus le revenu agricole déclaré tend à être faible. Étant donné que les exploitants ayant les niveaux d'instruction les plus élevés sont susceptibles de tirer un revenu plus substantiel de leur emploi hors ferme que ceux qui ont un niveau d'instruction relativement bas, cela pourrait expliquer leur tendance à déclarer un revenu agricole net moins important afin de réduire leur revenu imposable. En outre, puisque ces exploitants peuvent espérer retirer de leur travail hors ferme des revenus plus élevés, il se peut que les sommes qu'ils investissent dans leur capital soient disproportionnées par rapport à la différence entre leurs ventes de produits agricoles et le montant qu'ils espéraient en retirer. Nous pourrions même avancer

que ces exploitants gèrent sans doute mal leur exploitation agricole (probablement des nouveaux venus en agriculture) et qu'ils ont tendance à se lancer dans des élevages coûteux et à investir trop d'argent dans les machines et autres accessoires susceptibles de réduire leur revenu agricole net.

(iii) Pour ces deux groupes, il y a un rapport positif évident entre le niveau d'instruction et la valeur de la ferme en capital. Nous reconnaissons que chez les "exploitants agricoles" la valeur en capital traduit davantage celle de la terre, des machines agricoles et des bâtiments de ferme que dans le cas des biens immobiliers résidentiels ou faisant l'objet d'une certaine spéculation. On constate des différences positives entre les niveaux d'instruction par rapport à l'emplacement de l'exploitation agricole, mais (sauf dans les Prairies) ces différences sont très légères; et cela prouve uniquement que la région agricole elle-même ne constitue pas, somme toute, un critère particulièrement utile lorsqu'il s'agit d'établir des distinctions dans l'importance ou le degré de prospérité de la région agricole.

En somme, notre analyse des niveaux et des tendances, les résultats des régressions que nous avons calculées et le nombre imposant d'écrits concernant les avantages tirés de l'instruction nous permettent de conclure qu'il y a tout lieu de croire que si le niveau d'instruction des exploitants était rehaussé, le rendement de l'exploitation agricole s'en trouverait accru. Il est tout à fait inutile de souligner que dans un secteur économique où les exploitants agricoles autonomes doivent faire face à des changements technologiques rapides et à des méthodes d'organisation sans cesse renouvelées, un niveau d'instruction élevé devient gage d'une meilleure gestion. Toutefois, si l'on considère que près de 60% des exploitants de fermes de recensement ont moins d'une 9e année, il semble que le faible rendement qu'obtiennent tant d'exploitants agricoles s'explique, entre autres, par le fait que le système scolaire canadien ne réussit pas à former adéquatement les exploitants agricoles. En fait, les exploitants ayant moins d'une 9e année sont surtout des personnes d'un certain âge, instruites à une époque où l'on fréquentait l'école jusqu'au niveau du premier cycle du secondaire, tandis que les jeunes exploitants sont, en général, davantage instruits. Toutefois, nous ne pouvons pas conclure que le profil scolaire des exploitants des fermes de recensement du Canada ira en s'améliorant avec le temps.

61. Nous tentions enfin d'identifier les divisions de recensement dans lesquelles prédominent de petites exploitations, qui semblent inadéquates et non rentables (divisions de recensement qui ont le plus besoin d'aide). On a considéré que les petites exploitations étaient apparemment non rentables et constituaient une source de revenu inadéquate lorsque (i) les ventes de leurs produits agricoles étaient constamment inférieures à $5,000, (ii) les exploitants qui les dirigeaient ne pouvaient espérer qu'un revenu hors ferme relativement faible (soit moins de $2,000 par an) et (iii) leurs exploitants faisaient partie des groupes d'âge de la main-d'oeuvre active (sans doute des personnes ayant une épouse et des enfants à charge). La présente définition a été utilisée aux fins d'analyse et les estimations des proportions d'exploitations agricoles répondant aux critères précédemment mentionnés ont été faites pour chaque division de recensement. Les proportions ont été comparées avec celles des exploitants agricoles de chaque division de recensement, dont la principale source de revenu consiste en paiements de

transferts. Bien que nous ayons constaté que le taux de paiements de ces transferts semble en rapport positif avec nos estimations sur les "exploitations inadéquates", nous avons découvert et étudié certaines exceptions.

6.3. Suggestions pour des études plus élaborées

Dans la présente partie, nous nous contenterons de proposer l'étude de quelques questions dont l'importance nous paraît capitale pour une planification agricole efficace, mais dont nous ignorons encore les réponses.

1. Bien que la présente étude, nous ait permis de nous pencher longuement sur l'évaluation des avantages économiques de l'emploi agricole et non agricole, il reste un certain nombre de questions importantes à considérer concernant l'exploitant et la famille agricoles: (i) le revenu monétaire, (ii) les biens accumulés, (iii) le revenu en nature et (iv) les avantages pécuniaires, plutôt que non pécuniaires, qu'apporte le fait de vivre et de travailler dans les régions agricoles.

Par conséquent, nous recommandons fortement que les études subséquentes combinent les estimations relatives au revenu monétaire, au revenu en nature et aux biens acquis dans le but d'établir des comparaisons entre les ménages agricoles et les ménages non agricoles. Les comparaisons intersectorielles que nous avons établies au sujet des revenus (voir chapitre 2) laissent beaucoup à désirer, car nous n'avons pas interprété l'importance du capital agricole accumulé, par rapport au bien-être économique relatif des familles. Par conséquent, bien que le revenu monétaire total (non ajusté et adjusté en fonction du revenu en nature) des familles agricoles indique des écarts appréciables entre les secteurs agricole et non agricole, nous ne savons pas si les accumulations de capital agricole (environ $65,000 en moyenne, pour les familles des fermes de recensement) avantagent ou désavantagent les familles agricoles par rapport aux familles non agricoles, ou les mettent sur un pied d'égalité. Pour répondre à ces questions, il nous faut bien plus de données précises sur le capital agricole et non agricole que possèdent les familles, leur endettement, etc.

Carlin et associés (1973) ont proposé d'aborder ce problème de façon à traduire la valeur des fermes en capital (donnée de stock) en flux de revenu annuel. Une autre approche consisterait à estimer le bien-être économique des familles agricoles par rapport à celui des familles non agricoles ou des personnes retraitées, compte tenu de la valeur en capital de leurs exploitations et des différences dans les montants prévus de pensions de retraite, etc. Naturellement, plus ces questions font l'objet d'évaluations raffinées, plus il est nécessaire de disposer de données d'enquête détaillées.

En outre, nous pouvons ajouter que les comparaisons que nous avons établies entre le revenu agricole et le revenu non agricole seraient de meilleure qualité si (i) les données de l'enquête pouvaient indiquer jusqu'à quel point les gains agricoles servent à augmenter le capital et si (ii) on pouvait se servir des rapports d'impôt pour voir si le revenu monétaire agricole déclaré est légitime et

raisonnable. En fait, cette dernière considération est directement liée à nos hypothèses concernant le "revenu agricole nul ou la perte de revenu agricole" chez les exploitants dont les gains hors ferme sont élevés (voir le chapitre 4).

2. L'autre question importante à étudier concerne les exploitants agricoles que l'on pourrait considérer comme pauvres. On peut se demander si ces exploitants se rendent compte qu'ils sont liés sans recours au secteur agricole à cause de certaines imperfections du marché du travail (en d'autres termes, s'il faudrait intervenir pour recycler ces exploitants agricoles dans des emplois non agricoles)? Ou encore si la longueur du temps consacré à une activité provoque une certaine inertie, ou s'il existe des avantages non pécuniaires qui permettent de demeurer dans le secteur agricole, etc.? Si cette inertie a pour effet d'inciter les exploitants à chercher du travail hors ferme en vue de maintenir leurs exploitations agricoles à flot, ou bien si les exploitants ayant un faible revenu reconnaissent que le fait d'exploiter une petite ferme à temps partiel constitue en soi une chose souhaitable? Comment le nombre grandissant de personnes exploitant de petites fermes à temps partiel supporte-t-il la comparaison avec les agriculteurs d'autres pays industrialisés? À plusieurs égards, ces questions nécessitent une analyse sociologique; en outre, la nécessité d'une micro-enquête est bien évidente.

3. Pour déterminer les variations géographiques des profits agricoles et du bien-être des familles agricoles, plusieurs de nos décompositions du revenu n'ont pas tenu compte des frontières provinciales. Cependant, comme nous avons noté qu'il existe de grandes variations entre l'Ontario et les Maritimes, nous pouvons supposer des variations du même ordre entre le Nord et le Sud de l'Ontario ou l'Est et l'Ouest de la Colombie-Britannique. En bref, l'analyse spatiale effectuée dans la présente étude a été relativement faible. Pour mieux comprendre la population agricole canadienne et mettre au point des politiques régionales, les recherches futures devront déterminer dans quelles régions, par exemple, se posent certains types de problèmes les plus aigus (en fonction d'une analyse de grappes de divisions de recensement).

4. Bien que nos résultats témoignent d'un rapport positif entre les divers niveaux d'instruction et les revenus agricoles tirés de l'emploi autonome, dans le cas des personnes dont l'activité principale est l'agriculture, beaucoup de questions restent sans réponse. Même si l'on peut soutenir que la spécialisation technique croissante de la production agricole exige de meilleures aptitudes à la gestion, on peut difficilement savoir si une instruction de type traditionnel pourrait répondre à ce besoin. Il nous semble que le fait de rehausser le niveau d'instruction, de la manière préconisée par les responsables de programmes, ne servirait qu'à mieux qualifier les exploitants agricoles en vue de travail hors ferme, plutôt qu'à accroître leur compétence en matière de gestion agricole.

5. Il est utile d'étudier dans quelle mesure les programmes d'aide du gouvernement et les avantages fiscaux permettent de faire fonctionner de petites exploitations non rentables, et si ces avantages sont accordés à ceux qui en ont le plus besoin. L'analyse des paiements des transferts octroyés aux exploitants marginaux ou à temps partiel et celle des avantages fiscaux dont peuvent

bénéficier ceux qui gagnent un revenu hors ferme, devraient permettre de déterminer si ces avantages échoient à des personnes (i) dont les exploitations agricoles sont peu rentables et les chances de trouver du travail hors ferme assez faibles, (ii) qui ont de bonnes chances de trouver du travail hors ferme, mais n'ont qu'un faible revenu hors ferme du fait qu'ils vivent dans des régions offrant peu de possibilités de travail et, par conséquent, sont obligés de compter largement sur l'aide et les avantages fiscaux, ou (iii) qui ont de bonnes chances d'obtenir du travail, un revenu et des profits hors ferme nettement plus appréciables que l'aide et les avantages accordés. Il est évident que cette dernière catégorie d'exploitants compromet l'effet que l'on escompte de l'aide et des avantages octroyés aux personnes des catégories (i) et (ii) ci-dessus. À ce chapitre, il est absolument important de considérer qu'il ne s'agit pas de refuser d'aide ou d'avantages fiscaux à ceux qui en ont besoin, mais d'identifier et d'éliminer ceux qui s'arrangent pour réduire l'efficacité des fonds publics disponibles en y puisant exagérément, par rapport à leurs besoins.

6. Bien qu'il fasse peu de doute que l'augmentation future de la production agricole canadienne soit le fait de plus grandes exploitations agricoles, une politique agricole efficace devrait également pouvoir donner un regain de vitalité à l'agriculture afin de fournir davantage de possibilités économiques aux petits exploitants, sans amoindrir leur efficacité en termes de coût de revient. Ceci peut permettre aux exploitants à temps partiel de retirer des profits raisonnables de leur travail agricole et, en même temps, de tirer un profit raisonnable de leur travail hors ferme à temps partiel. La question importante à étudier, dans le cas présent, concerne la nature des marchés du travail en zone rurale. Comme nous le savons, ces marchés sont, en général, moins bien structurés que le marché du travail urbain, les travailleurs à temps partiel y ont moins de sécurité d'emploi et sont vraisemblablement moins bien protégés par les lois relatives au travail et aux conventions collectives. De plus, la nature même du travail à temps partiel devra probablement être redéfinie si l'on veut que le secteur agricole trouve des façons plus sûres et stables de combiner le travail agricole et le travail hors ferme à temps partiel (voir Marshall, 1974).

Des études portant sur la nature, la durée et les conditions relatives à l'emploi hors ferme des exploitants agricoles donneront des renseignements utiles sur cette question. En outre, il serait nécessaire de mener une enquête sur ce problème et, comme il a été mentionné en 2 ci-dessus, ces recherches s'avéreraient particulièrement utiles si elles avaient pour objet de mesurer le degré de préférence que les exploitants agricoles accordent aux différentes combinaisons de travail hors ferme à temps partiel.

ANNEXE A.1

DÉTAILS SUR LE SYSTÈME DE COUPLAGE AGRICULTURE-POPULATION

A.1.1. Introduction

La base des données Ag-Pop du recensement de 1971 est le résultat du couplage des renseignements enregistrés séparément à propos des mêmes catégories de personnes (exploitants agricoles et membres de leurs ménages). Les techniques mécanographiques de couplage des dossiers ont permis d'apparier les dossiers du recensement de l'agriculture (qui représentent les caractéristiques agricoles des exploitations) aux dossiers du recensement de la population (qui représentent les caractéristiques démographiques des exploitants agricoles visés et des membres de leurs ménages).

La base des données Ag-Pop du recensement de 1971 est unique. Bien que les techniques de couplage des dossiers soient maintenant répandues dans le domaine de la recherche en statistique sociale, l'interclassement intégral, par ordinateur, des recensements nationaux de la population et de l'agriculture d'un pays ne l'est pas encore. Cette constatation peut surprendre, à prime abord, puisqu'il y a presque trois décennies, les Nations Unies vantaient ouvertement les avantages de l'interclassement des recensements de l'agriculture et de la population (Nations Unies, 1947). À notre connaissance, les pays peu industrialisés dont une forte proportion de la population fait partie du secteur rural agricole n'ont pas tenté d'effectuer ces couplages agriculture-population. En fait, même dans les pays industrialisés, cette méthode a été peu utilisée. Par exemple, le Service de recherche et de développement du Bureau fédéral de la statistique du Canada a étudié environ 50,000 dossiers du recensement de l'agriculture et de la population de 1961. Aux États-Unis, le *Bureau of the Census* et le *Economic Research Service* du *U.S. Department of Agriculture* ont effectué conjointement des études en 1950 et en 1960. En 1950, ils ont apparié environ 11,000 dossiers; en 1960, ils ont apparié manuellement environ 7,400 dossiers du recensement de l'agriculture de 1959 et des recensements de la population et du logement de 1960. Dans ces études menées au Canada et aux États-Unis, tous les couplages ont été effectués à petite échelle (échantillon) et les résultats n'ont été publiés que dans un seul cas (États-Unis, 1953). Il se peut fort bien que la base des données Ag-Pop du recensement du Canada de 1971, qui résulte du couplage intégral des dossiers des recensements de l'agriculture et de la population, soit sans précédent.

A.1.2. Plan du système de couplage des dossiers sur l'agriculture et la population

Lorsqu'on élabore un système de couplage des dossiers, certains facteurs revêtent beaucoup d'importance, par exemple, les dépenses, les délais, la possibilité de traiter mécanographiquement les dossiers et le degré de précision du

couplage en fonction des études prévues. Dès les premières étapes de la planification du système de couplage des recensements de l'agriculture et de la population du Canada de 1971, il a fallu tenir compte d'un certain nombre de contraintes. Il s'agissait, brièvement (i) des échéances relatives à la mise en tableaux des résultats interclassés (nécessité d'effectuer les couplages avec diligence), (ii) du matériel informatique limité que le programme de recensement pouvait affecter au programme de couplage et (iii) des crédits limités affectés à la vérification manuelle des divergences décelées lors du couplage. En raison de ces limites, la majeure partie du travail de conception du système de couplage agriculture-population visait à assurer que:

a) tous les dossiers pouvant être couplés soient facilement reconnaissables,
b) tous les dossiers posant des problèmes puissent être disponibles sous forme de documents de travail courants,
c) tous les couplages soient effectués malgré les discordances dans les renseignements d'identification et, bien sûr,
d) le couplage fournisse enfin des données fiables.

Pour atteindre ces objectifs, on a défini les étapes suivantes comme conditions préalables aux opérations informatiques du couplage.

1ère condition

> Lors de l'élaboration des dossiers pouvant être couplés (élaboration d'un questionnaire ou d'une formule), il faut assurer que les renseignements communs à chaque dossier soient assez précis pour que, autant que possible, chaque paire de dossiers possède un seul identificateur.

L'utilité de cette étape devrait paraître évidente. Par exemple, si, dans les dossiers provenant de sources diverses, il était possible d'inscrire un code d'identification appartenant à une seule personne, par exemple, son numéro d'assurance sociale, le couplage des différents dossiers en serait facilité d'autant.

Lors de l'élaboration des dossiers des recensements de l'agriculture et de la population, on a prévu trois codes géographiques et un numéro de ménage. Il s'agit, d'abord, d'un code de province (correspondant aux dix principales divisions du pays – deux chiffres), un code de circonscription électorale (CÉ, correspondant à environ 225 divisions démographiques et respectant les limites des provinces – deux chiffres), un code de secteur de dénombrement (SD, correspondant à environ 13,000 secteurs visités par des agents recenseurs et comptant en moyenne 140 ménages – deux chiffres) et un numéro de ménage (trois chiffres). Étant donné que l'on a procédé à tous les recensements en même temps, chaque agent recenseur inscrivait ces codes sur le dossier de recensement avant de le remettre au répondant. Ainsi, une combinaison de ces codes sur chaque questionnaire du recensement agricole (complété par l'exploitant d'une ferme de recensement) et sur chaque questionnaire du recensement de la population

correspondant (complété par le même exploitant et par les membres de son ménage) permettait d'avoir un numéro d'identification unique de chaque paire de dossiers, toutes choses égales par ailleurs.

2e condition

> Avant de procéder au couplage automatique des dossiers au bureau central, il est préférable d'interclasser un échantillon des dossiers pouvant être couplés afin de s'assurer que les personnes dont il est question sur les paires de questionnaires sont bien les mêmes.

Cette opération avait pour but de déceler les erreurs systématiques qui auraient pu se glisser dans l'établissement des codes d'identification[1]. Par conséquent, elle a permis de réduire au minimum les échecs de couplages vraiment possibles et d'éviter que soient acceptés, par l'ordinateur, des couplages inexacts. Cette opération était particulièrement importante pour les opérations informatiques de couplage puisqu'elle permettait de minimiser les problèmes de couplage informatique et par conséquent, le temps machine et les recherches effectuées par les employés en vue de déceler les discordances.

En prévision du système de couplage du recensement de 1971, il a fallu évaluer, en fonction d'études portant sur les recensements d'essai de 1968 et 1969, des solutions de rechange pour identifier et trouver les dossiers divergents. Par exemple, à partir des documents du recensement d'essai de 1968 (environ 3,000 questionnaires du recensement de l'agriculture et 7,500 questionnaires du recensement de la population), on a combiné un échantillon de 720 paires de dossiers par interclassement manuel. Le principal problème, dans cette opération, provenait du fait que les agents recenseurs n'avaient pas inscrit correctement les codes géographiques essentiels à l'identification des paires de dossiers. Par conséquent, il a fallu ajouter des explications supplémentaires dans les manuels pertinents et insister davantage sur ces codes, pendant la formation des agents recenseurs, ce qui a eu pour effet d'améliorer grandement les résultats du recensement d'essai de 1969.

On a également constaté que les "Registres des visites" des agents recenseurs permettaient aux employés de trouver plus facilement les dossiers "divergents" et, par conséquent, d'y déceler des erreurs qui, autrement, auraient occasionné des discordances dans le couplage[2].

3e condition

> Quand on aura fini de transcrire les documents des recensements de l'agriculture et de la population sur les fichiers principaux de recensement (bandes d'ordinateur), il faudra à partir de ces fichiers constituer un fichier de travail (une bande d'ordinateur) comprenant seulement les dossiers des recensements de l'agriculture et de la population qui peuvent être couplés.

Voir note(s) à la page 257.

Si (i) le matériel informatique pour le couplage des dossiers est en quantité limitée, ou si (ii) la rapidité est un facteur important dans la production des résultats du couplage ou si, enfin, (iii) les fichiers principaux sont constamment utilisés pour les programmes de sortie des premières données principales, il faudra augmenter l'utilisation du temps machine et réduire les délais de production. Par exemple, après le dépouillement des données du recensement de 1971, la transcription des dossiers sur un support exploitable par une machine (bandes magnétiques) a permis de constituer un fichier principal du recensement de l'agriculture comprenant environ 366,000 dossiers et deux fichiers principaux du recensement de la population, d'environ 6,000,000 et 2,000,000 de dossiers chacun[3].

Puisque ces fichiers sont constamment utilisés pour la programmation des tableaux des recensements, il était très important de constituer un fichier de travail en vue du couplage des dossiers. On prévoyait donc qu'une analyse complète des fichiers principaux sur la population permettrait de produire entre 500,000 et 600,000 dossiers remplissant les conditions requises pour la constitution d'un fichier de travail. Cette estimation était fondée sur l'hypothèse selon laquelle au moins une personne enregistrée sur chaque dossier avait été codée comme exploitant agricole (au stade des recherches) ou avait déclaré une occupation agricole, une exploitation agricole ou un revenu agricole net. D'ature part, comme tous les dossiers du fichier principal sur l'agriculture pouvaient être couplés et que le fichier était relativement petit, le fichier a été entièrement reproduit[4].

On a calculé que le traitement des "fichiers de travail" prendrait huit fois moins de temps machine que le traitement des fichiers principaux (si on utilise un ordinateur IBM 360/65). De plus, les "fichiers de travail" étant distincts, le couplage pouvait être accéléré ou arrêté au besoin, sans pour autant modifier le programme des fichiers principaux. En fait, le couplage était alors une opération distincte.

A.1.3. Opérations automatiques du couplage

Après avoir déterminé les principales conditions préalables aux opérations automatiques du couplage des dossiers, examinons maintenant les opérations qui faisaient partie intégrante du couplage lui-même. Il y avait essentiellement trois tâches: (i) l'établissement d'une marge d'erreur, (ii) le choix des méthodes de couplage et (iii) l'exécution des couplages en dépit des discordances dans les renseignements d'identification. Il a fallu tenir compte de chacune de ces considérations dans la planification des opérations automatiques du couplage afin d'assurer que tous les appariements possibles soient combinés avec exactitude, efficacement et, au besoin, par méthode d'imputation ou d'attribution de valeurs.

Bien qu'il soit arbitraire de définir une marge d'erreur pour le couplage (par exemple, 5 %), il faut, une fois cette marge déterminée, appliquer les règles de

---

Voir note(s) à la page 257.

couplage à la lettre afin d'éviter toute combinaison inexacte. Cette opération peut être effectuée au cours d'un couplage d'essai. Par exemple, compte tenu d'un ensemble de règles rigoureuses de couplage et d'une certaine marge d'erreur, on peut évaluer la fiabilité des résultats prévus du couplage en effectuant une vérification manuelle d'un échantillon de dossiers combinés automatiquement. Par conséquent, si les résultats du couplage n'atteignent pas les niveaux de fiabilité fixés, il faut redéfinir l'information nécessaire à l'application efficace des méthodes de couplage afin d'augmenter le plus possible leur effet discriminant, ou reformuler les méthodes de couplage elles-mêmes afin d'établir une marge d'erreur acceptable.

D'autre part, il faut reconnaître que les méthodes de couplage ne garantissent pas que toutes les combinaisons des dossiers seront exactes ou que tous les dossiers des fichiers seront couplés. Dans chaque cas, l'importance du problème varie non seulement en fonction du nombre d'erreurs d'identification passées inaperçues lors de l'opération décrite dans la 2e condition, mais également en fonction de la fréquence des erreurs dans la transcription des dossiers sur les fichiers mécanographiques. Durant les opérations finales ou automatiques du couplage, ces divergences peuvent être considérées comme des sources inévitables d'erreur, à moins, bien entendu, qu'elles ne dépassent la marge d'erreur permise. Il faudrait alors les ramener à un seuil plus acceptable.

Le tableau A.1.1 résume toutes les combinaisons possibles de dossiers dans un couplage de deux fichiers, afin d'illustrer les sources d'erreur d'identification.

TABLEAU A.1.1. Combinaisons possibles des dossiers dans un couplage de deux fichiers

Dossiers du fichier A	Dossier du fichier B			
	Dossiers existants			Dossiers non existants[1]
	Identifiés correctement	Mal identifiés	Non identifiés	
	b_1	b_2	b_3	b_4
Dossiers existants:				
Existants et identifiés correctement . . . . a_1	Couplage correct ou positif	Couplage inexact ou non-couplage	Non-couplage	Non-couplage
Existants, mais mal identifiés . . . . a_2	Couplage inexact ou non-couplage	Couplage inexact ou non-couplage	Non-couplage	Non-couplage
Existants, mais non identifiés . . . . a_3	Non-couplage	Non-couplage	Non-couplage	Non-couplage
Dossiers non existants[1] . . . a_4	Non-couplage	Non-couplage	Non-couplage	

[1] Dossiers non existants: les dossiers égarés durant la transcription des dossiers dans les fichiers principaux (bande magnétique).

Mis à part les dossiers des catégories a_1 et b_1, toutes les autres catégories de dossiers enfreignent les méthodes de couplage. Lorsqu'on s'aperçoit qu'il y a eu couplage et qu'on a obtenu des combinaisons inexactes ($a_1 b_2$, $a_2 b_1$, $a_2 b_2$), on n'a pas d'autre choix, s'il s'agit de fichiers volumineux, que de vérifier[5]. Par ailleurs, dans les cas où le couplage n'est pas détecté (combinaisons touchant a_3 et a_4, de même que b_3 et b_4), il faut examiner les dossiers manuellement (en supposant qu'on a le temps et le personnel nécessaires), ne pas en tenir compte ou les coupler par imputation. Toutefois sur le plan pratique, la vérification manuelle des cas "divergents" ne serait pas recommandable, surtout s'il s'agit d'un grand nombre de dossiers. Une méthode d'imputation ou d'attribution serait donc un bon moyen de traiter les couplages présentant des divergences imprévues (combinaisons touchant a_3 et a_4, de même que b_3 et b_4 du tableau A.1.1). Si cette méthode est un tant soit peu complète (par exemple, si elle est fondée sur des repères géographiques et des caractéristiques des répondants des dossiers "divergents"), les couplages de dossiers imputés ou attribués peuvent en fait produire des combinaisons exactes.

A.1.4. Couplages du programme du recensement de 1971

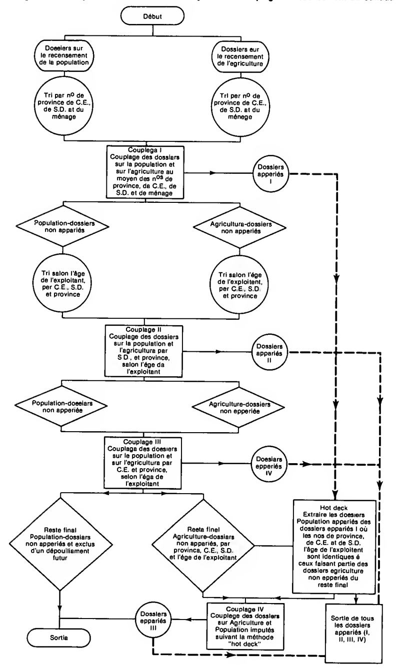
Pour les opérations automatiques du système de couplage des recensements de l'agriculture et de la population de 1971, on a défini des spécifications très rigoureuses afin que les dossiers des "fichiers de travail" des recensements de l'agriculture et de la population soient appariés selon une série d'étapes dont les normes sont de moins en moins rigides. La figure A.1.1 présente un croquis schématique de ce couplage.

Lors du premier couplage (couplage I), les dossiers des recensements de l'agriculture et de la population n'ont été appariés que lorsque les codes d'identification (numéros de province, de circonscription électorale (CÉ), de secteur de dénombrement (SD) et de ménage) étaient comparables de façon précise. Dans ce cas, les codes de CÉ, et de SD et des provinces devaient tous être justes puisque, dans tous les cas, ils ont été vérifiés d'après une "bibliothèque" de fichiers principaux, de provinces, de CÉ et de SD[6]. Par ailleurs, on a prévu qu'il y aurait des erreurs dans les codes de ménage par suite d'inexactitudes (i) dans l'enregistrement sur bande magnétique des dossiers du recensement de l'agriculture et (ii) dans le microfilmage et la transcription sur bande (opération automatique nécessitant un "appareil de lecture optique pour transfert informatique" (FOSDIC)) des dossiers du recensement de la population[7]. Dans les premier cas, toutes les vérifications laissaient deviner une marge d'erreur de moins de 1 %, alors que dans le second cas, cette marge se situait entre 4 % et 8 %[8]. Par conséquent, on a évalué, au départ, que les couplages ne pourraient ne pas s'effectuer dans 5 % - 9 % des cas.

Voir note(s) à la page 257.

Figure A.1.1

Diagramme des opérations automatisées du système de couplage de recensement du Canada



Étant donné que, en raison du numéro de ménage, il était possible d'attribuer un même code d'identification aux paires de dossiers des recensements de l'agriculture et de la population, les dossiers dont le couplage a réussi durant le premier essai étaient des couplages positifs ou corrects (dossiers appariés I de la figure A.1.1). Il ne devrait pas y avoir beaucoup de couplages inexacts résultant d'erreurs dans les numéros de ménage puisqu'on a établi une méthode principale de contrôle en vue de déceler et de retirer les dossiers agriculture et population discordants afin d'éliminer les couplages inexacts. En conséquence, ces dossiers, de même que ceux que les dossiers non identifiables des recensements de l'agriculture et de la population, ont été ajoutés au reste des dossiers non appariés après la deuxième étape du couplage. Compte tenu du pourcentage des couplages impossibles à effectuer, on s'attendait à ce que le reste comporte environ 20,000 - 38,000 dossiers, soit environ 10,000 - 19,000 paires possibles de dossiers.

Au deuxième essai de couplage (couplage II), on a dû remplacer le numéro de ménage, qui servait de principal critère de couplage, par le code SD. À l'intérieur des secteurs de dénombrement, on a alors effectué des couplages suivant la seule variable commune aux dossiers des recensements de l'agriculture et de la population, soit l'âge de l'exploitant. Les huit catégories de cette variable permettent de choisir les paires de dossiers. Malgré la présence des couplages incorrects ou négatifs (pour 10,000 secteurs de dénombrement et environ 20,000 - 38,000 dossiers non appariés) de pouvoir coupler en moyenne deux à quatre dossiers non appariés par secteur de dénombrement, en fonction des huit catégories, constituait une très forte possibilité.

Au troisième essai de couplage (couplage III), on s'est de nouveau servi de la variable de l'âge, mais au palier suivant de répartition des données, soit la circonscription électorale. Le reste des dossiers non appariés a donc été traité en vue du programme d'attribution finale (reste final du tableau A.1.2). À ce stade, on n'avait pas encore estimé le nombre de dossiers finals qui resteraient, mais on prévoyait que le reste serait de moins de 1 % du total.

Le programme d'attribution fonctionnait comme un "hot deck" automatisé. Dans le présent contexte, l'expression "hot deck" implique les étapes suivantes:

a) chaque dossier non apparié du recensement de l'agriculture faisant partie du reste final était identifié selon le code SD (représentant leur situation géographique) et la catégorie d'âge de l'exploitant (il en existe huit);

b) pour chaque catégorie du SD selon l'âge, on a trouvé un dossier du recensement de l'agriculture correspondant qui avait été couplé avec succès à un dossier du recensement de la population (à partir des dossiers appariés, c.-à-d., les couplages exacts ou positifs résultant du couplage I); et à partir de cette paire, le double du dossier du recensement de la population dans un dossier d'affectation;

c) on a ensuite combiné le reste final des dossiers du recensement de l'agriculture non appariés avec les dossiers du recensement de la population

classés dans le dossier des affectations (couplage IV). Par conséquent, on a ajouté aux "dossiers appariés I, II, III" les "dossiers appariés IV" résultant de ces combinaisons afin d'obtenir tous les résultats du système.

Dans ce programme, le couplage du reste final des dossiers non appariés du recensement de l'agriculture était le principal objectif, tandis que le reste final des dossiers non appariés du recensement de la population a été exclu du système.

En conséquence des étapes de couplage et du programme d'affectation, on a apparié tous les dossiers du recensement de l'agriculture aux dossiers du recensement de la population correspondants et constitué des paires de dossiers. Ainsi, étant donné que le recensement de la population visait un tiers de la population et que le recensement de l'agriculture avait été intégral, le tiers des dossiers combinés contenait, en principe, toutes les données recueillies au cours des deux recensements, alors que les deux autres tiers de dossiers combinés comprenaient toutes les données du recensement de l'agriculture et les données de la population partiellement énumérée. Cette méthode a soulevé des problèmes de représentativité que nous avons tenté de régler au moyen d'un facteur de pondération défini en fonction d'un plan de pondération fondé sur l'ensemble des dossiers combinés et les dossiers combinés (environ 367,000) constituant l'échantillon d'un tiers des données, et pondéré pour les rendre entièrement représentatifs[9].

A.1.5. Rendement du système

Le tableau A.1.2 indique le taux de réussite du couplage. Dans l'ensemble, le rendement était excellent. L'auteur prévoyait que le "taux des couplages impossibles à effectuer" se situerait entre 5 % et 9 % pour le couplage I (Shaw, 1971). Cette estimation contraste avec le taux plus pessimiste de 15 % prévu par Scott (1973). Le taux relevé était d'un peu moins de 2 % pour le Canada. On a noté un taux élevé de 3.9 % dans le cas de Terre-Neuve et un faible taux de 1.1 % dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard. J'avais correctement prévu que moins de 1 % des dossiers serait choisi pour "l'affectation". On a relevé un taux de 0.03 % pour le Canada, de même qu'un taux élevé de 0.13 % dans le cas de Terre-Neuve et un taux de 0.01 % dans le cas du Nouveau-Brunswick.

Le rendement du système n'aurait peut-être pas dépassé les prévisions si on avait négligé des difficultés éventuelles et importantes, à savoir les exploitants non résidents qui, selon la définition, possèdent une exploitation dans un secteur (ayant un agent recenseur, ainsi qu'un code géographique et un code de ménage), mais qui résident dans un autre (possédant un agent recenseur, etc.). Bien qu'on ait donné des directives aux agents recenseurs, à cet égard, un certain nombre d'erreurs d'identification se sont glissées au niveau régional. Heureusement, le temps machine supplémentaire alloué pour les bureaux central et régionaux a

---

Voir note(s) à la page 257.

permis d'interclasser manuellement (avant d'effectuer les opérations automatiques) tous les questionnaires sur l'agriculture et la population relatifs aux exploitants non résidents. Ainsi, si on se rapporte à la 2e condition, on peut affirmer qu'il faut interclasser manuellement tous les ménages des exploitants non résidents et un échantillon du reste. En ce qui concerne le couplage des dossiers, les exploitants non résidents constituent un problème de plus en plus grand puisqu'ils sont de plus en plus nombreux et que leur nombre absolu est passé de 35,000 en 1966 à 40,000 en 1971, et leur nombre relatif, d'environ 7 % en 1966 à 11 % en 1971.

TABLEAU A.1.2. Taux de réussite du couplage agriculture-population

Province	Total[1]	I[2]	II[2]	III[2]	Imputé[2]
		pourcentage			
Canada	366,128	98.02	1.17	0.78	0.03
Terre-Neuve	1,042	96.06	1.43	2.39	0.13
Île-du-Prince-Édouard	4,452	98.85	0.63	0.50	0.02
Nouvelle-Écosse	6,009	98.56	0.94	0.48	0.02
Nouveau-Brunswick	5,485	98.74	0.71	0.54	0.01
Québec	61,251	98.00	1.35	0.61	0.04
Ontario	95,741	98.32	1.19	0.47	0.02
Manitoba	35,016	98.35	0.87	0.76	0.02
Saskatchewan	76,668	97.45	1.31	1.20	0.04
Alberta	62,781	97.85	1.16	0.96	0.02
Colombie-Britannique	18,575	98.30	0.82	0.86	0.02

[1] Nombre total de dossiers du recensement de l'agriculture de 1971 pour lesquels on a cherché un dossier du recensement de la population de 1971 correspondant.
[2] Pourcentage du total 1 pour lequel on a trouvé un dossier du recensement de la population correspondant au cours des couplages I, II, III et des phases d'imputation, respectivement.

NOTES

[1] Lors du recensement de 1971, on a effectué cette opération au niveau régional après que les agents recenseurs curent remis les dossiers des recensements de l'agriculture et de la population en vue du "dépouillement au bureau régional". À ce stade, on n'a pu effectuer qu'un interclassement provisoire puisque les dossiers ont tous été envoyés directement aux "bureaux régionaux" intéressés, pour y être dépouillés.

[2] L'agent recenseur inscrit sur le "Registre des visites" le nom du chef de ménage à qui il remet le questionnaire et tous les codes géographiques indiqués sur "son" questionnaire. Cette étape était particulièrement importante pour les exploitants agricoles non résidents, puisque leur questionnaire agricole ne portait pas de numéro de ménage, mais que leur questionnaire sur la population en portait un qu'on a, par la suite, reporté sur le questionnaire agricole.

[3] La formule du recensement de l'agriculture comprend 199 questions et visait l'ensemble de la population agricole. Le recensement de la population s'est effectué au moyen d'un questionnaire abrégé de 35 questions et d'un questionnaire-échantillon ou d'un questionnaire complet d'environ 75 questions (comprenant celles du questionnaire abrégé). Ce dernier a été distribué à un ménage sur trois (un tiers de la population).

[4] D'autre part, le fichier de travail du recensement de la population résultait d'une extraction. Il comprenait non seulement les exploitants des fermes de recensement, mais également tous ceux qui déclaraient (sur le questionnaire-échantillon) une occupation agricole, une exploitation agricole ou un revenu agricole net. Ce fichier était ensuite divisé en deux, l'un comprenant tous les documents qui n'avaient pas trait au couplage et l'autre, tous les dossiers qui avaient été interclassés manuellement avec les dossiers du recensement de l'agriculture durant la période de recherche (2e condition) et qui avaient été codés de façon à déterminer s'ils incluaient des exploitants résidents ou non résidents.

[5] À ce stade du couplage, les combinaisons inexactes proviennent surtout d'erreurs d'identification qui ont pu se glisser durant la transcription des dossiers sur les fichiers mécanographiques et d'erreurs passées inaperçues lors de l'opération précédant les opérations automatiques de couplage décrites dans la 2e condition.

[6] Ceci ne signifie pas nécessairement que les codes d'identification CÉ et SD inscrits par l'agent recenseur ou enregistrés automatiquement sont toujours exacts, mais bien plutôt que seul un contrôle informatique peut assurer que tous les codes soient exacts.

[7] Dans le présent contexte, l'expression "enregistrement sur bande magnétique" signifie la transcription directe des données codées sur une bande magnétique exploitable par un ordinateur.

[8] Ces estimations sont établies d'après les résultats préliminaires du recensement d'essai de 1969 et se rapportent seulement aux opérations de couplage qui se terminent avec la lecture "FOSDIC" des dossiers du recensement de la population et avec la "transcription sur bande magnétique" des dossiers du recensement de l'agriculture.

[9] Pour plus de détails sur le facteur de pondération, voir Nargundkar, *et al.* (1968), Lucas, *et al.* (1969) et Freeman (1975).

ANNEXE A.2

VARIABLES ACTUELLEMENT DISPONIBLES DANS LA BASE DE DONNÉES AG-POP

La base de données ag-pop contient au total 240 variables, ce qui représente environ 55 % de la base de données sur l'agriculture et 80 % de la base de données sur la population. Notre étude porte sur 86 variables qui avaient déja servi aux tableaux des publications du recensement de 1971 et du programme de recherche conçu par la Section des données rurales du recensement de l'agriculture de Statistique Canada.

Pour chaque variable indiquée ci-dessous, il est possible d'obtenir des détails sur les variables décomposées à l'avance (groupe d'âge: 15 - 24 ans, 24 - 44 ans, etc.). Tous ces renseignements sont contenus dans le Recueil des données rurales (1974) que vous pouvez obtenir auprès de la Section des données rurales du recensement de l'agriculture de Statistique Canada.

1. Âge
2. Scolarité moyenne cumulée des membres de la famille
3. Statut
4. Cours de formation professionnelle complet
5. Récoltes déclarées
6. Nombre de jours de travail hors ferme
7. Activité
8. Catégorie économique de l'exploitation
9. Composition de la famille
10. Travail à plein temps et à temps partiel
11. Équipement ménager
12. Situation du chef de ménage
13. Incidence de toutes les sources de revenu
14. Divisions d'activité économique
15. Niveau de scolarité
16. Niveau de scolarité du chef de famille
17. Bétail et volaille déclarés
18. Emplacement de la ferme
19. Machines déclarées
20. Principale source de revenu de la famille
21. Principale source de revenu du ménage

22. Principale source de revenu
23. Revenu net d'un travail agricole autonome
24. Nombre de voitures par ménage
25. Nombre de personnes gagnant un revenu, par le nombre de personnes recevant un revenu
26. Nombre de mois de résidence dans l'exploitation agricole
27. Nombre de déplacements depuis le 1er juin 1966
28. Nombre de personnes par pièce
29. Nombre de pièces par logement
30. Nombre de personnes qui travaillent toute l'année
31. Profession déclarée durant la semaine de recensement
32. Profession – antécédents de travail
33. Revenu d'un emploi hors ferme
34. Profession hors ferme déclarée
35. Statut de l'exploitant – chef de famille
36. Statut du chef de ménage comprenant l'exploitant
37. Revenu total de l'emploi de l'exploitant
38. Revenu de la famille par tête
39. Pourcentage du revenu total provenant d'un emploi agricole
40. Pourcentage du revenu total provenant d'un emploi agricole autonome
41. Pourcentage du revenu total de la famille provenant de l'exploitant
42. Pourcentage du revenu total constitué par le revenu agricole de la famille
43. Pourcentage du revenu total du ménage provenant de l'exploitant
44. Pourcentage du revenu total du ménage provenant de l'agriculture
45. Pourcentage du revenu total provenant de l'agriculture
46. Pourcentage du revenu total provenant d'un emploi hors ferme
47. Pourcentage de l'ensemble des terres améliorées
48. Pourcentage de l'ensemble des terres irriguées, 1970
49. Période d'immigration
50. Lieu de résidence au 1er juin 1966
51. Principal système de chauffage, par combustible
52. Lien avec le chef de famille
53. Lien avec le chef de ménage
54. Lien avec l'exploitant
55. Emplacement de la résidence

56. Sexe
57. Taille de la famille
58. Taille de l'exploitation
59. Taille du ménage
60. Sources de revenu d'un emploi
61. Mode d'occupation
62. Mode d'occupation du logement
63. Toilettes
64. Revenu total et moyen d'un emploi
65. Revenu total d'un emploi
66. Revenu total de la famille
67. Revenu total du ménage
68. Revenu total
69. Revenu agricole total
70. Revenu total du chef de ménage
71. Valeur totale de certaines dépenses
72. Genre de logement
73. Genre de famille
74. Type d'exploitation
75. Genre d'organisation agricole
76. Genre de ménage
77. Genre de dépenses
78. Nombre habituel d'heures de travail
79. Lieu de travail habituel
80. Valeur et genres de produits agricoles vendus
81. Valeur du capital agricole ($100)
82. Valeur de l'ensemble des capitaux agricoles
83. Salaires et traitements
84. Salaires, traitements et revenu d'un emploi autonome non agricole
85. Alimentation en eau
86. Semaines travaillées

ANNEXE A.3

TABLEAUX EN ANNEXE AU CHAPITRE 2

TABLEAU A.3.1. Revenu total moyen et distribution en pourcentage des exploitants des fermes de recensement selon le revenu agricole et le revenu provenant d'un emploi hors ferme, provinces, 1971

Nº	Revenu d'un emploi	Revenu agricole				
		Moins de $2,000	$2,000-4,999	$5,000-9,999	$10,000-14,999	$15,000 et plus
		dollars				
	Terre-Neuve:					
1	Moins de $2,000	1,668	3,631	8,378	11,543	–
2	$ 2,000-$ 4,999	4,007	5,653	–	–	–
3	5,000- 9,999	6,738	10,277	–	–	–
4	10,000- 14,999	11,120	–	18,140	–	–
5	15,000 et plus	22,458	23,120	–	–	–
	Île-du-Prince-Édouard:					
6	Moins de $2,000	1,280	3,637	7,152	12,286	12,271
7	$ 2,000-$ 4,999	3,689	6,652	10,666	–	–
8	5,000- 9,999	6,889	9,014	–	17,865	35,170
9	10,000- 14,999	12,176	19,220	–	–	–
10	15,000 et plus	32,118	37,570	26,000	–	–
	Nouvelle-Écosse:					
11	Moins de $2,000	1,483	3,905	7,131	12,855	23,132
12	$ 2,000-$ 4,999	3,910	6,258	11,521	–	–
13	5,000- 9,999	6,607	12,268	12,567	18,690	–
14	10,000- 14,999	12,397	15,170	–	–	–
15	15,000 et plus	24,804	27,541	23,816	–	–
	Nouveau-Brunswick:					
16	Moins de $2,000	1,252	3,615	7,159	12,510	33,308
17	$ 2,000-$ 4,999	3,800	6,838	8,992	–	–
18	5,000- 9,999	7,093	9,252	15,001	–	21,470
19	10,000- 14,999	11,002	13,102	–	–	–
20	15,000 et plus	20,524	19,905	–	–	–
	Québec:					
21	Moins de $2,000	1,625	3,772	7,144	12,561	22,022
22	$ 2,000-$ 4,999	4,095	6,655	10,030	15,759	21,631
23	5,000- 9,999	7,178	10,401	13,567	20,205	36,545
24	10,000- 14,999	12,137	15,365	18,802	23,159	35,560
25	15,000 et plus	23,805	25,251	28,855	38,748	46,840

TABLEAU A.3.1. Revenu total moyen et distribution en pourcentage des exploitants des fermes de recensement selon le revenu agricole et le revenu provenant d'un emploi hors ferme, provinces, 1971

Revenu agricole					
Moins de $2,000	$2,000-4,999	$5,000-9,999	$10,000-14,999	$15,000 et plus	No
		pourcentage			
45.9	8.1	1.9	0.5	–	1
22.0	1.0	–	–	–	2
16.3	1.0	–	–	–	3
1.5	–	0.5	–	–	4
1.0	0.5	–	–	–	5
41.9	21.2	5.6	0.6	0.4	6
17.4	1.1	0.3	–	–	7
8.2	0.6	–	0.3	0.1	8
1.4	0.1	–	–	–	9
0.7	0.1	0.1	–	–	10
37.7	11.7	3.1	0.7	0.5	11
25.7	1.2	0.3	–	–	12
13.9	0.7	0.3	0.1	–	13
2.1	0.4	–	–	–	14
1.6	0.2	0.3	–	–	15
39.5	12.2	14.1	0.5	0.4	16
22.8	0.9	0.3	–	–	17
13.6	0.6	0.5	–	0.1	18
2.5	0.3	–	–	–	19
1.1	0.4	–	–	–	20
30.0	26.3	7.0	1.1	0.7	21
15.4	2.2	0.3	0.1	–	22
10.8	1.5'	0.3	–	–	23
1.9	0.6	0.1	0.1	–	24
0.9	0.4	0.1	–	–	25

TABLEAU A.3.1. Revenu total moyen et distribution en pourcentage des exploitants des fermes de recensement selon le revenu agricole et le revenu provenant d'un emploi hors ferme, provinces, 1971 – fin

Nº	Revenu d'un emploi	Revenu agricole				
		Moins de $2,000	$2,000-4,999	$5,000-9,999	$10,000-14,999	$15,000 et plus
		dollars				
	Ontario:					
1	Moins de $ 2,000	1,158	3,950	7,544	12,691	25,977
2	$ 2,000-$ 4,999	3,941	6,852	10,360	17,193	26,206
3	5,000- 9,999	6,995	10,399	14,092	18,836	37,531
4	10,000- 14,999	11,543	15,441	19,284	23,028	32,490
5	15,000 et plus	25,314	27,747	35,581	39,931	51,400
	Manitoba:					
6	Moins de $ 2,000	825	3,635	7,350	12,446	22,842
7	$ 2,000-$ 4,999	3,515	6,792	9,678	15,434	34,459
8	5,000- 9,999	6,727	10,433	14,408	19,830	23,648
9	10,000- 14,999	10,433	16,016	19,165	24,233	–
10	15,000 et plus	23,749	27,384	35,076	36,510	47,082
	Saskatchewan:					
11	Moins de $ 2,000	799	3,759	7,360	12,478	23,315
12	$ 2,000-$ 4,999	3,632	6,571	10,053	14,416	20,687
13	5,000- 9,999	7,044	10,518	13,813	19,186	24,630
14	10,000- 14,999	11,586	15,647	18,985	23,016	39,557
15	15,000 et plus	21,831	25,448	30,690	35,250	35,540
	Alberta:					
16	Moins de $ 2,000	575	3,750	7,384	12,712	26,938
17	$ 2,000-$ 4,999	3,438	6,508	10,136	14,856	23,880
18	5,000- 9,999	6,745	10,427	13,841	19,638	28,072
19	10,000- 14,999	11,203	15,518	19,209	23,168	35,385
20	15,000 et plus	23,800	26,170	30,694	49,203	47,863
	Colombie-Britannique:					
21	Moins de $ 2,000	1,362	4,136	7,978	12,099	24,091
22	$ 2,000-$ 4,999	4,001	6,773	10,469	–	26,580
23	5,000- 9,999	7,424	10,595	14,358	17,441	31,681
24	10,000- 14,999	11,485	15,546	19,577	24,307	32,140
25	15,000 et plus	23,730	27,713	35,207	54,516	50,114

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

TABLEAU A.3.1. Revenu total moyen et distribution en pourcentage des exploitants des fermes de recensement selon le revenu agricole et le revenu provenant d'un emploi hors ferme, provinces, 1971 – fin

Revenu agricole					
Moins de $2,000	$2,000-4,999	$5,000-9,999	$10,000-14,999	$15,000 et plus	No
pourcentage					
30.8	16.0	7.7	2.1	1.6	1
10.9	1.5	0.3	0.1	0.1	2
18.1	1.6	0.4	–	0.1	3
4.6	0.5	0.1	–	–	4
2.8	0.5	0.3	0.1	0.1	5
45.9	19.4	6.0	1.4	0.8	6
11.4	1.3	0.3	–	–	7
9.1	0.7	0.2	–	–	8
1.5	0.3	–	–	–	9
1.1	0.2	0.1	–	–	10
44.3	22.8	8.5	1.8	1.0	11
8.2	1.3	0.3	–	–	12
7.3	0.8	0.3	–	–	13
1.8	0.4	0.1	–	–	14
0.8	0.2	0.2	–	–	15
38.2	18.6	7.9	2.0	1.5	16
10.7	1.4	0.3	0.1	0.1	17
11.1	1.1	0.4	–	–	18
3.1	0.5	0.2	0.1	–	19
1.9	0.5	0.2	0.1	0.1	20
27.6	7.9	5.3	1.4	1.2	21
12.6	1.4	0.4	–	0.1	22
26.7	1.7	0.5	0.1	0.2	23
7.8	0.5	0.2	0.1	–	24
3.3	0.4	0.6	0.1	0.1	25

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

TABLEAU A.3.2. Composantes du revenu de l'exploitant des fermes de recensement et contribution moyenne de chaque composante, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971

N°	Province et division de recensement	Revenu total moyen de l'exploitant	Revenu moyen de l'emploi – Exploitation agricole	Revenu moyen de l'emploi – Emploi autonome non agricole	Revenu moyen de l'emploi – Traitements et salaires
		1	2	3	4
		dollars			
1	Canada	4,897	1,682	437	2,094
2	Terre-Neuve	4,037	669	504	2,113
3	Division No. 1	4,273	526	493	2,402
4	" " 2	3,534	161	477	2,219
5	" " 4	3,260	509	499	1,522
6	" " 5	4,677	1,318	1,081	1,898
7	" " 6	7,347	2,011	322	4,144
8	" " 7	2,567	1,058	130	871
9	" " 8	4,541	1,163	601	2,183
10	" " 9	2,646	545	513	813
11	" " 10	–	–	–	–
12	Île-du-Prince-Édouard	3,799	1,443	331	1,419
13	Kings	3,440	1,216	487	1,106
14	Prince	3,691	1,556	347	1,165
15	Queens	4,029	1,451	253	1,742
16	Nouvelle-Écosse	4,388	935	504	2,235
17	Annapolis	3,821	667	406	2,184
18	Antigonish	4,828	1,445	482	2,293
19	Cape Breton	5,677	1,945	276	2,677
20	Colchester	3,723	1,253	379	1,487
21	Cumberland	3,900	822	367	1,974
22	Digby	3,564	193	702	1,908
23	Halifax	4,226	929	610	2,174
24	Hants	4,894	1,041	411	2,700
25	Inverness	3,857	573	436	2,101
26	Kings	5,071	1,170	521	2,545
27	Lunenburg	4,001	612	892	1,905
28	Pictou	4,447	749	527	2,376
29	Queens	3,642	556	573	2,028
30	Richmond	4,283	1,046	30	2,377
31	Shelburne	4,478	249	225	3,432
32	Victoria	4,146	769	625	2,180
33	Yarmouth	4,017	958	738	1,496
34	Nouveau-Brunswick	4,145	977	364	2,148
35	Albert	4,689	578	307	3,303
36	Carleton	3,554	1,358	200	1,628
37	Charlotte	4,503	281	983	2,198
38	Gloucester	4,262	658	396	2,470
39	Kent	3,430	659	303	1,822
40	Kings	4,908	1,431	806	2,028
41	Madawaska	3,989	896	291	2,247
42	Northumberland	4,761	592	337	2,960
43	Queens	3,597	670	467	1,760
44	Restigouche	4,961	1,398	251	2,597
45	St. John	6,747	2,317	267	1,977
46	Sunbury	5,226	1,162	357	2,779
47	Victoria	2,966	934	-32	1,408
48	Westmorland	4,767	1,055	321	2,664
49	York	3,837	558	247	2,264
50	Québec	4,816	1,922	396	1,805
51	Abitibi	5,088	1,404	396	2,500
52	Argenteuil	5,341	2,260	275	2,203

TABLEAU A.3.2. Composantes du revenu de l'exploitant des fermes de recensement et contribution moyenne de chaque composante, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971

Revenu moyen provenant de transferts gouvernementaux			Revenu moyen provenant de placements			Autre revenu	
Allocations familiales	Pensions de retraite	Autres transferts gouvernementaux	Pensions	Obligations	Autres sources		
5	6	7	8	9	10	11	N°
			dollars				
155	**113**	**62**	**30**	**210**	77	**36**	1
177	127	321	28	59	13	24	2
179	155	362	49	62	8	37	3
204	154	282	1	5	0	31	4
221	82	390	5	72	7	3	5
131	101	105	0	29	14	0	6
164	0	82	0	109	515	0	7
97	75	209	1	108	6	12	8
180	96	278	10	28	2	0	9
188	50	451	0	88	0	0	10
–	–	–	–	–	–	–	11
147	159	116	40	94	20	30	12
127	249	134	6	66	4	46	13
156	123	96	90	88	43	27	14
148	148	124	17	109	10	27	15
129	171	116	65	184	28	20	16
111	146	92	73	128	13	1	17
190	181	146	21	70	1	0	18
145	253	41	56	249	9	27	19
125	153	124	26	124	46	9	20
127	183	158	56	141	35	37	21
125	100	118	18	365	22	12	22
178	94	130	0	83	23	6	23
129	185	59	60	212	60	38	24
164	223	275	25	54	4	3	25
132	131	80	166	260	40	25	26
100	206	74	27	164	20	1	27
122	196	136	116	180	14	30	28
104	197	0	57	101	26	0	29
154	119	317	0	155	13	72	30
179	126	35	0	227	5	0	31
133	242	53	72	77	35	0	32
83	292	232	75	166	11	36	33
165	146	104	29	138	43	32	34
135	164	39	31	119	12	0	35
163	79	29	3	60	21	12	36
108	362	163	87	143	59	118	37
211	140	240	0	100	40	9	38
176	159	180	1	53	16	31	39
131	156	62	65	148	20	58	40
287	82	152	1	7	19	6	41
141	285	187	54	191	3	11	42
111	140	26	63	223	81	55	43
241	62	257	0	106	36	14	44
63	191	18	0	1,914	0	0	45
119	205	91	109	105	46	252	46
195	124	80	11	223	10	14	47
148	145	122	48	106	141	17	48
143	176	63	9	300	59	18	49
263	88	90	28	131	51	41	50
351	84	204	32	38	24	55	51
194	148	43	10	169	32	8	52

TABLEAU A.3.2. Composantes du revenu de l'exploitant des fermes de recensement et contribution moyenne de chaque composante, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971 – suite

Nº	Province et division de recensement	Revenu total moyen de l'exploitant	Revenu moyen de l'emploi – Exploitation agricole	Revenu moyen de l'emploi – Emploi autonome non agricole	Revenu moyen de l'emploi – Traitements et salaires
		1	2	3	4
		dollars			
	Québec – suite:				
1	Arthabaska	4,696	2,489	410	1,229
2	Bagot	4,823	2,381	287	1,620
3	Beauce	4,036	1,659	386	1,468
4	Beauharnois	7,759	3,198	802	2,941
5	Bellechasse	3,910	1,840	305	1,207
6	Berthier	4,200	1,546	406	1,608
7	Bonaventure	4,135	986	414	1,969
8	Brome	4,993	1,038	290	2,975
9	Chambly	5,894	1,144	1,126	1,933
10	Champlain	4,183	1,928	355	1,363
11	Charlevoix-Est	3,941	1,147	463	1,560
12	Charlevoix-Ouest	5,305	878	667	1,335
13	Châteauguay	6,275	2,821	589	2,217
14	Chicoutimi	5,614	1,622	399	2,723
15	Compton	4,669	1,879	384	1,777
16	Deux-Montagnes	6,421	2,544	484	2,568
17	Dorchester	3,834	1,642	400	1,244
18	Drummond	4,688	1,987	270	1,807
19	Frontenac	4,553	2,064	351	1,577
20	Gaspé-Est	3,958	321	375	2,042
21	Gaspé-Ouest	4,326	398	529	2,630
22	Gatineau	5,385	1,214	420	2,864
23	Hull	6,269	409	464	3,638
24	Huntingdon	6,144	1,854	720	2,763
25	Iberville	5,964	3,099	680	1,596
26	Île-de-Montréal et Île-Jésus	6,697	1,409	542	2,146
27	Îles-de-la-Madeleine	4,029	184	656	2,112
28	Joliette	5,548	2,738	363	1,813
29	Kamouraska	3,874	2,128	208	879
30	Labelle	4,892	1,643	537	2,020
31	Lac-St-Jean-Est	4,738	2,012	182	2,057
32	Lac-St-Jean-Ouest	4,421	1,923	266	1,592
33	Laprairie	4,779	1,828	663	1,502
34	L'Assomption	5,209	2,224	332	1,696
35	Lévis	4,504	2,003	33	1,854
36	L'Islet	4,129	1,491	371	1,466
37	Lotbinière	4,463	1,776	415	1,750
38	Maskinongé	4,444	1,801	342	1,743
39	Matane	4,707	2,201	255	1,446
40	Matapédia	3,860	1,656	314	1,128
41	Mégantic	4,192	1,728	260	1,621
42	Missisquoi	5,134	2,413	337	1,836
43	Montcalm	4,268	1,895	338	1,503
44	Montmagny	4,715	1,904	631	1,597
45	Montmorency nº 1	4,221	1,117	616	1,778
46	Montmorency nº2	4,498	1,825	451	1,743
47	Napierville	4,981	2,249	134	1,983
48	Nicolet	4,673	2,221	425	1,335
49	Papineau	4,542	1,557	573	1,755
50	Pontiac	4,812	1,265	237	2,735
51	Portneuf	4,677	2,107	310	1,682
52	Québec	6,670	1,082	808	4,076
53	Richelieu	4,564	1,411	295	2,273
54	Richmond	6,136	2,548	350	2,670
55	Rimouski	4,358	1,803	480	1,337
56	Rivière-du-Loup	3,743	1,749	243	1,150
57	Rouville	6,115	2,598	485	2,284
58	Saguenay	6,182	1,987	571	2,634
59	St-Hyacinthe	5,750	2,983	528	1,749
60	St-Jean	5,615	1,697	945	2,117
61	St-Maurice	4,245	1,562	425	1,723
62	Shefford	4,964	1,842	465	1,864
63	Sherbrooke	5,617	1,632	877	2,522

TABLEAU A.3.2. Composantes du revenu de l'exploitant des fermes de recensement et contribution moyenne de chaque composante, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971 – suite

Revenu moyen provenant de transferts gouvernementaux			Revenu moyen provenant de placements			Autre revenu	
Allocations familiales	Pensions de retraite	Autres transferts gouvernementaux	Pensions	Obligations	Autres sources		
5	6	7	8	9	10	11	No
			dollars				
296	61	45	28	69	33	37	1
251	57	24	16	154	30	3	2
274	77	91	3	41	20	16	3
244	99	38	3	230	201	4	4
303	64	88	11	64	11	18	5
213	98	62	17	142	48	59	6
278	132	311	10	13	15	9	7
161	110	42	3	194	138	41	8
177	192	37	179	586	464	57	9
220	98	63	10	76	16	54	10
189	226	178	0	8	146	23	11
221	188	282	806	43	4	881	12
229	87	62	28	191	27	125	13
333	154	103	3	79	71	126	14
276	83	83	4	80	47	55	15
231	77	30	45	305	60	76	16
285	87	69	10	73	8	16	17
267	90	92	8	108	30	30	18
307	64	119	2	30	10	28	19
297	148	653	0	33	0	89	20
272	212	185	0	82	9	9	21
225	152	149	28	249	67	16	22
187	198	112	1,148	85	36	0	23
197	129	46	82	185	136	32	24
161	41	33	0	141	98	14	25
175	115	22	36	1,562	557	134	26
294	137	639	0	7	0	0	27
245	103	48	64	108	59	6	28
303	90	85	33	110	17	22	29
359	56	143	3	51	70	9	30
268	71	71	2	20	18	36	31
343	67	135	2	25	46	22	32
188	101	14	119	296	35	32	33
230	67	31	34	393	158	43	34
291	93	15	67	158	10	0	35
277	65	113	8	118	19	201	36
289	67	54	17	64	12	18	37
206	144	59	6	68	17	56	38
323	76	178	163	18	33	14	39
367	48	298	0	18	13	17	40
297	70	78	3	73	22	40	41
241	100	39	24	79	52	12	42
214	79	37	6	115	60	16	43
282	79	90	2	75	31	23	44
192	135	182	2	115	76	8	45
253	84	26	0	52	24	41	46
236	105	32	8	138	81	16	47
245	88	60	20	120	18	140	48
196	91	44	4	98	186	39	49
182	164	72	17	80	34	24	50
214	119	78	7	114	23	24	51
176	132	98	2	224	69	3	52
230	79	73	24	110	40	30	53
294	75	38	8	85	38	30	54
318	82	186	2	82	23	46	55
325	49	141	0	40	26	21	56
249	66	33	56	209	80	55	57
265	128	191	0	391	0	15	58
207	37	9	17	171	46	4	59
100	99	53	55	261	110	76	60
186	114	42	37	98	15	49	61
260	49	76	21	225	154	8	62
203	119	42	0	168	40	15	63

TABLEAU A.3.2. Composantes du revenu de l'exploitant des fermes de recensement et contribution moyenne de chaque composante, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971 – suite

N°	Province et division de recensement	Revenu total moyen de l'exploitant	Revenu moyen de l'emploi: Exploitation agricole	Revenu moyen de l'emploi: Emploi autonome non agricole	Revenu moyen de l'emploi: Traitements et salaires
		1	2	3	4
		dollars			
	Québec – fin:				
1	Soulanges	4,226	1,717	444	1,208
2	Stanstead	5,434	1,813	390	2,162
3	Témiscamingue	5,464	1,809	531	2,438
4	Témiscouata	4,245	1,680	233	1,527
5	Terrebonne	5,387	1,748	233	2,181
6	Vaudreuil	5,465	2,308	336	1,868
7	Verchères	5,324	1,973	465	2,017
8	Wolfe	4,974	1,655	355	2,386
9	Yamaska	4,604	2,477	237	1,362
10	Ontario	6,000	1,708	530	2,933
11	Algoma	5,641	343	257	4,437
12	Brant	7,301	2,881	426	3,157
13	Bruce	4,805	1,602	504	2,100
14	Cochrane	5,741	539	406	4,218
15	Dufferin	4,821	1,201	447	2,532
16	Dundas	5,149	1,730	493	2,360
17	Durham	5,785	1,104	633	3,179
18	Elgin	6,727	2,997	684	2,321
19	Essex	7,011	1,756	645	3,842
20	Frontenac	6,504	1,097	795	3,715
21	Glengarry	5,517	2,067	369	2,581
22	Grenville	5,189	611	353	3,351
23	Grey	4,383	1,258	348	2,125
24	Haldimand	5,420	1,415	271	2,969
25	Haliburton	4,174	106	374	2,924
26	Halton	7,851	1,092	505	4,140
27	Hastings	5,232	1,222	570	2,796
28	Huron	4,724	1,706	339	2,047
29	Kenora	5,654	1,012	471	3,849
30	Kent	6,332	2,618	413	2,589
31	Lambton	6,056	1,660	426	3,181
32	Lanark	4,701	623	493	2,800
33	Leeds	5,233	1,343	408	2,857
34	Lennox & Addington	5,758	1,101	641	3,237
35	Manitoulin	4,338	859	936	1,897
36	Middlesex	6,688	2,163	564	3,060
37	Muskoka	5,822	996	972	3,361
38	Niagara	6,822	1,471	408	4,015
39	Nipissing	5,784	1,445	409	3,410
40	Norfolk	7,687	3,843	734	2,433
41	Northumberland	5,144	1,183	517	2,717
42	Ontario	7,408	1,354	940	4,132
43	Ottawa – Carleton	7,308	1,904	560	3,385
44	Oxford	6,459	2,825	355	2,486
45	Parry Sound	4,419	875	599	2,337
46	Peel	10,477	1,787	847	4,855
47	Perth	5,216	2,394	471	1,622
48	Peterborough	5,692	1,074	645	3,201
49	Prescott	5,448	2,151	595	2,113
50	Prince Edward	5,879	2,338	509	2,325
51	Rainy River	5,223	933	771	3,041
52	Renfrew	4,359	998	376	2,394
53	Russell	6,134	2,648	611	2,349
54	Simcoe	5,494	1,048	482	3,128
55	Stormont	5,043	1,459	493	2,558
56	Sudbury	7,370	533	443	5,557
57	Thunder Bay	7,091	1,689	632	4,018
58	Timiskaming	4,531	1,220	452	2,364
59	Toronto	13,864	1,604	1,458	5,762
60	Victoria	5,075	695	489	3,090
61	Waterloo	6,912	2,690	511	2,740

TABLEAU A.3.2. Composantes du revenu de l'exploitant des fermes de recensement et contribution moyenne de chaque composante, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971 – suite

Revenu moyen provenant de transferts gouvernementaux			Revenu moyen provenant de placements			Autre revenu	
Allocations familiales	Pensions de retraite	Autres transferts gouvernementaux	Pensions	Obligations	Autres sources		
5	6	7	8	9	10	11	No
dollars							
186	106	35	16	378	89	47	1
261	91	143	105	409	35	25	2
377	84	137	14	24	19	30	3
404	48	235	14	26	57	21	4
226	77	91	165	423	164	79	5
202	126	32	111	341	129	13	6
238	89	31	28	342	91	33	7
264	62	159	8	47	10	27	8
228	110	49	20	95	17	11	9
134	129	50	48	281	142	44	10
150	130	61	36	188	26	13	11
129	126	62	27	327	145	22	12
143	125	66	18	166	66	16	13
193	120	40	61	83	75	8	14
131	120	30	26	218	104	12	15
123	135	30	17	182	46	34	16
130	158	45	63	231	186	55	17
132	112	25	73	258	86	40	18
138	132	41	37	280	99	40	19
115	180	60	118	279	110	36	20
140	152	52	37	94	17	9	21
115	181	135	85	179	100	77	22
127	132	65	26	203	75	25	23
127	147	44	29	269	138	12	24
138	211	75	57	215	75	0	25
125	135	37	71	843	790	113	26
136	157	88	40	156	58	18	27
141	105	43	33	217	64	29	28
151	29	58	15	24	38	13	29
124	126	26	28	270	97	42	30
125	151	76	36	237	101	64	31
116	192	54	152	187	54	30	32
115	174	33	31	165	76	31	33
120	144	50	191	189	57	27	34
104	174	81	22	103	120	42	35
119	141	30	62	350	173	26	36
77	170	18	43	119	63	2	37
124	158	48	63	303	158	73	38
192	89	86	16	82	47	8	39
133	90	40	13	245	104	52	40
124	137	58	56	229	80	45	41
127	120	40	54	358	216	67	42
143	133	60	113	458	202	80	43
137	101	34	23	341	121	35	44
116	182	113	38	77	70	13	45
123	124	41	77	1,588	880	155	46
144	100	27	51	296	84	27	47
139	133	49	47	243	122	38	48
164	111	30	94	103	46	41	49
118	133	78	94	214	30	42	50
162	112	81	62	48	2	12	51
137	162	89	14	109	46	34	52
209	49	53	22	56	48	89	53
130	116	76	51	275	127	61	54
149	147	39	11	101	52	35	55
190	138	81	46	128	116	138	56
154	122	103	26	217	54	74	57
186	84	53	23	35	97	18	58
- 83	117	0	1,181	1,270	2,341	49	59
115	167	82	44	251	100	42	60
162	89	42	48	395	189	46	61

TABLEAU A.3.2. Composantes du revenu de l'exploitant des fermes de recensement et contribution moyenne de chaque composante, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971 – suite

N°	Province et division de recensement	Revenu total moyen de l'exploitant	Revenu moyen de l'emploi: Exploitation agricole	Revenu moyen de l'emploi: Emploi autonome non agricole	Revenu moyen de l'emploi: Traitements et salaires
		1	2	3	4
		dollars			
	Ontario – fin:				
1	Wellington	5,355	1,446	456	2,685
2	Wentworth	7,647	1,009	1,018	4,349
3	York	8,222	1,183	1,052	4,247
4	Manitoba	3,756	1,440	339	1,452
5	Division No. 1	4,546	1,441	418	2,185
6	" " 2	3,785	1,360	483	1,369
7	" " 3	3,608	2,044	219	812
8	" " 4	4,205	2,321	293	1,083
9	" " 5	4,044	366	331	2,799
10	" " 6	3,951	978	345	1,876
11	" " 7	3,997	1,901	237	1,296
12	" " 8	4,358	1,990	353	1,425
13	" " 9	4,753	1,245	542	2,355
14	" " 10	2,785	1,170	276	818
15	" " 11	3,012	1,384	214	881
16	" " 12	3,320	1,095	251	1,514
17	" " 13	3,581	2,260	183	641
18	" " 14	3,154	1,638	253	819
19	" " 15	3,082	1,298	276	1,072
20	" " 16	5,367	83	1,076	3,592
21	" " 17	3,791	1,571	494	1,279
22	" " 18	3,251	1,370	423	1,053
23	" " 19	3,476	1,067	299	1,609
24	" " 20	5,264	486	286	3,716
25	Saskatchewan	3,933	1,831	337	1,191
26	Division No. 1	4,163	2,034	366	1,136
27	" " 2	3,679	1,648	341	1,053
28	" " 3	3,676	1,740	301	1,004
29	" " 4	4,980	2,821	320	1,146
30	" " 5	3,443	1,513	277	1,186
31	" " 6	4,252	1,829	317	1,415
32	" " 7	328	1,867	241	1,026
33	" " 8	4,634	2,329	324	1,257
34	" " 9	3,076	1,392	262	975
35	" " 10	3,186	1,379	340	988
36	" " 11	4,282	1,825	402	1,401
37	" " 12	4,279	2,169	354	1,150
38	" " 13	4,711	2,366	476	1,270
39	" " 14	3,875	1,691	335	1,351
40	" " 15	4,110	1,782	338	1,441
41	" " 16	3,415	1,592	319	1,022
42	" " 17	4,375	2,211	431	1,146
43	" " 18	3,395	1,046	580	1,220
44	Alberta	4,790	1,721	454	2,025
45	Division No. 1	5,490	2,616	612	1,530
46	" " 2	5,719	2,785	214	2,034
47	" " 3	6,031	2,616	545	2,168
48	" " 4	6,115	3,486	495	1,553
49	" " 5	5,661	2,869	362	1,775
50	" " 6	6,384	1,821	601	3,116
51	" " 7	4,231	2,084	336	1,218
52	" " 8	4,766	1,697	533	1,892
53	" " 9	9,166	3,523	859	1,745
54	" " 10	3,925	1,652	356	1,447
55	" " 11	5,371	1,401	546	2,740

TABLEAU A.3.2. Composantes du revenu de l'exploitant des fermes de recensement et contribution moyenne de chaque composante, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971 – suite

Revenu moyen provenant de transferts gouvernementaux			Revenu moyen provenant de placements			Autre revenu	
Allocations familiales	Pensions de retraite	Autres transferts gouverne-mentaux	Pensions	Obligations	Autres sources		
5	6	7	8	9	10	11	No
			dollars				
150	105	29	28	274	145	36	1
127	139	53	41	491	343	77	2
134	101	25	42	610	727	101	3
129	105	51	12	163	38	27	4
175	88	58	6	134	24	17	5
150	78	45	11	198	50	42	6
136	91	28	20	213	31	14	7
117	100	30	3	211	37	10	8
119	125	80	23	140	38	23	9
136	112	58	24	256	52	24	10
123	106	32	6	194	48	53	11
125	103	40	9	207	82	25	12
123	113	53	31	197	82	14	13
117	131	54	6	171	13	30	14
104	89	42	2	229	35	31	15
133	98	95	14	72	26	21	16
115	98	41	4	160	27	53	17
117	133	56	1	103	22	9	18
129	113	44	8	105	24	12	19
143	114	73	58	53	106	69	20
110	118	33	9	127	35	14	21
124	95	61	2	77	14	32	22
125	130	67	19	63	17	80	23
100	194	28	39	348	85	0	24
127	110	46	12	208	40	31	25
130	105	25	5	205	85	73	26
123	125	30	6	254	54	45	27
125	103	37	7	301	35	23	28
119	115	21	16	241	29	53	29
122	120	45	9	138	24	10	30
127	102	46	22	317	55	22	31
120	106	37	13	251	37	30	32
119	110	27	8	325	63	73	33
108	108	62	4	126	17	22	34
119	104	37	11	151	40	18	35
128	111	39	22	296	42	17	36
119	104	37	9	274	45	18	37
157	89	66	14	213	41	20	38
127	121	55	18	113	31	34	39
144	111	62	16	170	26	20	40
126	115	62	6	108	42	24	41
132	118	55	20	173	38	50	42
183	175	52	16	56	7	59	43
138	105	49	22	187	61	29	44
132	48	31	70	307	87	57	45
157	102	40	33	248	61	46	46
138	139	46	25	247	65	44	47
129	100	18	15	271	40	25	48
129	89	26	23	293	71	25	49
126	110	37	44	344	141	45	50
137	106	19	16	192	76	29	51
133	125	55	29	233	54	25	52
112	119	250	13	2,519	33	0	53
126	103	32	11	120	51	27	54
139	105	58	27	234	92	29	55

TABLEAU A.3.2. Composantes du revenu de l'exploitant des fermes de recensement et contribution moyenne de chaque composante, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971 – fin

N°	Province et division de recensement	Revenu total moyen de l'exploitant	Revenu moyen de l'emploi: Exploitation agricole	Revenu moyen de l'emploi: Emploi autonome non agricole	Revenu moyen de l'emploi: Traitements et salaires
		1	2	3	4
		dollars			
	Alberta – fin:				
1	Division No. 12	3,790	1,124	413	1,815
2	" " 13	3,882	1,068	443	1,928
3	" " 14	5,049	718	690	3,060
4	" " 15	4,075	890	478	2,219
5	Colombie-Britannique	6,769	1,026	667	4,077
6	Alberni - Clayoquot	7,251	709	597	5,360
7	Bulkley - Nechako	6,027	437	843	3,939
8	Capital	7,007	510	841	4,387
9	Cariboo	4,907	681	618	3,021
10	Central Fraser Valley	8,347	1,726	841	4,887
11	Central Kootenay	5,988	497	895	3,668
12	Central Okanagan	6,152	732	380	3,829
13	Columbia - Shuswap	6,372	1,049	496	3,580
14	Comox - Strathcona	6,101	284	489	4,303
15	Cowichan Valley	7,069	679	1,194	3,988
16	Dewdney - Alouette	7,955	1,533	1,001	4,512
17	East Kootenay	5,805	1,396	580	2,993
18	Fraser - Cheam	7,944	2,157	886	3,571
19	Fraser - Fort George	6,911	194	709	5,192
20	Greater Vancouver	8,056	1,092	682	5,086
21	Kitimat - Stikine	7,671	1,057	426	5,431
22	Kootenay Boundary	5,808	1,086	425	3,677
23	Mount Waddington	2,854	– 30	1,405	1,079
24	Nanaimo	6,519	213	499	4,696
25	North Okanagan	5,408	566	459	3,325
26	Ocean Falls	4,051	271	350	2,652
27	Okanagan - Similkameen	5,975	943	594	3,168
28	Peace River - Liard	4,841	522	354	3,417
29	Powell River	7,374	– 20	808	5,817
30	Skeena A	4,583	503	1,033	2,809
31	Squamish - Lillooet	6,636	879	1,048	4,124
32	Sunshine Coast	10,896	– 227	948	5,605
33	Thompson - Nicola	8,252	1,612	409	5,275

TABLEAU A.3.2. Composantes du revenu de l'exploitant des fermes de recensement et contribution moyenne de chaque composante, Canada, provinces et divisions de recensement, 1971 – fin

Revenu moyen provenant de transferts gouvernementaux			Revenu moyen provenant de placements			Autre revenu	
Allocations familiales	Pensions de retraite	Autres transferts gouvernementaux	Pensions	Obligations	Autres sources		
5	6	7	8	9	10	11	N°
			dollars				
169	79	87	11	44	28	22	1
136	103	54	18	87	24	21	2
134	144	75	38	86	97	6	3
149	110	78	4	97	31	20	4
141	117	108	72	357	147	57	5
156	79	80	43	43	136	47	6
199	52	84	21	158	161	132	7
104	179	84	115	495	226	25	8
136	76	73	44	88	52	18	9
155	95	98	122	252	130	40	10
127	185	76	48	357	127	8	11
143	117	91	49	489	288	35	12
148	122	86	46	419	294	121	13
127	129	190	144	335	88	13	14
130	149	158	66	494	127	84	15
141	141	122	64	266	125	50	16
114	154	48	178	310	15	17	17
160	89	153	49	555	137	166	18
154	52	62	26	332	175	14	19
129	137	70	81	608	147	43	20
180	123	54	6	221	105	67	21
123	95	113	33	218	27	10	22
163	0	95	0	97	45	0	23
122	157	159	140	341	174	9	24
130	148	134	85	386	138	38	25
83	237	283	0	117	59	0	26
111	147	149	90	511	196	65	27
155	84	87	13	81	67	59	28
134	92	68	261	126	89	0	29
101	60	38	0	41	0	0	30
155	0	17	0	26	39	348	31
215	0	0	30	4,172	182	0	32
130	133	104	35	278	211	64	33

TABLEAU A.3.3. Rapport entre le revenu total moyen des exploitants des fermes de recensement déclarant des traitements et salaires comme principal revenu et celui des exploitants déclarant à ce titre un revenu agricole, selon la catégorie économique de la ferme et le type d'exploitation, Canada et provinces, 1971

No	Province	Partie A – Catégorie économique				
		Total	Moins de $2,500	$2,500-4,999	$5,000-9,999	$10,000 et plus
1	Canada	1.90	3.05	2.41	2.15	2.06
2	Terre-Neuve	1.58	2.38	2.32	1.70	1.60
3	Île-du-Prince-Édouard	1.67	2.41	1.89	2.00	1.71
4	Nouvelle-Écosse	1.56	2.60	1.84	1.53	2.03
5	Nouveau-Brunswick	1.69	2.78	2.82	1.41	1.65
6	Québec	1.61	2.16	1.82	1.76	1.92
7	Ontario	1.76	2.88	2.42	2.08	1.95
8	Manitoba	2.01	3.16	2.31	2.15	2.36
9	Saskatchewan	1.98	2.97	2.43	2.27	2.23
10	Alberta	2.00	3.46	2.74	2.29	2.20
11	Colombie-Britannique	1.69	3.58	2.79	2.37	1.49

Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

TABLEAU A.3.3. Rapport entre le revenu total moyen des exploitants des fermes de recensement déclarant des traitements et salaires comme principal revenu et celui des exploitants déclarant à ce titre un revenu agricole, selon la catégorie économique de la ferme et le type d'exploitation, Canada et provinces, 1971

Partie B – Type d'exploitation								
Total	Produits laitiers	Bovins	Volaille	Blé	Autres grandes cultures	Fruits et légumes	Autres	No
1.96	1.79	2.11	1.71	2.17	1.82	1.56	2.13	1
1.74	1.94	1.86	0.99	–	1.87	1.45	3.26	2
1.79	1.33	2.04	1.80	–	2.18	–	1.20	3
1.70	1.80	2.35	1.47	–	1,30	1.28	1.81	4
1.70	1.70	1.74	1.71	–	1.93	1.88	1.48	5
1.75	1.76	1.86	1.75	–	1.45	1.85	1.73	6
1.79	1.90	2.16	1.80	3.16	1.42	1.42	1.69	7
2.06	1.59	2.13	1.73	2.29	1.93	2.04	2.75	8
2.04	2.20	2.07	1.82	2.12	1.97	–	2.22	9
2.06	2.06	2.13	1.91	2.21	1.89	2.66	2.10	10
1.59	1.49	2.40	1.11	1.20	1.89	1.74	1.82	11

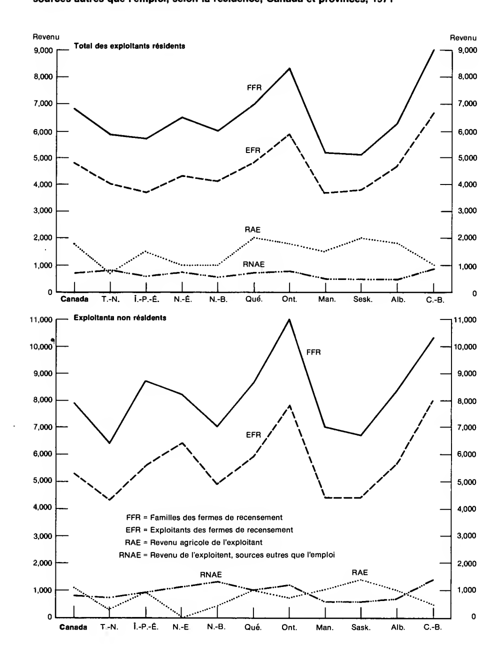
Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

ANNEXE A.4

GRAPHIQUES EN ANNEXE AU CHAPITRE 4

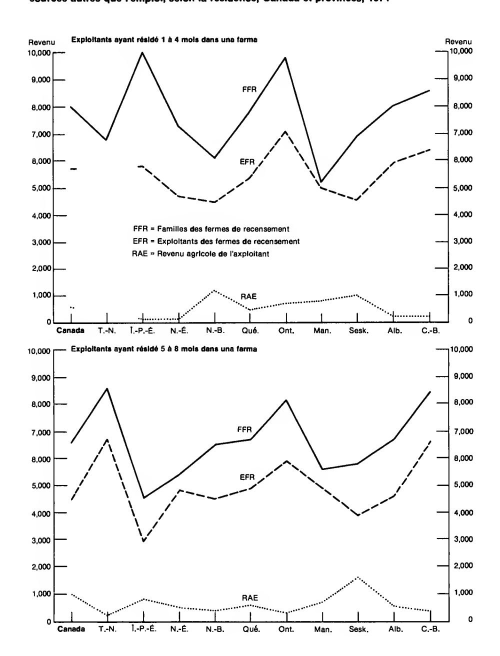
Graphique A.4.1

Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement, et revenu moyen de l'exploitant provenant de l'exploitation agricole et de sources autres que l'emploi, selon la résidence, Canada et provinces, 1971



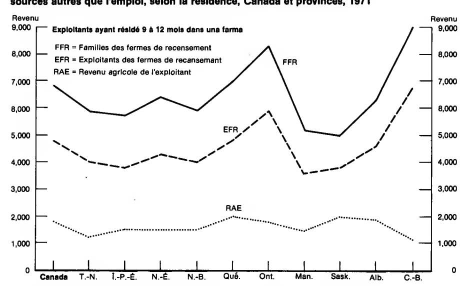
Graphique A.4.1 (suite)

Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement, et revenu moyen de l'exploitant provenant de l'exploitation agricole et de sources autres que l'emploi, selon la résidence, Canada et provinces, 1971



Graphiqua A.4.1 (fin)

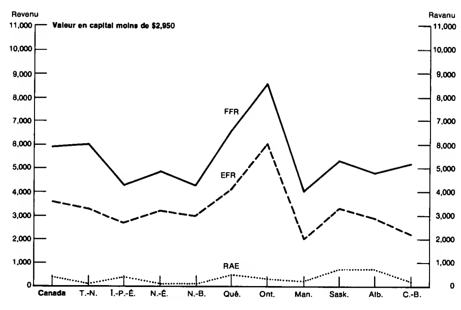
Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement, et revenu moyen de l'exploitant provenant de l'exploitation agricole et de sources autres que l'emploi, selon la résidence, Canada et provinces, 1971

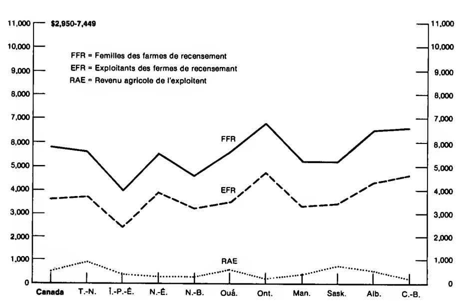


Sourca: Statistiqua Canada, Racansament de 1971, chiffres non publiés tirés du couplaga agriculture-population.

Graphique A.4.2

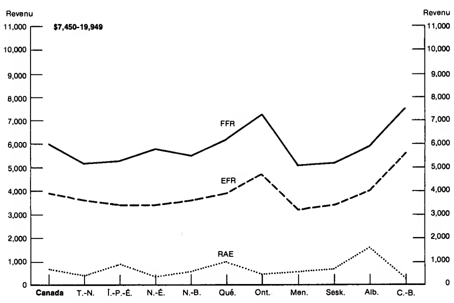
Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement et revenu agricole moyen de l'exploitant, selon la valeur de la ferme en capital, Canada et provinces, 1971

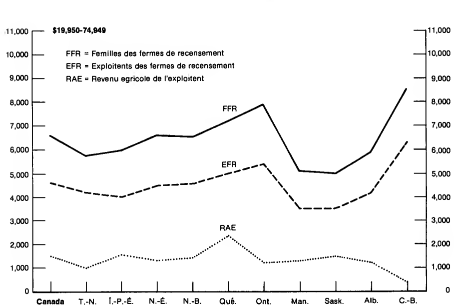




Graphique A.4.2 (suite)

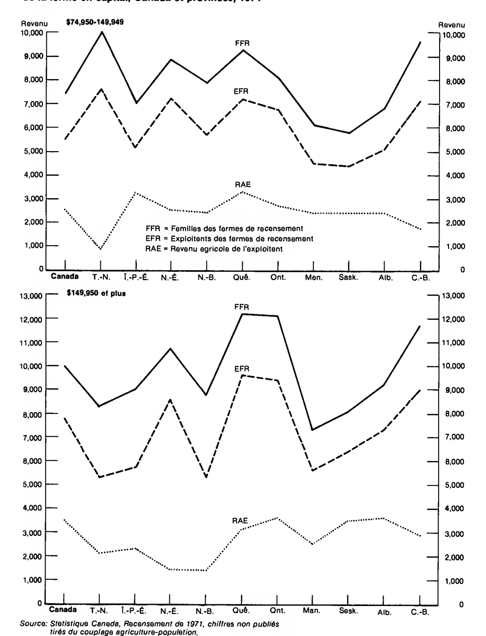
Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement et revenu agricole moyen de l'exploitant, selon la valeur de la ferme en capital, Canada et provinces, 1971





Graphique A.4.2 (fin)

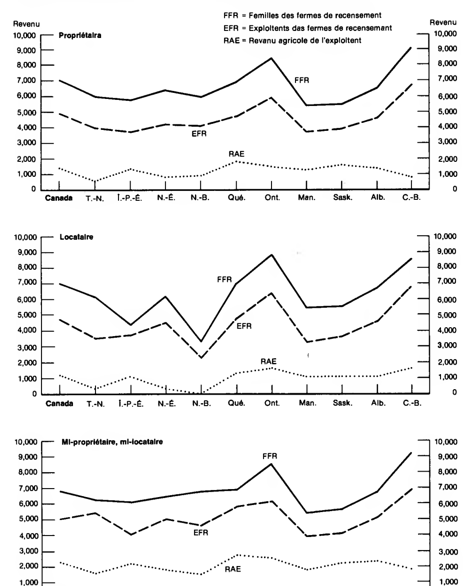
Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement et revenu agricole moyen de l'exploitant, selon la valeur de la ferme en capital, Canada et provinces, 1971



Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

Graphique A.4.3

Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement et revenu agricole moyen de l'exploitant, selon le mode d'occupation, Canada et provinces, 1971

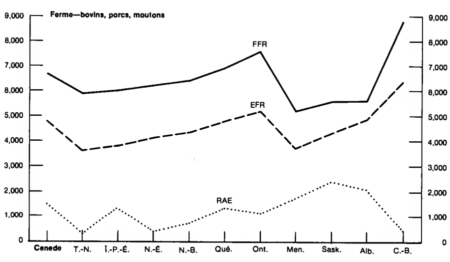


Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

Graphique A.4.4

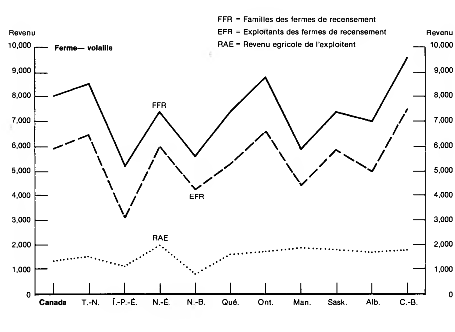
Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement et revenu agricole moyen de l'exploitant, selon le genre d'exploitation, Canada et provinces, 1971

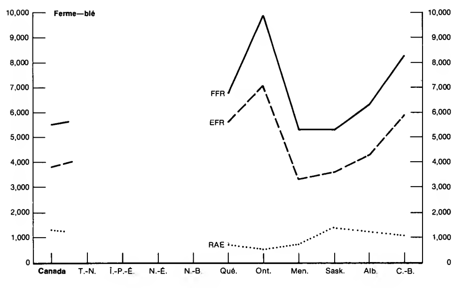
Revenu
Revenu
Ferme laitière
12,000
11,000
10,000
9,000
8,000
7,000
8,000
5,000
4,000
3,000
2,000
1,000
0
FFR = Familles des fermes de recensement
EFR = Exploitents des fermes de recensement
RAE = Revenu egricole de l'exploitent
FFR
EFR
RAE
Canade
T.-N.
Î.-P.-É.
N.-É.
N.-B.
Qué.
Ont.
Man.
Sesk.
Alb.
C.-B.



Graphique A.4.4 (suite)

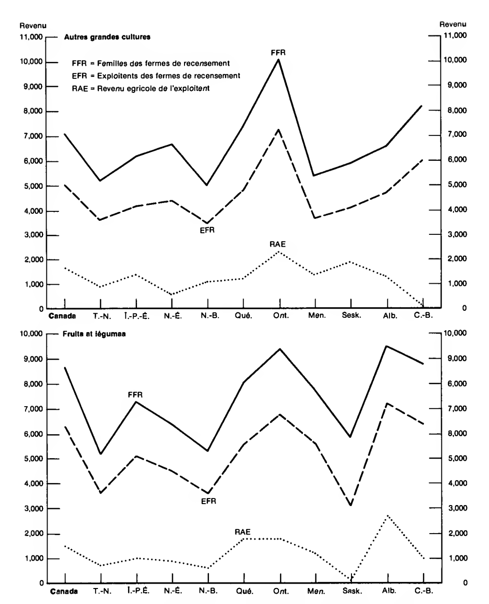
Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement et revenu agricole moyen de l'exploitant, selon le genre d'exploitation, Canada et provinces, 1971





Graphique A.4.4 (fin)

Revenu total moyen des familles et des exploitants des fermes de recensement et revenu agricole moyen de l'exploitant, selon le genre d'exploitation, Canada et provinces, 1971



Source: Statistique Canada, Recensement de 1971, chiffres non publiés tirés du couplage agriculture-population.

ANNEXE A.5

GLOSSAIRE

Activité économique – Les classes d'activité économique sont fondées sur la nature générale de l'activité de l'établissement employant le recensé, cette activité étant déterminée par le nom de l'employeur (ou par le nom de sa propre entreprise si le recensé travaille à son compte) et par le genre de commerce, d'industrie ou de service dont s'occupe l'établissement. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine précédant le recensement, les renseignements devaient porter sur son emploi de plus longue durée depuis le 1er janvier 1970. Les personnes ayant plus d'un emploi devaient fournir des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures de travail.

Il ne faut pas confondre l'activité économique avec la profession; ce dernier terme désigne le genre de travail que faisait le recensé, comme l'indiquent le genre de travail qu'il déclare, la description de ses fonctions principales et le titre de son emploi.

Bétail et volaille – Le bétail et la volaille devaient être déclarés dans la ferme de recensement où on les trouvait, quel qu'en fût le propriétaire, à l'exception du bétail élevé dans un pâturage communautaire. Dans ce cas, le bétail était déclaré dans l'exploitation de son propriétaire, plutôt que dans le pâturage communautaire.

Pour ce qui est du nombre de vaches et de génisses élevées principalement pour la production laitière, l'agent recenseur avait pour instruction de compter les "vaches et génisses" de deux ans et plus qui étaient ou devaient devenir en lactation, ainsi que les génisses d'un an et de moins de deux ans, élevées principalement pour la production laitière, quelle qu'en fût la race.

Catégorie économique des fermes – Classification des fermes de recensement, à l'exception des fermes d'institution et des pâturages communautaires, en fonction de la valeur brute des ventes de produits agricoles en 1970. (Voir les publications nos 96-701 à 96-711 au catalogue, pour la classification des fermes d'institution et des pâturages communautaires.)

Certaines dépenses – Ces dépenses, effectuées au comptant ou à crédit, devaient être déclarées à l'égard de chaque ferme de recensement pour l'année 1970. La rémunération payée en espèces aux travailleurs agricoles ne comprenait pas les montants payés pour le travail ménager, le travail à façon et les travaux de construction. Le coût du travail à façon devait être déclaré à la rubrique "location de machines, travail à façon ou travail à forfait". Les taxes correspondaient au montant des impôts levés sur les biens agricoles appartenant au recensé ou exploités par celui-ci au 1er juin 1971, qu'ils aient été payés ou non. Le loyer portait sur les biens agricoles donnés ou pris en location et exploités par le recensé

à cette même date. Le carburant et l'huile consommés à des fins agricoles ne comprenaient pas ceux utilisés pour les automobiles. Enfin, la chaux n'était pas incluse parmi les engrais commerciaux achetés.

Chef – Aux fins du recensement, chaque ménage doit avoir un chef. Il s'agit de l'époux dans une famille époux-épouse, du père ou de la mère (peu importe l'âge et le degré de dépendance) vivant avec des enfants célibataires, ou encore tous les membres d'un groupe partageant également le même domicile. Le chef de ménage peut ne pas être le chef de famille. Une personne seule dans un logement est toujours déclarée chef de ménage.

Classification des professions – Au cours du recensement de 1971, on a utilisé une classification fondée sur la "Classification canadienne descriptive des professions", elle-même formée de groupes de base réunissant les professions de manière à assurer un "certain degré d'homogénéité par rapport au genre de travail exécuté". Bien que le travail exécuté puisse varier en fonction de certains procédés industriels, le classement d'une personne selon son genre de travail est, en théorie, indépendant de l'activité de l'établissement où elle travaille. Dans la plupart des cas, les travailleurs indépendants sont classés dans le groupe de base approprié, tout comme les salariés.

Division de recensement – Cette expression englobe les divisions administratives connues sous le nom de "comtés" dans les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario; les districts régionaux de la Colombie-Britannique; les municipalités régionales, les districts territoriaux, les municipalités de district et les municipalités métropolitaines de l'Ontario; enfin, les "divisions de recensement" créées par Statistique Canada en collaboration avec les gouvernements des provinces de Terre-Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, qui ne possèdent pas de divisions administratives comparables aux comtés des autres provinces. Les municipalités régionales et municipalités de district de l'Ontario ont été créées au début de 1969 par le gouvernement provincial et c'est en 1968 que la Colombie-Britannique a adopté une loi créant les 29 districts régionaux qui ont remplacé les 10 anciennes divisions de recensement.

Exploitant – Personne responsable de la bonne marche quotidienne de l'exploitation agricole, à titre de propriétaire, de locataire ou de gérant. Étant donné qu'il ne peut y avoir qu'un seul exploitant par ferme de recensement, le nombre d'exploitants est égal au nombre de fermes de recensement. Lorsque l'exploitation est dirigée par plus d'une personne, dans le cas d'une exploitation en association, par exemple, un seul des associés est considéré comme l'exploitant.

Famille – Une famille de recensement comprend l'époux, l'épouse avec ou sans enfants célibataires (peu importe l'âge) ou l'un ou l'autre des parents avec un ou plusieurs enfants célibataires vivant dans un même logement. Une famille peut être également formée d'un homme ou d'une femme vivant avec un enfant en tutelle ou un pupille de moins de 21 ans pour la garde duquel ils ne reçoivent pas de rétribution.

Ferme de recensement – Exploitation agricole d'une acre ou plus ayant vendu pour au moins $50 de produits agricoles au cours des 12 mois précédents.

Inactifs – Personnes de 15 ans ou plus qui vivent à domicile, étudiants, maîtresses de maison, retraités, travailleurs saisonniers recensés en saison morte et ne cherchant pas de travail, travailleuses ayant travaillé moins de 20 heures sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale, et personnes ne pouvant travailler en raison d'une maladie ou d'un handicap physique ou mental de longue durée.

Machines et outillage – Il fallait déclarer le nombre et la valeur des machines agricoles se trouvant dans l'exploitation le jour du recensement, que le propriétaire en fût ou non l'exploitant. Les vieilles machines qui ne servaient plus ne devaient pas être comptées. L'outillage possédé en commun avec un associé devait être déclaré dans l'exploitation où il se trouvait.

Ménage – Aux fins du recensement, le ménage est constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes occupant un même logement. Il se compose ordinairement d'un groupe familial, avec ou sans chambreurs, employés, etc. Il peut aussi se composer de plus d'une famille partageant un logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Tout le monde fait partie d'un ménage et le nombre de ménages est égal au nombre de logements occupés, sauf dans certains cas particuliers, par exemple, celui des militaires et diplomates postés outre-mer, pour lesquels on n'a pas recueilli de renseignements relatifs au logement.

Le recensement répartit les ménages en deux catégories: (i) le ménage qui comprend une personne ou un petit groupe de personnes occupant un logement ordinaire, habituellement appelé logement privé, et (ii) le ménage "collectif", qui comprend les hôtels, les pensions qui comptent 10 pensionnaires ou plus, les institutions, les hôpitaux, les camps militaires, les camps de bûcherons et autres établissements de même nature. À moins d'indications contraires, les données sur les ménages ne portent pas sur les ménages "collectifs".

Mode d'exploitation agricole – Les exploitations agricoles sont classées selon soit qu'elles appartiennent à l'exploitant, soit qu'elles sont données ou prises en location, soit les deux. La superficie possédée comprend les terres que l'exploitant ou son épouse détient en vertu d'un titre de propriété, d'une loi sur les exploitations agricoles, d'un contrat d'achat ou à titre d'héritier ou de fiduciaire d'une succession, et les terres occupées de façon plus ou moins permanente par un squatter. La superficie prise ou donnée en location comprend les terres louées moyennant le paiement en espèces, les superficies exploitées à la part (en métayage), les terres exemptes de loyer et celles qui appartiennent à une administration fédérale, provinciale ou municipale. Il est à remarquer que les terres utilisées en vertu d'un droit de pacage par tête de bétail ne sont pas comprises.

Personnes hors famille – Personnes vivant seules, avec des personnes non apparentées ou avec des parents auxquels elles se rattachent par des liens autres que le mariage ou la filiation (dans le cas d'un parent et d'un enfant non marié).

Population active en chômage – Toute personne de 15 ans ou plus qui, au cours de la semaine précédant le recensement, ne travaillait pas mais "cherchait du travail" ou était "en congédiement temporaire".

Population active occupée – Toute personne de 15 ans ou plus qui, au cours de la semaine précédant le recensement, a travaillé contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, ou sans rémunération dans une entreprise familiale, ou avait un emploi dont elle était temporairement absente à cause d'une maladie, de vacances, d'une grève, etc.

Population agricole – On considère que tous ceux qui vivent dans un logement situé dans une ferme de recensement (selon la définition du recensement) font partie de la population agricole, quelle que soit leur profession. Dans le cas d'une ferme d'institution, seuls le gérant, les travailleurs agricoles engagés et les membres de leur ménage sont compris dans cette population. Les personnes vivant dans une ferme de recensement située dans une cité, une ville ou un village font partie de la population agricole de la subdivision rurale adjacente.

Principale source de revenu – Élément qui constitue la plus grande part du total du revenu déclaré par le répondant.

Profession – Genre de travail que faisait le recensé. On le détermine d'après le genre de travail que le recensé déclare, la description de ses fonctions principales et le titre de son emploi. Les données portent sur le travail que le recensé faisait pendant la semaine précédant le recensement ou sur l'emploi de plus longue durée qu'il avait occupé depuis le 1er janvier 1970 s'il n'avait pas d'emploi au cours de la semaine précédant le recensement. Dans les cas où le recensé avait plus d'un emploi, les données portent sur l'emploi auquel il a consacré le plus grand nombre d'heures de travail.

Résidence de l'exploitant – La période durant laquelle l'exploitant avait habité la ferme au cours des 12 mois précédant le recensement était indiquée comme suit: neuf à 12 mois, cinq à huit mois, un à quatre mois, et n'y avait pas habité.

Revenu – Les personnes de 15 ans ou plus devaient déclarer leur revenu total provenant de chacune des sources suivantes au cours de l'année civile 1970:

(i) **Traitements et salaires** – (Rémunération totale avant déduction de l'impôt, des cotisations à un régime de pension ou à l'assurance-chômage, etc.) Sont également compris les soldes et les indemnités militaires, les pourboires, les commissions et les gratifications ainsi que les salaires à la pièce reçus en 1970, mais non la pension gratuite ou tout autre avantage en nature.

(ii) **Revenu net d'un emploi autonome (non agricole)** – (Recettes brutes, moins les dépenses d'exploitation.) Revenu provenant d'une entreprise non agricole non constituée en corporation ou de l'exercice d'une profession pour son propre compte au cours de l'année 1970. Dans le cas d'une société en nom collectif, seule la part du recensé devait être déclarée.

(iii) **Revenu net d'une exploitation agricole** – (Recettes brutes, moins les dépenses d'exploitation et l'amortissement.) Revenu provenant de l'exploitation d'une ferme par le recensé, seul ou en association, au cours de l'année 1970. Les avances, les paiements supplémentaires et l'aide provenant des pouvoirs publics provinciaux et fédéraux (y compris les paiements effectués en vertu du Programme de réduction des stocks de céréales) sont comptés dans cette catégorie de revenu.

a) **Allocations familiales et allocations aux jeunes** – Les montants perçus à ce titre doivent être inclus dans le revenu du chef de famille même si c'est l'épouse qui les déclare. Sont comprises les allocations versées par les gouvernements fédéral et provinciaux.

b) **Pension de vieillesse de l'État, régime de pensions du Canada et régime de rentes du Québec** – Y compris le Supplément de revenu garanti.

c) **Revenu provenant d'autres sources publiques** – Comprend tous les autres paiements de transfert effectués par tous les paliers de gouvernement au titre de prestations d'assurance-chômage, de pensions et allocations d'anciens combattants, de prestations de bien-être, d'indemnités pour accidents du travail, d'allocations aux mères nécessiteuses, etc.

d) **Pension de retraite relative à un emploi antérieur** – Revenu reçu relativement à un emploi antérieur du recensé ou d'un parent décédé. Sont comprises les pensions versées aux fonctionnaires, aux membres de la GRC et aux militaires à la retraite, et toute autre rente, quel qu'en soit le bénéficiaire, mais sont exclus les paiements forfaitaires.

e) **Intérêts d'obligations et de dépôts et dividendes** – Intérêts provenant de dépôts en banque, de sociétés de fiducie, de coopératives et de caisses d'épargne et de crédit, de même que les intérêts d'obligations et de dépôts et tous les dividendes.

f) **Autre revenu de placements** – Comprend les loyers nets, les intérêts sur les hypothèques et les prêts, le revenu régulier provenant d'une succession ou de valeurs fiduciaires et les dividendes provenant de polices d'assurance.

g) **Autre revenu** – Comprend le revenu régulier touché sous forme de pension alimentaire, le revenu pour le soutien d'un enfant, le revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires, les pensions et tout autre revenu ne provenant pas de placements reçu de l'étranger, les bourses d'études, etc.

h) **Revenu de l'emploi** – Revenu total reçu en 1970 sous forme de rémunération, de revenu net provenant de l'exploitation d'une entreprise ou de l'exercice d'une profession pour son propre compte ou d'un revenu net agricole.

Revenu en nature – Estimations de la valeur des produits agricoles produits et consommés sans qu'il y ait eu de transaction financière.

Revenu total – Revenu total, reçu au cours de 1970, provenant de la rémunération, de l'exploitation d'une entreprise ou d'une ferme, de l'exercice d'une profession pour son propre compte, d'allocations familiales et d'allocations aux jeunes, d'une pension de vieillesse de l'État, d'autres sources publiques, de pensions de retraite relatives à un emploi antérieur, d'intérêts d'obligations et de dépôts et dividendes, d'autres placements, et d'autres sources. Le revenu total de la "famille" correspond à la somme des revenus de tous les membres de la famille âgés de 15 ans ou plus. (Voir à la page suivante les questions sur le revenu qui sont tirées du recensement de la population.)

Superficie des fermes de recensement – Pour chaque subdivision, la superficie déclarée des fermes de recensement représente celle des terres exploitées par les exploitants agricoles dont le siège est situé dans la subdivision.

Statut – Classement, d'après leur emploi principal, des personnes faisant partie de la population active. La période de référence était la semaine précédant le recensement dans le cas des personnes ayant un emploi; dans les autres cas, on considérait l'emploi de plus longue durée depuis le 1er janvier 1970.

Terre défrichée – La superficie de terre défrichée est la somme des superficies déclarées dans chacune des quatre catégories suivantes: terre en culture, pâturage défriché, jachères et autre terre défrichée.

Terre en culture – Sous cette rubrique, il fallait indiquer la superficie totale des terres en culture ensemencées ou à ensemencer pour la récolte de 1971. Les superficies utilisées pour produire des plaques de gazon destinées à la vente sont également comprises sous cette rubrique, plutôt que sous "autre terre défrichée" comme en 1966. La terre en culture comprend la superficie totale de toutes les grandes cultures, plus les superficies consacrées aux fruits et légumes, aux serres, aux champignonnières et aux pépinières. Du fait que certaines cultures sont déclarées en fractions d'acre, il peut y avoir un léger écart entre la somme des superficies cultivées et la superficie totale des terres en culture. Là où se pratiquent une double culture ou des cultures mixtes, la superficie de la terre ne devait être déclarée qu'une seule fois dans la catégorie "superficie en culture"; cependant, la superficie de chaque culture est comprise dans les différentes superficies cultivées.

Travail hors ferme en 1970 – Le questionnaire comportait deux questions sur le travail hors ferme que l'exploitant de la ferme de recensement avait effectué au cours de l'année 1970. Premièrement: la première portait sur le nombre de jours que l'exploitant avait travaillé en dehors de l'exploitation à des travaux agricoles ou non agricoles rémunérés en 1970. Ceci n'incluait pas le travail d'échange. La seconde question portait sur le "genre de travail rémunéré hors exploitation en 1970 et nombre de jours consacrés à chaque travail". Le travail à façon devait être compris dans le travail agricole hors ferme.

Type d'exploitation agricole – À l'exception des fermes d'institution et des pâturages communautaires, toutes les fermes de recensement dont les ventes de produits agricoles ont été de $2,500 et plus en 1971 sont classées suivant 10 grands genres de produits. Pour qu'une ferme soit classée selon un genre de produit donné, il faut que les ventes de ce produit représentent 51 % ou plus de la valeur totale des produits agricoles vendus en 1970. Les 10 genres de produits ont été classés suivant l'ordre de priorité suivant: produits laitiers; bovins, porcs et moutons; volaille; blé; céréales secondaires, grandes cultures, autres que céréales secondaires; fruits et légumes; produits forestiers; spécialités diverses; bétail et autres produits; combinaison de grandes cultures; et autres combinaisons. (Voir les définitions complètes dans les publications n[os] 96-701 à 96-711 au catalogue.)

Urbaine (population) – La population urbaine comprend toute personne demeurant dans: (i) les cités, villes et villages constitués ayant 1,000 habitants et plus; (ii) les localités non constituées ayant 1,000 habitants et une densité de population d'au moins 1,000 personnes au mille carré; (iii) les banlieues urbanisées de (i) ou (ii) ayant au moins 1,000 habitants et une densité de population d'au moins 1,000 personnes au mille carré.

Valeur en capital – Il s'agit de la valeur en capital de la ferme de recensement: terres et bâtiments, machines et outillage (y compris les automobiles), bétail et volaille. Les exploitants de fermes de recensement devaient indiquer la valeur de la terre et des bâtiments, des machines et de l'outillage qui se trouvaient dans leur exploitation, quel que fût le mode d'occupation. La valeur indiquée devait être une estimation de la valeur marchande, non pas la valeur initiale, la valeur de remplacement ou la valeur imposée.

La valeur de la terre et des bâtiments devait représenter la valeur des biens utilisés à des fins agricoles. Dans le cas des fermes de recensement situées dans des secteurs entourant des cités ou des villes, il ne fallait pas tenir compte de la valeur immobilière des biens affectés à des fins non agricoles.

La valeur à indiquer pour les machines agricoles était leur valeur marchande à ce moment, c'est-à-dire le prix auquel elles se seraient vendues dans des conditions normales de vente (vendeur et acheteur effectuant librement une transaction) et non à l'occasion d'une vente forcée. En d'autres termes, c'était le prix que ces machines auraient probablement rapporté à l'enchère, étant donné leur état à ce moment. Ni la valeur initiale ni la valeur de remplacement ne devait être indiquée à moins qu'elle ne correspondît à la valeur marchande.

La valeur totale des machines et de l'outillage comprend la valeur des articles non déclarés séparément, aussi bien que celle des machines déclarées séparément. Elle comprend également la valeur du matériel d'irrigation de l'exploitation.

Les valeurs indiquées lors du recensement, pour le bétail et la volaille, ont été tirées des données obtenues par la Division de l'agriculture de Statistique Canada sur les valeurs moyennes à la ferme de divers types de bétail et de volaille.

40. **REVENU DE 1970** (Montant en dollars seulement)

a) Quel a été, en 1970, le montant total de votre salaire ou traitement, de vos commissions, gratifications, pourboires, etc. (*avant les déductions*)?

Montant .... $____________/00 ○ Aucun

b) Quel a été, en 1970, votre revenu net provenant d'un travail à votre compte, de l'exploitation d'une entreprise non agricole ou de l'exercice d'une profession? *Indiquez le revenu total moins les frais d'exploitation. En cas de perte, donnez le montant et écrivez "Perte".*

Montant .... $____________/00 ○ Aucun

c) Quel a été, en 1970, votre revenu net provenant d'une exploitation agricole à votre compte ou en association? *Indiquez le revenu total moins les frais d'exploitation. En cas de perte, donnez le montant et écrivez "Perte".*

Montant .... $____________/00 ○ Aucun

d) Quel a été, en 1970, votre revenu provenant des sources suivantes:

1. Allocations familiales et allocations scolaires?

Montant .... $____________/00 ○ Aucun

2. Pensions de vieillesse de l'État, du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec?

Montant .... $____________/00 ○ Aucun

3. Autres sources publiques (*par ex., prestations d'assurance-chômage, pensions aux anciens combattants, bien-être social*)?

Montant .... $____________/00 ○ Aucun

4. Pensions de retraite relatives à un emploi antérieur?

Montant .... $____________/00 ○ Aucun

5. Intérêts d'obligations et de dépôts et dividendes?

Montant .... $____________/00 ○ Aucun

6. Autre revenu de placements (*par ex., loyers nets*)?

Montant .... $____________/00 ○ Aucun

7. Autre revenu (*par ex., pension alimentaire*)?

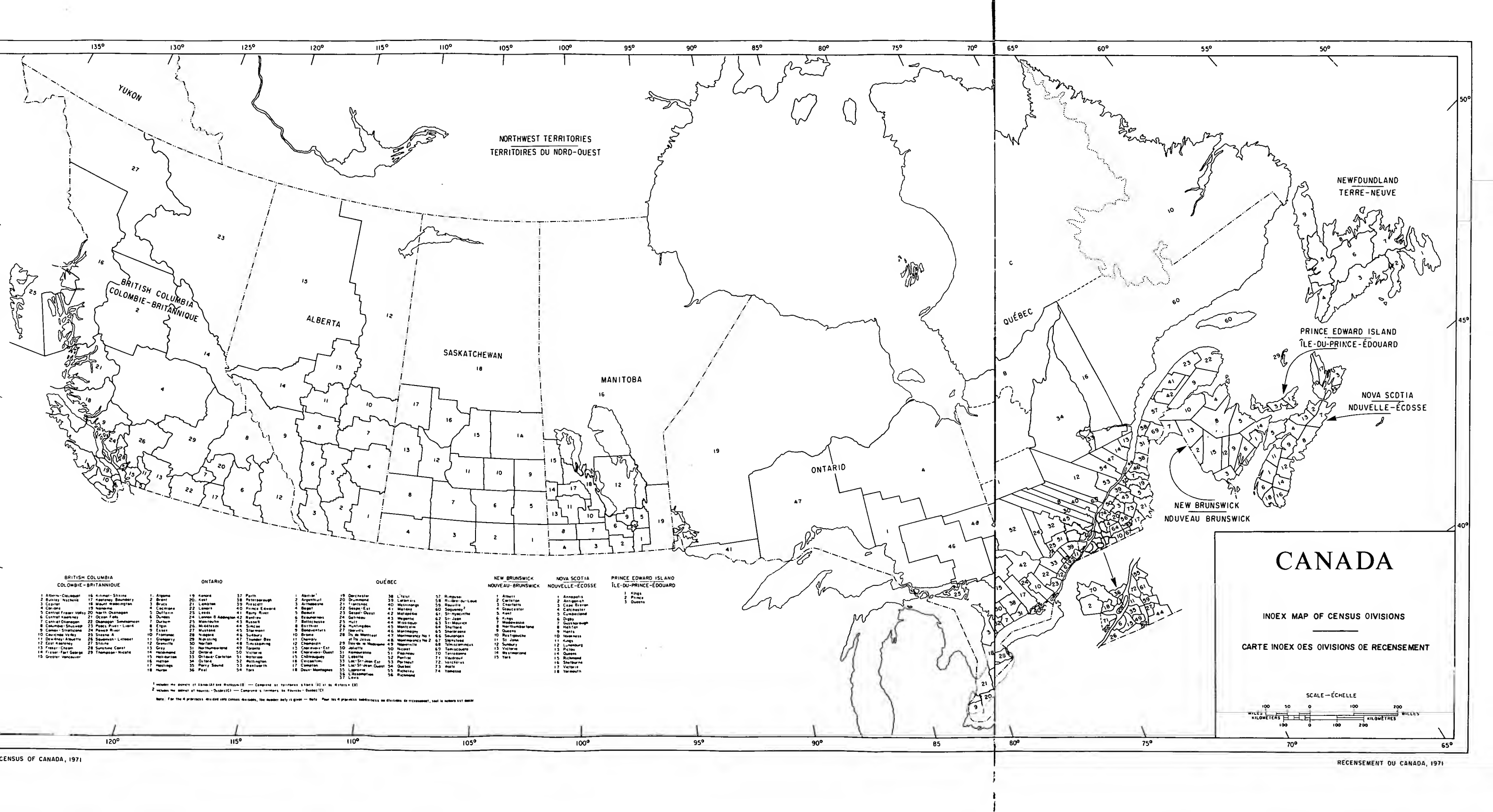
Montant .... $____________/00 ○ Aucun

e) Quel a été votre revenu total en 1970 ? $(a+b+c+d)$

Montant .... $____________/00 ○ Aucun

Valeur des produits agricoles vendus – On avait demandé aux recensés de déclarer la valeur de tous les produits agricoles vendus en 1970 (que le produit des ventes ait été reçu par l'exploitant ou par une autre personne). Ils devaient tenir compte des avances en espèces pour les céréales entreposées, des paiements d'appoint et des ristournes pour les produits particuliers en cause. Dans le cas des fermes exploitées par un locataire, la part des recettes des ventes revenant au propriétaire devait être incluse. Les produits consommés par une ferme d'institution ou communautés religieuses (colonie huttérite) étaient considérés comme vendu et il fallait en indiquer la valeur approximative à la question appropriée.





YUKON
NORTHWEST TERRITORIES
TERRITOIRES DU NORD-OUEST
BRITISH COLUMBIA
COLOMBIE-BRITANNIQUE
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUÉBEC
NEWFOUNDLAND
TERRE-NEUVE
PRINCE EDWARD ISLAND
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE
NEW BRUNSWICK
NOUVEAU BRUNSWICK
CANADA
INDEX MAP OF CENSUS DIVISIONS
CARTE INDEX DES DIVISIONS DE RECENSEMENT
SCALE—ÉCHELLE
MILES
KILOMETERS
MILLES
KILOMÈTRES
BRITISH COLUMBIA
COLOMBIE-BRITANNIQUE
1 Alberni-Clayoquot
2 Bulkley-Nechako
3 Capital
4 Cariboo
5 Central Fraser Valley
6 Central Kootenay
7 Central Okanagan
8 Columbia-Shuswap
9 Comox-Strathcona
10 Cowichan Valley
11 Dewdney-Alouette
12 East Kootenay
13 Fraser-Cheam
14 Fraser-Fort George
15 Greater Vancouver
16 Kitimat-Stikine
17 Kootenay Boundary
18 Mount Waddington
19 Nanaimo
20 North Okanagan
21 Ocean Falls
22 Okanagan-Similkameen
23 Peace River-Liard
24 Powell River
25 Skeena A
26 Squamish-Lillooet
27 Stikine
28 Sunshine Coast
29 Thompson-Nicola
ONTARIO
1 Algoma
2 Brant
3 Bruce
4 Cochrane
5 Dufferin
6 Dundas
7 Durham
8 Elgin
9 Essex
10 Frontenac
11 Glengarry
12 Grenville
13 Grey
14 Haldimand
15 Haliburton
16 Halton
17 Hastings
18 Huron
19 Kenora
20 Kent
21 Lambton
22 Lanark
23 Leeds
24 Lennox & Addington
25 Manitoulin
26 Middlesex
27 Muskoka
28 Niagara
29 Nipissing
30 Norfolk
31 Northumberland
32 Ontario
33 Ottawa-Carleton
34 Oxford
35 Parry Sound
36 Peel
37 Perth
38 Peterborough
39 Prescott
40 Prince Edward
41 Rainy River
42 Renfrew
43 Russell
44 Simcoe
45 Stormont
46 Sudbury
47 Thunder Bay
48 Timiskaming
49 Toronto
50 Victoria
51 Waterloo
52 Wellington
53 Wentworth
54 York
QUÉBEC
1 Abitibi[1]
2 Argenteuil
3 Arthabaska
4 Bagot
5 Beauce
6 Beauharnois
7 Bellechasse
8 Berthier
9 Bonaventure
10 Brome
11 Chambly
12 Champlain
13 Charlevoix-Est
14 Charlevoix-Ouest
15 Châteauguay
16 Chicoutimi
17 Compton
18 Deux-Montagnes
19 Dorchester
20 Drummond
21 Frontenac
22 Gaspé-Est
23 Gaspé-Ouest
24 Gatineau
25 Hull
26 Huntingdon
27 Iberville
28 Île de Montréal et Île Jésus
29 Îles-de-la-Madeleine
30 Joliette
31 Kamouraska
32 Labelle
33 Lac-St-Jean-Est
34 Lac-St-Jean-Ouest
35 Laprairie
36 L'Assomption
37 Lévis
38 L'Islet
39 Lotbinière
40 Maskinongé
41 Matane
42 Matapédia
43 Mégantic
44 Missisquoi
45 Montcalm
46 Montmagny
47 Montmorency No 1
48 Montmorency No 2
49 Napierville
50 Nicolet
51 Papineau
52 Pontiac
53 Portneuf
54 Québec
55 Richelieu
56 Richmond
57 Rimouski
58 Rivière-du-Loup
59 Rouville
60 Saguenay[2]
61 St-Hyacinthe
62 St-Jean
63 St-Maurice
64 Shefford
65 Sherbrooke
66 Soulanges
67 Stanstead
68 Témiscamingue
69 Témiscouata
70 Terrebonne
71 Vaudreuil
72 Verchères
73 Wolfe
74 Yamaska
NEW BRUNSWICK
NOUVEAU-BRUNSWICK
1 Albert
2 Carleton
3 Charlotte
4 Gloucester
5 Kent
6 Kings
7 Madawaska
8 Northumberland
9 Queens
10 Restigouche
11 St John
12 Sunbury
13 Victoria
14 Westmorland
15 York
NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE
1 Annapolis
2 Antigonish
3 Cape Breton
4 Colchester
5 Cumberland
6 Digby
7 Guysborough
8 Halifax
9 Hants
10 Inverness
11 Kings
12 Lunenburg
13 Pictou
14 Queens
15 Richmond
16 Shelburne
17 Victoria
18 Yarmouth
PRINCE EDWARD ISLAND
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
1 Kings
2 Prince
3 Queens

BIBLIOGRAPHIE

Andarawewa, A.B. 1969. Tenure Patterns and the Commercialization of Canadian Agriculture. *Canadian Journal of Agricultural Economics* 17: pp. 110 - 120.

Andarawewa, A.B. 1970. The Structure of the Canadian Agricultural Labour Force. Agriculture Canada, Direction de l'économie, Ottawa.

Anderson, W.J. 1967. *Agricultural Policy in Perspective.* Conseil de la recherche en économie agricole du Canada, publication n° 12.

Auer, L. 1970. Labour Productivity in Agriculture; A Canada - U.S. Comparison. *Canadian Journal of Agricultural Economics* 18: pp. 43 - 54.

Bawden, D.L. 1973. The Neglected Human Factor. *American Journal of Agricultural Economics* 55: pp. 879 - 888.

Becker, G.S. 1964. *Human Capital.* New York: Columbia University Press, National Bureau of Economic Research Inc.

Bollman, R.D. 1973. Off-farm Work by Operators of Canadian Census Farms. *Canadian Farm Economics* 8: pp. 1 - 5.

Boxley, R.F. 1971. Farm Size and the Distribution of Farm Numbers. *Agricultural Economic Research* 23: pp. 87 - 94.

Buckley, H. et Tihanyi E. 1967. *Canadian Policies for Rural Adjustment: A Study of the Economic Impact of ARDA, PFRA, and MMRA.* Conseil économique du Canada, Ottawa.

Canada. Agriculture. 1975. *Législation agricole fédérale au Canada.* Direction de l'économie, publication n° 75/1, Ottawa.

Canada. Bureau Fédéral de la Statistique. 1967. *Farm Net Income. Handbook of Agricultural Statistics, Part II: Farm Income 1926 - 65.* N° 21-511 au catalogue. Ottawa: Imprimeur de la Reine.

Canada. Statistique Canada. 1972. Facts by Small Areas. Direction de la méthodologie et des systèmes informatiques. Ottawa: Statistique Canada.

Canada. Statistique Canada. 1973. *Annuaire du Canada.* Ottawa: Imprimeur de la Reine.

Canada. Statistique Canada. 1973. *Dépenses des familles au Canada, vol. I, II, et III.* N°s 62-535, 62-536, et 62-537 au catalogue. Ottawa: Information Canada.

Canada. Statistique Canada. 1973. *Revenu net agricole.* N° 21-202 au catalogue. Ottawa: Information Canada.

Canada. Statistique Canada. 1973. Revision of Low Level Income Cut-offs. Section de la recherche et de l'analyse, Division du revenu et des dépenses des consommateurs. Polycopie, décembre.

Canada. Statistique Canada. 1974. *Recensement du Canada 1971, Population active et revenu des particuliers, revenu total, Canada, provinces et divisions de recensement.* Bulletin 3.1-9, n° 94-709 au catalogue. Ottawa: Information Canada.

Carlin, T.A. et Reinsel, E.I. 1973. Combining Income and Wealth: An analysis of Farm Family Well-Being. *American Journal of Agricultural Economics* 55: pp. 38-44.

Chakravarti, I.M., Laha, R.G. et Roby, J. 1967. *Handbook of Methods of Applied Statistics, vol. 1.* New York: Wiley, and Sons, Inc.

Cochrane, W.W. 1958. *Farm Prices, Myth and Reality.* Minneapolis: University of Minnesota Press.

Commission de planification de l'agriculture canadienne. 1969. *L'agriculture canadienne des années 70.* Ottawa: Imprimeur de la Reine.

Commission de planification de l'agriculture canadienne. 1969. Low Income Sector in Canadian Agriculture. Ottawa: polycopie.

Davey et Hassan. 1974. Farm and Off-farm Incomes of Farm Families in Canada. *Canadian Farm Economics* 9: pp. 16-23.

Dawson, J.A. 1967. Forward Looking Policies for Canadian Agriculture. Mémoire présenté à la Conférence sur la politique agricole sous l'égide du département d'économie agricole de l'université de l'Alberta.

Dawson, J.A. 1969. Obstacles Expected and Steps Required in Implementing a Sound Policy for Canadian Agriculture: Mémoire présenté au colloque annuel de la Canadian Agricultural Economics Society.

Dickinson, G. et C.V. Davidson. 1971. Identifying Socio-Economic Disparities Among Rural Areas. *Canadian Journal of Agricultural Economics* 19: pp. 133-137.

Drummond, W.M., *et al.* 1966. *A Review of Agricultural Policy in Canada.* Conseil de la recherche en économie agricole du Canada, Ottawa.

Ellis, R.S. 1969. The 1971 Census of Agriculture. *Canadian Journal of Agricultural Economics* 17: pp. 107-113.

Fitzpatrick, J.M. 1965. Distribution of Income in Canadian Agriculture. Mémoire présenté au 35e colloque de la Canadian Agricultural Economics Society.

Freeman, W.G. 1976. Programme de couplage population-agriculture. *Économie agricole au Canada,* février.

Furniss, I.F. 1967. Trends in Agricultural Productivity. *Canadian Farm Economics* 2: pp. 15-21.

Furniss, I.F. 1970. Agricultural Productivity in Canada: Two Decades of Growth. *Canadian Farm Economics* 5: pp. 16 - 27.

Galloway, J. 1975. The Persistent Part-time Farmer. Mémoire présenté à la C.A.G. Regional Conference, Ottawa.

Gardner, B.L. 1969. Determinants of Farm Family Income Inequality. *American Journal of Agricultural Economics* 50: pp. 753 - 769.

Gasson, R. 1974. Socio-economic Status and Orientation to Work: The Case of Farmers. *Sociologia Ruralis* XIV: pp. 127 - 139.

Gilson, J.C. 1967. *An Evaluation of Contemporary and Prospective Objectives for Agriculture.* Conseil de la recherche en économie agricole du Canada, publication n° 12.

Griliches, Z. *et al.* 1972. Education, Income and Ability. *Journal of Political Economy* 80: pp. 74 - 104.

Hansen, W.L., *et al.* 1970. Schooling, Earnings of Low Achievers. *American Economic Review* 60: pp. 409 - 419.

Hathaway, D.E. 1963. *Government and Agriculture.* The MacMillan Company.

Hathaway, D.E. et Perkins, B.B. 1969. Farm Labor Mobility, Migration and Income Distribution. *American Journal of Agricultural Economics* 50: pp. 342 - 353.

Heady, E.O. et Tweeten, L.G. 1963. *Resource Demand and Structure of the Agricultural Industry.* Ames: Iowa University Press.

Huffman 1974. Decision making: The Role of Education. *American Journal of Agricultural Economics* 56: pp. 85 - 97.

Josling, T.E. 1974. Agricultural Policies in Developed Countries: A Review. *Journal of Agricultural Economics* 25: pp. 229 - 264.

Lucas, N.L. et Nargundkar, M.S. 1969. The Raking-Ratio Estimation Procedure for the 1968 Trial Census. Document interne, Division du recensement, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa.

Mage, J.S. 1974. A Survey of Part-Time Farming in Huron County. Département de la géographie, Université de Guelph, polycopie.

MacMillan, J.A., Tung et Tulloch. 1974. Migration Analysis and Farm Number Projections' Model: A Synthesis. *American Journal of Agricultural Economics* 56: p. 292 et seq.

Marshall, R. 1974. *Rural Workers in Rural Labor Markets.* Salt Lake City: Olympus Publishing Co.

Marshall, R. 1975. Program and Research Issues in Rural Development. *Southern Economic Journal* 41: pp. 559 - 569.

McRorie, H.D., *et al.* 1970. The Task Force Report and Commercial Agriculture. *Canadian Journal of Agricultural Economics* 18: pp. 136 - 150.

Nargundkar, M.S. et Hunt, A.L. 1968. Weighting Procedures for Sampled Data in the Census. Rapport n^{o} SSR - LCT -002. Ottawa: Bureau fédéral de la statistique.

Nations Unies. 1947. United Nations Studies of Census Methods. Collation of Results or Population and Agricultural Census No. 1.

Nations Unies. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 1965 - 70. *Production Yearbook,* vol. 19 - 25, Rome.

Nations Unies. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 1972. *Agricultural Adjustment in Developing Countries.* Rome.

Nations Unies. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 1973. *The State of Food and Agriculture.* Rome.

Nikolitch, R. 1969. Family Operated Farms: Their Compatibility with Technological Advance. *American Journal of Agricultural Economics:* pp. 530 - 545.

Organisation de coopération pour le développement économique. 1973. Agricultural Policy in Canada. Paris.

Plaunt, D.H. 1971. Towards Improving the Agricultural Economists, Contribution to Policy Formation: The Small Farm Development Program as a Case in Point. Société canadienne d'économie rurale.

Plaunt, D.H. 1973. Agricultural Development Policies and Programs in Canada. *American Journal of Agricultural Economics* 55: pp. 903 -913.

Poetschke, L.E. 1968. Regional Planning for Depressed Rural Areas – The Canadian Experience. *Canadian Journal of Agricultural Economics* 16: pp. 8 - 20.

Poetschke, L.E. 1968. ARDA and Poverty – Lessons in Developmental Planning. *Canadian Journal of Agricultural Economics* 16: pp. 38 - 47.

Purnell, G.R., Andarawewa, A.B. et Stutt, R.A. 1969. Expected Patterns and Practices in Agriculture in 1980. *Canadian Journal of Agricultural Economics* 4: pp. 1 - 10.

Purnell, G.R. et Heighton, V.A. 1970. The Agricultural Situation in Canada. *Canadian Farm Economics* 5: pp. 1 - 15.

Rao, C.R. 1952. *Advanced Statistical Methods in Biometric Research.* New York: John Wiley and Sons, Inc.

Rao, C.R. 1965. *Linear Statistical Inference and its Applications.* New York: John Wiley and Sons, Inc.

Reinsel, E.I. 1972. *People with Farm Earnings – Sources and Distribution of Income,* USDA: Washington, ERS-498.

Schultz, T.W. 1949. *Production and Welfare of Agriculture.* New York: The MacMillan Company.

Schultz, T.W. 1966. Urban Developments and Policy Implications for Agriculture. *Economic Development and Cultural Change* 15: pp. 1 - 9.

Scott, J.F. 1973. Providing for the Linkage of the 1971 Censuses of Agriculture and Population of Canada. *Socio-Economic Planning Sciences* 7: pp. 523 - 531.

Shaw, R.P. 1971. A Record Linkage System as a Means to Extensive Socio-Economic Farm Population Data: 1971 Census of Canada. *Socio-Economic Planning Sciences* 5: pp. 221 - 230.

Shaw, R.P. 1974a. A Conceptual Model of Rural-Urban Transition and Reproductive Behavior. *Rural Sociology* 39: pp. 70 - 91.

Shaw, R.P. 1974b. Costs and Returns of Education in Five Agricultural Areas of Eastern Brazil: Comment. *American Journal of Agricultural Economics* 56: pp. 655 - 657.

Shaw, R.P. 1975a. *Migration Theory and Fact.* Philadelphia: Regional Science Research Institute.

Shaw, R.P. 1975b. A Performance Note on Canada's 1971 Ag-Pop Linkage. *Socio-Economic Planning Sciences* 9: pp. 96 - 98.

Shaw, R.P. 1976. *Land Tenure and the Rural Exodus in Chile, Columbia, Costa Rica and Peru.* Gainesville: University of Florida Press.

Shaw, R.P., Kliewer, E. et Guild, C. 1973. Aspects of Canadian Immigration: 1951 - 71. *International Migration* XI: pp. 118 - 129.

Tang, A. 1958. *Economic Development in the Southern Piedmont: 1860 - 1950.* Chapel Hill: University of North Carolina Press.

Taubman, P. et Wales, T. 1974. *Higher Education and Earnings.* New York: McGraw Hill.

Thurow, L., *et al.* 1972. The American Distribution of Income: A Structural Problem. Joint Economic Committee, Washington, D.C.

Tweeten, L.G. 1967. The Role of Education in Alleviating Rural Poverty. Agricultural Economic Report No. 114, USDA.

Tweeten, L.G. 1969. Theories Explaining the Persistence of Low Resource Returns in a Growing Economy. *American Journal of Agricultural Economics* 51: pp. 798 - 817.

Université de Guelph. 1975. Papers of an International Conference on Part-Time Farming. Guelph: Département de la géographie.

Vliet, H.V. 1967. Canadian Approaches to Rural Poverty. *American Journal of Agricultural Economics* 49: pp. 1209 - 1224.

Warrackm, A. 1970. Rural Economic Reorganization as Induced by Agricultural Adjustments. *Canadian Journal of Agricultural Economics* 18: pp. 29 - 42.

White, W.J. 1969. Farm Income Policy in Ontario: Review and Analysis. *Canadian Journal of Agricultural Economics* 17: pp. 132 - 140.

Whyte, D.R. 1966. *Rural Canada in Transition.* Conseil de la recherche en économie agricole du Canada. Ottawa: Mutual Press.

Winter, G.R. 1970. Looking Backward, Forward and Sideways in Agricultural Economics. *Canadian Journal of Agricultural Economics* 18: pp. 1 - 5.

Yeh, M.H. 1967. The Labor Market with Particular Reference to Canadian Agriculture. *American Journal of Agricultural Economics* 19: pp. 1257 - 1266.

Yourgason, V.W. et Spears, D.E. 1971. The Canadian Agricultural Production Function. *Canadian Journal of Agricultural Economics* 19: pp. 66 - 76.

DATE DUE
DATE DE RETOUR

MAY 18 1982 MAI			
JUN 26 1984 JUIN			
MAR 25 1986			
AVR 16 1986			
[illegible]			

